

LE DÉCLIN D'UNE CIVILISATION

ou

LA FIN DE LA GRÈCE ANTIQUE

SEMINÁRNÍ

hist.-práv.



KNIHOVNA

oddělení

T. aaf 9

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

CORRADO BARBAGALLO

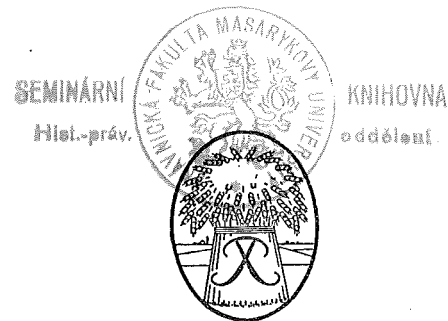
Directeur de la *Nuova Rivista Storica*

LE DÉCLIN D'UNE CIVILISATION

OU

LA FIN DE LA GRÈCE ANTIQUE

TRADUCTION DE M. GEORGES BOURGIN
ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES
CHARGÉ DE COURS A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES



PAYOT, PARIS

106, Boulevard St-Germain

1927

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

667/36.

inv. cis. 5166.

Knjipi a posmatanosti prof. M. B.
Linnemann
K. S.

Premier tirage, mai 1927.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
PRÉFACE DU TRADUCTEUR.....	7
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE PREMIER. — <i>L'esclavage et l'ancienne société hellénique...</i>	21
L'esclavage et son importance historique. — La population servile en Grèce. — Improductivité et coût du travail servile. — Le régime servile et la production. — Le machinisme et les travaux agricoles en Grèce. — La production du sol. — Machinisme et travaux industriels. — La concentration de la richesse immobilière. — La concentration de la richesse mobilière. — La concurrence sociale et le travail libre. — L'émigration. — Répercussions politiques de l'esclavage. — La corruption morale. — La réaction contre l'économie servile.	
CHAPITRE II. — <i>Les sociétés agricoles et le servage de la glèbe en Grèce..</i>	74
Origine du servage de la glèbe. — Le servage dans la Grèce ancienne. — Condition juridique et morale des serfs de la glèbe et conséquences. — Les propriétaires du sol. — La grande crise sociale.	
CHAPITRE III. — <i>L'impérialisme.....</i>	102
L'impérialisme grec. — L'impérialisme athénien : sujétion économique ; sujétion judiciaire, sujétion politique. — Expropriation des terres des alliés. — L'impérialisme et la décadence d'Athènes. — L'impérialisme de Sparte. — L'impérialisme thébain. — L'impérialisme en Sicile et dans la Grande-Grèce. — Impérialismes mineurs. — L'impérialisme macédonien. — La réaction grecque.	
CHAPITRE IV. — <i>La guerre.....</i>	170
La guerre dans la Grèce ancienne. — L'effort démographique. — La guerre, l'élevage, l'agriculture. — La guerre et le commerce. — Encore la guerre et le commerce. — La guerre et les finances d'Athènes. — Tributs et impositions extraordinaires. — La gêne des citoyens. — Dépeuplement et surpopulation. — La guerre et la décadence de la Grèce. — La pensée des contemporains.	
CHAPITRE V. — <i>La révolution économique du monde ancien.....</i>	232
Le nouvel Orient. — L'organisation de la production dans le monde hellénistique. — Rome et le nouvel Orient. — Rome et le nouvel Occident romain. — Nouvelle situation de la Grèce dans le monde.	
CHAPITRE VI. — <i>La conquête romaine.....</i>	253
La conquête. — Les mangeurs de provinces. — La camaraderie des dominateurs. — L'organisation des pays grecs. — Les Romains en Grèce. — La Sicile grecque. — Les autres cités grecques.	
CHAPITRE VII. — <i>« Finis Græciæ ».....</i>	298
Le monde grec au début de l'ère vulgaire. — La décadence morale. — La décadence intellectuelle.	
APPENDICE AU CHAPITRE II. — Le tribut des ilotes de Sparte.....	313

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

M. Corrado Barbagallo est un des maîtres les plus distingués de l'école historique de l'Italie contemporaine. Ses curiosités se sont portées sur les sujets les plus divers ; de la Grèce antique à la Guerre mondiale, de Vico à Karl Marx. Il a su les aborder avec un sens critique très affiné et une puissance remarquable d'érudition. Mais il n'a pas borné son effort à l'élaboration de travaux originaux : il a, pour l'enseignement public de son pays, publié une série abondante de livres de classe qui ont beaucoup de mérite, et, sachant l'importance du travail collectif dans la société moderne, il a su grouper dans l'équipe de la Nuova Rivista storica (1) ceux des historiens italiens, voire même étrangers, qui partageaient sa confiance dans la valeur de la méthode historique, ou, pour dire vrai, d'une méthode historique supérieure, par son objet, aux préoccupations de la micrographie coutumière, et étroitement apparentée aux préoccupations de l'école socio-juridique.

A ces titres divers (2), M. Barbagallo mérite d'être connu par le

(1) A Milan, 8, Via Santa Lucia.

(2) A citer parmi les œuvres de M. BARBAGALLO : *Contributo alla storia economica dell' antichità*, Rome, Magliore, Strini et C^{ie}, 87 pages ; *Lo stato e l'istruzione pubblica nell' impero romano*, Catania, F. Battiato, 430 pages ; *Passato e presente ; Saggi di storia, filosofica e politica*, Milan, Soc. edit. Unitas, 370 pages ; *L'Italia dal 1870 ad oggi*, Milan, Treves ; *Giuliano l'Apóstato*, Rome, A. F. Formiggini (Profili, n° 18) ; *Tiberio*, Rome, Formiggini (Profili, n° 57) ; *Come si scatenò la Guerra mondiale*, Rome, Albrighi, Segati et C^{ie}, 168 pages ; (En collaboration avec G. FERRERO), *Roma antica*, Florence, Le Monnier, 3 vol. ; *Il problema delle origine di Roma : di Vico a noi*, Milan, Soc. edit. Unitas, 150 pages ; *l'oro e il fuoco*, Milan, Corbaccio, 1927.

grand public français, et nous sommes heureux de présenter à celui-ci la traduction de son *Tramonto di una civiltà*.

Il suffira, pour apprécier exactement l'importance et le sens de cette œuvre, de lire les dernières phrases de la préface que M. *Barbagallo* avait écrite pour son édition italienne et que nous nous plaisons à mettre sous les yeux du lecteur français :

« Le problème le plus élevé de l'histoire est, pour l'éternité, celui de l'origine et de la décadence d'une nation. Si l'on arrive à saisir les nombreuses et délicates formules qui le résolvent, on arrive par là à dominer une partie du mystère de notre existence passée et présente. C'est précisément pour cela que, comme la première fois où j'en ai eu l'idée, je dédie encore par la pensée ce livre moins aux professionnels de la discipline historique qu'à tous ceux qui s'approchent de la source enchantée de l'histoire avec le souci, seulement apaisé en partie, d'en tirer une grande leçon pour l'avenir et aussi (ce qu'à Dieu ne plaise !) pour le présent. Que ces pages puissent, ne fût-ce que pour une très faible part, satisfaire une si haute ambition ! »

C'est en formulant les mêmes souhaits que le traducteur du *Tramonto di una civiltà* les confie aux méditations du lecteur français.

GEORGES BOURGIN.

INTRODUCTION

PLAN DE L'HISTOIRE POLITIQUE DE LA GRÈCE ANTIQUE. — OBJET ET LIMITE DU PRÉSENT TRAVAIL. — LE CONCEPT DU « PROGRÈS » ET DE « DÉCADENCE ». — HISTOIRE ET SOURCES HISTORIQUES.

On sait sur quel plan général l'histoire politique de la Grèce antique s'est développée. Après une période de merveilles, dont nous sentons glisser, sur nos paupières et sur notre chair, la lumière puissante et radieuse, plus que nous ne réussissons à entrevoir les contours précis et les réalités, — c'est la période dite *mycénienne*, — la Grèce tombe dans une pénombre obscure, dans un moyen âge tourmenté et las, d'où la guerre du ^ve siècle avec la Perse, — la première et la plus noble des guerres que ce grand peuple fit pendant son existence millénaire, — réussit seule à la tirer. C'est alors que la Grèce s'élance finalement vers la lumière de l'histoire, et que tous les changements qui s'étaient succédés depuis un siècle produisent leurs prestigieux fruits. Maintenant, la Grèce est un pays, où chaque région, chaque cité brille de sa lumière propre, l'une pour le commerce, l'autre pour l'industrie, une autre pour les lettres, et chacune a une âme, une physionomie bien à soi, qui la distingue des autres et impose au monde barbare environnant le respect du nom hellénique. Deux cités, — Athènes et Sparte, — deux États, — la Confédération athénienne

et la Confédération spartiate, — l'emportent les unes sur les autres, et finissent par se heurter en un long duel à mort, où Athènes succombe et après lequel la clarté de sa gloire et de son génie commence à s'obscurcir. Sparte tente en un effort suprême d'unifier la Grèce, en lui imposant sa dure hégémonie, mais elle n'y arrive pas. La Grèce, qui souffre pourtant de son particularisme, presque grossièrement municipal, ne supporte aucune souveraineté effective. La lutte contre l'hégémonie de Sparte se prolonge au milieu du iv^e siècle. A ce moment, on peut dire que la Grèce, toujours en lutte et en rébellion, est répartie en trois hégémonies : Sparte, Athènes, Thèbes. Mais en 338, la voici domptée par la Macédoine, encore barbare, de la même façon que l'Italie du xvi^e siècle subira, malgré elle, les rênes et le joug des armes françaises et espagnoles. A peine la nouvelle domination s'est-elle constituée, la Grèce est amenée par elle à une entreprise gigantesque : la conquête de l'Orient perse. La Perse est envahie, battue, réduite, bouleversée, et la Grèce de l'époque d'Alexandre le Grand tire jusqu'au bout vengeance des hontes subies aux temps de Darius et de Xerxès. Mais cet instant, qui, semble-t-il, marque le point culminant de sa fortune, hâte l'heure de la ruine finale. Alexandre une fois mort, la Grèce est jetée dans le gouffre des guerres, d'abord entre généraux macédoniens, puis entre leurs successeurs, qui la dévastent et la déchirent pendant cinquante ans environ, jusqu'à la fin des deux premières décades du iii^e siècle avant J. C. Lorsque cette tourmente si vaste s'apaise, la Grèce se retrouve province d'une des jeunes monarchies hellénistiques, celle des Antigonides, encore et toujours sujette de la Macédoine. Mais personne ne reconnaîtrait plus dans ses contours l'Hellade de Thémistocle ou de Périclès. Le pays souffre horriblement ; il est, dans tous ses membres, agité par des maux obscurs, dont les hommes ignorent le caractère véritable. C'est en vain que Rome, en battant la Macédoine, lui redonne la liberté. La Grèce continue à souffrir et à mourir un peu chaque jour. Horrible est le spectacle de cette agonie tourmentée : les cités

se combattent tour à tour sans aucun plan discernable, et, dans chacune, les citoyens s'arrachent les uns aux autres la fortune, les vivres, l'existence. En quelques endroits, on ne lutte plus, on ne s'égorge plus ; on banquette et on godaille comme à un dernier festin. L'on attend, on invoque le déluge, la ruine dernière, qui doit tout engloutir. Et c'est Polybe, le grand Polybe, qui nous décrit les symptômes de cette obscure et terrible maladie.

Par intervalles, des espoirs gigantesques traversent comme des lueurs d'éclairs cette impuissante et longue agonie. Une imprudence plus grande que les autres enlève pour toujours à la Grèce l'indépendance, et, en 146, l'année que l'histoire universelle marquera de la fatale destruction de Carthage, la Grèce entre aussi au nombre des provinces romaines, c'est-à-dire de ce monde que Rome, pendant deux siècles au moins, traitera comme une vile populace *taillable et corvéable à merci*. Lorsque la république romaine finit et que l'Empire commence, ce que les hommes disent encore avoir été la Grèce n'est qu'une vaste nécropole, qui ne sera plus sacrée qu'aux yeux de l'avenir.

Nous voudrions rechercher sérieusement quelles ont été les causes profondes d'une pareille ruine, peut-être plus tragique que celle de l'Empire romain au milieu du v^e siècle après J. C., parce qu'il ne s'est pas agi alors d'une grande puissance matérielle qui finissait ; c'est une lumière d'intelligence, de civilisation, d'esprit, de culture, qui s'éteint dans le monde. Mais une recherche de cet ordre n'a jamais été accomplie facilement. Le plus grand obstacle qui ait fait naufrager sur les écueils de la plus éhontée rhétorique les tentatives les mieux intentionnées, se trouve dans les difficultés intrinsèques de la recherche. Pour des travaux d'interprétation historique de ce genre, il ne suffit pas en effet que le narrateur soit diligent ; il faut, comme l'exprimait bien à son moment l'un de nos maîtres les plus insignes, il faut, répétons-le, un « regard métaphysique qui sache

choisir dans la variété des événements les traits essentiels (1) », et les quelques historiens, qui, doués de cette faculté, ont, même incidemment, touché à ce difficile problème, ont réussi à y jeter des faisceaux d'une lumière puissante (2).

Un examen complet et systématique cependant demeure au stade du souhait, et nous voulons tenter de faire cet examen, sans jactance comme sans peur, ajoutant pour la première fois à tant de travaux sur les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, celui-ci, plus nouveau, aux limites plus étroites, mais non moins ardu et difficile, sur la décadence de la Grèce antique. Mais, avant d'aborder le sujet, il nous paraît opportun d'en fixer les critères indispensables, de façon à ne plus être ultérieurement forcé de troubler par des déclarations et des discussions préliminaires notre examen objectif.

Qu'entendons-nous, que doit-on entendre par *Grèce antique* ? La « grécité » est quelque chose de si vaste et de si diffus, que de nombreux de ses fragments sont venus graviter dans l'orbite de régimes et de rapports très différents les uns des autres. Nous voulons parler spécialement de la Grèce de la péninsule balkanique, et nous ne nous entretiendrons du reste du monde hellénique qu'à l'occasion des événements qui peuvent légitimement nous intéresser, dès que quelque allusion ou quelque rapport s'impose.

Mais ici surgit le difficile problème de savoir ce qu'on doit comprendre par *décadence* et quels phénomènes sociaux doivent être groupés dans la sphère de cette action dissolvante. Est-il possible de le résoudre de façon satisfaisante ?

Le concept de *décadence* sociale est en rapport direct avec celui que nous devons nous former du *progrès*, et il est précisé-

(1) F. DE SANCTIS, *L'uomo del Guicciardini*, dans *Saggi critici*, Milan, Trèves, 1914, III, p. 34.

(2) Je me réfère spécialement à FUSTEL DE COULANGES et à son *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains*, dans *Questions historiques*, Paris, Hachette, 1893, p. 121 sq.

ment, pour cette raison-même, et, comme ce dernier, l'une des notions les moins claires et les moins approfondies de la philosophie moderne. Pour la grande majorité des anciens, le problème était plus facile. Ils aimaient placer leur idéal aux racines de l'histoire nationale, dans un archétype de société, simple et bonne, qui représentait, pour ainsi dire, le cadre parfait de leur existence. Toute tendance à s'écarter vers d'autres directions, propre à éloigner leurs cités de ce type idéal d'existence et à se rapprocher de formes plus complexes, ou à passer, selon l'expression récente, de l'homogène à l'hétérogène, était considérée comme *décadence* ; toute tentative pour s'y rattacher était estimée *progrès*. Tel est le concept de *progrès* ou de *décadence* qui émerge des histoires de Thucydide, de Tite-Live, de Tacite, en un mot de la grande majorité des écrits des penseurs antiques. Un concept universel de *progrès* ou de *décadence*, applicable à tous les peuples et à toutes les sociétés, est demeuré étranger à leur esprit ; c'est là-même l'un des éléments les plus forts d'opposition entre l'idéologie païenne et l'idéologie chrétienne (1). Mais même quand, à une époque relativement tardive, l'un d'entre eux s'est détaché de ces préoccupations étroitement nationales et a tourné ses regards vers l'humanité tout entière pour en embrasser le développement, même alors, il a considéré avec fermeté que l'ère de la perfection, l'âge d'or de l'humanité étaient dans le passé, et non devant les yeux ou dans l'espérance des hommes. Même les Épicuriens qui ont tellement différé de tous les hommes de l'antiquité, à cause de leur conception universelle du progrès, même eux, disons-le, imaginaient close avec leur ère la période de développement de l'humanité et désormais atteinte la phase définitive du progrès humain, dont l'oubli aurait signifié la décadence précipitée de l'humanité.

Tout différents des anciens, les modernes, à partir du XVIII^e

(1) Cf. la polémique de Julien l'Apostat contre les chrétiens touchant la théorie des Dieux nationaux, JULIAN., *Contra Christ.*, 115 sq. ; 238 D, éd. Neumann.

siècle, ont identifié le concept de *progrès* avec celui d'*évolution* ; ils ont cru même que toute société est, par suite de sa fatale et immanente loi, poussée par l'impératif catégorique du progrès, qui la force à monter de degré en degré vers des formes supérieures (1).

Ni l'une ni l'autre de ces théories ne peut être considérée comme vraie. La théorie des anciens nie, dans son essence, le concept de progrès ; elle ne répond pas à une idée de mouvement, mais de *stase*, d'immobilité. La théorie des modernes, identifiant progrès et évolution, arrive au même résultat, en ce qu'elle implique, sous ce dernier concept, l'idée de progrès et celle de décadence. *Bouger* ne veut pas dire seulement *avancer* ; cela peut aussi signifier *reculer*. La nécessité absolue du progrès n'est rien de plus qu'une orgueilleuse illusion, dont le xx^e siècle est allé en se dépouillant peu à peu. Les hommes savent que certains peuples progressent, ou, pour comprendre les choses en gros, prennent des formes plus élevées, plus grandioses, plus fortunées, plus heureuses ou plus parfaites de vie, ainsi que, d'après certains de nos passagers critiques, nous l'estimons ; d'autres, au contraire, tombent à des formes inférieures, et certains disparaissent presque de l'histoire du monde. L'identité entre *évolution* et *progrès* ne nous expliquerait jamais le sort particulier des anciennes sociétés indigènes de l'Amérique, des Khalifats arabes, de l'Espagne moderne, de l'Italie elle-même, à plusieurs phases renouvelées de son histoire.

Certains pourront peut-être penser qu'il est loisible de limiter le concept de progrès seulement à des catégories déterminées de faits sociaux, ceux qui sont susceptibles d'être mesurés et évalués matériellement, en définissant le *progrès* comme la

(1) On trouve un excellent exposé, à caractère historique, de l'idée de progrès chez les anciens et les modernes, dans I. B. BURY, *The idea of progress, an inquiry into its origins and growth*, Londres, Macmillan, 1920. Mais l'opposition entre les deux conceptions, antique et moderne, a été, d'abord, élaborée et remarquablement développée par G. FERRERO, *Tra i due mondi*, Milan, Trèves, 1913.

transmission des résultats de ces faits, accumulés par les générations précédentes, aux générations successives, et, accrus par ces dernières, transmis à leur tour aux générations futures, — définissant, par contre, la *régression* ou la *décadence* comme le gaspillage de ces valeurs accumulées par le temps. On aurait ainsi la possibilité de parler de progrès ou de décadence du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la science, etc. Mais cette séduisante définition a le tort d'être purement quantitative. Au sein de chaque société, chacun des phénomènes sus-indiqués n'a pas une valeur isolée, valable en soi, mais une valeur qui reste en rapport, qui est en relation avec la totalité de l'organisme social où il s'incorpore. Une idée correcte du *progrès* et de la *décadence* ne peut dès lors considérer l'industrie, l'agriculture, le commerce, la science, comme des éléments isolés, mais en rapport avec la fonction qu'ils remplissent dans chaque société. Il n'est pas dit que le progrès quantitatif de l'industrie, de la science, des biens matériels d'un peuple y détermine nécessairement une phase de progrès et *vice versa*. L'histoire nous avertit chaque fois d'un semblable phénomène, et sur ce point la philosophie des anciens a été beaucoup plus dans le vrai que celle des modernes, en répétant jusqu'à la satiété que le progrès matériel n'est pas vraiment progrès, mais corruption, s'il aboutit à dissoudre les énergies intimes qui cimentent la grandeur, qui trempent la résistance morale des peuples. Ainsi un jugement portant sur le progrès ou sur la décadence, même limité aux phénomènes sociaux, susceptibles d'être mesurés et évalués quantitativement, doit tenir compte des répercussions sociales de ces phénomènes. Ceux-ci sont des forces socialement en progrès, non pas en tant qu'ils arrivent à accumuler, au sein d'une société, des éléments plus abondants que dans le passé, mais en tant qu'ils servent à rendre meilleurs, — *meilleurs* dans le sens exact du langage darwinien, — c'est-à-dire à faire triompher, dans la concurrence entre les nations, les peuples au sein desquels ils ont pu apparaître. Mais cette réserve nous ouvre aussi la route qui nous mènera

à nous rendre compte de la façon dont nous pouvons parler de *progrès* ou de *décadence*, à propos des formes politiques, éthiques, esthétiques, littéraires d'un peuple.

Nous ne pouvons, comme on le fait vulgairement, parler de formes politiques en progrès ou en régression, affirmer, par exemple, que la monarchie absolue vaille moins que la république, la démocratie moins que l'oligarchie, le régime unitaire plus que le régime fédéral, et inversement. Le fait nous avertit comment chacune de ces formes politiques a été la plus adaptée, dans des situations déterminées, ou la moins adaptée dans d'autres, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas du tout une valeur absolue et isolée, mais une valeur en rapport avec l'ensemble social dont elles sortent, ou dans lequel on tente de les introduire. Semblablement, les morales différentes des peuples n'ont rien d'absolu et de mesurable: chacune répond à des conditions sociales déterminées du moment, et si, parfois, nous nous mettons à les blâmer ou à les condamner, nous sommes victimes d'un préjugé ou d'un jugement superficiel, ou nous les trouvons en opposition avec l'existence de la société à laquelle elles appartiennent ou avec certaines tendances de celle-ci que l'expérience nous enseigne être les déterminantes d'un progrès futur.

D'autre part, la littérature, l'art, la philosophie, la religion ne sont pas, *dans leur essence*, des phénomènes sociaux, mais bien individuels, et entre ces phénomènes et la trame sociale sur laquelle ils s'appliquent, il y a des rapports, qui ne sont pas des rapports de cause à effet; d'où il résulte que rien n'empêche que des sociétés en décadence puissent se vanter parfois d'avoir des artistes ou des lettrés insignes, ou des nations dans la plénitude de leur orgueil, des philosophes et des littérateurs médiocres. Ç'ont été précisément, comme on le sait, les cas opposés de la Rome antique et de l'Italie de la Renaissance.

Mais, encore qu'on ne puisse parler de façon absolue de décadence de l'art, de la morale ou de la constitution politique pour chaque peuple, les formes et les institutions politiques, éthiques,

ne cessent pas pour cela (de même que le commerce, l'industrie, la science, etc.) de pouvoir devenir une raison de progrès ou de régression. C'est ce qui arrive chaque fois qu'elles pénètrent avec leurs conséquences dans le complexe des rapports sociaux qui les soutiennent et les alimentent, en coopérant à le renforcer ou à le détruire, à l'améliorer ou à l'avarier.

Et il est permis de formuler un autre doute: existe-t-il vraiment, comme on le répète dans la langue courante, des causes, des *causes premières* de tel ou tel phénomène social?

Non, à coup sûr! Dans l'évolution de l'histoire humaine, il n'y a que des faits, rien d'autre que des faits, dont chacun est cause et conséquence, conséquence et cause de circonstances inopinées et parfois très différentes; chaque fait est même la cause d'autres faits, — de telle ou telle nature, — qu'on ne considère pas isolément, *mais se trouve placé sous des rapports déterminés avec des faits précédents ou contemporains*. L'histoire n'est pas *stase*; elle est flux perpétuel, irréfrenable, dont on ne peut arrêter aucune parcelle, mais où l'on peut seulement signaler un élément de relation, c'est-à-dire ce que nous appelons *cause* ou *effet* de tel ou tel phénomène, ultérieur ou antérieur.

C'est dans ce sens, et non dans un autre, que sera donc comprise toute recherche des causes de la grandeur ou de la décadence d'un peuple; c'est au milieu de toutes ces réserves que doivent être établies les bases de la recherche que nous tentons dans les pages suivantes.

Mais une autre difficulté, propre à l'examen que nous nous proposons, réside, non plus dans la faible clarté et la difficulté des concepts qui guident notre recherche, mais dans les matériaux eux-mêmes. Il y a beaucoup d'anneaux qui nous manquent dans la suite de la vie intérieure des états grecs; énorme est l'obscurité qui pèse sur les plus petits, au point qu'on se trouve, au fond, réduit à ne connaître, et encore de façon limitée, que l'histoire d'Athènes. Mais tout cela gêne fortement celui qui s'efforce

d'exhumer ce qui, dans la plupart des cas, ne peut l'être, — les particularités les plus minces du passé, — non pas celui qui cherche à trouver les directives générales d'après lesquelles le passé s'est déroulé. Quiconque y songe doit considérer les sources historiques, surtout pour le monde antique, comme les fragments d'un monde disparu, comme les débris d'un grand naufrage, dont les flots apportent par hasard à la rive sonore telle ou telle parcelle, mais dont chacun est lourd d'une signification qui dépasse le signe matériel dont il est revêtu. C'est seulement pour rallumer ce flambeau, pour recomposer l'ensemble, pour recréer le milieu historique dans lequel ces éléments épars ont été des choses vivantes, qu'il fallait, qu'il faut tirer d'une plus large connaissance historique, de la pratique de la vie toutes les notions, les suggestions, les analogies, grâce à quoi revit le passé, grâce à quoi il est permis d'écrire l'histoire, et qui sont (qu'on en soit ou non conscient) la condition nécessaire et fondamentale de l'histoire.

« Pour quiconque », écrivait un très grand historien moderne, J. G. Droysen, « ne sait pas trouver derrière un fait isolé la pyramide des conditions dont il est le sommet pour quiconque ne réussit pas à découvrir dans les indications fortuites le tissu de connexions et de conditions auxquelles elles appartiennent, pour quiconque ne voit dans l'histoire qu'une mosaïque de passages extraits des textes en question, pour celui-là (hélas !), elle reste muette et inféconde comme un squelette sans vie. »

Paroles d'or, qui rappellent à l'esprit celles dont le plus grand historien de l'antiquité accompagnait, à l'adresse de ses lecteurs, son œuvre, et qu'il vaudrait la peine que tous les amateurs de philosophie et de critique contemporains se rappellent jalousement : « Tous ceux qui se figurent pouvoir connaître l'histoire universelle à travers l'un seulement de ses fragments, sont semblables à ceux qui, ayant vu les membres épars d'un organisme jadis riche en énergie et en beauté, estimeraient l'avoir devant eux, dans sa pleine activité d'être vivant. Mais que quelqu'un, ayant reformé d'un seul coup l'animal et lui ayant redonné sa

forme originale et la vie, revienne le leur montrer, je n'ai nul doute qu'ils conviendraient tous d'avoir été aussi éloignés de la vérité que le songe l'est de la réalité. *Il est possible de se former avec les parties une idée approximative du tout ; il n'est pas possible d'en avoir la science et la connaissance certaine.* Car sans doute on doit bien estimer fermement que toute notion partielle contribue à l'intelligence du tout ; mais celle-ci ne peut provenir que de la connexion et de la comparaison, de l'enregistrement exact des ressemblances et des différences entre toutes les parties : seulement celui qui travaille de cette façon peut tirer de l'histoire force et plaisir (1). »

(1) POLYBE, I, 4, 7-11.

CHAPITRE PREMIER

L'ESCLAVAGE ET L'ANCIENNE SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE

L'ESCLAVAGE ET SON IMPORTANCE HISTORIQUE. — Le premier des nombreux problèmes qu'un groupe d'hommes, régulièrement constitué, doit résoudre, c'est celui de la production matérielle. Ce n'est pas que ce soit là la fin la plus noble, entre beaucoup, vers quoi puisse tendre la vie humaine, mais il est certain que celle-là conditionne toutes les autres et qu'elle a, dans toute société la même importance que le budget domestique dans une famille, le budget public dans un état. Fortuné le peuple qui, ayant heureusement résolu le problème de la production, arrive, ce faisant, à rendre possible son existence sociale ! Il aura conquis la force de traverser sain et sauf les risques les plus terribles qui s'abattent parfois sur la vie des nations, il aura trouvé le secret de les dominer et de les dépasser. La société, au contraire, qui n'aura point su y pourvoir, quelles que soient les aspirations idéales de sa majorité ou de ses élites, ne pourra pas ne pas disparaître, en glissant lentement dans la décadence, ou en se précipitant d'un seul bond dans la catastrophe.

C'est ainsi, répétons-le, qu'il se passe dans la vie des individus ; de même dans celle des nations. Si donc nous voulons réussir à saisir les causes premières de la grandeur ou de la décadence des peuples, nous devons avant tout nous efforcer de mettre la main sur leur forme spéciale de production et en saisir le mécanisme,

les avantages, les défauts, ce qui, en un mot, les met en état de vivre et de triompher dans la concurrence universelle.

Or, le monde ancien, et, dès lors, aussi, la Grèce ont reposé sur la pierre angulaire de l'esclavage. L'esclave, ou, mieux, le travailleur non libre, fut en même temps l'instrument et le moteur animé de l'agriculture, de l'industrie et du commerce antique. Les hommes libres travaillaient aussi, mais dans une proportion beaucoup plus faible et (sauf dans des temps et des régimes économiques relativement avancés) avec une capacité et une adaptabilité infiniment moindres qu'aujourd'hui. Le phénomène de l'esclavage, dans le monde ancien, a été souvent, trop souvent, l'objet d'âpres réquisitoires de la morale, de condamnations violentes à l'égard des sociétés qui s'arrangeaient pour l'adopter. En réalité, l'esclavage n'a été, ni plus ni moins, qu'un des nombreux moyens par quoi l'homme, au cours des temps, s'est efforcé de résoudre (en n'y réussissant que partiellement) le problème de son existence matérielle. A cette phase de l'ère première de chaque peuple, où les bras d'une seule *gens* ou d'une seule tribu ne furent plus suffisants pour cultiver le sol, lutter contre les agresseurs extérieurs, produire tous les objets nécessaires à la vie ; à une époque où aucun des moyens qui servent aujourd'hui à attirer et à fixer le travail des hommes libres ne présentait pratiquement la moindre efficacité, là où les guerres continuelles entre les minuscules agrégats sociaux fournissaient en abondance des bras à l'esclavage, les hommes eurent l'insigne mérite de tourner vers des fins utiles cette somme non indifférente d'énergies que le hasard mettait à leur disposition, sur des territoires illimités, parfois en grande partie stériles. C'est dans ce sens que l'esclavage a constitué l'une des premières formes du travail humain et est devenu un instrument efficace de production et d'accroissement de la richesse.

Il a marqué la première séparation des fonctions dans la société primitive ; il a permis la division du travail social, et, dans le travail lui-même, une distribution particulière des énergies et des

aptitudes ; surtout, il a rendu possibles deux faits qui devaient prendre ultérieurement la plus grande importance, d'abord, la séparation entre une classe guerrière et une classe productive, ce qui a permis la formation de grands états, prenant la place des primitives tribus atomiques ; ensuite, l'habitude méthodique et constante du travail, c'est-à-dire la possibilité de la production de biens et de richesses qui peuvent servir à quelque chose de plus complexe et de plus élevé que la satisfaction des besoins élémentaires et immédiats de l'individu. Voilà la grande fonction historique de l'esclavage primitif (1) !

Toutefois, comme il arrive de toutes les forces qui se développent au sein de la vie et de l'histoire, l'esclavage, lui aussi, est allé avec le temps en développant et en faisant sortir de lui-même une influence nocive pour le milieu social, dans lequel il se trouvait placé et vivait, une action contraire au développement économique qu'il avait su susciter. Ces conséquences se sont aggravées avec la succession des siècles. Dès lors, étudier, dans la Grèce antique, la forme du travail servile, sa nature, sa portée, ses conséquences, en un mot, sa crise, et les crises sociales qu'il a peu à peu déterminées dans les divers domaines de l'industrie, du commerce, c'est pénétrer dans le mystère de la vie spirituelle grecque ; — de même que, aujourd'hui, étudier les crises du régime de ce libre salaire qui a débuté dans le monde aux XIV^e-XV^e siècles, c'est remonter aux origines premières de la plus grande

(1) Sur les origines historiques de l'esclavage, cf. A. COMTE, *Cours de philosophie positive*, Paris, Baillière et fils, 1864, V, 133 sq. ; H. SPENCER, *Principes de sociologie*, trad. fr., Paris, 1883, III, 393 sq. ; F. ENGELS, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'état en rapport avec les recherches de L. H. Morgan* (trad. ital.), Bénévent, 1885, p. 149, 169 ; A. LORIA, *Analisi della proprietà capitalistica*, Turin, Bocca, II, 55 sq. — On trouve un essai plein d'idées originales et suggestives touchant l'esclavage antique dans *Die Sklaverei im Altertum*, dans les *Kleine Schriften* de E. MAYER (Halle 1910). Toutefois, au milieu d'idées originales, s'insinuent de temps en temps des thèses paradoxales : celle-ci, par exemple, que dément au surplus le présent travail tout entier, que l'esclavage n'a eu aucune part à la décadence du monde antique (p. 210, n. 4).

des tragédies matérielles et morales qui tourmentent la civilisation contemporaine des deux mondes.

LA POPULATION ESCLAVE EN GRÈCE. — Dans ce but, afin d'avoir une idée exacte du poids que l'esclavage avait dans la vie sociale de la Grèce, nous désirerions vivement connaître le rapport économique entre la population libre et la population servile, et le rapport de l'une et de l'autre avec la surface, la production, les importations, etc., dans chacun des pays de la grande nation.

Par malheur, il n'y a qu'un nombre très minime de faits dont nous puissions disposer et seulement en ce qui touche les aspects les plus superficiels et les plus généraux du problème. D'après les calculs les plus connus et les plus accrédités de Beloch (1), les rapports entre la population libre et la population servile, dans les pays grecs sur lesquels nous sommes le mieux informés et dans la période la plus claire de cette histoire, c'est-à-dire le milieu du v^e siècle, seraient les suivants :

Régions	Superficie km. c.	Popul. libre	Esclaves	Popul. par km. c.	Rapport entre libres et esclaves
Argolide (avec Égine et Corinthe)	4185	165.000	175.000	78	1 / 1,09
Attique	2647	135.000	100.000	89	1,35 / 1
Mégaride	470	20.000	20.000	88	1 / 1
Béotie	2580	100.000	50.000	58	2 / 1
Eubée	3592,3	40.000	20.000	17	2 / 1
Cyclades	2701,4	80.000	50.000	48	1,60 / 1
Corcyre	770,6	30.000	40.000	91	1 / 1,33

Mais il s'agit de chiffres pour ainsi dire morts, c'est-à-dire de chiffres en bonne partie établis grâce à des raisonnements critiques dont la base est très incertaine, et à travers lesquels on

(1) *Die Bevölkerung der griechisch.-röm. Welt*, Leipzig, 1886, p. 506 et *passim*.

ne distingue point les différentes formes de travail auxquelles s'appliquaient les centaines de milliers d'esclaves de la Grèce antique. Il faut peut-être préférer d'atteindre une image plus vive de la réalité au moyen des évaluations générales des écrivains antiques ou en portant son attention sur la nature de certaines des entreprises, — agricoles, industrielles, commerciales, — du souvenir desquelles le temps destructeur n'a pu, comme d'habitude, nous priver.

En général, la grande propriété, en Grèce, n'employait pas d'esclaves, mais des serfs de la glèbe, du régime malheureux desquels nous aurons à nous occuper à un autre chapitre du présent ouvrage. Mais elle employait aussi des esclaves, et la moyenne et la petite propriété se servaient d'esclaves. Dans le petit ouvrage classique de Xénophon, l'*Économique*, tout le personnel employé au travail des champs est, presque par définition, considéré comme servile. De règle, le directeur de l'exploitation est un esclave, esclaves sont les ouvriers, parmi lesquels le propriétaire doit se rendre chaque jour, avec lesquels il lui faut partager les fatigues, intellectuelles et morales, sinon les fatigues précisément matérielles des bras, et auxquels il distribue, en temps et lieu, des louanges, des encouragements, des châtiments. Lorsque, à la troisième phase de la guerre du Péloponèse, les Spartiates occupèrent Décélie, enfonçant ainsi une épine dans le cœur de l'Attique, — cette épine qu'Athènes ne réussira plus à arracher de sa chair, — 20.000 esclaves environ abandonnèrent leurs travaux quotidiens, et c'étaient pour une bonne part des travailleurs qui fuyaient les campagnes et la dure tâche de la garde des bestiaux (1). Chaque propriété, grande ou petite, avait ses esclaves (2). La Béotie, pays éminemment agricole et point industriel, comptait une importante population servile, qui alla en croissant sensiblement du v^e au iv^e siècles avant J. C., et il

(1) THUC., VII, 27.

(2) DÉMOSTH., XLVII (*Contra Everg. et Mnesib.*), 53, HÉROD., 6, 23, 5; JAMBL., *Vita Porph.*, 197.

y avait aussi des esclaves, au moins au iv^e siècle, en Locride et en Phocide, où Mnason d'Élatée commença par en posséder à lui seul environ un millier (1), au grand scandale de ses concitoyens, fidèles aux traditions anciennes de liberté de leur pays. La conclusion qu'on peut tirer de ces données est la suivante : en Grèce « existait une masse énorme d'esclaves employés dans l'agriculture (2) ».

Non moins nombreux était le personnel servile exigé par l'industrie grecque. L'esclave mettait en mouvement non seulement les entreprises d'une certaine importance, mais aussi l'humble atelier de l'artisan, non seulement la grande, mais aussi la petite et la toute petite industrie. A Athènes, l'atelier de l'orateur Lysias et de son frère comptait environ 120 esclaves métallurgistes ; celui de l'orateur Démosthène, 20 esclaves ébénistes et 33 ouvriers armuriers. D'autres ateliers devaient être plus petits. Une fabrique de chaussures, celle de Timarque, ne dépassait pas 9 ou 10 esclaves ; il y en avait qui ne comptaient qu'un esclave, humble aide du patron. Et ce sont des esclaves qui travaillent le feu et le bronze, fabriquent des passementeries et des instruments de musique, tannent les cuirs, préparent les drogues et les parfums (3).

L'un des domaines les plus notables d'application du travail servile consiste dans l'extraction des minerais métalliques et les premiers travaux dont les métaux sont l'objet. Toutes les dures besognes de la mine sont assumées par des esclaves, et, en Attique, les concessionnaires pour l'extraction et le premier travail de l'argent du Laurium disposaient l'un de 50 esclaves, l'autre de 300, un autre de 600, un autre même de 1000 (4).

L'état entreprend parfois des constructions publiques grandioses. L'une des fins principales de celles-ci, c'est de donner du

(1) TIM., fr. 67 (dans ATHÉN., p. 264 c-d et 272).

(2) P. GUIRAUD, *La propr. fonc. en Grèce*, Paris, 1883, p. 452.

(3) E. GLOTZ, *Le travail dans la Grèce anc.*, Paris, 1920, p. 246, sq.

(4) *Op. cit.*, 248.

travail et du pain au prolétariat inquiet des grandes villes. Mais les entreprises organisées par l'état ou qui sont faites pour son compte emploient aussi des esclaves. Des comptes, que nous possédons encore, concernant les travaux publics en Attique, il ressort que les esclaves se retrouvent dans chaque type d'activité manuelle, qualifiée ou non, mais, à coup sûr, en particulier dans les plus faciles et les plus grossiers. Sur 38 ouvriers en pierre, employés à la construction de l'*Érechthéon*, à Athènes, 15, au moins, sont certainement des esclaves (1). D'autres esclaves figurent dans les comptes relatifs aux travaux d'un sanctuaire à Cérès et à Proserpine d'Éleusis ; dans ceux qui concernent l'*Éleusinion* d'Athènes, ainsi que dans ceux du *Portique* de Philon (2). Et ce sont des esclaves qui dominent, — peut-être 10 contre 1, — parmi les travailleurs du *Didymeion* de Milet, dans la première moitié du iii^e siècle avant J. C. (3).

Dans le commerce grec, les esclaves tiennent aussi une grande place. Il est probable que, comme marchands, ils figurent dans des entreprises publiques, par exemple, dans les travaux relatifs à l'*Érechthéon*, au sanctuaire d'Éleusis, et à l'*Éleusinion* d'Athènes (4) ; mais il est certain qu'ils figuraient comme employés, comme dirigeants, et même comme associés dans le commerce privé et dans les petites industries bancaires de l'Athènes classique. La conclusion qu'on peut tirer de tant d'éléments, c'est encore une fois que, dans l'Hellade classique, dans l'industrie, le commerce, la banque, l'élément servile l'a emporté sur l'élément libre et que, en général, la population servile, par rapport à la population libre, si elle ne domine pas celle-ci, comme dans le monde oriental et dans le monde romain, n'a pas été en

(1) Cf. H. FRANCOU, *L'industrie en Grèce*, Bruxelles, 1900, I, 205 et 204, n. 2, avec les sources citées.

(2) FRANCOU, *op. cit.*, I, 208-10, avec les sources citées.

(3) B. HAUSSOULIER, *Comptes de la constr. du Didymeion*, dans *Rev. de philol., de littérat. et d'hist. anc.*, 1906, A, II, 6-22 ; cf. p. 253-254.

(4) FRANCOU, *op. cit.*, 206-207, avec les sources citées.

faible nombre ; dès lors, les effets de son existence, s'ils n'ont pas été illimités comme dans d'autres périodes et chez d'autres peuples, n'ont pas manqué d'être sensibles.

IMPRODUCTIVITÉ ET COUT ÉLEVÉ DU TRAVAIL SERVILE. — La première des pernicieuses répercussions économiques de l'esclavage était la suivante : les esclaves, d'un côté, assuraient à qui les possédait et faisait travailler, une très faible marge de revenu net, et menaçaient, d'un autre, de piétinement ou de régression le sort de la production qui leur était confiée, sans compter pour le reste de la population les graves dangers d'une concurrence sans pitié et de la faible abondance de produits relativement coûteux.

Les raisons du premier fait sont faciles à comprendre. Alors que, dans l'économie moderne basée sur le libre salaire, le propriétaire ou l'industriel ne dépense rien ou très peu pour surveiller le travail, rien pour défrayer l'existence des ouvriers, se contentant de leur assurer, et sans aucune continuité, un salaire qui peut être inférieur aux besoins élémentaires du salarié et doit l'être toujours à la valeur de son produit, en régime d'esclavage, c'est précisément le contraire qui arrive. Ici, la surveillance doit être continue et considérable, ici la nourriture ne peut-être limitée à la période où l'esclave accomplit une fonction utile, mais doit nécessairement s'étendre à celle où son travail arrive à être, pour des raisons imprévues, ou absolument nul ou en perte. Dans le régime d'esclavage, enfin, la subsistance des travailleurs doit être assurée d'une façon spéciale, parce que c'est seulement sur les propriétaires que retombent les frais des maladies, de la mort, de la vieillesse des esclaves, ceux qui proviennent d'une diminution dans la quantité ou dans la qualité du produit (1).

Tandis que le travailleur libre détient parfois les outils du travail, et possède toujours une habileté et une technique particulières, qu'on trouve en lui une espèce d'intérêt suscité par la crainte

(1) CAIRNES, *The slave power, its character, etc.*, Londres, 1862, p. 85.

de représailles éventuelles ou l'espérance d'avantages extraordinaires, l'esclave ne dispose d'aucune capacité qui lui soit propre, ou, dans ce cas, on l'acquiert très chèrement, et ce n'est qu'exceptionnellement, et dans des conditions spéciales, qu'on peut stimuler sa diligence et son activité. Il n'est point jusqu'au fait même de l'organisation et de la résistance des travailleurs libres, qui représente aujourd'hui l'un des périls les plus graves pour l'économie capitaliste, qui n'ait son côté favorable, en ce qu'il constitue un stimulant continu pour le perfectionnement des instruments de la production. Mais l'esclave est, par définition, incapable de l'un et de l'autre.

On ne peut affecter au travail de l'esclave aucun instrument perfectionné, parce qu'il ne saurait pas s'en servir et l'abîmerait. Mais si, par hasard, il en découvrait un qui servît à alléger et à abrégé sa fatigue, il ne tirerait aucun avantage de son invention, mais il serait considéré et traité comme un ouvrier méprisable qui répugne au travail. Aussi, là où l'on emploie des esclaves, on utilise nécessairement une plus grande somme de travail que là où l'on emploie des travailleurs libres, et la tâche des premiers est moins rémunératrice même là où et quand la journée des ouvriers libres est très chère (1). Pour les mêmes raisons, on peut difficilement confier aux esclaves les travaux difficiles et compliqués. De là, point de développement technique de l'agriculture et de l'industrie, point d'intensité ni de changements dans la production (2), pas d'emploi d'engrais, pas de possibilité de proportionner le nombre des travailleurs aux différentes exigences du marché, aucun des heureux effets de la concurrence ouvrière,

(1) A. SMITH, *La richesse des nations*, trad. ital., Turin, 1851, II, 56, 266, 267, 471. Cf. MONDAINI, *Storia colon. dell' epoca cont.* Florence, 1916, I, p. 14.

(2) D'après DU MESNIL DE MIGNY, *Hist. de l'écon. polit. des anc. peuples*, Paris, 1872, II, 168, n. 1 ; cf. p. 168-9, les statistiques sur les travaux des forçats montrent que l'obligation violente ne peut obtenir qu'un tiers des efforts que fournirait, dans le même temps, un homme libre. D'après DUREAU DE LA MALLE, *Écon. polit. des Romains*, Paris, 1840, I, 151, le travail de l'esclave correspond à la moitié du travail moyen d'un libre.

mais lenteur pesante et grossièreté dans l'ouvrage, très rapide épuisement du terrain, crises incessantes, étroites marges de gain, condition forcée de demi-pauvreté générale.

Ces phénomènes ne pouvaient pas ne pas peser, tantôt faiblement, tantôt beaucoup, sur l'économie classique, et ils ont été, tantôt avec une grande conscience et une grande netteté, tantôt beaucoup moins consciemment et nettement marqués par les théoriciens antiques. D'autre part, les conditions hygiéniques étaient dans le monde gréco-romain, spécialement dans les grands centres, beaucoup plus déplorable que dans notre monde contemporain ; de là ces monstrueuses épidémies si fréquentes, qui fauchaient parfois par milliers chaque jour les habitants d'une seule cité et amenaient la désolation et l'extermination de provinces entières (1). Or, si la brièveté constatée de la moyenne individuelle de la vie (2) et si la mortalité des libres touchaient les patients et leurs familles, les conséquences du même phénomène, chaque fois qu'il s'agissait d'esclaves, retombaient toutes sur les possesseurs de ceux-ci, dont le profit pouvait être même littéralement absorbé par le taux d'amortissement, d'ordinaire très élevé.

Ce n'est pas tout : la mortalité des esclaves, qui, comme toujours, devait être quelque peu supérieure à celle des libres (3), impliquait, grâce aux nouveaux achats qu'elle imposait, la dépendance du propriétaire à l'égard du monopole des éleveurs et des chasseurs de chair humaine, dont les prétentions onéreuses doivent, dans l'antiquité aussi, avoir constitué l'un des encouragements les plus forts aux fréquentes razzias qu'on appelait guerres coloniales (4). Mais autrement pernicieux, quoique par ricochet, en ce qui touche l'économie servile, étaient les effets de toutes les

(1) Cf. HILDEBRAND, *Die ämtl. Bevölkerungsstatistik im alten Rom*, dans *Jahrbuch f. Nationalökon.*, VI, 91 ; R. PÖHLMANN, *Die Uebervölkerung d. antiken Grossstädte*, Leipzig, 1884, 114 sq.

(2) PÖHLMANN, *loc. cit.*, ; BELOCH, *op. cit.*, 41 sq.

(3) Cf. DUREAU DE LA MALLE, *op. cit.*, I, 149-50.

(4) LORIA, *op. cit.*, II, 91.

guerres, spécialement s'il s'agissait de guerres faites contre des peuples voisins, surtout si elles étaient très fréquentes comme dans le monde hellénique. Elles amenaient des vols et des fuites d'esclaves ; et ce fait, qui, d'un côté, provoquait de nouveaux frais, à cause soit des rançons, parfois fort élevées, qu'on donnait aux poursuivants (1), soit des contrats d'assurances (2), auxquels il fallait recourir (toutes choses qui multipliaient des dépenses déjà considérables d'entretien), déterminait toujours, d'un autre côté, à l'improviste, des crises, subites et douloureuses, dans l'industrie et dans l'agriculture.

Les effets des disettes n'étaient guère différents, car elles étaient beaucoup plus fréquentes qu'aujourd'hui, en raison soit de la culture rudimentaire, et, par là, de la faible productivité du sol, soit de l'absence d'un marché mondial, soit de l'état de guerre, presque permanent, où se débattit, par malheur, pendant des siècles, l'Hellade antique (3). Par là, en effet, le possesseur d'esclaves se trouvait dans le douloureux dilemme ou d'entretenir avec des dépenses multipliées son coûteux personnel servile (4), ou de le laisser périr, ruinant ainsi ce qui représentait pour lui un capital de travail important.

Nous avons dit que la mauvaise volonté et l'absence de conscience avec lesquelles l'esclave accomplissait sa tâche sautaient aux yeux de tous (5), mauvaise volonté et absence de conscience qui, se traduisant, d'un côté, dans la nécessité d'une surveillance toujours croissante et multipliée, étaient, de l'autre, les principales causes du faible rendement, en qualité et en quantité, de

(1) *Pap. Par.*, N. 10 (156 ou 145 av. le Christ) et le commentaire de LETRONNE à un *Papyrus du musée royal contenant l'annonce d'une récompense promise à qui découvrira ou ramènera deux colons échappés d'Alexandrie*, Paris, 1850, p. 25-27 (dans ARISTOPH., *Com.*, éd. Didot).

(2) ARISTOTE, *Æcon.*, 2, 2, 34, 2.

(3) Cf. le chap. IV du présent travail.

(4) ARISTOTE, *op. cit.*, I, 5, 2, sq.

(5) XÉN., *Æcon.*, 14, 2 sq. ; CAT., *De Agric.*, 2, 2 ; COLUM., *De re rust.*, I *praef.*, 12, 3.

son travail (1). Mais on pourrait penser qu'il existât, entre les mains du propriétaire, des moyens disciplinaires, extraordinaires et inouïs, en comparaison de ceux qu'il lui aurait été loisible d'employer à l'égard des hommes libres. Il s'agit toutefois là d'une pure illusion : tout sévice exercé sur la peau des esclaves, tout mauvais traitement qui abrégait l'existence de ceux-ci, équivalait à un gaspillage de la valeur du capital humain, et, dans certains cas, à l'ouverture d'une brèche impossible à combler dans le patrimoine du propriétaire (2). C'est ce qui fait que, de Platon (3) à Xénophon (4), de Xénophon à Caton (5), de Caton à Varron (6), de Varron à Columelle (7), c'est un cri universel, bien que peu écouté, pour avertir que les esclaves doivent être traités avec tous les égards, et non pas par esprit humanitaire, mais bien dans l'intérêt même du propriétaire (8).

(1) COLUM., *op. cit.*, I, 1 ; 7 et *passim*.

(2) VARR., *Res. r.* 1, 16, 4 et *passim*.

(3) PLAT., *Leg.*, 6. p. 777 d sq.

(4) *Econ.*, 12, 6 sq. ; 13, 10 sq. ; 14, 7 sq. et *passim*.

(5) PLUT., *Cato*, 21, 1.

(6) *Op. cit.*, I, 17, 5 sq.

(7) *De re rust.*, I, 8, 11 ; 1, 12, 3 et *passim*. Cf. ARISTOTE, *Œcon.*, I, 5, 2 sq. et *Polit.*, I, 5, 11.

(8) Je pense qu'on peut se borner à des considérations de caractère général pour être convaincu et convaincre du coût élevé du travail servile en comparaison du travail libre. La majorité des modernes a au contraire préféré suivre une méthode différente : elle a voulu tenter de calculer numériquement le coût de l'une et l'autre espèce de travail, en arrivant ainsi, par suite de l'absence de bases, à des conclusions erronées et en opposition avec toutes les notions économiques les plus générales et les plus admises. Par exemple, FOUCART (*Bull. de corr. hell.*, VIII, 1884, p. 214), quand il parle d'esclaves employés dans l'industrie, n'a pas considéré les formes principales de travail libre, les travaux à la tâche et à forfait, non plus que les risques de mort ou d'évasion des esclaves, ou les dépenses d'entretien et d'éducation de leurs enfants (au moins 50 % de la population servile : cf. P. GUIRAUD, *La main-d'œuvre industrielle*, Paris, 1900, p. 94 et sources citées), ou les impôts correspondants, ou les bornes imposées à la productivité, ou le taux annuel d'amortissement, — toutes choses qui ne sont pas faciles à calculer exactement par des chiffres. En outre, il se trompe quelque peu, en croyant pouvoir atteindre numériquement les dépenses de loge-

LE RÉGIME SERVILE ET LA PRODUCTION. — Tout cela concerne ceux qui employaient des esclaves, c'est-à-dire les classes, dirigeantes et productrices, de l'antiquité classique, parfois paradoxalement pauvres comme les plus pauvres de leurs sujets (1). Aussi pénible est la constatation de ce qui se produisait touchant la qualité dans la production servile, c'est-à-dire un fait qui concernait l'intérêt général de la société. — « Le travail servile est un travail de bouchers (2) », tel est le cri désespéré qui jaillit des livres de tous les économistes de l'antiquité. L'agronome romain Columelle, qui a vécu à l'ère du plus grand développement de l'esclavage dans le monde gréco-latin, écrivait : « Les esclaves font beaucoup de tort à l'agriculture : ils confient les bœufs au premier venu, les nourrissent mal, travaillent la terre sans intel-

ment, qu'on ignore, les dépenses d'habillement, ainsi que de location ou de possession des instruments de travail (elles aussi impossibles à établir *a priori*), les menues dépenses, tellement variables, et le passif fluctuant des jours de fêtes et de loisir forcé. Plus tard, GUIRAUD a eu l'illusion (*La main-d'œuvre industrielle*, p. 190-191) de suivre une meilleure méthode en établissant les dépenses de tous ceux qui, en Grèce, au lieu de posséder des esclaves, se contentaient d'en louer. Mais il a négligé les observations antérieures de A. MAURI (*I cittadini lavoratori dell' Attica nei secoli V e IV a. C.*, Milan, 1885, p. 88-89), — et il serait facile d'en ajouter d'autres, — d'où il résulterait comment « encore moins sous cette forme, la main d'œuvre servile pouvait coûter moins cher que le salaire accordé aux libres ». Mais MAURI lui-même, qu'il convient de reconnaître comme étant plus prudent que ses prédécesseurs, partage (p. 85 sq.) leurs erreurs, alors qu'il prétend arriver à une conclusion numérique quelconque. Et il s'est trompé en même temps qu'eux en ne tenant pas compte du très notable fait que, à la différence de la main-d'œuvre servile, la main d'œuvre libre, quelles qu'en soient les prétentions, n'implique pas une dépense constante et quotidienne, de sorte que, tandis qu'il faut ajouter au coût d'entretien des esclaves le passif des jours de repos et des années de vieillesse, il convient de soustraire du salaire annuel des hommes libres les journées, impossibles à nombrer, où le travail a fait défaut, etc. Cf. aussi l'*Introduction* d'E. CICCOTTI à la traduction française de son *Déclin de l'esclavage antique*, Paris, Rivière, 1910, p. XII sq.

(1) C'est la phrase d'un ancien à propos des propriétaires de Thespia (cf. HERACL. PONT. dans *F. H. G.*, p. 80 de l'édit. Didot).

(2) C'est la phrase presque textuelle du plus insigne agronome du monde romain (COLUM., *De re rust.*, I *præf.*).

ligence, mettent en compte plus de grains qu'ils n'en n'usent ; négligent le produit du sol, volent ou laissent voler le grain qu'ils ont porté sur l'aire pour le battre, ne remettent pas fidèlement le grain déjà battu, de sorte que, par la faute de l'entrepreneur et de ses esclaves, la propriété tombe en ruines... » Et ailleurs : « Si le patron ne surveille pas activement les travaux, il arrive précisément ce qui se passe dans une armée en l'absence du général : personne ne remplit plus son devoir... Les esclaves s'abandonnent à toutes les sortes d'excès... ils pensent moins à cultiver qu'à dévaster... (1) » Et Pline l'Ancien, étendant ses observations et sa condamnation à toute espèce de travail servile, ajoutait : « C'est une bien mauvaise idée de faire cultiver les champs par des esclaves, car c'est un bien mauvais travail que celui de l'homme fatigué, forcé seulement par le désespoir à travailler!... (2) »

Il y a plus. L'un des principaux motifs de la ruine de l'agriculture, ainsi que de la décadence ou de la stagnation de l'industrie, a été, en tout temps, l'absentéisme du propriétaire. Mais les pernicieux effets de ce phénomène étaient rendus mille fois plus forts et plus sensibles par l'existence d'un régime servile, qui, d'un autre côté, par suite de sa nature elle-même, ou bien grâce à l'illusion qu'il donnait d'un travail mécanique et toujours égal à lui-même, amenait plus facilement les producteurs à contrevenir à leur devoir moral d'être constamment et activement présents. Dans le monde grec, comme dans le monde romain, les domaines ruraux parfois étendus, et les ateliers, surtout s'il s'agissait de propriétés aux mains de familles enrichies, et, à ce titre, aimant à s'occuper de tout, sauf d'agriculture et d'industrie, étaient confiés à un surintendant, qui, dans la plupart des cas, était un esclave (3). A part la difficulté, sans cesse notée par les anciens,

(1) *Op. cit.*, I, 7 ; 1.

(2) *N. H.*, 18, 36. Sur la décadence de l'antique agriculture italienne à cause de l'esclavage, cf. COLUMELLE, *op. cit.*, I *praef.*, et DUREAU DE LA MALLE, *op. cit.*, II, 67-68.

(3) GUIRAUD, *La prop. fonc. en Grèce*, p. 455 ; *Id.*, *La main d'œuvre industr.*, p. 129.

de trouver à cet effet une personne techniquement et moralement capable, le surintendant ne pouvait avoir d'autre désir que d'exploiter le sol jusqu'à l'épuisement avec le minimum de capital ou de produire des marchandises aux moindres frais et de la plus médiocre qualité. Pour lui, pauvre esclave, la concurrence entre capitalistes ne développait jamais ses nombreuses et débordantes séductions : de là, l'inertie destructive et l'empirisme épais, — qu'il n'avait pas du reste le moyen d'affiner, — qui sont demeurés dans l'antiquité deux conditions fortement impropres au développement des principales branches de la production et au progrès des sciences qui s'y rattachent (1).

Vers la moitié du XIX^e siècle, dans les états méridionaux des États-Unis, où s'étalait vigoureusement l'économie servile, et où la concentration de la propriété avait favorisé au plus haut degré l'absentéisme des propriétaires, la production, dans une seule décade, tomba de 7 %, alors que, dans les états du Nord, peuplés de travailleurs libres, elle augmentait de 25 % (2). Pour la même raison, en Italie, au cours d'un siècle, de Varron à Columelle, la production en céréales tombait de 30 à 40 % (3).

Mais, si nous prenons comme exemple le cas le plus heureux, à savoir celui d'un chef d'équipe entièrement occupé à exploiter jusqu'aux limites du possible ses énergies de travail, — ses esclaves, — nous ne pouvons pas ne pas sentir comment les répugnances de ceux-ci et les expédients, obliques ou avoués, que cette répugnance leur avait suggérés, devaient multiplier et aggraver

(1) VARR., *op. cit.*, I, 44, 1, et COL., *op. cit.*, 3, 3, 3. Sur l'interprétation de ces passages, cf. C. BARBAGALLO, *La produz. media relat. dei cereali e della vite*, dans *Riv. stor. ant.*, 1904, p. 493 sq. Les anciens s'accordent tous à déplorer l'absentéisme du propriétaire (XÉN., *Æcon.*, 12, 19-20 ; cf. 13 et 14 ; VARR., *op. cit.*, II *praef.*, 1 sq. ; COLUM., *op. cit.*, 1, 1 ; 3, 7 ; PLIN., *N. H.*, 18, 35 sq. ; 43 ; PALLAD., *De re rust.*, 1, 6 ; cf. ARIST., *Æcon.*, 1, 6, 3 sq.) ; Columelle va même à ajouter (*op. cit.*, I, 7) que, lorsque l'absence est une nécessité, le louage est sans nul doute préférable au travail servile.

(2) ELLISON, *Slavery and secession in America*, Londres, 1861, p. 218.

(3) Cf. la note 1.

ces expédients sous la surveillance d'un pareil dirigeant plus que sous le commandement d'un homme libre et encore plus que sous celui du véritable propriétaire de la terre et de l'atelier. Pour toutes les raisons sus-indiquées, les travaux traînaient en longueur, le produit perdait en quantité et se dépréciait en qualité, la terre s'épuisait ; certaines productions n'arrivaient plus à se maintenir en vie (1) ; le *latifundium* devenait inévitable en agriculture ; dans l'industrie, les grandes entreprises, auxquelles, comme nous l'avons vu et comme nous le verrons encore, tendait, par une étrange ironie, la nature-même du travail servile, s'anémiaient, frappées par un mystérieux arrêt de développement, et, de jour en jour, d'heure en heure, reparaissaient, — douloureuses conséquences de l'économie dominante, — tous les phénomènes qui, à toutes les époques, ont tristement résonné comme des cloches d'alarme annonçant une régression dans la production.

On possède d'autres moyens de vérifier ce phénomène si capital. La faible productivité de la main d'œuvre servile dans l'antiquité est indiquée par le temps et le personnel exigés par les diverses espèces de travail.

Caton l'Ancien calculait comme indispensable, pour cultiver une oliveraie de 240 *jugera* (environ 60 hectares) au moins 13 esclaves (2). Et il s'agissait de culture arbustive, plus même, de la culture de l'olivier, qui exigeait un beaucoup plus faible concours de bras que la vigne ou les céréales. Une vigne de 100 *jugera* (environ 25 hectares) demandait en effet au moins 16 esclaves (3). L'agronome Saserna en calculait 12 par 100 *jugera* (envi-

(1) A. Smith écrivait, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : « La plantation de canne à sucre et de tabac peut comporter les frais de la culture servile. La culture des céréales ne le peut aujourd'hui, semble-t-il. Dans les colonies anglaises, où le produit principal est dans les céréales, la plus grande partie du travail est faite par des hommes libres. » (*Ricchezza delle nazioni*, p. 266).

(2) *Op. cit.*, 10, 1.

(3) *Op. cit.*, 11, 1.

ron 25 hectares) de terre ensemencés (1), en supposant qu'il fallait de 5 à 6 journées par *juger* (environ 25 ares) de sol plat (2), et 4 bœufs et 11 esclaves pour le labourage de 200 *jugera* (50 hectares) de terrain planté d'arbres (3). Columelle pensait qu'une propriété sans arbres de 200 *jugera* (50 hectares) devait être cultivée avec au moins deux paires de bœufs et quatre esclaves, plus soixante ouvriers, et que l'ensemencement, qui exigeait un labour quadruple, ne pouvait s'achever sur 25 *jugera* (6 hectares) qu'en quatre mois environ de travail (4).

Or, il y a un siècle et demi environ, en Angleterre, sans qu'on recourût déjà à la machinerie agricole moderne, pour les mêmes travaux, on employait un nombre plusieurs fois plus faible d'ouvriers (5), ou bien encore le même nombre d'ouvriers, pendant un laps de temps beaucoup plus court.

LA MACHINERIE ET LES TRAVAUX AGRICOLES EN GRÈCE. — Les fâcheux effets de l'esclavage et de sa relative improductivité se trouvaient aggravés par la grossièreté de la machinerie agricole et industrielle, qui, à son tour, dépendait (nous l'avons noté) soit du mauvais vouloir normal et de l'inexpérience des esclaves, auxquels il était dès lors périlleux de confier des instruments délicats et difficiles à manier, soit des entraves dans le développement technique de chacune des branches de la production.

Ce semble étonnant, et cela ne l'est pas : le peuple grec, qui

(1) VARR, *op. cit.*, I, 18, 1.

(2) *Op. cit.*, I, 18, 2.

(3) Dans COLUM., *op. cit.*, 2, 12. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *Le domaine rural chez les Romains*, dans *Rev. des Deux-Mondes*, 15 sept. 1886, p. 339-340.

(4) COLUM., *op. cit.*, 2, 12. Cf. DICKSON, *The husbandry of ancients*, Édimbourg, 1788, II, 78-79, BÜCHER, *Die Aufstände d. unfreien Arbeiter*, Francfort, 1874, p. 43 sq. ; ROSCHER, *Ueber das Verhältniss d. Nationalökon. zum klass. Altertum*, 1861, p. 15-16. L'industrie antique était même forcée d'employer un personnel plus nombreux que celui qu'il faut à l'industrie contemporaine. Cf. ARDAILLON, *Les mines du Laurium dans l'antiquité*, Paris, 1897, p. 96 sq., 108-109.

(5) Cf. DICKSON, *loc. cit.*

avait tant de finesse dans l'intelligence, une si profonde connaissance des disciplines mathématiques, n'a su, au cours de longs siècles de prospérité, accomplir aucun progrès digne de remarque dans l'outillage ou dans les travaux de l'industrie ou de l'agriculture ; et quant aux progrès que, en agriculture, le peuple romain dut accomplir (1) on doit déclarer qu'ils relèvent de la période antérieure à l'adoption universelle de l'économie servile et des multiples influences que, dans sa longue et aventureuse histoire, ce peuple eut à subir et à utiliser (2).

Il ne pouvait pas en être autrement. Le développement technique et scientifique sont déterminés, non pas, comme on l'admet dans le vulgaire, par l'esprit inventif de savants et de penseurs isolés, mais, en premier lieu, par les exigences, techniques et économiques, du travail. Dans les états américains modernes, où l'on rétablit en son temps l'antique travail servile, les instruments de la production apparaissent dissemblables de ceux que les colons avaient connus et employés dans la mère-patrie, car il s'en était substitué à ceux-ci d'autres, grossiers et maladroits, rappelant l'outillage de l'agriculture et de l'industrie antiques. Un observateur contemporain du fait écrivait : « Quant à la production, nous vivons dans des siècles dépassés depuis longtemps. Pour nous, les machines, le développement intégral de la science et de l'art sont comme s'ils n'avaient jamais eu lieu (3) ». Et Olmsted, décrivant une plantation de Virginie, ajoutait : « J'ai vu des outils que personne de nous ne permettrait à un travailleur libre, car leur poids seul et leur grossièreté doivent rendre le travail plus pénible au moins d'un dixième. Mais l'hypothèse d'outils plus légers et mieux conçus est absurde, car dans

(1) DICKSON, *op. cit.*, I, 374 sq. ; MANZI, *La viticoltura e l'enologia presso i Romani*, Rome, 1883, p. 41 sq, 66.

(2) DICKSON, *op. cit.*, I, 2, n. 1, II, 340, 345, 353 sq. ; CICCOTTI, *Il iramonto della schiavitù nel mondo antico*, Turin, 1901, p. 172-173.

(3) JAY, *Address to the non slaveholders of the south on the social and polit. evils of slavery*, New-York, 1843, p. 5 : cf. OLMSTED, *A journey in the seaboard States*, New-York, 1856, p. 483.

les mains des esclaves, ils ne dureraient pas plus d'un jour ... (1) »

De même, en dépit d'une foule d'instruments agricoles, en Italie, au siècle d'Auguste, on ne connaissait, au moins pratiquement, et on ne suivait fidèlement d'autre méthode d'engrais que celle de l'engrais naturel (2), et les rotations agraires, si recommandées par Caton, restaient écrasées sous l'ignorance et l'oubli, parce que la main d'œuvre servile, incapable d'adaptation, n'arrivait pas à savoir s'y adonner (3). La charrue athénienne, dans la période du plus grand développement de la métropole de l'Attique, était à peu près demeurée telle qu'elle était à l'ère agricole homérique et préhomérique, — outil grossier, à crochet, auquel on n'attelait pas plus d'une paire de bœufs, et qui, en raison de sa faiblesse, arrivait plutôt à égratigner le sol à la surface qu'à l'ouvrir (4). Comme à l'époque d'Homère, on continuait à ensemercer en jetant les grains à la main ; c'est à la main qu'on coupait les épis (5), que les sabots des bêtes de somme étaient chargés de battre (6), et les souffles mobiles du vent de nettoyer (7). Jus-

(1) *Op. cit.*, p. 46-47 ; cf. p. 481, 483.

(2) DICKSON (*op. cit.*, I, 340 sq.) énumère, parmi les connaissances exotiques de la seconde moitié du 1^{er} siècle avant J.-C., le chaulage et le marage (il s'agissait d'expériences et de notions importées de pays à travail libre) ; il néglige toutefois le passage très significatif de Virgile (*Georg.*, I, v. 193, sq.) :

Semina vidi equidem multos medicare serentes
et nitro prius et nigra perfundere amurca
grandior ut fetus siliquis fallacibus esset.

Toutefois, sur les conséquences pratiques de ces connaissances, cf. ci-dessous la n. 2, p. 32.

(3) PORENA, *Decad. dell' agric. presso i Romani*, Rome, 1867, p. 27.

(4) GUIRAUD, *La propr.*, p. 475 sq. Voici, du reste, ce que Cairnes (*op. cit.*, p. 81) écrivait sur les colonies américaines : « Jusqu'au début de la guerre civile, dans les états serviles du Mexique, l'on voyait des charrues de construction chinoise, qui creusaient la terre comme les pattes du porc et de la taupe, sans arriver ni à la fendre, ni à la briser. »

(5) XÉN., *Écon.*, 18, 1-3.

(6) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 481.

(7) XÉN., *op. cit.*, 18, 6. cf. BÜCHSENSCHÜTZ, *Besitz und Erwerb*, Halle, 1869, p. 302 sq.

qu'au terme de l'époque d'Aristophane, le monde hellénique a continué d'ignorer le rouleau et la herse (1), ainsi que les heureux effets des engrais chimiques (2) et des rotations agraires, et le système de la jachère a subsisté, par contre, dans toute sa vigueur (3). Tout ceci explique comment Xénophon a pu affirmer que, pour l'agriculture, il ne fallait ni un long apprentissage, ni une habileté spéciale (4).

Mais les avantages de l'industrialisation de l'agriculture et de l'industrie ne sont pas seulement d'ordre technique ; ils sont essentiellement d'ordre économique. Un hectare de froment, coupé à la main, coûte le double environ d'un hectare coupé à la faucheuse (5). Et le bas prix de tous les objets manufacturés, qui a fait le bonheur du XIX^e siècle, a été précisément dû à la substitution du travail mécanique au travail manuel.

Devant des pays d'un rendement économique plus élevé, la Grèce antique pouvait s'avouer vaincue : c'est ce qui, — nous le verrons, — arrive en fait dans la période appelée hellénistique. Et une nation dont les énergies économiques se refusent à se grouper pour la concurrence est par là même seulement condamnée à une décadence générale.

LA PRODUCTION DU SOL. — Mais est-il possible de connaître, d'une façon plus précise, le niveau auquel s'élève le produit du sol, affaibli de toute part par un si grand nombre de conditions tellement défavorables ?

Nous ne sommes pas directement informés de sa hauteur relative en Grèce ; mais il est permis de l'induire, avec toute la pru-

(1) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 477.

(2) THÉOPHRASTE (*De causis plant.*, 3, 17, 8 ; 6, 10, 9) note un exemple récent et isolé d'emploi du nitre ; PLINE (*N. H.* 17, 42) l'emploi de la marne. Mais, outre la rareté du cas, il ne faut pas confondre la théorie des intellectuels avec la pratique quotidienne, pleine de défiance à l'égard des inventions et tentatives scientifiques (Cf. VIRGILE, *Géorg.*, I, 196 sq.).

(3) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 471 sq.

(4) *Œcon.*, 6, 8 ; 18, 10 ; 19, 14 sq. 21, et *passim*.

(5) BERNARD, dans *Journ. d'agric. pratique*, 1901, p. 64-65.

dence requise, de renseignements collatéraux. Pour nous arrêter aux deux céréales les plus importantes de l'antiquité, l'orge et le froment, nous savons que, en Italie, la production maxima, au dernier siècle avant l'ère vulgaire, ne dépassait pas de 7 hl. à 10 par hectare et, au premier siècle de l'ère vulgaire, 6 à 7 hectolitres par hectare. Nous savons que, dans les meilleures contrées de la Sicile, bien plus fertile, la moyenne de la production pour ces deux céréales avoisinait dans la même période, de 12 à 15 hectolitres par hectare (1). Mais, dans la Grèce antique, pays beaucoup moins fertile que la Sicile et que l'Italie, la production devait être encore plus faible, et nous pouvons peut-être estimer d'avoir trouvé confirmation de sa faiblesse dans un fait, désormais généralement admis, à savoir le total de la production en céréales, en 329-328 avant J. C., de l'Attique, de Scyros, Lemnos, Imbros et de l'île de Salamine, qui, pour l'orge, en chiffres ronds, peut atteindre 343.000 hectolitres, et, pour le froment, 75.000 hectolitres (2). On peut arriver à ces chiffres par induction ; mais ils n'en sont pas pour cela moins sûrs, au moins par rapport à l'année à laquelle ils se réfèrent. Or, en les prenant comme représentant la production moyenne totale de l'orge et du froment, dans les pays sus-indiqués, on peut en tirer, avec les précautions requises, la production moyenne relative des deux céréales, qui, par hectare, donnerait les proportions suivantes (3) :

	Froment	Orge
	en hectol.	
Attique	2,50 — 3,50	5,50 — 6,50
Salamine	4	8
Scyros	3,50 — 4	6,50 — 8
Lemnos	12 — 13	24 — 25
Imbros	7,50	8,50

(1) Cf. mon étude, *La produz. media dei cereali e della vite nella Grecia, nella Sicilia, etc.*, dans *Riv. di stor. ant.*, 1904, fasc. 3-4.

(2) Cf. I. G., II, 5, 834 b, et FOUCAULT, dans *B. C. H.*, 1884, p. 195 sq. ll. 50 sq. ; 1880, p. 26 sq., ll 4 sq.

(3) Cf. mon article cité plus haut. CICOTTI (*Indirizzi e metodi degli studii*

Ce sont des chiffres, évidemment très faibles, comme n'importe quelle comparaison avec le monde contemporain peut nous en avertir. La Grèce stérile d'aujourd'hui, avant et après les grandes réformes des deux dernières décades, produit en moyenne 6 hl. à 10 de froment et 10 hl. 50 à 11 hl. 50 d'orge par hectare (1). Le sol de l'Italie, qui n'est pas plus fertile que celui de la Grèce, donne en moyenne de 11 à 12 hectolitres par hectare de froment, alors que des pays, mieux favorisés par la nature ou le travail produisent beaucoup plus : l'Allemagne, 12,7 hl. par hectare, les États-Unis 17,9 hl., la France 18,1 hl., le Danemark 30 hectolitres, la Belgique, 31,1 hl., et ainsi de suite (2).

Mais nous ne sommes pas en état de nous faire une idée précise de la différence de production du sol entre l'ère ancienne et l'ère moderne, si nous ne considérons pas un autre fait digne de remarque : c'est que, là où, dans les pays contemporains, la culture, si variée qu'elle se présente, se fait de jour en jour plus continue (3), les terres du monde antique restaient en jachères, alter-

di demogr. ant., préf. au t. IV de la *Bibl. di stor. econ.*, p. 6 sq.) élève de graves doutes sur la possibilité d'employer utilement des données aussi isolées. Ses observations sont précieuses, non décisives. De toute façon, il ne nous paraît pas imprudent de nous servir de ces éléments, alors qu'ils viennent confirmer presque matériellement tout un ensemble de conclusions qui sortent par ailleurs de considérations indépendantes et d'un caractère différent. Cf. A. JARDÉ, *Le probl. des céréales dans l'antiq. gr.*, Paris, 1925 p. 42 sq.

(1) Cf. TOMBASIS, *La Grèce sous le point de vue agricole*, Paris, 1878, p. 27-29 ; U. RUFFOLO, *La Grecia econ. odierna*, Rome, Istit. col. ital., 1920, p. 23.

(2) *Rés. de l'enq. décenn.* de 1892, Paris, 1907, introd. p. 69. Pour l'Italie, cf. aussi G. ZATTINI, *La potenzialità attuale della prod. del frumento in It.*, in *base alla statist. del dodic.* 1909-20, Rom, Ministr. agr., ind. e com., 1921.

(3) Cf. GIGLIOLI, *Malessere agrario ed aliment in It.* Portici, 1903, p. LXXV et LXXIX. Sur les proportions de la disparition annuelle de la jachère, cf. *L'Agric. all. à l'Expos.* de 1900, Bonn, 1900, p. 38 sq., et, pour la France, CONVERT, *La Ferme de Fresne*, Paris, 1895, p. 9. Où la jachère persiste, elle n'est plus biennale, mais triennale.

nativement, une année sur deux (1). Dans ce cas, le rendement à l'hectare est d'une valeur très différente, selon qu'on parle du monde antique ou du monde moderne, et, pour établir une proportion exacte entre l'un et l'autre, il faudrait diviser par deux, ou presque, le premier, ou multiplier par deux le second.

La production antique des céréales pouvait être, dès lors, estimée inférieure de 50 % à la nôtre, ou, compte tenu de la différence annuelle de produit dans les rotations agricoles contemporaines, de 30 % au moins. Tout ceci se réalisait, chaque fois que, comme souvent il arrivait, l'ignorance, ou la mauvaise volonté, ou l'hostilité proprement dite des travailleurs (2) n'aboutissait pas à ce que la récolte tombât à peine à la valeur de la semence, et au-dessous même de celle-ci (3).

Il en résultait ce qui était à prévoir. Comme toute réaction contre le haut prix de la main d'œuvre et la faiblesse de la production, grâce à l'emploi de nouveaux instruments techniques, se trouvait écartée par la nature-même de travail, il ne restait aux propriétaires qu'à recourir aux productions qui exigeaient, et exigent encore aujourd'hui, le plus faible nombre de travailleurs (4). De là l'abandon de l'agriculture, le recours à l'élevage, dont, si l'on en constate l'exemple le plus saillant dans l'économie italienne des derniers siècles de la République et pour tout l'Empire, le monde hellénique offrit également le spectacle à l'approche de l'ère vulgaire (5).

OUTILLAGE ET TRAVAUX INDUSTRIELS. — On peut redire tout cela, à plus forte raison, à propos de l'industrie. Homère, Aris-

(1) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 471-4 ; DUREAU DE LA MALLE, *Écon. pol. de Rome*, II, p. 67.

(2) XÉN., *Œcon.*, 20, 2 sq.

(3) MÉNANDRE, *Agric.*, fr. 4, éd. Didot ; PHILÉM., *Incert. fab.*, fr. 6 ; cf. fr. 4, éd. Didot.

(4) LORIA, *Analisi*, II, p. 73.

(5) Cf. pour la Grèce péninsulaire et la Sicile grecque, STRAB., 8, 8, 1 ; 6, 2, 6 ; pour la Grèce insulaire, tout l'admirable tableau *Le chasseur de l'Eu-*

tote, Cratès, reléguait dans le monde des dieux et de l'utopie la possibilité de l'existence de procédés mécaniques autonomes (1). On en ignorait pratiquement les types les plus élémentaires. Pas de moulins à eau et à terre pour la mouture (2), pas de machines un peu compliquées pour le travail des métaux, des étoffes, des cuirs, mais des outils misérablement rachitiques et utilisables avec l'aide constante de la main de l'homme. Dans les travaux des mines, les plus durs, ceux sur lesquels l'intelligence humaine aurait dû le plus se porter pour diminuer le poids d'une fatigue effroyable, le transport des déblais et du minerai, se faisait au moyen de corbeilles portées à dos d'homme. C'est à la force de ses bras que l'ouvrier le brisait dans des mortiers, et le moteur de la meule destinée à le réduire en fragments encore plus petits n'était pas différent (3).

De là dérivait le singulier phénomène que toutes ou presque toutes les industries de l'antiquité, dont la vitalité fut à certains égards notable, répondirent en général à de forts besoins voluptueux. Les ateliers fabriquaient des vases, des étoffes de pourpres, des armes ciselées, tandis que les objets indispensables à la vie étaient au contraire fournis par la famille. « Or, cette production domestique, naturellement faible par suite de la faible extension de son aire — même, paralysée par une division de travail évidemment insuffisante, ne comportait ni progrès, ni développement, et, comme d'autre part, le luxe est, dans la vie,

bée, de Dion Chrysostome (éd. Dindorf, Leipzig, 1857) et BÜCHSENSCHÜTZ, *op. cit.*, p. 209-210 sq. Au sujet des avantages que les propriétaires romains espéraient tirer de l'économie pastorale, cf. DICKSON, *op. cit.*, II, p. 292-293.

(1) *Iliade*, 18, v. 373 sq; ARIST., *Pol.*, 1, 2, 5; CRAT., *Belluae*, pp. 1, 2, éd. Didot.

(2) GUIRAUD, *La main d'œuvre*, p. 87. « Les moulins à eau eux-mêmes, observe un moderne, n'ont été introduits dans la campagne romaine qu'au IV^e siècle, lorsque, par suite des nombreuses émancipations d'esclaves sous Constantin, il fut nécessaire de substituer au moteur humain devenu trop cher d'autres moteurs. » (Loria, *Anal.*, II, p. 70-71).

(3) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 203-4. Cf. MOREAU DE JONNÈS, *Statist. des peuples de l'antiq.*, Paris, 1851, I, p. 267-9.

un phénomène purement exceptionnel et que les industries destinées à l'alimenter sont nécessairement limitées par le petit nombre de leurs débouchés, un état économique semblable devait donner lieu à la création d'une richesse relativement faible, à l'existence d'une véritable *demi-pauvreté* (1) ».

LA CONCENTRATION DE LA RICHESSE IMMOBILIÈRE. — Certains producteurs tentaient bien de remédier à nombre des inconvénients énumérés, en groupant entre leurs mains des entreprises agricoles ou industrielles variées. C'est seulement ainsi, — pouvait-on penser, — qu'on pourrait réduire les dépenses de surveillance et d'entretien, multiplier le nombre des hectares à exploiter, élargir les marges de profit à utiliser, et, ainsi, éliminer plus ou moins les douloureuses conséquences de l'entretien de troupes d'esclaves inoccupées (2).

On ne pouvait pourtant pas échapper à ce phénomène. On a noté comment « l'effet économique de l'esclavage, plus important que tout autre par suite de sa répercussion sur l'économie et la société, est le caractère épuisant de l'agriculture ». « L'incapacité d'adaptation, nous l'avons vu, rend presque impossible les rotations agraires ; de là, la culture continue d'un même produit, aboutissant très vite à l'épuisement des terrains les plus fertiles. Si la fertilité fait défaut, le travail de l'esclave, étant donné son coût énorme, aboutit fatalement à un déficit, d'où le besoin d'avoir à sa disposition de nouvelles terres fertiles pour remplacer celles qui ont été exploitées. Dans le Texas, après dix ans seulement de régime servile, il y avait des terrains déserts beaucoup plus vastes que ceux qui existaient dans les états libres après deux siècles de culture. L'expansion territoriale, à l'augmentation de la population, dans un rapport de bien loin supérieur, devient dès lors la nécessité première des régimes esclava-

(1) SOUGHON, *Les théories écon. en Grèce*, Paris, 1898, p. 119-20 ; cf. MOREAU DE JONNÈS, *op. cit.*, II, p. 521 sq. ; ROSCHER, *op. cit.*, p. 22-3.

(2) Cf. LORIA, *Anal.*, II, p. 74-75.

gistes (1) » et le *latifundium* la forme principale de la propriété immobilière.

L'une et l'autre de ces dernières raisons sont les causes essentielles de la formation de la grande propriété dans les pays qui emploient des esclaves, et toutes les autres, qu'on a coutume de considérer comme les causes de ce phénomène, constituent des agents ou des coefficients secondaires, et non le motif universel et organique. Dans l'ancienne Italie romaine, le *latifundium* naît et se développe en même temps que s'introduit et se diffuse l'esclavage. C'est seulement après les deux premières grandes guerres puniques que les *latifundia* envahissent la péninsule et, avec l'Italie, la Sicile et l'Afrique romaine, de sorte que, déjà dans le dernier siècle avant le Christ, un orateur pouvait publiquement déplorer à Rome que le vaste sol tout entier de l'Empire ne fût pas possédé par plus de 2.000 citoyens (2).

Dans le monde grec, ce phénomène de la concentration de la propriété rurale fut plus lent et plus laborieux qu'ailleurs, en raison, soit de la nature spéciale du terrain, difficile à organiser en grands domaines, soit des attraits extérieurs qu'exerçaient sur les habitants l'industrie et, davantage encore, le commerce, soit, enfin, de l'âpre politique anti-ploutocratique de nombreuses cités démocratiques grecques. Pourtant, même en Grèce, le phénomène aboutit, comme ailleurs, à ses conséquences extrêmes, inévitables. Si on laisse de côté les pays qui, au lieu d'esclaves, employaient des serfs de la glèbe (Sparte et la Thessalie, par exemple) et où la grande propriété devint la forme unique de possession du sol, en Sicile et dans la Grande-Grèce, le fait de la concentration de la terre entre quelques mains constituait le spectacle le plus commun et le plus naturel. Agrigente se vantait d'avoir des familles de propriétaires extraordinairement riches : l'un seul de ses habitants tirait, entr'autres, de ses terres quelque

(1) MONDAINI, *La quest. dei negri nella soc. nordamericana*, Turin, 1898, p. 106-7 ; CAIRNES, *op. cit.*, p. 56 sq. ; LORIA, *Anal.*, II, p. 71.

(2) CIC., *De off.*, 2, 21 ; cf. TAC., *Ann.*, 3, 53.

chose commé 30.000 amphores de vin (1), correspondant à 12.000 hectolitres. Le territoire de Syracuse était dominé par un millier environ de grands propriétaires, maîtres de très nombreux esclaves (2). Et dans plusieurs petits états de l'Italie grecque (3), ainsi que, du reste, en Macédoine et dans la Grèce moyenne, la forme dominante de la possession du sol était précisément la grande propriété.

Les choses se passèrent d'une façon un peu différente en Attique et peut-être aussi dans les pays qui, comme l'Attique, exercèrent avec activité l'industrie et le commerce : les petites cités d'Asie-Mineure et les îles de la mer Égée (4). Après les réformes de Solon et de Pisistrate, qui, au VI^e siècle avant le Christ, en revenant sur la concentration, déjà accomplie, de la richesse agricole, y restaurèrent la petite propriété rurale, l'Attique devint un État où tous les citoyens, ou presque, possédaient un morceau de terre à eux.

C'est ainsi qu'il dut aussi se passer, avons-nous dit, dans d'autres petites cités industrielles grecques. Mais, précisément pour cette raison, par malheur, la Grèce, au milieu du VI^e siècle avant le Christ, offrait à l'examen attentif de l'observateur le spectacle d'un pays où, par l'intermédiaire de nombreux possesseurs, par l'intermédiaire de familles, de génération en génération condamnées à une indigence toujours plus dure, par l'intermédiaire des dettes, des hypothèques, des confiscations, la société allait lentement sur la route d'une nouvelle concentration de la propriété.

Si, vers la fin du V^e siècle, beaucoup de petites propriétés sont déjà réunies dans la main d'un propriétaire unique, au milieu du IV^e, plusieurs propriétés, constituées récemment, apparaissent comme ayant une valeur que n'auraient jamais eue jusque-là les « grandes » propriétés des plus riches citoyens athéniens, les

(1) DIOD., 13, 81, 5 ; 83, 1-3 ; 84, 1.

(2) HÉROD., 7, 155 ; THUC., 6, 67, 2.

(3) ARIST., *Pol.*, 5, 6 (7), 6.

(4) Cf. GLOTZ, *op. cit.*, p. 296-8.

chevaliers ou « pentacosiomédimnes ». Un citoyen athénien, d'après l'orateur Isée (premier tiers du IV^e siècle avant le Christ), tirait de ses terres une rente annuelle de 80 mines (environ 8.000 fr.) (1). Et, un peu plus tard, l'orateur Démosthène, discutant devant les juges de l'*Héliée*, pouvait parler de citoyens possédant à eux seuls une aussi grande partie de l'Attique que le total des nombreux membres du tribunal, qui écoutaient, avec leur plaisir coutumier, son éloquent discours (2). Un autre Athénien possédait une terre d'une taille extraordinaire jusqu'à cette époque du IV^e siècle : 315 hectares, dont il tirait 1.000 médimnes de froment et d'orge (518 hectolitres), 800 « métrètes » de vin (310 hectolitres), le bois lui assurant environ 4.000 fr. par an (3). Un quatrième, le banquier Pasion, s'enorgueillissait de plus de 20 talents, environ 120.000 francs, investis en biens immobiliers (4). C'est l'ère où de nouvelles oligarchies réapparaissaient dans les cités démocratiques de l'antique confédération athénienne. Ainsi, nonobstant tous les efforts en sens contraire, toute l'évolution économique de la société grecque finit par la formation d'une richesse foncière qui, peu à peu, se concentre entre les mains d'un petit ou très petit nombre de grands propriétaires (5).

Mais la concentration de la richesse foncière, si elle arrivait à masquer les préoccupations les plus naturelles dictées par l'esclavage, n'était pas en état, à coup sûr, de résoudre dans son ensemble le problème social posé par l'existence de groupements entiers de citoyens appauvris, et dont l'appauvrissement allait en augmentant peu à peu. C'est à cela que tendait au contraire

(1) V (*De Dicaeon. hered.*), 35. Toutes les réductions des monnaies anciennes en francs sont naturellement faites en franc-or.

(2) XXIII (*In Aristocr.*), 207.

(3) DÉMOSTH., XLII (*In Phœnipp.*), 5 ; 7, 20.

(4) ID., XXXVI (*Pro Phorm.*), 5.

(5) Sur la concentration graduelle de la propriété en Grèce, cf. GUIRAUD, *La propr.*, p. 395-6 ; 398-401, 405 ; G. PLATON, *Le social. en Grèce*, extr. du *Devenir Social*, sept.-août 1905, p. 43 sq. ; CICCOTTI, *Il tramonto della schiavitù*, p. 91 sq. ; GLÖTZ, *op. cit.*, p. 298-300.

l'expédient d'une expansion territoriale continue. Les états esclavagistes modernes d'Amérique y remédièrent, à leurs débuts, par l'usurpation facile de vastes terres non occupées. Au contraire, les états agricoles de l'antiquité n'y purent pourvoir que par la guerre ou par la colonisation forcée (1), celle-ci guerre, elle aussi, bien souvent ; et le monde grec emploiera l'un et l'autre de ces moyens pendant toute son histoire avec les fâcheux effets que nous indiquerons dans un des chapitres suivants.

LA CONCENTRATION DE LA RICHESSE MOBILIÈRE. — Il n'en est pas arrivé autrement avec la richesse mobilière.

Il était dans la nature du régime servile que les formes intermédiaires de la propriété industrielle tombent en décadence, et que même des formes homogènes tendent chaque jour davantage à se concentrer dans les mêmes mains. « Si, en effet, comme l'écrit un spécialiste des questions coloniales (2), les frais d'installation sont les mêmes pour la production de dix comme de cent tonnes de sucre, la supériorité de la production en grand est établie », et « le petit propriétaire ne peut soutenir la concurrence avec le grand ».

Il y a plus : la présence des esclaves, en même temps que la nécessité de ne pas les garder inoccupés, devait inciter leurs propriétaires à avoir toujours à leur disposition une branche quelconque de travail où les occuper : dès lors, ce n'est pas une, mais plusieurs entreprises qu'ils pouvaient envisager d'exercer dans une entière tranquillité de possesseurs, et même une tranquillité

(1) « Les difficultés et la lenteur de la production... devaient reporter leurs ambitions vers les acquisitions artificielles de la richesse. C'est ainsi que l'antiquité tout entière a pu considérer la guerre comme le meilleur des titres de propriété. » (SOUCHON, *op. cit.*, p. 122-123 ; cf. p. 95-96 et p. 96 n. 1). Ce fait amenait précisément Aristote à définir la guerre comme l'un des moyens normaux d'acquérir la richesse. (*Pol.*, 1, 3, 8) ; cf. ISOCR., VIII (*De pace*), 5-7 ; THUC., 6, 24, 3 ; DIOD., 13, 2, 3 ; 8, et, parmi les modernes, ROSCHER, *op. cit.*, p. 38.

(2) MERIVALE, *Lect. on colonis. and colonies*, Londres, 1841-42, I, p. 76.

qui permet l'apprentissage anticipé de l'esclave à des espèces différentes de travail.

En outre, le paupérisme, que faisait naître, comme son inévitable conséquence, la concentration de la propriété, terrienne et industrielle, et la formation de capitaux, indépendants du sol, fournissaient et encourageaient les emprunts, et, par suite, par de nouvelles voies, la concentration des capitaux. De cette façon, les fortunes mobilières grossissaient à un pôle de la société, et s'anémiaient, ou disparaissaient à l'autre pôle. Dès lors, l'impulsion selon laquelle l'esclavage entraînait le monde hellénique vers la concentration de la richesse mobilière était, non pas unique, mais multiple ; non seulement directe, mais, dans la même mesure, indirecte.

Mais si la force de ces raisons théoriques est invincible, les moyens de discerner et de déterminer la portée de leurs conséquences apparaissent, pour différentes raisons, beaucoup plus incommodes. Le faible développement industriel du monde hellénique, au moins en comparaison de celui de l'ère moderne et contemporaine, les tendances, en général conservatrices, des classes intellectuelles, interdirent aux politiciens antiques d'appliquer d'une façon spéciale leur attention au phénomène du développement et de la fonction de la richesse mobilière. Et une étude directe de la question faisant défaut, en l'absence de renseignements, précis et intentionnellement recueillis, nous trouvons un faible secours dans les évaluations de fortunes que nous rencontrons chez les orateurs grecs, où n'est jamais faite, ou presque, la distinction entre richesse immobilière et richesse mobilière, et où l'on ne calcule pas, à propos de cette dernière, les différentes parties investies dans des entreprises industrielles, commerciales ou bancaires. En outre, nous n'avons à cet égard de renseignements abondants que pour Athènes, — cœur et cerveau de l'antique Grèce, — mais cité, ainsi que nous l'avons noté, où s'est jusqu'au bout donné libre carrière la plus ardente, — parfois la plus rageuse, — politique antiploutocratique, c'est-à-dire une

politique tendant à empêcher la réalisation naturelle du phénomène qui nous intéresse.

Quoiqu'il en soit, à côté de la moyenne, relativement faible, des fortunes, nous trouvons en Attique, de la fin du ^ve siècle à la fin du ^{iv}e avant le Christ, des indications, — et par surcroît incomplètes, — de patrimoines de 180.000, 240.000, 300.000, 360.000, 600.000, 1.000.000, 3.500.000 francs, dont certains constitués pour la majeure partie en richesses mobilières (1). Pasion et Conon possédaient environ 40 talents (240.000 fr.) en argent (2). Une bonne partie de la fortune du demi-millionnaire Nicias, qui entretenait 1.000 esclaves, lesquels, modestement estimés 2 mines chacun (200 fr.) par tête, correspondaient à un capital de 200.000 fr., était représentée par de l'argent comptant (3). Hipponique, qui périt dans la bataille de Delion (424 avant le Christ), possédait, en dehors de ses 600 esclaves, d'immenses trésors en biens mobiliers (4) et, plus modeste que lui, Philémonide avait 300 esclaves (5), valant à eux seuls un capital de 60.000 francs au moins.

D'autres exemples et d'autres suggestions nous sont fournis par les revenus industriels de plusieurs citoyens d'Athènes. Le grand historien Thucydide passait pour l'un des plus considérables concessionnaires des mines de Thrace (6). Nicias tirait du Laurium la grosse fortune qui le faisait le plus riche des Grecs (7). C'est avec le Laurium que Diphile avait gagné sa colossale fortune, et le million, ou presque, qui fut distribué aux citoyens, après la confiscation de ses biens (8), ne représente qu'une seule

(1) A. BÖCKH, *Staatshalt. d. Athener*, Berlin, 1886, I^{er}, 563 sq.

(2) DÉMOSTH. XXXVI (*Pro Phorm.*), 5-6 ; cf. E. BRECCIA, *Storia delle banche e dei banchieri nell' eta class.*, dans *Riv. di st. abl.*, 1903, I, p. 114, n. 2, et BÖCKH, *op. cit.*, I, 564, n. 4.

(3) LYS., *De Aristoph. patrim.*, 40 ; cf. BÖCKH, *op. cit.*, I, 564, n. 6.

(4) LYS., *op. cit.*, 47.

(5) XÉN., *De vectig.*, p. 14-15, et ATHÉN., 12, 52, p. 537 b.

(6) THUC., 4, 105, 1.

(7) XÉN., *op. cit.*, 4, 14 ; PLUT., *Nic.*, 4, 2 sq. ; ATHÉN., 6, 104, 272 e.

(8) PLUT., *Vitae decem orat.*, *Lyc.*, 34.

partie de la richesse qu'il posséda sa vie durant; c'est du Laurium qu'Épicrate et ses très riches associés, part prenant de son entreprise, tiraient au moins 600.000 francs par an (1). Tout cela sans tenir compte des rentes considérables des deux associés Philippe et Nausiclès (2), eux aussi entrepreneurs des mines de Laurium, du richissime Callias (3), celui qui paya la très lourde amende infligée à Miltiade, de Panténète (4), etc. Et l'on doit estimer d'une valeur non petite l'affaire minière de l'entrepreneur anonyme qui, selon les informations d'une inscription très brève (5), contracta sur son entreprise métallurgique un prêt hypothécaire d'un talent (environ 6.000 fr.), ou les ateliers de Démosthène dans les merveilleuses mines de Maronée (au Laurium), sur lesquels il pouvait prêter 10.500 francs (6). Cependant, le banquier Pasion tirait de ses spéculations de prêteur la jolie somme de 10.000 francs par an (7).

Le système des adjudications des grands services d'état (8) et des travaux publics, en même temps que des clauses que l'état imposait (9), font supposer l'existence de gros capitaux, dont nous trouvons la preuve dans certaines mentions que nous possédons à cet égard. Sur la fin du ve siècle, un certain Callicrate se chargeait de la construction de tout le nouveau mur qui réunirait le Pirée à la cité (10). Plus tard, alors que nous trouvons parfois plus de deux ou trois personnes associées dans l'exécution d'une section de tels ou tels travaux publics, nous en trouvons parfois un seul aussi obtenant l'adjudication de plusieurs four-

(1) HYPER., *Pro Eux.*, 37.

(2) *Op. cit.*, 36.

(3) PLUT., *Cim.*, 4, 9.

(4) DÉMOSTH., XXXVII (*In Pantæn.*), 4

(5) I. G., II, 2, 1122.

(6) DÉMOSTH., *loc. cit.*

(7) DÉMOSTH., XXXVI (*Pro Phorm.*), 11.

(8) BÖCKH., *op. cit.*, I, p. 384 sq.

(9) *Op. cit.*, I, p. 377 sq.

(10) PLUT., *Pericl.*, 13, 5.

nitures et de plusieurs espèces de travaux, lesquels impliquaient l'avance de gros capitaux.

Il y a des exemples explicites de ce que nous appellerions aujourd'hui la grande industrie et qui alors même, quelles que soient les estimations que nous, modernes, puissions en faire, était en effet appelée « grande industrie ». L'existence, en effet, n'était pas rare, dans la ^{ῥοσταίω} Athènes, de tanneries, de fabriques de lampes, d'armes, d'instruments de musique, d'ateliers de métallurgie, qui comptaient de 30 à 100 ouvriers et plus (1), et donnaient parfois, comme la fabrique de boucliers de Pasion, un bénéfice annuel de 6.000 francs, équivalant aujourd'hui, compte tenu du changement de valeur de l'argent, à au moins 20.000 francs (2)

Voilà ce qui résulte de l'examen des rares témoignages qui nous sont parvenus touchant la vie économique d'Athènes, la cité la plus imprégnée de démocratie de la Grèce antique, et où, répétons-le, le gouvernement politique, resté longtemps entre les mains des démocrates, chercha de tous ses efforts à ce que la concentration des fortunes et la prolétarianisation des grandes masses fussent à tout prix évitées. Mais les choses allaient d'une façon assez différente dans le reste de la Grèce classique. A Délos, les comptes relatifs aux travaux publics nous font connaître, pour le III^e siècle, des lots d'une valeur de 2.333, de 4.000, de 7.000 drachmes (3), et quand les lots sont plus petits, plusieurs d'entre eux tombent dans les mains du même entrepreneur. A Trézène (en Argolide), la valeur de chaque lot montait à 2.100 et même à 6.634 drachmes. A Épidaure, les « entreprises dépassant 1.000 drachmes sont fort nombreuses », et l'une atteint 13.000 drachmes attiques (13.000 francs environ). A Tégée (en Arcadie), et peut-être à Épidaure (Argolide), on cherche, par la voie de dis-

(1) GLOTZ, *op. cit.*, p. 319-20 ; MAURI, *op. cit.*, p. 17-18.

(2) Cf. J. BELOCH, *Die Handelsbewegung im Alt.*, dans *Jb. f. Nationalök.*, etc., 3^e sér., 18 (1899), p. 627, n. 3 ; Id., *Zur griech. Wirtschaftsgesch.*, dans *Zt. f. Socialwiss.*, V, 2 (1902), p. 101.

(3) 1 drachme = environ 1 fr. or.

positions législatives, à empêcher la formation de *trusts* industriels et l'accaparement de plusieurs entreprises par un entrepreneur unique (1). On a ainsi un ensemble d'éléments qui laisse entrevoir que, dans toute la Grèce, y compris Athènes, la concentration croissante des fortunes mobilières (comme des fortunes immobilières) fut le processus inévitable de la vie économique du pays.

Mais ce qui nous impose le plus et le mieux la certitude d'un pareil phénomène, c'est l'accroissement et la diffusion des habitudes de luxe, de magnificence, de gaspillage que nous trouvons dans la vie et l'économie grecques du v^e au iv^e siècle, et l'idée qui se répand alors, en même temps que l'horreur de la misère, de la puissance, voire même de l'omnipotence de la richesse. « Jadis, disait au milieu du iv^e siècle Démosthène, personne ne dominait autrui en faste. Les demeures de Thémistocle et de Miltiade... n'étaient pas plus luxueuses que les autres... Aujourd'hui, certains citoyens sont riches au point d'élever des palais dépassant en magnificence l'indépassable splendeur des anciens édifices publics, et certains acquièrent aujourd'hui des propriétés plus grandes que celles que vous, réunis dans le tribunal, vous possédez tous ensemble (2). »

Au luxe des acquisitions s'ajoute maintenant le luxe des mobiliers. « Nous abondons, fera dire à l'un de ses personnages Ménandre, écrivain de comédies vécues de la Grèce appauvrie du iii^e siècle, nous abondons jusqu'à l'excès en toute espèce de richesse : nous tirons de l'or des Quindes, des vêtements longs de la Perse ; nous possédons à profusion des étoffes de pourpre, des vases ciselés, des esclaves, des coupes, des sculptures orientales, des verreries et les grands, les somptueux vases perses (3). » Main-

(1) Cf. GUIRAUD, *op. cit.*, p. 80-81 ; FRANCOTTE, *op. cit.*, II, p. 81-2.

(2) DÉMOSTH., XXIII (*In Arist.*), 206-8 ; *Id.*, IV (*Olynth.* III), 29, XXI (*In Mid.*), 158 ; cf. LYS., XIX (*De bonis Arist.*), 29 ; ARISTOPH., *Plut.*, v. 180.

(3) MÉNANDRE, *Piscator.*, fr. 4, éd. Didot.

tenant, au bout du compte, on commence à aimer et à pratiquer les banquets à la Lucullus, avec des menus recherchés, interminables (1), et l'on se perd en ornements, en peintures et en fresques (2).

C'est ainsi que, tandis que des catégories entières de citoyens athéniens se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire aux obligations liturgiques légales (3), un petit nombre d'eux y prodiguent sans souci, et dans une mesure véritablement déconcertante, les fortunes qu'ils ont acquises. Un Alcibiade, client de l'orateur Lysias, dépense pour deux chorégies tragiques 5 à 6.000 francs, pendant quatre ou cinq années, durant lesquelles il avait en même temps et volontairement supporté au moins trois fois les charges, qui étaient loin d'être indifférentes, de la triérarchie (4). Lysias lui-même, dont la condition d'étranger donne à penser que sa fortune consistait seulement en biens mobiliers (5), dépensait en deux ans 10.000 ou 11.000 francs pour des chorégies, comme, en neuf ans, pour des liturgies de toute espèce, en grande partie volontaires, environ 55.000 francs (6).

De même que la richesse permet désormais l'accès libre à toutes les portes du bonheur, de même la misère qui empire élargit l'abîme de tous les maux. « L'or asservit les libres (7) », « ouvre les portes de l'enfer (8) », « réussit à faire passer le vrai pour le faux (9) », et la peu éloquente pauvreté, dont on dit « qu'il n'existe pire mal (10) », discrédite l'homme honnête et bien né (11). « Que peux-tu

(1) ATHÉN., 12, 69, p. 547 d sq. ; 10, 14, p. 419 c ; cf. J. BAUDRILLART, *Hist. du luxe*, Paris, 1878-80, I, p. 515 sq.

(2) XÉN., *Mém.*, 3, 8, 10 ; ANDOC., *In Alc.*, 17.

(3) Sur les liturgies à Athènes, cf. BÖCKH, *op. cit.*, I, p. 533 sq.

(4) LYS., IX (*De Arist. bonis*), 29 ; 42 sq. Il s'agissait d'environ 50.000 fr.

(5) Cf. CLERC, *Les mèteques ath.*, Paris, 1893, p. 78 sq.

(6) LYS. (*Accept. mun. def.*), I, sq. ; cf. BÖCKH, *op. cit.*, I, p. 543-4.

(7) MÉNANDRE, *Fragm.*, p. 100, v. 514, éd. Didot.

(8) *Id.* p. 100, v. 538.

(9) PHILÉM., *Fragm.*, p. 120, v. 15, éd. Didot.

(10) *Id.*, p. 98, v. 136.

(11) PHILÉM., *loc. cit.* ; MÉNANDRE, p. 98, v. 455.

faire », lui crie Chrémyle dans le *Ploutos* d'Aristophane (388 avant le Christ), « que peux-tu nous accorder, en dehors des boutons qu'on attrape aux bains, et des criaileries des enfants et des vieilles angoissées par la misère ? Quoi, sinon les démangeaisons des poux, des puces innombrables, et l'ennui des moustiques qui forcent les hommes, avec leur modeste susurrement, à s'éveiller, comme s'ils disaient : « Tu auras faim, mais tant pis, tu dois te lever ? » « Tu nous fais avoir pour vêtement des haillons, pour lit une fourmière de punaises, lit servant, non à dormir, mais à réveiller les dormeurs, pour couverture une natte dégoûtante, pour oreiller une grosse pierre, pour pain des tiges de mauve, pour galette des feuilles de rave, pour siège les couvercles d'un vase brisé, pour huche un fragment d'amphore fêlée... Voilà tes nombreuses satisfactions (1). »

Ce tableau est intentionnellement peint de couleurs très sombres, et non pas par un démagogue, mais par un homme d'ordre. Nous ne sommes donc pas en présence d'une élévation générale du « standard of life » de la société, mais d'un accroissement de bénéfices chez les riches, d'une accentuation de la misère des classes inférieures de cette société : concentration des richesses à un pôle, concentration de la misère, — uniquement de la misère, — au pôle opposé.

A côté de cette suggestive représentation des avantages infinis de la richesse et des horreurs indicibles de la misère, la littérature réaliste des drames du temps, — la comédie dite *moyenne et nouvelle*, — nous donne des témoignages de l'aversion croissante des classes moyennes et pauvres pour le mariage, aversion déterminée par les restrictions économiques survenues et par les nouvelles exigences familiales. Or, ceci encore, comme l'observe avec pénétration un moderne, « en rendant rares, d'un côté, les unions de la classe moyenne, et en facilitant, de l'autre, les mariages des gens les plus riches, devait aboutir à affaiblir en nombre la

première, à favoriser une concentration continue des fortunes et à opposer à un nombre toujours plus restreint de riches un nombre plus élevé de prolétaires (1) ».

LA CONCURRENCE SERVILE ET LE TRAVAIL LIBRE. — Mais la concentration de la propriété ou de l'industrie ne résolvait qu'en apparence le grave problème d'éliminer ou de diminuer les nombreux méfaits de l'économie servile. Ce qui peut rendre utile cet expédient, ce n'est pas le groupement, sur un espace continu, d'une quantité surabondante de travailleurs ; c'est leur association organique pour une tâche commune, grâce à l'extension et la complexité de l'outillage industriel, — ce qui justement était absolument exclu par la nature grossière du travail servile et l'incapacité organique de ceux qui fournissaient ce travail.

Il ne s'agissait donc pas d'une pure illusion. Mais, si l'unique remède apparent du mal, — la concentration de la propriété et de la richesse, — coïncidait avec la ruine du plus grand nombre, il faut ajouter que l'esclavage, quelque forme qu'il ait revêtue, restait le mécanisme le mieux adapté pour interdire aux hommes libres la source éternelle, universelle de la vie, parfois de la joie humaine : le travail. C'est seulement « lorsque les navettes iront toutes seules et les plectres feront résonner tout seuls les cithares, que nous n'aurons plus besoin ni d'esclaves, ni de pa-

(1) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 91. Est-il possible d'indiquer avec des chiffres exacts ce processus de concentration de la richesse, qui ne fut peut-être pas continu, mais fut certainement constant dans sa direction générale ? Non, en raison des nombreux éléments conjecturaux sur lesquels on devrait s'appuyer. De toute façon, pour Athènes, nous trouvons que, sur une population urbaine à peu près constante, les citoyens appartenant aux classes aisées, qui semblaient au nombre de 12 à 13.000 dans les premières années du v^e siècle, et de 15 à 16.000 vers la fin du même siècle, tombèrent, pendant le iv^e siècle, à la suite d'oscillations répétées, de 8.000 à 9.000. (Cf. BELOCH, *Bevölk.*, p. 71-74). Le même phénomène, c'est-à-dire la réduction progressive de la classe aisée, peut être constaté dans les différentes contrées du Péloponèse, au cours des v^e-iv^e siècles : cf. E. CAVAIGNAC, *La popul. du Pélop. aux iv^e et v^e siècles*, dans *Klio*, 1912, p. 279-80.

(1) Vers 535 sq.

trons d'esclaves », avait écrit avec un pessimisme ironique le prince de la philosophie grecque, Aristote (1). En conséquence, on réserve à l'artisan et à l'ancien ouvrier salarié, quand on ne leur oppose point le mépris mérité par une catégorie d'êtres vivant en communauté de travail avec les esclaves, le minimum de salaire et de concessions, celui-ci et celles-là réglés fatalement sur l'avare marché servile de chaque jour (2).

Au v^e siècle, à Athènes, la journée du travailleur libre oscillait autour d'une moyenne de 1 franc (3) et au iv^e de 1 fr. 50 (4), avec un minimum de 0 fr. 50 (5), qui, si l'on distrait seulement une vingtaine de jours fériés, donnaient un total annuel de 325 fr. et de 510 fr., tout à fait insuffisant pour les besoins les plus élémentaires d'une famille de quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le nécessaire desquels on peut calculer, respectivement, le minimum de 750 fr. et 1.000 fr. (6). Mais

(1) *Pol.*, I, 2 (3), 5.

(2) BRANTS, *De la cond. des travailleurs libres dans l'ind. ath.*, dans *Rev. de l'inst. pub. en Belg.*, 1883, 26, p. 113.

(3) A. MAURI, *op. cit.*, p. 75 sq.; GUIRAUD, *La main-d'œuvre*, p. 183-5; FRANCOU, *op. cit.*, I, p. 309-19; GIGLI, *Delle mercedi nell' antichità*, dans *Atti d. R. Ac. dei Lincei*, 1896, p. 21 sq.; GLOTZ, *op. cit.*, p. 337 sq.

(4) A. MAURI, *loc. cit.*; GUIRAUD, *op. cit.*, p. 185 sq.; FRANCOU, *op. cit.*, I, p. 315 sq., 326; GIGLI, *loc. cit.* Il faut noter que plusieurs données concernant les salaires des ouvriers libres proviennent des mentions de travaux publics à ce titre mieux rémunérés.

(5) LUCIEN, *Timon*, 12; ARIST., *Eccles.*, 307-310.

(6) DÉMOSTH., XLII (*In Phaen.*), 22, note que la somme annuelle de 545 fr. (revenu d'environ 4500 fr. à 12%) est tout à fait insuffisante (οὐδὲν ἀφ' ἧς ζῆν οὐ καθίον ἐστὶ) pour l'entretien d'une seule personne, comme, inversement, il assure qu'une somme annuelle de 700 francs suffit pour la nourriture d'un seul individu pendant sa jeunesse en même temps que ceux de sa sœur mineure et de leur mère (XXVII, *In Aphob.*, I, 36). Isée déclare d'autre part suffisant pour un adulte seul un revenu d'environ 850 fr. par an (= 7000 fr. à 12%) (XI, *De Hagn. hered.*, 44; cf. 40 et 49), comme au siècle précédent, pour une démonstration d'avocat plaidant, LYSIAS (XXXII, *In Diogit.*, 28) avait estimé que 1000 fr. par an, c'est-à-dire un peu moins de 3 fr. par jour, permettaient très bien d'entretenir trois enfants, un pédagogue et un domestique. Or, si l'on fait la part qui convient au caractère probablement tendancieux des

les jours fériés du calendrier grec (du calendrier athénien, par exemple) étaient au nombre de 60 environ. Et l'on doit raisonnablement y ajouter les jours, non moins nombreux, de repos forcé par suite du chômage, dont les tristes conséquences s'abattaient seulement sur les ouvriers libres.

Au III^e et au II^e siècles, le taux des salaires semble doublé; il gravite autour de 2 drachmes par jour (environ 2 fr.) (1). Mais,

trois orateurs, ce qui est *étroitement nécessaire* à l'entretien d'au moins deux adultes est représenté par la moyenne grossière de 900 fr., pour le iv^e siècle, de 750 fr., pour le v^e. Que nos présomptions soient conformes à la vérité, c'est ce que prouve l'analogie du salaire annuel payé par l'assemblée populaire de Téos à plusieurs fonctionnaires publics, qui, par suite de la nature de leurs occupations, étaient moins soumis que les ouvriers manuels aux effets de la concurrence servile. C'est ce dont nous informe une inscription, publiée intégralement par FOUCAUT (*Inscr. de Téos*, dans *B. C. H.*, IV, 1880) et se rapportant à la première moitié du III^e siècle avant le Christ. Il en ressort qu'un maître élémentaire touchait 500 ou 600 fr. par an (ll. 10, 13), un professeur de gymnastique 500 fr. (l. 14), un de musique 700 fr. (l. 16), un d'escrime 300 fr. (l. 26), un maître de tir à l'arc 250 fr. (ll. 25-26); de même, à Éleusis, au iv^e siècle, un architecte était payé environ 750 fr. (l. G., II, 1, *add.* 134, l. 60; *B. C. H.*, VI, p. 83; VIII, p. 213). Mais quand on songe qu'ils n'étaient pas tenus à un travail annuel (les deux derniers étaient même obligés à n'enseigner que pendant quelques mois) et que leur emploi n'épuisait pas tout le temps disponible d'une journée, on ne peut saisir combien étaient en comparaison insuffisants les minces salaires des ouvriers, contraints à un travail quotidien ininterrompu.

Mais si nous pouvons nous tenir satisfaits d'atteindre pour les v^e et iv^e siècles respectivement 750 et 900 fr. par an pour ce qui est *étroitement nécessaire* à deux adultes, de peu supérieur devait être ce que demandait une petite famille de 4 personnes, 2 adultes et 2 enfants, qu'on ne peut considérer comme extraordinairement nombreuse au regard de l'habituelle prolificité des classes prolétariennes. Nos chiffres représentent dès lors en substance des données inférieures au minimum nécessaire à l'existence. En outre, le salaire des ouvriers, écrasés par la concurrence des libres et des esclaves et par les fréquents arrêts de travail, n'avait aucune stabilité. Certains modernes (FRANCOU, par exemple, *op. cit.*, I, p. 327 sq.) ont préféré évaluer la valeur réelle des salaires en se basant sur des calculs très compliqués et impossibles, parfois évidemment erronés, sur le coût des divers éléments de la vie, et sont parvenus à des conclusions différentes des nôtres, mais à coup sûr point aussi probables.

(1) GIGLI, *op. cit.*, p. 30 sq.

tandis que le prix des denrées de première nécessité avait quintuplé, la valeur de l'argent avait en même temps diminué de la moitié et même des trois quarts (1), au point de provoquer un déséquilibre plus grand que dans les décades écoulées entre le revenu annuel et les exigences annuelles des travailleurs.

Mais la preuve, la plus forte et la plus décisive, de la faiblesse et de l'insuffisance des salaires ouvriers dans les entreprises industrielles grecques est fournie par un fait, dont certain travail moderne a même pu se réjouir : l'égalité de rémunération entre esclaves et ouvriers libres (2), ce qui revient à dire que chaque ouvrier libre recevait un salaire *équivalent seulement à sa propre nourriture*, car, en dehors de cela, l'esclave qui n'avait pas de famille à sa charge, avait le logement, le vêtement, la chaussure, etc. Mais la présence des esclaves contribuait par une autre voie à l'aggravation du sort des libres salariés. Elle éliminait la possibilité de l'organisation et de la résistance ouvrières, les armes cependant les plus efficaces à l'épreuve pour assurer un relèvement des salaires et une amélioration dans les conditions du travail. La coexistence de l'esclavage et du travail libre enchaînait effroyablement les libres au rocher du capital et déterminait leur misère et leur ruine. C'est pour cela qu'anciens et modernes ont toujours considéré que l'introduction et l'accroissement de la population servile avait directement amené la décadence de la population libre. Un magistrat de la Caroline du sud signalait comment, de son temps, dans cet état américain, par l'effet de l'adoption de l'économie servile, sur 300.000 blancs, moins de 50.000 pouvaient se dire affectés à un travail quelconque et en état d'en tirer honnêtement leur subsistance. « Les autres ou bien n'arrivaient pas à trouver du travail, ou bien vivaient selon les hasards de la chasse, de la pêche, du vol, parfois, et c'est pire, en commerçant

(1) GIGLI, *op. cit.*, p. 51 ; JEVONS, *Work and wages in Athen*, dans *Journ. of hel. stud.*, 15 (1895), p. 243 sq.

(2) FRANCOU, *op. cit.*, I, p. 319 : « La force de production de l'esclave n'est pas au-dessous de celle de l'homme libre ».

avec les esclaves et en les excitant à voler à leur compte (1). » C'est ainsi que, lorsque au IV^e siècle avant le Christ, un citoyen de Phocée introduisit pour la première fois dans le pays 1.000 esclaves, ce fut une insurrection générale : ces intrus venaient enlever le travail et le pain à autant d'ouvriers libres, dont chacun, de son côté, entretenait probablement une famille de quatre ou cinq personnes. Comment dès lors penser à fonder un foyer et faire des enfants ? Et un moderne, dans une monographie bien connue sur la population du monde gréco-romain, une fois écartées, ou presque, toutes les raisons admissibles pour la régression constante de la population antique, s'exprimait ainsi : « Les véritables raisons du phénomène doivent être recherchées plus à fond. *En première ligne*, c'est la prédominance constante de l'économie servile.., A peine un état antique entre-t-il dans la phase de l'économie servile, l'augmentation de la population libre subit un arrêt... Aucun doute par conséquent sur le lien entre l'accroissement de la population servile et la diminution de la population libre (2). »

De là, ce très singulier phénomène de législation malthusienne officielle, qui apparaît dans les antiques lois helléniques et leur fait réglementer l'âge matrimonial, encourager les amours contre nature, et même autoriser l'avortement et l'infanticide. De là, les préoccupations de philosophes et hommes d'état de l'antiquité, allant jusqu'à invoquer la peste et la guerre comme de bienfaisantes puissances capables de limiter le développement de la population (3). De là, la pratique de l'abstention volontaire (4), symptôme, à toutes les époques, de gêne économique, et qu'an-

(1) OLMSTED, *op. cit.*, p. 514-15.

(2) J. BELOCH, *op. cit.*, p. 504-5. Cf. BÜCHSENSCHÜTZ, *Besitz und Erwerb*, p. 207-8 ; ROSCHER, *op. cit.*, p. 40.

(3) ARIST., *Pol.*, 2, 3, 6-7 ; 4, 3 ; 7, 4 ; 7, 14, 6 ; 10 ; PLAT., *Leg.*, 8, p. 836 b ; XÉN., *Lacæd. Resp.*, 2, 12-13 ; HÉRACL. Pont., fr. 3, 5, dans *F. H. G.*, II, 211-2, éd. Müller. Cf. MALTHUS, *Essai sur la théorie de la popul.*, trad. de la *Bibliot. dell' Econ.*, 2^e sér, t. XI-XII, p. 103 sq.

(4) POL., 37, 4, 4 sq.

ciens et modernes ont, par suite d'une illusion facile, considérée parfois comme la cause première et unique de la dépopulation, comme le point de départ d'une corruption morale existant en soi.

L'ÉMIGRATION. — Et malgré cela, en dépit des limites imposées naturellement par l'esclavage à l'accroissement de la population, en dépit du fait que la densité de la population de la Grèce antique se trouve, au moins pour nous, modernes, singulièrement basse (elle n'a pas dépassé à coup sûr 90 habitants au kilomètre carré et est tombée à un minimum de 10 et à une moyenne de 35) (1), l'émigration continue à être l'un des besoins les plus pressants de la vie sociale dans ce grand pays. C'est que, dans la Grèce antique, l'émigration a été constamment déterminée, non seulement par une concurrence servile sans limite, mais par le faible rendement du travail et du capital, qui n'arrivaient jamais à produire ce qui était nécessaire à la subsistance de ces agrégats sociaux au sein desquels ils développaient leur activité. Dans les régimes serviles, en haut et en bas, les « oisifs », parmi les libres, sont très nombreux. Par suite, créer un débouché sans frontières déterminées au flot toujours mince, et cependant toujours surabondant, de la population, conquérir un empire colonial toujours plus vaste pour absorber sans fin la masse incessante des oisifs et des malheureux, voilà la pierre philosophale à propos de laquelle politiciens et philosophes, riches voraces et pauvres « toujours turbulents et désireux de guerres (2) » se sont en vain creusé la cervelle.

Périclès, le plus grand des hommes d'État helléniques, alors qu'il appliquait largement le travail libre aux entreprises édilitaires, organisait des colonies pour les pauvres (3) à chaque

(1) Cf. J. BELOCH, *Bevölk.*, p. 506.

(2) DIOD., 18, 18, 4.

(3) Les lots du sol colonial étaient en général réservés aux pauvres (I. G., I, 31 B, II, 9-11).

coin de l'empire athénien. Périclès mort, ses concitoyens sont entraînés (1) dans la fatale expédition de Sicile. L'entreprise sombre dans une catastrophe énorme. Mais le besoin qui ne cesse jamais les pousse, en 364, à risquer un nouveau soulèvement des alliés, en essayant de confisquer et de se répartir leurs territoires, et, quelques décades après, la force des circonstances immuables persuadera Isocrate, le plus grand orateur de la paix à tout prix, d'invoquer la tyrannie macédonienne, à condition d'en tirer en échange la colonisation de l'Asie et le dépeuplement de l'Hellade (2).

Cette constante aspiration sera satisfaite par Alexandre le Grand. Du « surpeuplement » de la Grèce dans la seconde moitié du IV^e siècle, il y aura un témoignage dans l'émigration incessante du prochain demi-siècle, mais le remède, annonciateur de nouvelles causes de ruine dans la société hellénique, arrivait trop tard ; la marche fatale de la décadence avait déjà préparé des effets irrémédiables.

RÉPERCUSSIONS POLITIQUES DE L'ESCLAVAGE. — Fatal pour les producteurs et pour les travailleurs libres, l'esclavage n'était pas plus bienfaisant pour la masse entière des consommateurs. La cherté de son emploi se répercutait dans la cherté des produits. Les objets manufacturés en dehors du travail domestique coûtaient, chez les Romains, un prix très élevé : les soieries, les toiles, les draps fins de laine, les étoffes de couleur, les coussins pour les triclinia, etc. (3). D'autre part, l'absence de souplesse de l'esclavage en matière économique, le fait d'une main-d'œuvre difficile à employer diversement en qualité comme en quantité jetaient sur le marché une foule de produits presque toujours les mêmes, en toute circonstance, provoquant ainsi un déséquilibre constant entre l'offre et la demande. C'est ainsi que les crises par

(1) Cf. THUC, 6, 24, 3 ; DIOD., 13, 2, 3.

(2) ISOCHR., *Phll.*, 120 sq.

(3) Cf. A. SMITH, *op. cit.*, 471-2.

excès alternaient, dans le monde ancien, avec les crises par manque ; l'abondance, comme la disette. Mais, dans un cas comme dans l'autre, la masse des consommateurs s'en trouvait également frappée : dans le premier, par suite d'une augmentation du chômage chez les libres ; dans le second, par suite d'une augmentation du prix des diverses marchandises. C'est ce qui fait que l'esclavage finissait par nuire aux libres dans la double condition de travailleurs et de consommateurs.

Il y a pis. Ainsi que l'a exactement noté l'un des plus intelligents savants qui aient étudié le monde antique, Fustel de Coulanges (1), l'existence de l'esclavage corrompait, empoisonnait même, les rapports sociaux entre les différentes classes. Aujourd'hui, la richesse passe du riche au pauvre : l'espoir de l'atteindre stimule le travail et suscite l'émulation. En Grèce, entre le travail du pauvre et la richesse, se dressait l'esclavage. Pour s'enrichir, il fallait posséder des esclaves ; mais, pour en posséder, il fallait être riche. Par ailleurs, le travail était affaire d'esclaves, et les libres, au fond, trouvaient pénible de s'y adonner. Il valait donc mieux, et il était plus facile de se mettre en possession de la richesse, en la quémendant humblement ou en s'en emparant par la violence !

De cette situation si brutale provient la tendance universelle, — caractéristique des démocraties grecques, — dans les pays à régime aristocratique et dans ceux à régime démocratique : ou bien le *panis et circenses*, à obtenir, plus ou moins volontairement, des classes dominantes (2), ou bien le pillage direct de la fortune publique, sous toutes ses formes possibles, et la saignée des classes sociales les plus aisées, chaque fois que la direction suprême de la chose publique se trouve au pouvoir des plus pauvres (3).

(1) Polybe, ou la Grèce conquise, dans *Quest. hist.*, p. 125 sq.

(2) Sur la bienfaisance, privée ou publique, en Grèce, cf. MAURI, *op. cit.*, p. 60 sq. ; GUIRAUD, *La main-d'œuvre*, p. 193-5 ; ROSCHER, *op. cit.*, p. 26 sq.

(3) Cf. LYS., XXX (*In Nicom.*), 22 ; POL., 7, 10, 1 ; 15, 21, 1-4 ; XÉN., *Ath. Resp.*, I, 13, 14 ; *Conv.*, 4, 29 sq. ; ARIST., *Pol.*, 5, 4 (5), 3 ; THUC., 8, 21, 1 ;

Dans un cas comme dans l'autre, si certains des libres oisifs, qui avaient tout de même besoin de quoi vivre, allaient mendier aux riches une situation à côté des esclaves, où, d'ailleurs, ils trouvaient du pain assaisonné de beaucoup de mépris, d'autres, les plus nombreux peut-être, employaient leur activité propre à des services dégradants, en tant que parasites, flatteurs, sycophantes, imposteurs, etc. De là l'extension de la courtisanerie, du parasitisme, de l'indigence nonchalante ; de là, un mélange obscène de complicité et d'attachement, dont les raisons ne peuvent s'avouer, souillé de toutes les humiliations et de toutes les bassesses, avec des effets se répercutant dans le cercle de la vie publique, destinée à un inévitable et continu processus d'avilissement (1).

C'est de cette façon que les ordres politiques les meilleurs à l'expérience se corrompaient. Il n'y avait plus de guerres civiles entre classes libres antagonistes, plus de démocraties correctes, honnêtes, travailleuses, mais des spectacles quotidiens et alternés de tromperies, de violences, de vénalité, de dissipation. L'esclavage coupait la société en deux camps opposés, riches et pauvres, et non pas seulement, comme il se passe aujourd'hui, capitalistes et travailleurs (2). Et cette polarisation antithétique précise de la richesse, ou, plutôt, de la fortune et de l'indigence provoquait des effets politiques également mauvais à l'intérieur de la noblesse et du menu peuple.

PLUT., *Qu. gr.*, 18. Au sujet des conflits entre riches et pauvres en Grèce, cf. GUIRAUD, *La prop. fonc.*, p. 600-2 ; 608 ; FUSTEL DE COULANGES, *La cité ant.*, Paris, 1871, p. 406 sq., et *Quest. hist.*, p. 123 sq. ; PÖLHMANN, *Gesch. der ant. Kommunismus und Socialismus*, Munich, 1912 (2^e éd.), chap. II, § V-VI ; G. PLATON, *La démocr. et le droit fiscal dans l'antiq.*, Paris, 1897, p. 15 sq. (Extr. du *Devenir social.*)

(1) ARIST., *Pol.*, 4, 9, 4.

(2) « La relation des riches et des pauvres caractérise l'antiquité ; celle des prolétaires et des capitalistes caractérise notre époque. Robdertus l'a déjà remarqué et ensuite Marx également qui, dans un passage, ne craint pas de reprocher à Théodore Mommsen d'être tombé dans cette équivoque. » (E. CICCOTTI, *Ath., repub. di proletari ?* dans *Nuova Riv. stor.*, 1920, p. 515).

L'orgueil et la violence, le droit présumé au despotisme et à l'insolence, dans la vie privée comme dans la vie publique, ont toujours été, comme ç'a été le cas en Grèce, les conséquences habituelles et les plus directes de l'esclavage. L'abaissement d'un nombre extravagant de créatures humaines au rôle d'instruments aveugles des autres, qui trouvaient commode, et même naturel, d'exercer un pouvoir excessif, ne pouvait pas provoquer des suites indifférentes. « Tout propriétaire d'esclaves, a écrit un orateur, naît ou devient tyran (1) », et Aristote avait, avec sa finesse habituelle, esquissé les traits saillants de la psychologie des aristocraties helléniques. « Il est facile de constater chaque jour, de nos propres yeux, l'attitude morale qui caractérise la richesse. Les riches sont arrogants et dédaigneux, et ils se rendent pour ainsi dire malades par la possession — même de la richesse, qui leur fait croire qu'ils ont tout entre les mains. » Rien ne paraît au-dessus de leurs droits et de leurs mérites, et, « en s'apercevant que les hommes sont toute leur vie occupés à rechercher ce qui leur plaît le mieux à eux, ils tombent facilement dans la magnificence stupide et dans la corruption... » De là le sens de la phrase fameuse de Simonide sur la valeur des sages et des riches : la femme de Hiéron lui demandant s'il préférerait être un homme riche ou un sage : « Un homme riche, répondit-il, car j'ai vu trop souvent les sages attendre humblement aux portes des riches... » Et les riches se considèrent dignes de commander, ils sont convaincus de posséder naturellement toutes les qualités qui font les hommes dignes du commandement... (2) »

C'est ainsi que, de la même façon que la misère ou l'instabilité des fortunes avaient fait des gens pauvres une horde famélique, misérable, méprisante, de mendiants et de voleurs, l'habitude du commandement le plus barbare fit des grands une tribu sanguinaire de despotes naturels (3). On voit rarement s'épanouir

(1) MASON, cité par MONDAINI, *op. cit.*, p. 111-2.

(2) ARIST., *Rhet.*, 2, 16 sq.

(3) DÉM., XXIV (*In Timocr.*), 163 ; XXIII (*In Androt.*), 51 sq.

dans leurs âmes, les fleurs aimables de la distinction et de la culture, et la *République athénienne*, qui courut sous le nom de Xénophon, comme tous les ouvrages de l'époque, sortis du milieu aristocratique, contient des théories, morales, sociales, politiques, propres à recueillir l'adhésion des plus cruels planteurs d'Amérique (1). Une démocratie vénale, corrompue, violente ; une aristocratie avide, jalouse, dissolue, méprisante la justice, le droit, le travail et les travailleurs (2), — mépris épidémique, qui, entr'autres, amena Socrate à boire la ciguë (3) ; — une noblesse qui foulait les faibles et les humbles : voilà les plus purs produits, potiliques et moraux, de ce régime esclavagiste, suggérant aux aristocrates le serment cynique et inhumain « d'être les ennemis du peuple et de faire à ses dépens tout le mal dont ils seraient capables (4) ».

(1) L'auteur de l'opuscule du pseudo-Xénophon qualifie les pauvres d'abjecte canaille (I, 4 ; 2, 19), et *canaille* s'applique à tous ceux qui sympathisent avec les régimes démocratiques. « Ceux qui, ne venant pas du peuple, préfèrent habiter dans une cité à régime populaire, méditent sans doute de tristes projets et espèrent d'y pouvoir mieux se cacher ». (2, 20). « Ce qui explique cela, c'est que partout chaque mécontent s'accorde admirablement avec son semblable dans l'amour du peuple » (3, 10). Le même écrivain est scandalisé de la douce façon de traiter les esclaves à Athènes (1, 10) et, en même temps qu'il s'efforce d'identifier ses amis politiques avec la fine fleur des gens de bien (I, 1 ; 1, 4 ; 2, 19 ; 3, 10), il en célèbre l'exquise amabilité avec des exemples (3, 11) qu'on nous présente comme le démenti le plus clair de la thèse tout d'abord avancée. On peut dire la même chose du plus ancien poète, Théognis (cf. G. FRACCAROLI, *I lirici greci*, Turin, 1910, I, p. 182 sq., 187, avec les fragments rapportés).

(2) Cf. HÉR., 2, 167.

(3) XÉN., *Mém.* ; I, 2, 56 sq. : « L'accusateur [de Socrate] disait en outre que celui-ci apprenait à ses amis à être criminels et tyranniques. Par exemple, le vers d'Hésiode :

« Aucun travail n'est honteux, la paresse seule l'est. »

il l'interprétait comme si le poète avait recommandé de ne s'abstenir d'aucun travail, fût-il indigne, vil, mais qu'il convint de s'y consacrer pour soutenir son existence. » Cf. 2, 7, 7 sq.

(4) ARIST., *Pol.*, 5, 7, 19. L'insolence des gens qui composaient les classes supérieures, soit en régime oligarchique, soit en régime démocratique, même en ce qui touche des hommes qui tenaient à passer pour des amis du peuple,

Aristote, qui avait exactement représenté la physionomie extérieure du phénomène, entrevoyait en même temps, en le résumant en quelques phrases, les causes profondes des malheurs dans la vie, morale et sociale de la Grèce : « Il était apparu aux législateurs que le point essentiel était l'organisation de la propriété ; Philéas de Chalcédoine a dû établir au contraire que la première condition de l'existence sociale était l'égalité des fortunes (1). » Mais l'esclavage constituait l'obstacle le plus fort dans cette marche vers l'égalité économique ; dès lors, comme il arrive toujours au sein des sociétés qu'entaillent des différences économiques profondes, les institutions démocratiques, non seulement ne donnèrent pas la paix à la Grèce, mais furent l'une des causes de ses troubles intérieurs les plus profonds (2).

« La violence et l'orgueil, continuait Aristote, qui sont issus de la noblesse et de la richesse excessive, poussent les hommes à de grands attentats ; de même que la perversité », effet « de la misère, de la faiblesse, de l'obscurité, pousse vers les délits communs ». « Les deux classes extrêmes » sont « pareillement fatales aux cités ». Le glouton oublie l'art de commander et d'obéir ; l'indigent tombe au point de devenir, non plus discipliné comme un homme, mais incliné comme un esclave, et terrible dans la résistance comme un fauve. Il est possible, alors, de trouver dans les cités des patrons et des esclaves, mais non plus une communion d'hommes libres. Et du moment qu'une société se compose d'individus qui se jaloussent et se méprisent réciproquement, elle cesse par cela même d'être une société... (3) »

est notoire, et il en reste des exemples significatifs : CRITIAS, MIDIAS, ALCI-BIADE : cf. DÉM., XXI (*In Mid.*), 143 sq. et *passim* ; ANDOC., *In Alc.*, 17 ; ATHÉN., 9, 72, p. 407 b.-c ; XÉN., *Mém.*, 1, 2, 12 ; ARIST., *Pol.*, 5, 6, 4 : « Les riches, à peine la constitution leur assure-t-elle la supériorité politique, ne pensent qu'à satisfaire leur orgueil et leur ambition... »

(1) *Pol.*, 2, 4, 1.

(2) Cf. DE LAVELEYE, *De la propr. et de ses formes primitives*, Paris, 1891, p. 391-2 ; cf. FUSTEL DE COULANGES, *Cité ant.*, p. 407-8.

(3) ARIST., *Pol.*, 4, 9, 4 sq.

Un autre désavantage, continue Aristote, de la polarisation exacte de la société en riches et pauvres réside dans le désir qui en résulte de révolutions quotidiennes. C'est seulement « là où le bien-être est répandu que les séditions ont la moindre possibilité ». « Que le nombre des indigents l'emporte, que le nombre des fortunes moyennes diminue ou disparaisse, l'état se décompose et tombe rapidement en ruine (1). »

Tel est le spectacle que l'esclavage avait suscité dans le monde grec. Partout deux factions qui se menaçaient l'une l'autre, qui, sans chercher à se dépasser dans cette concurrence civique, qui stimule le progrès et les vertus sociales, se couvraient de sang dans un combat de fureur et de mort, et ce combat, au-dessus des murs de chaque cité, se mêlait et se confondait avec d'autres luttes et d'autres conflits, provoquant des invasions étrangères, attendant à l'indépendance urbaine et nationale, jetant dans le trouble, la fièvre, la tempête, le sang, l'existence de chaque peuple et de chaque famille.

LA CORRUPTION MORALE. — Rejeté hors des vertus des hommes libres, dégradé par des travaux mortels et de mauvais traitements, abruti par des vices précoces ou des fatigues excessives, l'esclave était une créature où ne demeurait d'ordinaire que le sens des plus basses passions animales. L'instinct du vol, l'astuce, la dissimulation, la rancune, la soif de vengeance, l'indifférence, voilà ses caractéristiques morales, dont la contagion, comme nous en informe le théâtre grec et latin, initiait les dominateurs à la dégradation. (2)

« L'enfant, à peine né, dans ce premier âge où la nature se forme avec les impressions de l'extérieur, était spécialement mis sous l'empire des esclaves, et il ne faisait pas autre chose que de se gorger de leurs méchants instincts. » Le jeune homme trouvait en

(1) *Op. cit.*, 4, 9 (11), 7 ; cf. 5, 3, 17 ; 6 (7) 2.

(2) WALLON, *Hist. de l'esclav.*, Paris, 1879, I, p. 408, cf. XÉN., *Lacœd. Resp.*, 2, 1.

eux les compagnons et les instruments de ses débauches, les déformateurs conscients et inconscients de son âme. Toutes « les passions qui ont besoin d'être contenues par le respect d'autrui comme par la raison, en perdant l'un de leurs freins, se libéraient facilement de l'autre, et faisaient glisser au mal par une pente d'autant plus rapide que plus bas était posté le guide du côté du précipice (1). » C'est ainsi que, chez les possesseurs d'esclaves, en dehors d'une tendance à la colère, se développe à toute époque cet autre caractère de l'excès de pouvoir exercé par une personne sur une autre et qui s'incarne dans la luxure.

« L'esclavage, écrit l'un des meilleurs économistes modernes et qui sait finement interpréter les caractéristiques de l'économie antique, l'esclavage corrompt surtout la moralité des rapports sexuels, et, par suite, la vie familiale, qui est à la racine de toute l'existence. » « Cette horrible démoralisation, qui apparaît dans les écrivains de la décadence, n'aurait pas été possible sans l'esclavage, c'est-à-dire sans l'abaissement d'un si grand nombre d'individus devenus les instruments d'autrui... (2) » L'esclavage arrêta d'un côté l'évolution de la condition de la femme libre, à qui l'esclave fut préférée, et rendit, de l'autre, exactement comme il arrive dans les pays ottomans, l'homme incapable d'estimer sa propre compagne (3), déjà considérée, par suite d'une tradition atavique, bien au-dessous de lui, et tous deux, étrangers à l'éducation de leur progéniture, qui fut confiée au magistère de pédagogues et de domestiques esclaves, ministres de dégradation physique et morale.

Mais si « l'intempérance et l'absence de frein produisent la dégradation en haut », si « l'oppression et ses conséquences la produisent en bas », « la corruption, par suite de l'intime solidarité du corps social, se développe partout, et la société

(1) WALLON, *op. cit.*, I, 443, 438 ; cf. ARIST., *Pol.*, 7, 15, 6.

(2) ROSCHER, *op. cit.*, p. 40.

(3) WALLON, *op. cit.*, I, p. 439 sq.

entière s'organise en un parasitisme qui l'affaiblit et la dissout (1). »

LA RÉACTION CONTRE L'ÉCONOMIE SERVILE. — Nous avons ainsi dans toute son éloquence muette, vivante et présente, le tableau des effets sociaux de l'esclavage en tout pays où il dut prendre racine, et, par là-même aussi, sur la terre sacrée de l'Hellade antique. Au point de vue matériel, une production lente et coûteuse, une technique paralytique, une agriculture et une industrie rudimentaires ; au point de vue social, une tendance incoercible à la concentration de la propriété et de la richesse, une âpre concurrence au travail et à la vie des hommes libres, forcés de quitter leur patrie ou de réclamer continuellement de nouvelles terres pour y appliquer leur activité humiliée et honteuse ; la corruption à la fois des démocraties et des aristocraties, des classes élevées comme des classes inférieures ; au point de vue moral, la triple dégradation de l'individu, de la famille, de l'état. On trouve ainsi dans l'organisation élémentaire de chaque société grecque, dès lors qu'elle s'appuie sur l'esclavage, une raison permanente de faiblesse organique, de fausse vitalité et l'impossible résistance.

Avec son sens fin de la vie, le Grec antique a eu l'intuition de la gravité de ce mal, si subtil, si insidieux, si profond, et il a cherché, au cours de toute son histoire, à y réagir, en réduisant l'économie servile à une forme qui la rendît différente de ce que sa propre substance impliquait.

Pour ne pas forcer les producteurs à posséder directement des esclaves, on créa l'industrie du louage, pour un temps déterminé, de cette espèce vivante qu'est la marchandise-travail, par quoi, en même temps qu'il avait la certitude d'un revenu quotidien, le loueur se trouvait libéré de la plus grande partie des risques qui lui venaient du dépérissement de son personnel. A la place du

(3) CICCOTTI, *Il tramonto della schiavitù*, p. 180. Cf. ROSCHER, *op. cit.*, p. 41-2.

simple entretien, on adopta, même pour les esclaves, un système de paiement en salaire, qui leur permettait peut-être de faire des économies et les berçait de l'espérance de se constituer un pécule, c'est-à-dire le moyen pour eux d'acquérir un jour la liberté. L'esclave loué fut alors ni plus ni moins qu'un libre, habitant où il voulait, se nourrissant à son gré, et dont personne, sauf le patron et le loueur, ne connaissait la condition sociale précise. C'est alors que fut aussi adopté le système du salaire aux pièces, au lieu du salaire à la journée, et d'autres fois encore le patron fit participer l'esclave aux bénéfices de l'entreprise qu'il entendait mettre sur pied et pour laquelle il offrait des capitaux, laissant à son humble collaborateur le soin d'y appliquer sa propre activité et sa propre intelligence. En beaucoup d'endroits, enfin, l'esclave public, c'est-à-dire l'esclave dans la dépendance de l'état, acquit les privilèges qui sont concédés à tous ceux qui, en bien ou en mal, en tout ou partie, sont les dépositaires d'une parcelle quelconque de la puissance publique.

C'est avec tous ces habiles expédients que le monde grec, ou, plutôt, certaines des sociétés grecques les plus évoluées, — la société athénienne, par exemple, — tentèrent de forcer le régime servile à produire le maximum de bien, en laissant derrière lui la somme la plus faible de mal. Et il est peut-être possible, en toute hypothèse, de penser que, dans un milieu tranquille, à l'abri des choses extérieures, dans une expérience pour ainsi dire isolée dans le vide, ce régime de parfait équilibre instable eût pu aboutir à des succès. Mais, tandis que la Grèce tentait de changer jusqu'au plus profond les bases de sa vie sociale, tandis qu'elle se bandait tout entière pour le suprême effort de libération, tandis qu'en haut commençait à se former comme une conscience économique différente et plus élevée, tandis que les intérêts myopes du jour cédaient la place à des vues plus larges et plus profondes sur le lendemain, tandis que l'esclavage se transformait ou disparaissait lentement et que, cependant, les procédés techniques commençaient à s'affiner, de nouvelles influences opposées sur-

vinrent, — et nous les étudierons, — pour arrêter la tendance apparue, pour en éliminer les avantages, pour bannir le miraculeux équilibre, qui semblait établi, en écrasant ainsi, dans cette terrible épreuve, la vie entière de la nation.

CHAPITRE II

LES SOCIÉTÉS AGRICOLES
ET LE SERVAGE EN GRÈCE

ORIGINES DU SERVAGE DE LA GLÈBE. — L'économie grecque, nous l'avons dit, n'était pas tout entière mue par les esclaves ; les esclaves et les libres n'épuisèrent pas à eux seuls toute la série des forces de travail dont ce monde, si varié et si intéressant, se servit pour les fins de sa propre existence. Dans certaines contrées, au lieu d'employer un esclave ou des groupes d'esclaves, que la guerre ou le commerce arrivaient peu à peu à fournir, des populations entières avaient été assujetties, qui se trouvaient mises à un niveau inférieur à celui des libres, mais plus élevé que celui des esclaves, et on leur imposait sous certaines conditions, pour l'avantage des nouveaux maîtres, l'obligation de cultiver la terre, obligation dont ils ne pourraient jamais plus libérer. D'autres fois, des catégories de travailleurs libres de la campagne, écrasés par leurs dettes, avaient été transformées en esclaves, obligatoirement employés à labourer la terre pour le compte de leurs créanciers. Parfois, cette douloureuse transformation avait été volontairement sollicitée, dans le but de se garer des ennuis croissants, par les petits propriétaires eux-mêmes, épuisés par les dettes et les préoccupations, et qui avaient vendu ou cédé leur champ à un grand propriétaire, sous la seule réserve de pouvoir rester à le cultiver, de père en fils, de génération en génération. D'autres fois, enfin, ç'avaient été les grands propriétaires eux-

mêmes, les anciens possesseurs d'esclaves, qui, déchus, appauvris, au bout de leurs ressources, avaient allégé la chaîne rouillée de leurs sujets et fait de ceux-ci quelque chose d'intermédiaire entre l'homme libre et l'esclave : un travailleur rural, cultivant la terre à son compte, mais restant rattaché par des liens solides, — moraux, civiques, économiques, — à la possession quiritaire du maître ancien. Ainsi, par toutes ces voies, et peut-être aussi par d'autres que nous ignorons, s'était créé, de nombreux siècles avant l'ère vulgaire, le régime économique que le moyen-âge répandit partout et que nous connaissons aujourd'hui sous le nom, odieux et haï, de servage de la glèbe (1). La Laconie et la Messénie en furent en Grèce les pays classiques et caractéristiques.

C'étaient précisément des serfs de la glèbe, ces Ilotes, dont le nom est passé à travers l'histoire comme synonyme d'humiliation et de misère. En Messénie et en Laconie, comme sur les terres de l'Europe médiévale, le sol était distribué entre des familles désolées de serfs, répandues à travers les campagnes et contraintes de besogner durement pour de lointains seigneurs, qu'occupait le non moins dur métier des armes et du gouvernement (2).

(1) Ses origines en Grèce, même si nous n'en sommes pas informés par le menu, furent les mêmes que celles du colonat et du servage de la glèbe dans l'empire romain et dans les états du moyen-âge (cf. FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des instit. de l'anc. France : l'invasion germ.*, etc. Paris, Hachette, 1891, liv. I, chap. VIII, p. 139-141 ; ID., *Rech. sur quelques probl. d'hist.*, p. 1 sq ; G. SEGRE, *Sull' orig. e sullo sviluppo stor. del colon. rom.*, dans *l'Arch. giurid.* de Serafini, t. 42 à 45 ; SCHULTEN, *Colonus*, dans E. DE RUGGIERO, *Dizion. epigr.*, Rome ; E. BEAUDOUIN, *Les grands domaines dans l'Emp. romain*, dans *Nouv. Rev. hist. de dr. franç. et étr.*, 1897, p. 694, sq., 707 sq. ; J. TOUTAIN, *ibid.*, p. 414-5. Dans la Grèce-même, cf. U. BEAUCHET, *Le droit privé de la Rép. ath.*, Paris, 1897, II, p. 527 ; GUIRAUD, *Prop. jonc.*, p. 124-5, 407 sq ; GLOTZ, *op. cit.*, p. 101-3. Pour les analogies du colonat romain avec le servage grec, ou pour les rapports de l'un et de l'autre, cf. l'appendice *Le tribut des ilotes de Sparte*, p. 304 sq.

(2) Sur la défense faite aux Spartiates d'avoir une occupation en dehors du service militaire, cf. PLUT., *Lyc.*, 24, 2-6 ; *Sol.*, 22, 2 ; *Inst. lac.*, 41. Mais cette défense n'était pas exclusive à ce peuple, elle était commune à d'autres populations grecques. Cf. pour Thespis (en Béotie), HÉR. PONT., fr. 43 (dans

Le servage de la glèbe tendait donc également en Grèce, comme partout, à rendre possible cette distinction entre classes sociales, — agricoles et militaires, — dont la nécessité se trouvait au fond de l'esclavage le plus normalement répandu. Et même, ainsi que nous nous sommes mis en état de le voir, la forme-même de cette économie spéciale devait amener, dans les pays où elle s'établit, des conséquences beaucoup plus tragiques que le véritable esclavage.

LE SERVAGE DANS LA GRÈCE ANTIQUE. — Des serfs de la glèbe, dans la période classique, il y en a eu aussi ailleurs que dans la Laconie et la Messénie. Il en existait sous le nom de *pénestes*, en Thessalie, où, comme les Ilotes de Sparte, attachés à perpétuité à des lots déterminés de terre, ils travaillaient au service des propriétaires détestés (1). Il en existait en Locride (2), autour d'Héraclée du Pont, — on les appelait les *mariandyniens* (3), — dans l'Attique (4), en Crète sous les noms divers d'*aphamiotes*, *clarotes*, *oicheis* (5), en Argolide jusqu'à la fin du IV^e siècle avant le Christ (6), à Sicyone (7), et l'on en soupçonne à Corinthe, en Phocide, à Apollonie, en Achaïe, à Chios, dans le territoire de Naupacte, d'Héraclée de Thrace, de Syracuse, et encore ailleurs (8),

F. H. G., t. II, p. 224, éd. Didot) ; pour la Crète, *Poetae lyr. gr.*, III⁴, p. 651, 28, éd. Bergk. Cf. aussi ARISTOTE, *Pol.*, 2, 4, 13 ; HÉROD., 2, 167.

(1) ATHÉN., 6, 85, p. 264 A-C.

(2) DARESTE, HAUSSOULLIER, REINACH, *Rec. des inscr. jurid. gr.*, Paris, 1891, XI B, II, 19-20.

(3) ATH., 6, 89, p. 264, DE ; POLL., 3, 83 ; STRAB., 12, 3-4.

(4) HESYCH., *Heclem.* ; ARIST., *Ath. Resp.*, 2 ; DION HAL. 2, 9.

(5) ATH., 6, 84, p. 263 E-F ; DARESTE, etc., *op. cit.*, XVII, §§ 26, 31 et *passim*, cf. E. CICCOTTI, *Le istit. pubbl. cretesi*, dans *Studi e doc. di storia e diritto*, 1892, 13, p. 136 sq. ; A. SEMENOFF, *Antiquit. juris pub. Cretensium* Pétrograd, 1893, p. 101 sq.

(6) POLL., 3, 83.

(7) Id. *ibid.*

(8) WALLON, *Hist. de l'escl.*, I, p. 129 sq. ; JANNET, *Les instit. soc. et le droit civil à Sparte*, Paris, 1893, p. 15 ; FUSTEL DE COULANGES, *Nouv. rech.*, Paris, 1891, p. 47-51 ; GUIRAUD, *op. cit.*, p. 408 sq. ; CH. LÉCRIVAIN, *Hélotés*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. d'ant. class.* ; DARESTE, etc., *Inscr.*, II, XI, § 5 (p. 182).

bien que les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet soient fort incertains.

Mais dans quelles conditions vivaient, avec quel succès réussissaient à pourvoir à leur subsistance les pays agricoles de l'Hellade, où domina le servage de la glèbe ?

Le servage de la glèbe est, dans ses apparences extérieures, une forme ingénue de petite propriété foncière. Sans doute, le régime de la petite propriété a toujours été et reste encore aujourd'hui un régime très avantageux, même s'il ne s'agit pas de propriété directe et immédiate. Si l'on se réfère au monde antique, Columelle écrivait que la terre profite davantage dans les mains d'un fermier libre que dans celles d'un *villicus*, c'est-à-dire d'un chef d'équipe d'esclaves ruraux. L'un peut ne pas préparer scrupuleusement le paiement du fermage ; l'autre cultive toujours mal la terre, en l'entraînant dans un épuisement progressif et désastreux. « Heureux le sol, ajoutait-il, que les fermiers se transmettent de père en fils, sur lequel ils sont nés et qu'ils considèrent par là-même comme à eux ! (1) »

C'est ce qui se passe aussi dans le monde contemporain. Il y a aujourd'hui deux formes particulièrement notables de la propriété indirecte de la terre : le fermage et le métayage. Le premier est le système en vigueur dans les pays les plus riches et matériellement les plus évolués d'Europe. Dans ce système, le fermier est libre de choisir la culture, qui, à surface égale, donne le produit le plus abondant. Rien ne le gêne dans ses diverses entreprises, et les bénéfices qu'il en tire sont, presque entièrement, à son profit, grâce à quoi, si la durée du bail est longue, ou si le fermage est même héréditaire, les trois inconvénients à plusieurs reprises notés de ce système, — absence de l'intéressé suprême, le propriétaire, faible goût des fermiers pour les améliorations qui ne donnent pas de résultat à brève échéance, négligence ou épuisement rapide des terres, — non seulement sont

(1) *De re rust.*, I, 7.

entièrement éliminés, mais sont plus que libéralement compensés par des avantages, qu'il ne convient pas ici d'énumérer (1).

Mais la petite propriété, dans la Laconie antique, et, en général, dans les pays helléniques qui subirent un régime analogue, correspondait bien moins au système du bail qu'à l'une des formes les moins bonnes du métayage. Les antiques serfs de la glèbe ne travaillaient pas la terre à leur profit, en fournissant au maître lointain et distrait un revenu fixe et en nature ou en argent. Ils étaient obligés de verser entre ses mains une quantité de produits proportionnelle à la récolte annuelle. Les Ilotes de Messénie versaient la moitié de la récolte (2). Les antiques *hectémoroi* de l'Attique présolonienne étaient tenus de verser 5/6 ou 1/6, nous ne savons, de la récolte (3). Les *marindyniens* d'Héraclée du Pont

(1) Cf. DE LAVELEYE, *La Néerlande*, Paris, 1865, p. 129 sq.; DE LAVERGNE, *Essai sur l'écon. rur. de l'Angl., de l'Écosse et de l'Irlande*, Paris, 1863, p. 26 sq.

(2) Cf. l'Appendice, p. 304.

(3) Les renseignements des anciens à cet égard sont contradictoires (PLUT., *Sol.*, 13; HÉSŶCH., *Heclem.*; PLAT., *Eutiph.*, 4 C); ARISTOTE, qui aurait pu être notre source la plus notable, nous laisse dans une incertitude complète (*Ath. Resp.*, 2). Les modernes ont voulu combler la lacune soit en forçant l'étymologie du mot, tout en aboutissant à des conclusions contradictoires (les uns ont interprété le terme d'ἑκτέμορος comme se rapportant aux personnes qui versaient 1/6 du produit du sol, les autres, à des gens qui en cultivaient le sixième) ou en ratiocinant sur les éléments opposés qui nous sont fournis par les anciens, ou en invoquant le secours des analogies puisées dans d'autres époques. Même par cette dernière voie, il était impossible d'aboutir à des conclusions sûres. Les analogies sont de la nature la plus disparate. Il suffit, pour le monde antique, de comparer les contrats, dont nous parle la *Genèse* (47, 19-24), les lois impériales sur les domaines africains (BEAUDOUIN, dans *Nouv. Rev. hist. de droit fr. et étr.*, 1898, p. 65 sq.), les données des papyrus gréco-égyptiens (cf. E. COSTA, dans *Bull. Ist. dir. rom.*, 1902, p. 55 et *passim*; ID., *Stor. del dir. rom.*, Turin, 1911, p. 392-3, n. 3), et, pour le monde moderne, de parcourir la série d'amplifications assez abondantes, et loin d'être complète, de G. ROSCHER, par exemple, dans son *Écon. pol. rurale*, trad. fr., Paris, 1888, p. 233 sq. Pour pouvoir décider, il faudrait savoir si les *Hectémoroi* payaient une part de leur récolte, ou une part de ce qui en restait, déduction faite des produits nécessaires à leur entretien, pratique dont nous avons des exemples dans le monde moderne et dans le monde

étaient forcés, nous dit-on, de fournir aux maîtres tout ce que les besoins, le caprice ou la tyrannie de ceux-ci avaient demandé (1).

La même chose devait arriver dans la majorité des autres pays qui adoptèrent le servage et la glèbe. La rente, en nature, proportionnelle au produit du sol, était le système le plus propre à des colons pauvres, sans capitaux (2), et semblait s'accorder avec l'intérêt majeur du propriétaire du sol, toujours naturellement hostile à l'idée de laisser à ses esclaves une marge trop large de gains hypothétiques. De la même façon qu'il se passe d'ordinaire à l'intérieur des régimes économiques les plus arriérés du monde contemporain, ainsi s'est-il passé dans l'Empire romain à sa fin et au moyen-âge, où les relations entre maîtres, colons et serfs de la glèbe se basèrent spécialement sur les

ancien; il faudrait savoir qu'est-ce qu'ils fournissaient (instruments, semences, engrais, etc.), pour la culture du sol, etc. Avec des conditions très différentes doit varier naturellement aussi la valeur à assigner à l'obligation de 5/6 et de 1/6, dont les *hectémoroi* étaient tenus à l'égard de leurs patrons. Sur cette question controversée, cf. FUSTEL DE COULANGES, *Cité ant.*, 6^e éd., p. 312 sq.; ID., *Attica Resp.*, I, p. 534-5 et n. 14-16 (dans DAREMBERG et SAGLIO); GUIRAUD, *op. cit.*, p. 421-3; BEAUCHET, *op. cit.*, II, p. 529 sq.; TH. GOMPERZ, *Die Schrift von Staatswesen der Athener*, Vienne, p. 452 sq.; G. NICCOLINI, dans *Riv. stor. ant.*, 1903, p. 673 sq.; CAILLEMER, *Hectémoroi*, dans DAREMBERG et SAGLIO; SWOBODA, *Hectémoroi*, dans PAULY-WISSOWA, *Realencycl. d. class. Alt.* — G. DE SANCTIS (*Storia della Rep. aten.*, Turin, 1912, p. 196-7) propose une hypothèse tout à fait personnelle, en voyant dans les *hectémores* des débiteurs au taux de 16,66 %.

(1) POSID., dans Ath., 6, 84, p. 263 D-C. L'obligation ne signifie pas seulement, comme on l'a cru, que les *marindyniens* étaient tenus de fournir à leurs maîtres une part des produits du sol, mais, précisément, que les exigences du sol et la volonté du patron indiqueraient, chaque fois, la mesure des obligations à eux imposées. On trouve un exemple analogue au moyen âge dans le *Polyptique de Saint-Germain des Près* (cf. FUSTEL DE COULANGES, *L'alleu et le dom. rur.*, p. 412, n. 7).

(2) ROSCHER, *op. cit.*, p. 235. Dans l'antiquité, l'observation a été faite par PLINE LE JEUNE (*Ep.*, 9, 37, 2), et il en a été tenu compte dans les contrats agraires de l'époque (cf. DARESTE, etc., *Inscr. jurid.*, II, p. 238, XIII bis § 2-3). A cet égard, cf. l'Appendice, p. 312.

prestations en nature, proportionnelles au produit du sol, ou sur des prestations de travail (1).

Or, c'est précisément cette forme, favorable en apparence, de contrat entre maître et serfs qui a toujours constitué la première raison grave des tendances routinières et de la décadence à l'intérieur des régimes agricoles qui reposent sur le servage de la glèbe, et, en conséquence, chez les peuples helléniques qui l'adoptèrent.

Ce qui marque le progrès de la richesse agricole, ce n'est pas la récolte totale, mais le *revenu net*, qu'on tire de la terre. La terre est le capital que l'industrie humaine fait valoir, et, d'autant plus grand est le revenu net qu'à superficie égale elle donne au cultivateur, d'autant plus socialement utile est l'agriculture, d'autant plus grande la richesse qu'elle crée pour l'intérêt général. Or le colonage partiaire ou métayage, ou tout système de rapports économiques entre propriétaire et cultivateur par suite desquels celui-ci verse à celui-là une part proportionnelle au produit qu'il tire du sol, a pour effet d'empêcher que le cultivateur préfère les cultures qui, en raison de l'espace qu'elles occupent, laissent une proportion plus élevée de revenu net. Le métayer, en effet, paie en nature, et dans une proportion donnée avec le total de sa récolte. Il est dès lors amené à préférer les cultures qui exigent les dépenses les plus petites, et il ne peut songer particulièrement à élever le revenu net du fond, parce que ce revenu ne sera pas à son profit, mais partagé également entre lui et autrui. « En supposant, écrit un économiste (2), qu'un champ semé de seigle exige par hectare 45 francs de frais pour qu'il en rende 120, et que le même hectare, semé en blé, en exige 120 pour en rendre

(1) *Cod. Just.*, 11, 48 (47), 5 ; cf. SCHULTEN, *op. cit.*, p. 459, 460, 464 ; G. LUZZATT, *I servi nelle grandi prop. eccl.*, Pise, 1905. App. II et III avec les illustrations correspondantes du texte.

(2) *Agriculture*, dans COQUELIN et GUILLAUMIN, *Dict. d'écon. polit.*, Paris, 1873, I, p. 37 sq. Cf. aussi A. SMITH, *Rich. des nat.*, trad. ital., p. 267 ; ROSCHER *op. cit.* p. 238-9, et 238 n. 1, 239, n. 1.

250, un fermier n'hésitera pas à choisir la culture du blé. Il calcule, en effet, en argent sonnante et trébuchant, et une culture qui lui donnera 130 francs de bénéfice net, vaudra pour lui beaucoup plus qu'une autre, qui, à surface égale, ne lui rend que 80 francs. Mais un métayer est forcé de calculer d'une manière bien différente. L'hectare de seigle lui donne 120 francs, avec 45 de dépense, et, comme il a droit seulement à la moitié du produit, il a 15 francs à toucher. L'hectare de blé, au contraire, ne lui laissera que 5 francs de bénéfice, et il n'hésitera pas dès lors à opter pour le seigle... » Ainsi, tandis que le fermier atteint de plus grands résultats grâce à l'accroissement de la production, le métayer est forcé de les rechercher en épargnant petitement les capitaux à investir dans la terre et préfère les laisser dans l'oïiveté que d'en partager le produit avec le patron.

Mais quelle est la portée pratique du poids imposé par le propriétaire au métayer et, dans notre cas, au serf de la glèbe ?

« Si la *dîme*, écrivait Adam Smith, le père des économistes modernes, si la dîme, qui n'est que la dixième partie du produit, est considérée comme un très grave obstacle à l'amélioration de la culture, une contribution égale à 50 % du produit doit constituer une borne infranchissable pour celui-ci (1). » Qu'on se figure dès lors ce qui devait se passer dans la stérile Grèce antique, là où les bénéfices des propriétaires montaient à des taux en général voisins de celui-ci ou peut-être plus élevés. Ces conditions se répercutaient sur la vie économique entière du pays, avec une économie en décadence ou pour le moins stationnaire, mais dans une situation propre à aboutir inexorablement à une misérable chute à chaque souffle de concurrence étrangère.

Et il y avait quelque chose de pis et qu'on ne doit pas oublier, comme n'a pas négligé de le faire l'un des plus connus, mais encore l'un des plus ardents partisans du métayage. Dans les pays

(1) A. SMITH, *op. cit.*, p. 267. Cf. SAVIGNY, *Röm. Steuerverf. unter d. Kaiserin*, dans *Verm. Schrifte.*, II, 1850, p. 173.

qui adoptent ce régime, « la masse de la population, — les colons ainsi que les propriétaires, — se trouvent pourvus de denrées. Et voilà ce qui s'ensuit. Dans les bonnes années, les marchés sont encombrés de tout le superflu ; dans les mauvaises, ils manquent du nécessaire. Au contraire, dans le pays où domine le bail à ferme, les fermiers vendent chaque année tous les produits de la terre qui excèdent leurs besoins domestiques ; par suite, les marchés sont toujours bien approvisionnés. Et comme, d'autre part, ce sont les seuls qui n'achètent pas (toutes les autres classes, même les propriétaires, s'approvisionnent au marché), dans les pays où la bail à ferme prédomine, on a un total plus élevé d'offres et de demandes. Il s'ensuit que, dans les mauvaises années, les denrées augmentent plus rapidement de prix, et dans une proportion beaucoup plus grande, dans les pays à métayage que dans ceux à fermage, et inversement, dans les bonnes années, les prix tombent bien plus et plus rapidement dans les premiers que dans les seconds (1) ». Ainsi, les oscillations de l'abondance et de la pénurie sont plus profondes et plus fréquentes dans les pays à métayage que dans ceux à fermage.

Fils naturel de la pauvreté, le métayage devient donc de règle, peu à peu, l'une des causes de la pauvreté elle-même (2). Génie de malheur, il répare et l'emporte sur les autres formes de contrat, à l'apparition de chaque crise économique, il en consolide les effets et en prolonge la durée, alors qu'il disparaît ou s'atténue avec la diffusion de la richesse et du progrès agricole (3).

(1) De GASPARI, *Sulla mezzeria*, p. 684, dans *Bibliof. dell' Econ.*, sér. II, vol. II.

(2) DARESTE. *Les classes agr. en France*, Paris, 1858, p. 65 ; ROSCHER, *op. cit.*, p. 238-243. Au sujet des fâcheux effets de la *mezzadria* en Toscane, c'est-à-dire dans le pays où, d'après certains savants, elle aurait rendu des services sociaux très remarquables, cf. cependant C. RIDOLFI, *Della mezzeria tosc.*, Mémoires I et II, dans *Atti dei georgofili*, nouv. sér., 187, p. 407 sq. Touchant les circonstances du métayage dans les pays pauvres, cf. la récente étude de G. ARIAS, *La quest. merid.*, Bologne, 1922, II, ch. I.

(3) C'est ainsi qu'il s'est passé en France, le pays classique de la petite propriété. Là, le métayage, qui, au XVIII^e siècle, occupait les 4/7 du sol, était

LA CONDITION JURIDIQUE ET MORALE DES SERFS DE LA GLÈBE ET SES CONSÉQUENCES. — Tous ces effets économiques, il convient de le répéter, pesaient également sur l'antique servage de la glèbe, ou, du moins, sur la forme spécifique de celui-ci, tel qu'il existait en Laconie et en Messénie et dans tous les pays grecs possédant un régime économique semblable, — mais avec une aggravation qui n'est pas mince. Le serf de la glèbe n'était pas libre. Il était soumis, en premier lieu, à l'obligation absolue de ne point disposer de la terre qu'il cultivait de la façon qu'il croyait la meilleure. Or, une possession indirecte, forcée, inaliénable et indivisible peut, par ces conséquences, être comparée à peu près au poids d'un capital intangible et inaliénable, qu'on est forcé de prêter à intérêt. Ce régime obligeait le possesseur à cultiver le sol, même si le passif dépassait l'actif ; il lui fermait toute possibilité humaine de crédit, en le forçant, de bon ou de mauvais gré, à proportionner la dépense aux exigences de la propriété ; il empêchait la terre de passer à des travailleurs plus capables d'en accroître le produit ; il interdisait, enfin, aux plus fortunés de satisfaire leurs besoins, leurs désirs, leurs ambitions.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, le morceau de terre qui revenait à chacun des serfs de la glèbe dans la distribution du sol, ne pouvait pas n'être pas très petit.

Si, à l'origine, le domaine des Spartiates en Laconie gravitait, comme on l'a calculé, autour de 8-9 ha par famille (1), l'étendue

réduit dès 1882 à 4.539.322 ha. sur 43.872.529 de terrain cultivé ; les métayers étaient au nombre de 34.976 sur un total de 5.735.221 de petits et de grands propriétaires. De plus, le régime du métayage était désormais limité aux régions les moins avancées : cf. ROSCHER, *op. cit.*, p. 236-7 ; BAUDRILLART, *Tenure des terres*, dans *Dict. d'écon. pol.*, de SAY, Paris, 1902, II, p. 988. Une évolution identique a été suivie par la propriété foncière aux États-Unis, ainsi que nous le révèlent, avec un intervalle de vingt ans, les deux recensements de 1880 et de 1900, cf. *Journal des écon.*, août 1884, p. 198, et *Twelfth Census*, V, I, p. 66. L'une des caractéristiques saillantes des agitations agraires dans l'Italie contemporaine (1919-23) particulièrement dans celle du nord, a été l'effort des métayers pour se transformer en fermiers libres.

(1) Cf. E. MEYER, *Gesch. d. Alt.*, Stuttgart. Berlin. 1884-1902, II, p. 297.

de la nouvelle portion de terrain qui revint à chacun d'eux après la conquête de la Messénie (1), d'ailleurs indubitablement plus fertile que la Laconie, dut être moindre. C'est ce que dut comprendre le roi Agis lui-même, qui, toutefois, dans ses projets archaïques de restauration, voulait revenir à Lycurgue et à l'ancienne sévérité des mœurs, alors que, au milieu du IV^e siècle, dans une nouvelle répartition des terres, et bien que la population libre de Sparte fût diminuée de la moitié, il crut utile d'élargir et de quelque peu les limites du sol proprement spartiate, ce qu'on appelait la πολιτικὴ χώρα (2). Mais, par malheur, la πολιτικὴ χώρα ne devait pas servir seulement aux quelques milliers de conquérants, mais aux 200 ou 300.000 Ilotes qui la cultivaient. Il s'agissait dès lors de colons épuisés par vice d'origine, condamnés en même temps que leurs familles au misérable sort des colons de l'Empire romain ou des métayers de l'Irlande ou de l'Italie méridionale d'aujourd'hui.

Mais (quelle singulière contradiction !), tandis que les Grecs primitifs avaient adopté le servage en vue de la sécurité que, en tout cas, durant leurs entreprises militaires, ils en auraient retirée pour leur propre existence matérielle, ils en vinrent peu à peu avec le temps, entraînés, par les nécessités nouvelles de la guerre, à employer à cet usage jusqu'aux serfs de la glèbe eux-mêmes. Ainsi firent certainement les Spartiates (3), ainsi les Thessaliens (4) ainsi les Héracléens (5). Or, cette innovation dut aggraver, et de beaucoup, la situation matérielle des Ilotes et des terres à eux confiées. Il dut se passer pour la Grèce tout ce qui, à la même époque, se passait dans le Latium romain, où, de même, pour

Un domaine d'une étendue moyenne devait, d'après les anciens, avoir environ 23 ha.

(1) La superficie de la Laconie était d'environ 5000 km², celle de la Messénie de 2700-2900 ; cf. ВЕЛОСН, *Bevölk.*, p. 112.

(2) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 162.

(3) ISOCR., *Panath.*, 180.

(4) DÉMOSTH., XXXII (*In Arist.*), 199 ; XÉN., *Hellen.*, 6, 1, 11.

(5) ARIST., *Pol.*, 7, 5, 7.

des raisons identiques, s'élaborait la ruine de l'agriculture et de la petite propriété. A la fin de chaque guerre, les malheureux colons trouvaient les champs mal cultivés, les contributions non payées, l'entreprise agricole en ruine, les domaines portant les traces des pillages et des dévastations de l'ennemi.

Mais quelles étaient les autres conditions, morales et politiques de ces défenseurs forcés de leurs tyrans ? Avec les serfs de la Grèce antique, nous sommes en présence d'individus qui méritèrent en tout temps la pitié suprême des hommes, exprimée par un ancien dans la phrase qui définissait les Ilotes de Sparte « les plus esclaves d'entre les esclaves » et leurs maîtres « les plus libres d'entre les libres (1) ». Les Spartiates exerçaient sur l'Ilote toute sorte de sévices, dont la gamme allait des travaux pénibles aux traitements vils et déshonorants. Chaque année, sans qu'il se fût rendu coupable, ils lui administraient un nombre déterminé de corrections, uniquement afin qu'il n'oublîât point sa propre condition servile (2). Même, tandis qu'en Thessalie les serfs de la glèbe avaient obtenu, en échange du servage, la garantie perpétuelle de la vie (3), à Sparte, il était licite de tuer impunément les Ilotes (4). Peut-être bien que, derrière les corrections non sanglantes, dont les anciens nous parlent, se cachait une singulière tragédie de brutalité et de sang. A Sparte, chaque année, les éphores qui entraient en charge se plaisaient à dépasser leurs prédécesseurs dans les méthodes et les ruses d'une chasse inexpiable, d'une Saint-Barthélemy dorienne, dans laquelle les Ilotes, qui auraient manifesté publiquement une robustesse inconvenante à leur situation, étaient, par une attention spéciale, voués à l'assassinat (5) !

(1) CRITIAS (dans Liban.), XXIV (*De servit.*), éd. REISKE, 1793, II, p. 85.

(2) Cf. ATHÉN., 14-74, p. 657 D.

(3) ATHÉN., 6, 85, p. 264 A-B.

(4) C'est de cette façon que le texte de Miron de Pryène qui nous est rapporté par Athénée, *loc. cit.*, doit être concilié avec le texte d'Héraclide du Pont fr. 2, 3 (dans F. H. G., II, p. 210), qui se rapporte à la même coutume.

(5) ISOCR., *Panath.*, 182.

Cette effroyable condition de l'ilote spartiate est en raison directe de sa triste condition économique. Elle ne s'expliquerait même pas sans cela. Mais, avec un intervalle si grand dans l'espace et dans le temps, avec nos renseignements fugitifs en ce qui touche les sources, il demeure impossible de se former une idée exacte des conditions réelles des serfs de la glèbe dans l'antiquité grecque. Nous trouvons davantage de lumière dans la comparaison avec des situations analogues plus récentes, et nous pensons qu'en Russie, où le servage se consolida très tard, et à la suite de nombreuses difficultés, la condition n'en était pas, au xvii^e siècle, différente. « Personne, écrit l'historien peut-être le plus autorisé de la Russie moderne, Milioukov, personne ne pouvait intervenir dans les relations entre maître et serf, pas même le pouvoir central. Le servage de la glèbe présentait alors tous les attributs d'un pouvoir illimité de l'homme sur l'homme. Le *pomiestchik* (le maître) pouvait arracher le serf de son lopin de terre et le transférer ailleurs, en séparant même l'un de l'autre les membres d'une même famille. On commença alors à vendre directement ce matériel humain. Dès la fin du xvi^e siècle, le *pomiestchik* exerçait sur celui-ci les pleins pouvoirs de justice ; au xviii^e siècle, son manoir s'était enrichi d'une prison, de chaînes, de poucettes, et l'arsenal des épreuves judiciaires augmenté des tortures moscovites les plus raffinées... Le code interdisait aux seigneurs, il est vrai, de tuer, estropier, faire mourir de faim leurs sujets, mais il s'agissait de prescriptions dépourvues de toute sanction pratique, car le *pomiestchik*, en les violant, n'encourait aucune responsabilité (1). »

« Aucune loi, écrit de même Fustel de Coulanges, à propos du servage de la glèbe plus doux de la France médiévale, aucune loi ne fixait les devoirs du serf, aucune coutume ne les avait fixés. Les conditions dépendaient de la volonté du patron ; il n'était point question de contrat : aucun contrat n'était possible entre le patron et l'esclave (2). »

(1) *Essai sur l'hist. de la civilis. russe*, trad. fr., Paris, 1901, p. 261.

(2) *L'alleu et le dom. rural*, p. 379

Les procédés judiciaires à l'égard de l'ilote étaient de même sommaires et perfides (1). L'ilote était en dehors de toute garantie juridique, et seul un serment bénévole, conventionnel, sauvegardait le pacte originaire touchant la part des produits à verser au patron. Rien de ce qui lui appartenait n'était à l'abri, et le serf, qui ne possédait aucun droit de se transférer ailleurs et d'investir dans d'autres terres, plus à sa convenance, ses propres capitaux, en y appliquant dans un but d'intérêt son intelligence et son activité, pouvait d'un jour à l'autre être arraché du sol qu'il avait fécondé de sa sueur, être installé ailleurs, et il avait toujours à craindre que, à sa mort, le lopin de terre, qu'il avait eu l'illusion de considérer comme à lui, revînt, non pas à ses enfants, mais au propriétaire éminent (2), ou, peut-être, à d'autres personnes qu'il aurait eu raison de détester plus que celui-ci. En Crète, par exemple, — dérision suprême, — il n'était pas expressément défendu au serf de la glèbe de s'unir en mariage avec une femme libre. Mais il n'était point dit que son héritage dût revenir à ses propres héritiers ; il pouvait aller aux enfants que la femme aurait pu avoir d'un autre homme de condition libre... (3).

Grâce à tout cela, l'ilote spartiate fut le type d'esclave demeurant, avec la plus grande ténacité, l'ennemi, implacable et rebelle, de ses dominateurs ; le *péneste* de Thessalie, l'une des variétés de serfs de la glèbe traités le moins durement, n'en arriva pas moins au même esprit d'insubordination, se lançant dans des révoltes fréquentes (4), et les *callicyres* de Syracuse, eux aussi probable-

(1) THUC., 4, 80, 1-4 ; PLUT., *Lyc.*, 28, 2 sq.

(2) La terre travaillée par le serf ne pouvait lui être reconnue comme héréditaire. Il s'y opposait le fait qu'il n'avait pas d'héritiers légaux et que la terre n'était pas à lui. Lui mort, elle revenait au propriétaire, à qui il appartenait d'en disposer ultérieurement (FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, p. 390).

(3) Dans ce sens, si l'on admet une interprétation vraisemblable de GURAUD (*op. cit.*, p. 415-417). Cf. CICCOTTI, *op. cit.*, p. 139-140, sur un passage de la fameuse inscription de Gortyne (DARESTE, *op. cit.*, XVII, p. 41.)

(4) ARIST., *Pol.*, 2, 5, 2.

ment des serfs de la glèbe, montrèrent, dans une insurrection générale, la nature de leurs sentiments propres, en dépouillant de tous leurs biens et en bannissant de la patrie leurs anciens patrons (1).

Quelle sérénité d'esprit, quel souci de la terre, quels progrès agricoles pouvait-on attendre de gens qui n'étaient jamais sûrs ni du lendemain, ni de leur propre existence matérielle, et qu'un travail décourageant, désespéré, en éteignant l'esprit d'entreprise, en anéantissant l'esprit d'initiative, devait pousser vers l'inertie, l'indifférence, le fatalisme aveugle (2) ?

Les anciens agronomes romains et les grands barons féodaux français constataient que les serfs de la glèbe « ne travaillent pas » et « négligent les domaines (3) ». Les hommes politiques les plus pénétrants de la Russie du XIX^e siècle répétaient, en employant presque les mêmes mots, ce qui a été dit du travail des anciens esclaves : « L'expérience démontre que les hommes libres salariés fournissent un travail beaucoup plus fort que celui que le feudataire, le *pomiestchik*, tire de ses propres serfs... (4) » Et comme en France jusqu'à la Révolution, en Russie jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce fut, — conséquence du régime servile prolongé, — la prépondérance de la culture la plus superficielle, la prestation du travail d'après les systèmes les plus arriérés, point

(1) HÉROD., 8, 155.

(2) Certains savants ont cru pouvoir observer que les Ilotes ne devaient pas être ensuite trop mal, car à Sparte, à l'époque de Cléomène (1^{re} moitié du III^e siècle), 6000 serfs au moins purent, en versant 5 mines (500 fr. chaque), s'acheter la liberté. La fortune de 6000 Ilotes sur un total de 2 ou 300.000 peut-être ne prouve rien. Du reste, le cas particulier de certains d'entre eux, heureusement parvenus à l'aisance-même, si l'on admet que ce soit après de nombreuses générations et dans une période où leurs maîtres subissaient une grave crise économique, est analogue à la situation de beaucoup de serfs de la glèbe au moyen âge ou de beaucoup d'antiques esclaves romains, et ce cas ne prouve absolument rien contre les fâcheuses conséquences générales de l'un ou de l'autre régime économique.

(3) Cf. DARESTE, *op. cit.*, p. 268.

(4) Paroles du ministre Perowski, en 1845, dans un comité secret du tzar Nicolas I^{er}. Cf. MILIOUKOV, *op. cit.*, p. 268.

de périodicité dans les ensemencements, d'emploi des engrais chimiques ou des rotations, point de repos du sol, point de machines, d'irrigation, point d'emploi des capitaux. Ainsi, tandis que le territoire de la zone qualifiée de stérile s'élargissait d'une façon épouvantable et que le désert suivait pas à pas les traces des colons, on se contentait d'exploiter le sol jusqu'à l'épuisement, jusqu'à ce qu'il ne pût produire que des mauvaises herbes ou de tristes récoltes, jusqu'à ce qu'il ne fût plus en état de fournir une seule miette de pain, de promettre un seul rayon d'espoir (1).

C'est ainsi qu'en France, en Russie, dans les colonies américaines le servage de la glèbe déterminait l'immobilité, la régression, parfois la catastrophe économique (2), et, conséquemment, les répercussions morales et politiques les plus connues et les plus lamentables. Toutefois, si, dans ces pays, cet état de choses suscitait un écho et trouvait des interprètes dans les querelles et les polémiques quotidiennes, le laconisme spartiate et l'ombre qui pèse sur une si grande partie de l'histoire ancienne n'ont pas permis que des misères aussi nombreuses fussent représentées à nos yeux autrement que par le muet, mais épouvantable et croissant désastre de la propriété foncière.

Mais nous pouvons encore sentir quelle éloquence porte en elle-même cette démonstration, de quels maux la décomposition foncière a été le signal, de quelle implacable Némésis historique elle a été l'agent.

LES PROPRIÉTAIRES DU SOL. — Sur les propriétaires éminents, sur les patrons incontrôlés du sol pesait aussi le poids de l'inaliénabilité et de l'indivisibilité de la possession, avec toutes les conséquences, gênantes et douloureuses, que nous avons vu s'appesantir sur la tête de chacun de leurs colons (3). Eux aussi, étaient

(1) MILIOUKOV, *op. cit.*, p. 85 sq.

(2) LORIA, *Anal. della propr. capital.*, II, p. 143 sq.

(3) Cf. pour Sparte, ARIST., *Pol.*, 2, 6 (9), 10 ; PLUT., *Inst. lac.*, 22 ; *is.*, 5, 2 ; pour la Locride et Leucade, ARIST., *Pol.*, 2, 4, 4-5 ; pour la Crète, DARESTE, *op. cit.*, XI, p. 191, XVII, § 36 sq. ; pour les autres cités, ARIST., *Pol.*, 6, 2, 5

forcés de cultiver leurs propres champs, même s'ils n'en tiraient plus de profit. N'ayant rien à offrir en garantie, ils n'avaient, eux non plus, aucun moyen de recourir au crédit; aux plus énergiques, ou aux plus heureux d'entre eux, le moyen de satisfaire les plus élémentaires besoins, les ambitions les plus chéries, les désirs les plus légitimes et les plus humains était également refusé, et pendant de longs siècles, ils durent lutter et peiner avant d'obtenir l'abolition de la désastreuse défense (1).

Si même le serf de la glèbe pouvait vivre à la campagne et travailler directement la terre qui lui coûtait du sang et des larmes, certes, mais le nourrissait, son maître, pour qui toute espèce de travail matériel était une faute, ne pouvait s'en occuper directement, tenter d'en accroître la production, en surveiller les travaux, demeurer loin de la ville. « Sous cet aspect, observe un grand économiste moderne, le régime du travail agricole servile, si l'on considère la chose au point de vue purement économique, était bien plus avantageux que le régime du servage de la glèbe (2). »

Les maîtres, en Grèce, devaient donc vivre dans la capitale et dans les cités chefs-lieux de la région; mais ici, comme dans tous les grands centres, la vie n'était certes pas à bon marché. A Sparte, par surcroît (et la coutume se vérifie seulement à Sparte (3), les citoyens faisaient un repas en commun, en contribuant à la dépense annuelle avec un minimum de denrées et d'argent (4). C'était la dépense pour les tables communes. Il fallait ensuite se

(1) Cf. PLUT., *Agis*, 5, 2; ARIST., *Pol.*, 2, 6, (9), 10. Il est impossible de déterminer avec précision la chronologie de cette innovation attribuée à l'éphore Épitadès. Toutefois, une entorse aussi forte à la constitution dut suivre l'un des instants les plus décisifs des crises sociales de Sparte, point certainement avant la guerre du Péloponèse, probablement, dès lors, dans la première moitié du IV^e siècle.

(2) ROSCHER, *Éc. pol. rur.*, p. 218.

(3) PLUT., *Lyc.*, 12, 3; ARIST., *Pol.*, 2, 7, 3; 4.

(4) Cf. PLUT., *Lyc.*, 12, 3, et pour certaines variantes, DICÆARCH., *Messen.*, fr. 23 (dans F. H. G., éd. Didot, II).

pourvoir d'habits, songer à la nourriture et à l'habillement de la famille, à la maison, au mobilier, payer les impôts, avoir des armes offensives et défensives (celles-ci en général très coûteuses), verser la contribution nécessaire aux fêtes, aux processions, aux chœurs, aux représentations théâtrales (1).

Si les enfants étaient nombreux, tant pis : le faible revenu devait se répartir sur un plus grand nombre de têtes, et, à la mort du père, plusieurs familles étaient forcées de se contenter pour vivre de ce qui s'était trouvé insuffisant pour en entretenir une seule. Et tandis que propriétaire et colon jouissaient des éventuels progrès de l'agriculture, il revenait au premier seul de subir les conséquences du progrès matériel de la civilisation et de la multiplication de ses raffinements et de ses besoins.

Ajoutez à cela l'incertitude du revenu annuel, qui amenait le propriétaire à l'imprévoyance ou à la prodigalité. Ajoutez l'épuisement fatal de la terre. Un beau jour, l'antique, l'orgueilleux citoyen spartiate ne se trouvait plus en état de verser la contribution quotidienne pour la table publique, et il suffisait de cela pour qu'il perdît les droits politiques dans sa cité (2).

En recourant à des moyens extrêmes pour conjurer ce malheur, il ne réussissait à rien d'autre qu'à ajourner la catastrophe, tout en la rendant plus complète. Le propriétaire, en effet, à qui il était défendu d'aliéner son lopin de terre, pouvait contracter des dettes, ou mieux, puisque l'emprunt, comme toute espèce de commerce d'argent, était légalement interdit, recourir à l'entremise funeste d'usuriers clandestins. Naturellement, quatre-vingt fois sur cent, l'avenir ne lui aurait pas permis de libérer sa terre

(1) Sparte eut aussi des chorégies. Cf. ARISTOTE, *Pol.*, 8 (5), 6, 6.

(2) Il était de règle dans le droit hellénique que le créancier non payé, quel que fût le montant de son prêt, fût mis en possession de la chose entière hypothéquée, et les créanciers accordaient naturellement le prêt à condition que l'hypothèque pesât sur tous les biens de créancier. Sur l'effroyable action des dettes à l'intérieur des économies pauvres et des civilisations primitives, cf. APPLETON, dans *Nouv. Rev. hist. de dr. fr. et étr.*, 1919, p. 468 sq.

ou sa propre personne, ou même la personne de ses enfants, tous objets d'hypothèque en garantie du paiement de sa dette et des intérêts fabuleux de celle-ci (1). Dès lors, la saisie de ses biens, ainsi que la perte de sa liberté personnelle et de celle de ses enfants, serait bien vite apparue comme marquant, par un autre biais, sa déchéance de citoyen et de propriétaire (2).

Les conditions auxquelles, dans une période plus tardive, durent parvenir les pays organisés selon le régime économique que nous avons décrit, peuvent être considérées comme identiques à celles où, avant le VI^e siècle, était déjà réduite la large étendue de l'Attique que Solon décrivait ainsi : « La terre était couverte d'hypothèques... ; beaucoup d'Athéniens avaient été vendus... ; certains, réduits à l'exil par une dure nécessité, errant de pays en pays, avaient oublié la langue maternelle, d'autres subissaient dans leur patrie une servitude humiliante, tremblant devant la verge de leurs maîtres... (3) »

Parfois, comme on l'a observé (4), tout cela pouvait se réduire à une fiction légale. Quiconque voulait se débarrasser du joug de la terre jouait le rôle de débiteur et semblait abandonner celui de propriétaire. Mais la conséquence était toujours la même. Alors qu'une partie, et même la plus grande, de la population se trouvait poussée à grands pas vers le paupérisme, parfois vers l'esclavage, quelques hommes fortunés concentraient entre leurs mains, en fait, sinon en droit, le revenu du sol, et de cette façon venait à se constituer cette énorme inégalité des fortunes, qu'un grand philosophe de l'antiquité estimait la cause première de tous les maux des états (5).

LA GRANDE CRISE SOCIALE. — D'autres motifs concomitants accélèrent et aggravent ce douloureux phénomène.

(1) Cf. ARIST., *Pol.*, 2, 6 (9), 21.

(2) FUSTEL DE COULANGES, *Nouv. Rech.*, p. 43-45.

(3) Dans ARIST., *Ath. Resp.*, 12, 2, 4.

(4) FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, p. 115.

(5) ARIST., *Pol.*, 5, 1, 6 sq.

Le monde grec, nous l'avons noté, était soumis à la règle constante que le droit de propriété restât subordonné à la qualité du citoyen. Il est dès lors logique d'en déduire que la perte des droits civiques impliquait la perte des droits de propriété. Or, c'était là un cas assez commun en Grèce. Une condamnation judiciaire, qui comportait ce qu'on nommait l'*ἀτιμία*, à Sparte le célibat ou l'insubordination aux règles sociales, tout cela amenait la déchéance, en tout ou partie, des droits civiques, et, par là, à la déchéance, légale ou effective, du droit de propriété (1). Et si l'on ne veut pas admettre une conséquence si naturelle, le fait-même de la perte des droits politiques, en tout cas, comportait l'incapacité juridique de garantir efficacement la possession. Ceux qui tombaient en bas de l'échelle sociale et qui se trouvaient exclus des tribunaux et des charges, étaient naturellement comme les pauvres paysans (les *γεόμοροι*) de l'Attique au VI^e siècle, à la merci de ceux qui avaient entre leurs mains charges et tribunaux.

Mais une action désorganisatrice beaucoup plus délétère était celle qu'exerçait le phénomène de la guerre au sein des sociétés agricoles sous le régime du servage de la glèbe.

Triste destin et tristes sociétés ! Elles étaient condamnées à entretenir, avec leur sueur, une forte minorité d'hommes libres, qui ne produisaient pas de richesse, et dont l'orgueil suprême était de labourer avec la lance et de moissonner avec l'épée ! Tâche, comme le comprenaient bien les anciens, difficile et bien fatigante ! Quels territoires, sans limites et féconds, quelles plaines babyloniennes, s'écriait Aristote, ne faudrait-il pas aux citoyens de la République idéale de Platon pour entretenir ses 5.000 guerriers oisifs, avec leurs femmes et leurs esclaves (2) ! Or telle était la dure obligation de la grande masse de la population de Laconie, de Crète, de Thessalie et d'ailleurs. Et comme la terre à la disposition des guerriers n'était pas suffisante, il leur fallait,

(1) FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, p. 103-104.

(2) *Pol.*, 2, 3 (6), 3.

l'épée à la main, en conquérir de nouvelles encore vierges ! Ainsi la guerre engendrait la guerre ! Mais cette guerre, qui, par suite de ses exigences, avait suggéré aux anciens l'idée de faire reposer l'économie sociale sur le servage de la glèbe ou sur l'esclavage, cette guerre qui avait conseillé d'abaisser au plus bas niveau de vie des centaines de milliers de créatures humaines et d'élever quelques élus au faite d'un pouvoir presque illimité ; la guerre, disons-le, finissait, avec ses conséquences extrêmes, par se retourner contre ceux qu'elle avait elle-même libérés de toute occupation vile et placés à la cime de la pyramide sociale. Ce n'est pas seulement grâce aux charges, imposées dans la bonne et la mauvaise fortune, qu'elle agissait de façon à réduire progressivement le nombre des propriétaires aisés, et, dès lors, des citoyens munis des pleins pouvoirs politiques, mais, grâce à elle, des ruisseaux d'or et d'argent pénétraient dans les cités victorieuses, bouleversant les conditions qui avaient pu rendre un jour socialement utile la forme économique du servage de la glèbe.

L'exemple de Sparte est tristement fameux. Là, déjà au milieu du ^v^e siècle, nous apercevons les signes de grandes richesses mobilières en voie de formation. A cette époque, le roi Pleistoana est condamné à une amende de 15 talents ; Agis, dit-on, possède 500 talents en monnaie sonnante et trébuchante. Les accusations de corruption par l'argent sont continuellement portées contre éphores, généraux, sénateurs. Et c'est de l'argent que les Spartiates eux-mêmes, qui s'étaient efforcés de l'éloigner de leurs propres demeures, se servent pour corrompre les états ennemis, et même pour violer la sainteté des oracles. Être riche constitue un titre d'honneur, comme ce l'avait été naguère d'être pauvre (1). La sévère table spartiate est dès lors souillée par des vins et des mets, variés et abondants, par des gourmandises inusitées, par la splendeur des coupes précieuses. Les maisons des

(1) XÉN., *Lac. Resp.*, 14 ; ARIST., *Pol.*, 2, 6, 5 ; FUSTEL DE COULANGES, *Lac. Resp.*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *Dict.*, p. 890 et les sources mentionnées.

nouveaux Lacédémoniens sont somptueusement garnies ; leurs personnes et leurs vêtements délicatement parfumés. Certains individus rivalisent en magnificence et en raffinements avec les rois, l'emportent même dans cette rivalité inouïe (1).

Ce fut surtout la guerre du Péloponèse, la grande guerre impérialiste de la seconde moitié du ^v^e siècle avant le Christ, la guerre qui, pendant un quart de siècle, éleva Sparte à la domination sur le monde grec entier, qui ouvrit toutes les portes à l'invasion de la richesse dans les maisons des Spartiates. Et c'est d'eux, qu'au début du ^v^e siècle, un grand Athénien peut affirmer : « A Sparte, il y a plus d'or et d'argent que dans toute la Grèce, car pendant une longue suite de générations, les deux métaux y ont afflué et n'en sont jamais sortis... Ainsi tu peux bien dire que, quant à la possession de l'or et de l'argent, les hommes de cette cité sont les plus riches de toute la terre... (2) »

Mais, par malheur, les métaux précieux qui peu à peu s'accumulent dans le coffre des vainqueurs, ne servent qu'à dissoudre la vieille économie nationale et à ouvrir dans cette société une crise plus vaste et plus profonde.

L'antique oracle avait bien eu raison de prophétiser que l'or et l'argent feraient la ruine des Spartiates. Comme dans tous les pays agricoles qui reposent sur le servage de la glèbe, à Sparte, où l'industrie et le commerce n'existaient pas, ou devaient se cacher, presque honteusement, parce que sévèrement bannis par les lois, les nouveaux capitaux n'étaient employés et demandés que pour un objet unique, un office unique, le prêt (3), ce qui revient à dire pour l'usure. Mais l'usure, à son tour, après l'aide dangereuse qu'elle fournissait, faisait retomber sur les malheureux,

(1) PHILARC., dans ATHÉN., IV, 20, p. 242.

(2) PLUT., *Alc.*, I, 18 ; cf. ISOC., *Panath.*, 179, qui, toutefois, rapporte inexactement cette situation à une époque beaucoup plus ancienne, et le tableau qu'Aristote (*Pol.* II, 6 (9), 7 ; 8, 11), nous a fait des femmes à Sparte.

(3) Cf. POSID., dans ATHÉN., IV, 24, p. 233 ; PLUT., *Agis*, 13,3 ; voir FRANCOTTE, *op. cit.*, II, 346.

ayant besoin de tout, la rigueur du droit créancier le plus impitoyable et, dès lors, sacrifiait à la richesse toujours croissante de quelques-uns l'aisance honnête qui avait été jadis l'orgueil du plus grand nombre.

Mais l'argent corrompait encore plus profondément cette société et finissait par désagréger, par briser la cuirasse de bronze sous laquelle elle avait eu l'illusion de prétendre se garantir pour l'éternité. L'afflux de l'argent, au sein de ces vieux pays agricoles y déterminait les mêmes bouleversements que le reste de la Grèce avait déjà connus et subis aux VII^e et VI^e siècles avant le Christ. Avec l'arrivée de l'argent, l'économie spartiate cesse d'être une économie fermée et entre en rapports avec le reste de la production grecque. Dès lors, le petit propriétaire ne peut plus obtenir ce dont il a besoin avec les seuls produits de son champ. Entre les uns et les autres, l'argent sert d'intermédiaire, il fait que les prix des marchandises ont une valeur commerciale au-dessus de l'antique valeur d'usage. Le propriétaire a besoin d'argent, et non plus seulement de denrées agricoles, pour acquérir ce qu'il lui faut. Et comme il ne possède pas d'argent, comme, par contre, ses concitoyens les plus riches en ont, il doit, pour cet objet, s'en procurer au moyen de l'usure.

« Mais, même pour le grand propriétaire, explique Édouard Meyer, dans son essai magistral, que nous avons plusieurs fois invoqué, les choses ne se passaient pas autrement... Lui aussi, s'il veut garder son ancienne position sociale, a besoin, et toujours davantage, d'argent. Mais maintenant la valeur des produits de l'agriculture régresse constamment, soit parce que l'importation fait baisser les prix, soit parce que les nouvelles sources de gain, « ouvertes par l'industrie et le commerce, donnent un profit de beaucoup supérieur, et la vie devient toujours plus chère (1) ». C'est ainsi que le grand aristocrate foncier tombe peu à peu, au point de vue économique comme les grands aris-

(1) *Die wirtschaftl. Entwickl.*, p. 712-3.

tocrates fonciers français à la veille de la Révolution, poussés progressivement vers l'abîme par les possesseurs de la nouvelle richesse mobilière, qu'a suscitée la guerre, et dont l'omnipotence arrive à démolir les plus solides régimes oligarchiques comme le régime spartiate (1).

Entre les capitaux disponibles qui se créent et qui ne trouvent pas d'emploi, sinon d'une seule façon, la plus ruineuse, — celle du prêt à usure, — entre les excitations et les séductions qui viennent d'en haut, et les sollicitations de l'indigence en pleurs, qui sourdent du bas, au milieu de l'impuissance du propriétaire à accroître la production de leurs terres, de l'incapacité formelle des propriétaires et des serfs de compenser les pertes, de combler les dettes, de payer les intérêts monstrueux, au milieu de la concurrence universelle des produits venus des régions à l'entour, se réalise ce processus d'appauvrissement, presque universel, auquel personne n'échappera, Sparte encore moins que les autres pays qui lui ressemblent.

C'est ainsi que dans les régimes agricoles fondés sur le servage de la glèbe, le *latifundium* s'affirme comme la forme principale de possession agricole. En Thessalie, la grande propriété finit par dominer, est l'arbitre des destinées du pays (2). Là, beaucoup de gens peuvent, par leurs propres moyens, équiper des armées entières (3). Là, où l'opulence des Scopades était proverbiale (4), on faisait mention de gens ayant plus de 2 ou 300 serfs sur leurs terres ; là, au moins 6.000 individus, c'est-à-dire autant qu'en fournissait toute la Grèce centrale et méridionale, étaient propres à l'élevage du cheval et capables de combattre au rang des chevaliers. Mais la classe moyenne était très limitée, car la Thessalie, proportionnellement à sa superficie (environ 10.000 kilo-

(1) Sur l'endettement des grands propriétaires de Sparte, cf. *PLUT.*, *Agis*, 13, 2-3.

(2) *DÉMOSTH.*, XXIII (*In Aristocr.*), 199, XIII (*De rep. ord.*), 23.

(3) *CRIT.*, f. 5 (dans *Pœtæ lyr. gr.*, II⁴, éd. Bergk).

(4) *BELLOCH*, *Griech. Gesch.*, II, 1, p. 102-3 (2^e éd., 1914).

mètres carrés) était pauvre en citoyens en état de servir dans l'infanterie lourde des hoplites (1). Là encore, au III^e siècle, comme en Laconie, les troubles pour dettes et les agitations agraires se feront violents et journaliers (2).

Mais ce qui arrive en Laconie et en Messénie dépasse de beaucoup notre imagination.

Plus nettement qu'ailleurs, l'économie fut, à Sparte, dans un état perpétuel d'équilibre instable, menaçant, à chaque instant, de s'écrouler sur ses bases. Déjà, d'après la tradition, Lycurgue, au IX^e ou au VIII^e siècle, avait été forcé de remettre en vigueur la division primitive du sol, qui avait eu lieu après la première conquête de la Laconie, parce que le pays, que Sparte dominait comptait déjà un petit nombre de riches et un grand de citoyens appauvris. Mais, cent ans après environ, à la veille de la grande conquête de la Messénie, tel ou tel Spartiate arrive à posséder des pâturages beaucoup plus vastes que beaucoup d'autres tenus par leurs concitoyens. Le déséquilibre s'aggrave dans les deux siècles qui suivent (3). A la fin du V^e ou au début du IV^e, Socrate peut bien dire à son disciple Alcibiade : « Tu te crois fort riche, mais tu es dans une grave erreur. Si tu connaissais les richesses des Spartiates, tu saurais que les nôtres sont bien peu de choses en comparaison de celles de là-bas... Les Spartiates possèdent de grandes terres en Laconie et en Messénie, puis, en outre, un grand nombre d'esclaves, d'ilotes, de chevaux, de troupeaux... (4) » Maintenant, toute la vallée de l'Eurotas et toute la riche Messénie, qui forment ensemble un territoire d'environ 8.000 kilomètres carrés, sont devenues la réserve de quelques centaines de propriétaires, et la majorité a une propriété insignifiante ou n'a plus rien.

(1) LIVI, 42, 5.

(2) FUSTEL DE COULANGES, *Lac. Resp.*, dans DAREMBERGER SAGLIO, p. 889-890, avec les sources indiquées.

(3) PLUT., *Alc.*, I, 18.

(4) Cf. ARIST., *Pol.*, 2, 6, (9), 10.

Nous pouvons, peut-être, en établir le compte. Au début du IV^e siècle, les 9.000 Spartiates de l'ère de Lycurgue (IX^e ou VIII^e siècle (1)), munis de biens fonciers et de droits civiques entiers, sont réduits au nombre de 1.500 (2), ou peut-être même à celui de 1.000 (3), ce qui fait que chacun doit jouir d'une propriété de 5 kil. car. au moins, plus de dix fois le scandaleux *latifundium* de Phœnippe en Attique, qui faisait s'émerveiller les héliastes, écoutant la parole enflammée de Démosthène. Et alors que la perte de la Messénie s'est ajoutée aux causes de la crise économique qui travaille la société spartiate, les citoyens de Lacédémone, selon un ancien (4), sont tombés, au milieu du III^e siècle, au-dessous du chiffre de 700 à peine, dont 100 propriétaires seulement du sol avare de Sparte !

En vain le roi Agis IV, tentant de refaire ce qu'a fait Lycurgue, peut, grâce à une nouvelle répartition des terres, reconstituer 4.500 propriétaires (5). Quinze ans après, son successeur Cléomène, reprenant l'œuvre interrompue, n'en pourra glaner que 4.000 (6).

(1) Il s'agit d'un chiffre approximatif, mais non fantaisiste. Certains (par exemple, BELOCH, *Die Bevölk.* p. 141) ont cru que ces chiffres provenaient d'une légende apparue au III^e siècle avant le Christ, dans la période des réformes d'Agis et Cléomène. Mais Plutarque (*Lyc.*, 8, 3-4) rappelle deux autres traditions, qui indiquent 4.500 et 6.000 Spartiates; ARISTOTE (*Pol.*, II, 6, 12) donne, pour la même période de temps, 10.000, et Hérodote (7, 234, 3) 7.000. Or ni Hérodote, ni Aristote n'appartiennent au III^e siècle avant le Christ, et les événements de cette période n'auraient pas suggéré d'autre nombre en dehors de 4.500.

(2) BELOCH, *op. cit.*, p. 138; E. CAVAYGAC, *La popul. du Pélopon. aux V^e et IV^e s.*, dans *Klio*, 1912, p. 271.

(3) ARIST., *Pol.*, 2, 6, 11.

(4) PLUT., *Agis*, 5, 4; *Lyc.*, 8, 2. Beloch a pensé qu'il s'agissait de 100 grands propriétaires seulement. Les autres auraient été de petits propriétaires. Cf. *Bevölk.*, p. 142; *Gr. Gesch.*, III, 1, p. 327. Cette interprétation, qui s'oppose catégoriquement au texte de Plutarque, ne nous paraît pas nécessaire. Les anciennes limites à l'exercice des droits politiques des non-propriétaires pouvaient alors être tombées en désuétude, comme ç'avait été le cas pour les anciens repas en commun.

(5) PLUT., *Agis*, 8.

(6) ID., *Cleom.*, II, 2.

Il y a un moment où les rapports de fortune entre propriétaires et serfs de la glèbe se renversent. Tandis que la masse des citoyens s'appauvrit, certaines catégories d'ilotes, plus heureux que leurs compagnons de douleur, s'élèvent à l'aisance. Dans la seconde moitié du III^e siècle, 6.000 ilotes sont en état de s'acheter à leurs frais la liberté, en versant chacun 5 mines (500 francs) (1), c'est-à-dire une somme que ne réussissait plus désormais à posséder la majorité des anciens Spartiates.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un processus d'appauvrissement universel. En même temps que ce phénomène, apparaît, comme y étant joint, le phénomène continu de la dépopulation. A l'époque d'Aristote, le nombre des Spartiates demeurait stationnaire, et, dans ce pays consacré aux règlements malthusiens les plus terribles, on accordait déjà des privilèges aux pères de trois ou quatre enfants (2). Sparte, s'écrie Aristote, périt faute d'hommes (3) ! La population qui survit, sans terres, sans droits, sans patrie, s'emploie à une tâche de sédition chronique à l'intérieur, sédition, qui, tantôt réprimée par la violence, tantôt apaisée par des remèdes transitoires, — remise de dettes, nouvelles divisions du sol (4), — fera de ce peuple une proie facile et désirée pour l'étranger.

Telle est l'histoire de Sparte, qu'on a cru être l'immobile Chine de la Grèce, et dont l'existence, selon l'expression d'un ancien, fut traversée de discordes aussi graves et aussi nombreuses que celles des autres cités grecques. Telle est l'histoire de la Thessalie, celle aussi des autres régions agricoles, dont les régimes économiques furent semblables.

Que devenaient, dans ces conditions, le bien-être social,

(1) PLUT., *Cleom.* 23, 1.

(2) ARIST., *Pol.*, 2, 3, 6

(3) *Pol.*, 2, 6, 11 ; 12. Cf. BELOCH, *Bevölk.*, p. 159.

(4) C'est ce qu'ont tenté les derniers rois et les derniers tyrans de Sparte, comme Nicoclès à Sicyone ; de même, plusieurs fois, les Étoliens et les Thessaliens. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *Quest. hist.*, p. 126 sq.

le désir de conserver les institutions, l'intégrité — même de la patrie ? « Le patriotisme, observe un des historiens français les plus intelligents et les plus profonds, ne doit pas se confondre avec l'attachement au sol natal ; ce n'est point, comme celui-ci, un sentiment instinctif, invincible, imposé par la nature à toutes les générations qui habitent le même territoire. Le patriotisme est un sentiment plus libre, plus varié, qui dépend d'un nombre plus élevé de conditions. On aime sa patrie, c'est-à-dire sa cité ou sa nation, quand on en aime les lois, les gouvernants, les coutumes. On l'aime pour l'éducation qu'on y a reçue, les bons exemples qu'on y a rencontrés, pour les vertus qu'on y a apprises. On l'aime, enfin, quand on est convaincu de lui devoir son bien-être et de ne savoir s'en passer (1). » Là où chaque famille a en abondance ce qui est nécessaire à la vie, là où l'on jouit d'une certaine aisance, ne peut régner le désir des nouveautés, ou cette espèce de découragement, qui fait dire aux classes inférieures : « Quoi qu'il advienne, nous serons aussi mal que maintenant ! » Là, à la première attaque, les cœurs et les bras s'uniraient pour repousser l'agresseur. Chacun sentirait le prix des avantages dont il jouit, et le péril de les perdre, à la suite de tout changement. En Grèce, par contre, on assiste au misérable spectacle de toute une foule d'affligés, de vaincus, d'hommes ruinés, qui se consomment dans l'attente, pendant de longs siècles insatisfaite, de la domination étrangère, laquelle représentait à leurs yeux la seule issue et la seule ancre de salut (2) !

(1) FUSTEL DE COULANGES, *Quest. hist.*, p. 130 ; cf. MALTHUS, *op. cit.*, p. 546.

(2) *Liv.*, 42, 30, 4.

CHAPITRE III

L'IMPÉRIALISME

L'IMPÉRIALISME GREC. — Nous nous sommes habitués à nous représenter le monde hellénique comme enveloppé d'un nimbe de lumière et d'azur, comme rempli de toutes les grâces de la nature et de la vie. Et cependant même sur ce sol, — on dirait spécialement sur ce sol, — a fleuri la fleur, âpre et dure, de ce que nous appelons aujourd'hui l'impérialisme, c'est-à-dire la volonté déterminée de certaines nations de dominer les autres pour s'en servir égoïstement dans des fins de bien-être, matériel et spirituel.

C'était, aussi bien, et beaucoup plus que dans le monde moderne, la fatale conséquence de la production faible et grossière, que la forme servile du travail imposait et qui, en portant, sur le marché commun, une quantité très faible et très coûteuse de produits, invitait les hommes à se procurer le reste au moyen des efforts et des souffrances d'autrui. C'était, aussi bien, la fatale conséquence du chômage, de la pauvreté, de l'amour naturel pour l'oisiveté, que faisait sourdre dans la grande masse des hommes libres le phénomène même de l'esclavage, poussant ceux-ci, ou ceux qui gouvernaient à leur place, à se procurer et à leur procurer un bien-être artificiel, au moyen des richesses de l'état, conquérant et dominateur.

« Beaucoup parmi les magistrats d'Athènes, signale un ancien, répètent qu'ils savent distinguer le juste de l'injuste à l'égal de

tous les hommes, mais que la pauvreté de la foule les force à se comporter injustement envers les autres cités... (1) » Combien d'avantages, en effet, cette iniquité apportait-elle aux multitudes !

« Le peuple athénien a retiré de la constitution de son empire, expliquait Aristote (2) de grandes facilités d'existence. Grâce au produit des impôts, des taxes, des contributions sur les alliés, plus de 20.000 personnes vivaient aux dépens de l'État. Il y avait 6.000 jurés, 1.600 archers, 2.000 cavaliers, 5.000 boulevards, 500 gardes de chantiers, plus de 50 gardes urbains. Les magistratures de la ville occupaient environ 700 personnes ; autant les magistratures extérieures, et, après la guerre du Péloponèse, il y a eu encore 2.500 hoplites, 20 navires de croisière et d'autres bâtiments pour transporter les garnisons, et sur lesquels montaient 2.000 hommes ; puis il y avait le *prytanée*, les orphelins et les gardiens de prison : tous vivaient des deniers publics... »

Tant que l'état est puissant, tant que, par suite, il est riche, tant qu'il peut verser à pleines mains, de sa corne d'abondance remplie, l'aisance que la majeure partie des citoyens n'est pas en état de se procurer à des conditions plus faciles, le démon de la guerre civile se tait et sommeille, rassasié. Mais le jour du malheur se lève, sanglant, alors que cette condition, fâcheusement établie par la violence, commence à disparaître. Lorsque l'état ne peut plus donner avec libéralité, que les nations sujettes s'évadent du long et épuisant servage, alors l'hydre de la guerre civile se réveille, et les pauvres se jettent furieusement sur les riches, la spoliation universelle commence. On ne possédait point, à coup sûr, de moyens plus rapides pour conquérir la richesse. La science de l'exploitation de la nature était encore dans l'enfance, l'aisance devait par suite sortir tout d'abord de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'impérialisme à l'extérieur était par là-même le prolongement naturel de l'esclavage, ou du ser-

(1) Ps. - XÉN., *De vectig.*, I, 1.

(2) *Athen. Resp.*, 24-25. Cf. 27.

vage, à l'intérieur ; et son instrument, la guerre, un moyen légitime d'acquérir la richesse (1).

Il en fut ainsi dans le monde antique ; de même dans le monde moderne jusqu'aux environs de la fin du XVIII^e siècle, jusqu'au prodigieux développement de ces instruments mécaniques, qui ont rendu possible la grande industrie. Par là, la forme caractéristique de l'impérialisme antique, ses efforts violents pour s'aplanir la voie vers les marchés les plus voisins ou les plus lointains, sa faculté de susciter ou d'élargir ceux-ci, grâce à des actes brutaux de domination ou par l'élimination des rivaux et des concurrents, l'assujettissement qu'il réalisait de populations entières, à qui il imposait de ne vivre que pour leurs concurrents, — par là, dis-je, cette forme d'impérialisme aveugle et brutal a duré jusqu'au jour où il fut possible d'apprendre qu'il existait, qu'il pouvait exister une meilleure façon, peut-être plus sage, de satisfaire ses propres besoins, en coopérant à la gestion des ressources naturelles des peuples inférieurs, et en abattant, par l'avilissement des prix ou l'abondance des produits élaborés, les murailles de Chine des régimes sociaux fermés et jaloux. Ce fut la gloire de la bourgeoisie européenne, spécialement de la nation européenne qui, la première, — l'Angleterre, — atteignit le seuil de la grande industrie, de créer cette seconde forme civilisée d'impérialisme, destinée à se substituer à l'ancienne, qui s'était perpétuée dans l'ère moderne grâce au système colonial de l'Espagne. Mais l'Hellade des dieux a vécu dans un temps où le sort ne lui a pas permis de cueillir les fleurs nouvelles de la vie, auxquelles sa merveilleuse nature la rendait si propre. Ainsi, là encore, sur cette terre sainte de l'art et de la beauté, la domination d'un état sur d'autres peuples n'a été que sang et douleur. Pis encore : ce que nous appelons la lumineuse civilisation grecque n'a été que la civilisation de quelques cités grecques, alimentée par les pleurs, le sang, les destructions semées tout à l'entour.

(1) C'est l'opinion bien connue d'Aristote, *Pol.*, I, 3 (8), 8.

L'impérialisme hellénique a porté des dénominations variées et différentes. On l'a appelé, il s'est appelé *hégémonie*, *synécisme*, *syntélie*, *sympolitie*, tous termes qui, tout en révélant des circonstances différentes, correspondaient le plus souvent au même système d'exploitation politique et économique. Et la coutume du fait se cristallisa, chez les Grecs, en l'une de leurs plus fermes idéologies morales. L'opinion classique d'Aristote que, parmi les hommes, il y en a de faits pour commander, d'autres pour servir et que, par suite, l'esclavage humain repose sur une base naturelle légitime, a été appliquée à la lettre par les Grecs à toutes les formes des rapports internationaux. Pour eux, le « droit naturel exige que chacun commande à ceux qu'il a pu subjuguier », et que « le faible tombe sous le pouvoir du plus fort (1) ». D'après la pensée politique grecque, la neutralité ou la liberté des petits états n'est pas admissible, et l'on ne peut pas plus admettre leurs rapports d'amitié avec les plus grands et plus puissants états. C'est à ces derniers que revient d'une façon absolue la domination des premiers, parce que la neutralité serait plus périlleuse que l'inimitié ouverte, et que cette amitié serait interprétée par leurs autres sujets comme une preuve de faiblesse. La haine des faibles vaut mieux que leur amitié, la haine qui est au moins la marque et la reconnaissance de la puissance ! Quiconque ne veut pas se soumettre à cette loi universelle de la vie des nations, que nulle d'entre elles n'a inventée tout d'abord, mais que toutes ont héritée *ab aeterno*, et que chacun transmettra aux autres *in aeternum*, quiconque, disons-le, contrevient à cette loi en porte la peine, en devenant l'esclave d'un maître étranger. Qui ne domine pas sera dominé ; et, pour n'être point dominé, chaque nation doit, par tous les moyens, arriver à tenir les autres sous sa propre domination (2) !

C'est ce qui fait que, dans une heure sombre de péril et de ter-

(1) THUC., I, 76, 2 ; v 5 ; 5, 105, 2. cf. DEN. HAL., Περὶ τοῦ Θουκυδέου χαράκτουρος 40.

(2) Cf. THUC., V, 94-95 ; VI, 18, 3.

reur, en pleine guerre du Péloponèse, au lendemain de la seconde invasion spartiate en Attique, alors que les flammes de l'incendie dévoraient encore les beaux vignobles, devenus splendides à la suite d'une longue série d'années et grâce à de nombreux soins, et que la peste, tombée soudainement sur la cité, moissonnait la fleur de la jeunesse athénienne, Périclès, le grand conducteur de la démocratie antique, voyait la gloire de sa patrie sortir de ce qui en était une des fautes les plus lourdes, de ce qui en sera l'un des plus douloureux tourments : la grandeur et la détestation de son pouvoir. « Sachez, disait-il, en se tournant vers ses concitoyens que tenaillaient le deuil et l'angoisse, sachez que notre pays a acquis une grande gloire chez tous les mortels, et qu'elle a conquis jusqu'à présent une puissance dont le souvenir demeurera éternel dans l'avenir, parce que, Grecs, nous gardons le pouvoir sur de très nombreux Grecs, que nous avons soutenu de très pénibles guerres contre chacun et contre tous, et que nous habitons une cité puissante et remplie de tous les biens. Il n'y a que le lâche qui pourra nous le reprocher ; mais l'homme d'action voudra nous égaler, ou, s'il ne possède pas ces biens à l'égal de nous, il devra nous envier. Qu'importe que nous soyons haïs ou mal vus ? Cette destinée s'est présentée en tout temps pour tous ceux qui ont eu la volonté de dominer autrui. Quiconque arrive à de grandes choses est seul dans le vrai. La haine ne dure point ; il n'y a que la splendeur d'aujourd'hui et la gloire qui en résulte qui soient immortelles... (1) »

Dans la seconde moitié du ^{ve} siècle avant le Christ, à la veille de la lamentable invasion des Athéniens en Sicile, voici comment le plus grand historien de l'antiquité grecque faisait parler un orateur syracusain aux députés venus de toutes les cités de Sicile : « Si nous ne manquons pas de sens, nous devons inviter nos alliés à affronter des périls *pour conquérir ce qui ne nous appartient pas...*

(1) THUC., 2, 64, 3-5 ; ARISTOP. (*Equites*, vv. 797-800) caricaturera ces idées et ces sentiments. Cf. aussi CAVALLOTTI, *Alcibiade e il secolo di Pericle*, dans *Opere*, Milan, 1883, t. IV, p. 295-6.

Je crois qu'on doit être plein d'indulgence pour l'ambition des Athéniens ; je ne critique point quiconque tend à dominer ; je critique qui consent à obéir : c'est dans la nature humaine de faire violence à ceux qui se rendent volontairement... (1) » Un Spartiate, à qui l'on offrait la paix, à condition que Sparte consentît à abandonner une terre qu'elle avait tourmentée pendant des siècles, — la Messénie, — pouvait être de même amené à parler ainsi : « Je voudrais savoir de mes contradicteurs s'il y a des occasions légitimes pour affronter la mort au combat. N'est-ce donc pas quand les ennemis nous accablent de contributions *contraires à la justice...* quand ils libèrent nos esclaves et leur distribuent les terres que nous avons héritées de nos pères, et, ce faisant, non seulement ils nous dépouillent de nos biens, mais encore nous couvrent de maux et de honte ? Pour mon compte, je suis d'avis que, *pour des motifs semblables*, non seulement on doit supporter la guerre, mais *même l'exil et la mort*, car, pour nous, *il ne peut y avoir de mal plus grand que celui qu'on nous inflige...* » Comment supporterions-nous « que ceux qui souffrent la plus dure des servitudes puissent traiter en égaux avec leurs maîtres ? Chacun de nous en sera blessé d'une douleur inexprimable... En effet, notre hauteur d'esprit de jadis sera appelée arrogance, et l'on dira que, sans valoir plus que les autres, nous avons jusqu'ici dominé par la violence, en simulant une fausse supériorité (2) ». Un peu plus tard, aux Athéniens précipités à l'un des plus bas échelons du malheur, Isocrate, le doux apôtre de paix du monde hellénique, était forcé d'adresser les reproches suivants : « Nous sommes depuis longtemps corrompus et ruinés par une engeance d'hommes politiques, qui mettent tout leur soin à affirmer que vous ne devez permettre à personne de traverser la mer sans acheter par un tribut le consentement de votre cité... C'est ce qui fait, aussi bien, que nous persistons dans notre idée favorite, qui

(1) THUC., 4, 61, 5.

(2) ISOCR., *Archid.*, 88-89 ; 72 ; 96 ; 98.

consiste à supposer qu'en réussissant à couvrir la mer d'une flotte puissante et à forcer les cités à nous payer tribut et à envoyer leurs représentants à Athènes, nous avons accompli une œuvre méritoire (1). »

La conviction solide que l'impérialisme des nations était inéluctable s'ancra au point que les victimes elles-mêmes arrivaient à justifier leurs tyrans. Il ne s'agit pas de lois, que la volonté des mortels puisse changer ou atténuer, mais d'une fatalité, occulte et terrible, qui pèse sur tous, dominateurs et sujets, les uns et les autres soumis à un destin obscur. Athènes n'en veut pas aux Spartiates plus que ne lui en voudraient les Thébains ou les Argiens ; Sparte agit de la façon qu'elle y est forcée. Si Sparte n'existait pas, d'autres occuperaient sa place, rempliraient son terrible office ; et, à condition qu'elles eussent la force de changer de camp, les victimes vengées se comporteraient comme leurs bourreaux d'hier et d'aujourd'hui. Jusqu'aux modalités de l'exercice du pouvoir lui-même qui ne peuvent être librement réglées. Celui qui est arrivé à une haute situation est tenu d'épier et d'attaquer autrui ; et c'est une nécessité que de réprimer toute inclination à l'indulgence (2).

Aussi est-ce un bonheur si un impérialisme, conçu sur un mode si absolu et si implacable, n'ait point eu la responsabilité de tout ce dont les impérialismes orientaux et romain s'étaient rendus ou devront se rendre coupables. Si l'impérialisme grec a attenté à l'existence, politique et sociale, d'une nation, s'il est arrivé à créer un milieu délétère pour chacun des états qui eut à l'exercer et qui se trouva ainsi destiné à s'éteindre peu à peu dans le cercle de désolation ménagé tout autour de lui, il ne fut jamais une chose horrible comme l'impérialisme assyro-babylonien et comme l'impérialisme romain des derniers siècles de la République. Ce fut, plus qu'un ouragan de dévastation soudain et terrible,

(1) ISOGR., *De pace*, 36, 29.

(2) THUC., 5, 18, 3.

une consommation lente et subtile, un marasme quotidien et suprêmement fastidieux. Ce qui ne veut point dire que ses effets soient moins dignes de remarque. En décomposant lentement d'antiques et glorieuses civilisations, il paralysa le développement d'énergies nationales destinées à un grand avenir ; il empêcha la possibilité d'une histoire unique et commune de l'Hellade ; ce qui, à son tour, décida du destin politique final de cette noble contrée, en devenant ainsi l'un des plus actifs éléments de dissolution de la Grèce antique.

L'IMPÉRIALISME ATHÉNIEN : DOMINATION ÉCONOMIQUE. — La domination la plus glorieuse et la plus brillante, une domination qui a fourni et fournit un point d'appui à trop de justifications et d'atténuations, au point d'avoir inspiré à Georges Grote une apologie, passionnée et inconditionnée, dans son admirable *Histoire de la Grèce antique*, fut l'empire d'Athènes. Celui-ci, annoncé par l'oracle (1), prenant comme centre le sol sacré de l'île de Délos, s'étendait jusqu'à une ligne imaginaire qui partait de Byzance et longeait la Thrace, puis, côtoyant la Grèce d'Europe, touchait Cythère, de là atteignait Carpathos, et, par Carpathos, Rhodes, la Doride et la côte d'Asie, touchait Chalcédoine en face de Byzance, groupant les mille cités qu'avec une ironie amère Aristophane distribuait à ses concitoyens comme d'abjects objets de parasitisme (2). L'empire d'Athènes, il est vrai, subit deux grands chocs : le premier après la guerre du Péloponèse (401), le second après la paix d'Antalcidas (387). Mais à chaque fois, l'horizon de cet empire put revenir à ses anciennes limites : en 377, ce qu'on a coutume d'appeler la Seconde Ligue maritime et qui fut en réalité la troisième (3) était déjà constitué, et l'année 364 avant le Christ revit les trirèmes d'Athènes voguer impérieuse-

(1) ATHEN., 8, 3, p. 331 f.

(2) ARISTOPH., *Vespae*, v. 707.

(3) C'est ainsi que très justement la dénomme BELOCH, *Gr. Gesch.*, III, (2^{me} éd.), p. 149 sq.

ment du Bosphore à Rhodes, de l'Asie-Mineure au continent européen. Une semblable gloire ne put disparaître pour toujours qu'après la fatale guerre dite *des Alliés* (357-355).

Le premier empire s'était à l'origine constitué grâce à la volonté spontanée des sujets (1). A la fin des deux premières guerres persiques, un groupe de nations, en majorité ioniennes, insulaires et péninsulaires, s'étaient volontairement associées avec Athènes pour la défense de leurs intérêts maritimes communs, qu'auraient pu éventuellement troubler des invasions ennemies. Le second empire avait eu pour objet de dégager Athènes de la tyrannie de Sparte (2). Mais la spontanéité de ces origines ne suffit pourtant pas pour que l'empire fût exercé avec douceur et supporté avec résignation.

L'alliance formée en 477, au lendemain de la glorieuse bataille de Platées, portait en elle un vice grave d'origine, qui, rapidement, la transforma en tyrannie secrète ou ouverte : le pacte éternel de son indissolubilité, au cas même où les causes qui l'avaient amenée seraient, à un moment donné, venues à disparaître. La seconde fédération, bien qu'elle tendît elle aussi à un but bien défini, fut tout de suite tournée par Athènes à des entreprises plus larges d'expansion et de violence politique sur mer et sur terre : en Béotie, dans la Chersonèse de Thrace, en Chalcydique, dans le Péloponèse, sur les bords de la mer Ionienne (3). Il était évident que, dans ces circonstances, l'accord d'intérêts, dont la ligue était sortie, disparaissait et, avec lui, la possibilité de la Ligue elle-même.

C'est ce qui fit que la première et la seconde Confédérations athéniennes furent le théâtre, toujours ouvert, de crises de toute

(1) THUC., I, 18, 2 ; 75, 2 ; VI, 76, 3.

(2) I. G., t. II, 1 (= C. I. A., t. II, 1), 17, ll. 9 sq. Cf. BUSOLT, *Der zweite athen. Bund*, dans *Jahrb. f. class. Philol.*, VII, suppl., Leipzig, 1874, p. 684-5, avec les sources citées.

(3) Cf. Le fin essai de H. SWOBODA, *Der hellen. Bund d. Jahres 371 a. C.*, dans *Rhein. Mus.*, 1894, p. 321 sq., 335 sq.

espèce, mais particulièrement la première. Vers la moitié du ^{ve} siècle, les cités confédérées, que, vingt-sept ans auparavant, le sage Aristide était parvenu à grouper autour d'Athènes, en prévision d'une quatrième grande offensive des Perses, avaient commencé à se disperser, à s'agiter, à se révolter. Le menaçant danger perse n'existait plus, ou Athènes ne se souciait plus d'y parer à travers les eaux mobiles de la Méditerranée. Pourquoi donc chacune des petites îles, chacune des cités maritimes de la mer Égée, qui, jusqu'alors, avaient vécu de leurs modestes industries, de leurs pacifiques trafics, eussent dû consacrer une partie de leurs propres richesses, et, pis encore, le sang de leur propre jeunesse, à des fins belliqueuses qui ne les regardaient point et qui tournaient au contraire à l'avantage exclusif de la puissance athénienne ? Les protestations furent renforcées par des révoltes d'ailleurs sanglantes et malheureuses. Athènes proposa alors une transformation radicale de la Confédération. Les petites cités mécontentes auraient continué de s'occuper, comme avant l'ouragan déchaîné par la Perse, de leurs petites affaires de chaque jour. Seulement, la métropole de l'Attique se serait attribué la guerre, c'est-à-dire la défense de toutes les autres cités contre la Perse, et c'est pour cet objet que ces dernières auraient payé un tribut en argent.

La proposition, juste en apparence, fut acceptée. Sauf un très petit nombre, — les plus grandes îles, Lesbos, Chio, Samos, — toutes les anciennes alliées d'Athènes préférèrent devenir alors ses tributaires. Mais beaucoup d'années ne devaient pas passer sans qu'elles se repentissent amèrement de l'erreur commise. Elles avaient trafiqué de leur indépendance pour de l'argent ; elles ne participaient plus à la direction de la ligue, et, dès lors, à l'impulsion qu'Athènes donnerait à celle-ci. Athènes s'armait puissamment, tandis que les cités, l'une après l'autre, se dépouillaient de leurs armes. L'argent, enfin, qu'elles payaient chaque année, cessait peu à peu d'être utilisé pour l'avantage commun, et Athènes, devenue désormais la maîtresse absolue, ou bien

l'employait dans son intérêt propre, ou, pis encore, l'utilisait contre les intérêts et l'indépendance de ses anciens alliés. Cette pratique fâcheuse ne tardait pas à trouver une formule de justification. Et Athènes déclarera peu de temps après qu'elle n'était tenue à rendre compte à personne de l'emploi du sang et des richesses de ses sujets, pourvu qu'elle veillât à la défense de la mer Égée (1) !

Les alliés, ceux de la première heure comme les alliés de la seconde Ligue, fournissaient chaque année un tribut fixé. C'était une précaution qui offrait des avantages. Sous cet aspect, la Ligue athénienne apparaissait comme étant plus solide et plus sûre que la Ligue du Péloponèse, que Sparte avait organisée autour de son petit empire lacono-messénien. Mais précisément, cet avantage devait constituer l'une des faiblesses de l'impérialisme athénien et se transformer en une nouvelle source de maux. Quand le péril, perse ou spartiate, se dissipera, Athènes, joyeuse de tant de richesses, qu'elle était seule à administrer, commencera à s'en servir dans son intérêt exclusif.

Sans doute, beaucoup des façons dont Athènes employa l'argent de ses alliés ont droit à la reconnaissance éternelle des hommes. Les grandes œuvres d'art athéniennes du v^e siècle (le Parthénon, les Propylées, l'Erechtéion, le Théséion, le temple de Poséidon sur le promontoire de Sunium, toutes les statues et les merveilleux bas-reliefs qui ornaient la cité et ses monuments) furent élevés avec la sueur et cimentées avec les souffrances et les humiliations de la Grèce entière (2) ; mais Athènes sut convertir cette honte et ces larmes en perles merveilleuses, objets dans les siècles à venir d'une vénération sans fin. Mais souvent aussi, cet argent fut employé à des fins beaucoup moins nobles. La tentative d'asservir la Grèce centrale, la vaine conquête de la Sicile et d'autres terres de l'occident grec, tout cela fut fait

(1) PLUT., *Pericl.*, 12, 2.

(2) Qu'on lise les reproches faits à Périclès par ses adversaires politiques, Cf. PLUT., *Per.*, 12, 1.

avec les tributs, mais non dans l'intérêt de la Grèce alliée à Athènes. Mais personne n'était plus en état de la contrarier, personne en état de lui opposer une résistance qui pût préoccuper la dominatrice invaincue, et les cités qui le tentèrent de temps en temps en furent punies par de nouvelles brutalités. Athènes était l'arbitre absolu du destin d'autrui, et le monde grec se tenait recueilli, humble et tremblant, sous son empire. Alors, l'immuable contribution ancienne dut peu à peu, sous des formes et des prétextes variés, subir une augmentation progressive. On l'avait à l'origine consolidée à un chiffre qui ne dépassait pas au total 400 talents (1) (2.500.000 fr. or). L'enthousiasme des premières années n'avait peut-être pas bien pesé la charge que les cités devaient endosser. L'on passa vite à 600 talents environ (2) (3.500.000 fr.), somme qui peut en partie s'expliquer par la venue de nouveaux alliés, peut-être aussi par le rachat des anciennes obligations militaires (3), mais point à coup sûr par les nécessités accrues de la défense contre le danger perse. Quelque dix ans après, l'on passait de 600 talents à 1.000, puis à 1.200 et 1.300 (4) (7.000.000 à 7.500.000 fr.) !

(1) БÖCKH, *Staatshalt. d. Athen.*, I³, n. 526 de Fränkel. Cf. FRANCOU, *Les finances des cités gr.*, Liège-Paris, 1909, p. 108 sq. ; E. CAVAIGNAC, *Études sur l'hist. financ. d'Ath. au v^e s.* : le trésor d'Ath. de 480 à 404, Paris, 1908, p. 42 sq.

(2) Tel est le chiffre que Thucydide (2, 13, 3) met dans la bouche de Périclès et que l'examen des sources épigraphiques a amené certains savants contemporains autorisés à rejeter (cf. BUSOLT, *Der Phoros d. Ath. Bundner von 446-45 bis 426-5*, dans *Philol.* 1882, t. 41, p. 652 sq., et BELOCH, *Zur Finanzgesch. d. Ath.*, dans *Rhein. Mus.*, 1884, t. 39, p. 34 sq.), mais, outre que les 140 talents et plus, dont Thucydide rend témoignage, s'expliqueraient également comme résultant de l'impérialisme athénien (Cf. BELOCH, *op. cit.*, p. 37-40), le texte de Thucydide n'admet pas d'interprétation différente de l'interprétation habituelle, et l'autorité de sources épigraphiques mutilées et incomplètes ne nous semble pouvoir apporter de preuves en faveur du contraire.

(3) БÖCKH, *op. cit.*, I³, 472.

(4) ÆSCHIN, *De mala leg.*, 175 ; ANDOC., *In Alcib.*, 12 ; *De pace cum Laced.* 9 ; I. G., I, 37, 3¹¹ ; I, 543 et suppl. à la p. 140 ; cf. E. CAVAIGNAC, *Études sur l'hist. financ. d'Ath.*, p. XLV-XLVI et P1.I, n. 3.

Il ne s'agit plus alors d'un mal relatif, d'une aggravation tolérable ; il s'agit de la ruine de plusieurs populations alliées. Finalement, l'effroyable maxime politique de l'impérialisme, attribuée par un ancien écrivain conservateur aux démocrates athéniens, apparut pleinement incarnée dans la réalité. Les Athéniens devaient posséder toutes les richesses des alliés ; ceux-ci, par contre, rien que ce qui leur fallait pour vivre et peiner dans l'impuissance (1) !

Les conséquences furent terribles. Beaucoup de citoyens des petits états alliés ne furent plus en situation de supporter les charges que le nouveau système leur imposait. De nombreuses familles émigrèrent, abandonnant, désespérées, leur patrie (2). Et la légende, ou la tradition véridique se forma que beaucoup des insulaires sortirent de cette terrible crise en perdant, par suite de leurs dettes, en même temps que leurs biens, leur liberté et celle de leurs enfants (3).

Mais les charges et les maux économiques de l'impérialisme athénien ne se limitaient pas au tribut annuel. Déjà, certains des petits états tributaires n'avaient pas droit à tous les avantages qui pouvaient dériver de l'alliance. Ils n'avaient droit qu'à verser le tribut convenu (4) et probablement à se soumettre aux sacrifices nécessairement liés à l'exercice de la domination athénienne, mais les autres, ceux qui, au milieu du ^v^e siècle avant le Christ, avaient l'illusion d'avoir converti leur obligation en argent et d'y avoir entièrement satisfait par les versements annuels prescrits, furent peu à peu contraints de nouveau au service militaire, puis aussi à des contributions supplémentaires en argent (5)

(1) Ps. - XÉN., *Athen. Resp.*, 1, 15.

(2) ANDOC., *In Alcib.*, 12.

(3) PHILOSTR., *Vitae ophist.*, 2, 12, 2-3 ; *Schol. ad ARISTID.*, *Υπερ τῶν τετραρ.*, 149, 3 (III, p. 510, éd. Dindorf).

(4) THUC., 5, 18 ; cf. ΒÖCKH, *op. cit.*, 1³, p. 483-4.

(5) THUC., II, 9, 5 ; IV, 42 ; 53, 1, 129, 2 ; V, 2, 1 ; VI, 43, 1 ; 20, 2 ; XÉN., *Hell.*, 1, 6, 25

ou en nature (1). Le tribut, le classique φόρος n'était dès lors plus qu'un signe matériel de sujétion, les charges qu'impliquaient la fédération et l'alliance devant en outre être compensées au moyen de sacrifices correspondants.

Parfois, au lieu du tribut, on recourut au singulier expédient d'une taxe douanière. Ce fut le cas de Samos, après 440 (2). La nouvelle charge y fut introduite à la suite d'une rébellion de l'île. Ce fait seul suffit à le faire considérer comme ne lui étant pas un exclusif et douloureux privilège : d'autres cités durent subir le sort de Samos. En tout cas, la nature particulière du tribut constitua un obstacle intolérable au progrès et à l'existence économique des pays sur lesquels il vint peser. Mais en peu de temps, il donna lieu à une application plus vaste.

L'année tragique où Décélie fut occupée par les Spartiates, quand s'ouvrit la dernière phase de la guerre du Péloponèse (413 avant le Christ), Athènes, poussée par le besoin, substitua au tribut ordinaire des alliés une taxe générale unique de 5 % sur toutes les marchandises entrant dans leurs ports ou en sortant (3). C'était le plus grand attentat économique, que l'impérialisme athénien ait jamais commis aux dépens de la prospérité des territoires qu'elle dominait. Le commerce de toute la mer Égée, et même du monde antique, dont le cœur battait alors dans les eaux de cette mer, devait en être profondément frappé, et les effets économiques en furent universellement sensibles.

Plus tard encore, un impôt de guerre fut appliqué au commerce de transit par le Bosphore. En 409, Athènes y établissait ce qu'on appela la dîme (δεκάτη) de Byzance (4), et les effets n'en purent ne pas se répercuter, en dehors de cette cité, sur toutes les nations commerçantes de la mer Égée (5), sur toutes les

(1) Cf. *I. G.*, I, Suppl. (1887) (= *C. I. A.*, IV, 1,2), 27^b (= DITTENBERGER, *S. I. G.*, 20), l. 14.

(2) BELOCH, dans *Rhein. Mus.*, 1884, p. 36 sq.

(3) THUC., 7, 28, 4.

(4) XÉN., *Hell.*, I, 1, 22 ; DIOD., 13, 64, 2 et peut-être aussi *I. G.*, I, 32 B.

(5) POL., 4, 38, 6 sq.

colonies grecques du Pont. Il s'agissait d'une charge de 10 % sur toutes les marchandises passant par le Bosphore. L'importance de ce commerce était, au second siècle avant le Christ, fort intense au dire d'un ancien. Du Pont affluaient les peaux, les esclaves, la viande salée, le froment, le miel, la cire, et vers le Pont voyageaient les huiles, les vins, et jusqu'aux grains de l'Hellade (1). Mais combien plus grandiose devait être ce mouvement, 150 ans auparavant, à l'âge d'or de la Grèce, et avant qu'Athènes eût violemment diminué ou annulé le bénéfice des navigateurs et élevé, par une crise indirecte, sans doute, au moyen de ces expéditifs moyens fiscaux, les prix des denrées qui faisaient l'objet du trafic du Bosphore ! Du tort infligé au commerce des nations de la mer Égée et de la mer Noire, qui étaient forcées de se livrer à ce transit, Athènes seule avait dès lors trouvé le moyen de tirer à son avantage d'importantes sommes d'argent, et, plus tard, bien que l'entreprise ait été affermée, ces sommes furent suffisantes pour lui permettre de mener les multiples opérations militaires dans lesquelles était engagée la grande cité (2).

C'est peut-être en souvenir démontré de l'ancien expédient, si vain, que les alliés d'Athènes ne voulurent plus, en 377, lorsque se constitua la troisième Confédération, appelée habituellement la seconde, recourir au système de l'immunité militaire et préférèrent, comme au début, à l'époque d'Aristide, contribuer avec des navires et des hommes, au lieu d'argent (3). C'est peut-être aussi en souvenir de la lourdeur de l'ancien tribut qu'ils fixèrent scrupuleusement leur obligation de ne fournir que des contributions volontaires (*συντάξεις*), variables et intermittentes. Mais, ils n'avaient fait que revenir à un régime dont ils avaient expérimenté toutes les chausse-trappes, et à coup sûr, ils ne tardèrent pas à se rendre compte de la vanité des engagements pris à l'égard

(1) POL., 4, 38, 4-5.

(2) XÉN., *op. cit.*, 4, 8, 27 ; 31 ; DÉMOSTH., XXX (*In Lept.*) 60. BELOCH, (*op. cit.*) p. 40, les porte à 600.000 fr. net par an.

(3) BUSOLT, *op. cit.*, p. 728 sq. ; cf. FRANÇOTTE, *op. cit.*, p. 116 sq.

d'un puissant allié et qu'on n'a pas le moyen de faire respecter par la force. De nouveau, la guerre incessante entraîna ces petits états dans un tourbillon de sacrifices continus. De nouveau, Athènes trouva la force, — ou eut l'obligation, — de transformer les contributions volontaires en contributions obligatoires. De nouveau, les flottes athéniennes se mirent à courir les mers, non seulement pour défendre les cités et les îles contre des ennemis, réels ou imaginaires, mais pour imposer à chacune, par l'autorité et par la force, le versement du tribut (1). De nouveau, le montant de celui-ci fut établi par la dominante, en proportion non plus de la capacité des alliés, mais de ses propres besoins, toujours urgents (2). La réaction éclata vingt ans après seulement, rapide et violente, d'autant que la reconstitution de la Ligue avait été passionnée et cette réaction prit le nom de *Guerre sociale* ou *Guerre des alliés* (357-355), guerre qui mit pour toujours fin à l'empire maritime d'Athènes.

SUJÉTION JUDICIAIRE. — On pourrait difficilement qualifier les prestations en argent de sauvegarde assurée pour l'autonomie des sujets. La gravité de la situation se trouve signalée avant tout par la nature même des dénominations. Si l'on supprime un nombre très restreint de soi-disant alliés, lesquels allèrent peu à peu en diminuant, jusqu'à se réduire, au début de la guerre du Péloponèse, à trois seulement (lesquels n'en étaient pas moins des *sujets* (*υπήκοοι*)) (3), et dont l'indépendance ne subsistait, tant bien que mal, que par la bonne volonté de la dominante (4), la condition politique des autres est explicitement définie comme un *esclavage* (*δουλεία* ou *παταδούλωσις* [5]), à quoi, s'opposait, de

(1) PLUT., *Phoc.*, 7, 1 ; ISOCR., *De pace*, 29.

(2) PS. DÉMOSTH., LVIII (*In Theocr.*), 37 sq. ; ÆSCHIN., *De falsa legat.*, 71.

(3) THUC., III, 10, 5 ; VII, 57, 4.

(4) ID., 3, 10, 1 sq.

(5) ID., I, 98, 1 ; 2 ; 4, III, 10, 3 ; V, 9, 9 ; 92, 1 ; VI, 76, 2 ; 3 ; 77, 1 ; ISOCR., *De pace*, 42 ; PLUT., *Cim.*, 11, 2.

la part d'Athènes, l'exercice d'une véritable tyrannie. « Notre empire est une tyrannie, s'écriaient en même temps Périclès et Cléon, une tyrannie sur des gens pleins d'embûches et de caprices, qui n'obéissent pas, comme l'exigerait la grandeur des bienfaits ou des sacrifices, mais parce que notre force est plus grande que leur bienveillance (1). »

Les noms et les épithètes étaient le reflet d'une triste réalité. Tous les alliés, — et parmi eux l'on doit comprendre aussi ceux qu'on appelle *autonomes* (2), — furent soumis, durant soit la première phase, soit, sans doute, la troisième phase (3) de l'empire athénien, à l'obligation de discuter dans la métropole de l'Attique leurs affaires judiciaires, civiles et pénales. A coup sûr, il devait s'agir de causes d'une certaine importance, mais les désavantages matériels et moraux qui résultaient de cette obligation n'en étaient pas pour cela plus insignifiants. Les frais de voyage, de séjour dans une cité lointaine, ceux qu'impliquait la pénible préparation du procès devaient être fort lourds ; et si l'on pense que les jurys athéniens n'étaient pas inspirés par la justice pure, qu'il fallait se ménager la bienveillance des juges (4), qu'à Athènes, les lourdes exigences de la raison d'état avaient naturellement trop de force, ainsi que les petites vengeances de parti et la cupidité des juges « démocratiques », il sera facile de noter que les dommages matériels arrivaient facilement à se confondre avec les dommages moraux.

Plus grave était le cas où les procès à discuter se déroulaient

(1) THUC., 3, 37, 2. Sur ce sentiment, universel en Grèce et à Athènes, cf. les conversations des ambassadeurs athéniens avec les Méliens à la veille de la tragique catastrophe politique de ces derniers (THUC., 5, 85, 1 sq.) et THUC., VI, 84-85 ; I, 124, 3.

(2) GROTE, *Hist. de la Gr.* (trad. fr.), Paris, 1864, t. VIII, p. 53, n.

(3) Cf. ISOCRATE, *Panath.*, 66, ce qui voulait dire que l'immunité judiciaire, garantie par le pacte originaire de la troisième Ligue avait été finalement, elle aussi, violée. Cf. GILBERT, *Handb. d. griech. Altert.*, t. I, p. 483 sq. 500 sq.

(4) Ps. - XÉN., *op. cit.*, I, 18.

entre citoyens alliés et citoyens de la métropole dominatrice, entre alliés et colons (*clérouques*) athéniens, entre la République et les alliés (1). Dans les débats humains, enseignaient les Athéniens, « il est notoire qu'on n'agit selon la justice que quand le pouvoir des parties en litige est égal. Dans le cas contraire, les plus forts agissent, et les faibles sont forcés d'accepter, en raison de la force ou de la faiblesse des uns et des autres... (2) »

Toutes les dépenses judiciaires devaient être versées dans le trésor d'Athènes. Le produit en était très élevé, au point que, pour amener les Spartiates à occuper Décélie, le plus grand historien de l'antiquité grecque, Thucydide, mettait entre divers arguments dans la bouche d'Alcibiade, fuyant chez les ennemis de sa patrie, celui-ci encore, que les ressources judiciaires d'Athènes se trouveraient ainsi presque entièrement abolies (3).

Mais il suffit de donner un simple coup d'œil à ces charges judiciaires pour se rendre bien vite compte de leur caractère odieux. Avant de comparaître au tribunal, les deux parties en litige étaient tenues de faire un dépôt presque toujours proportionnel à l'importance de la cause (4), laquelle, dans les affaires que les alliés poursuivaient à Athènes, était toujours importante. Le perdant était tenu de payer pour lui et pour la partie gagnante. On arrive dès lors facilement à comprendre comment bien souvent les alliés aient dû payer les dettes de leurs faciles vainqueurs.

La peine consistait en général en une amende ou en un ensemble d'amendes, et si, en ce qui touche l'accroissement du montant des amendes qui s'appliquaient à leurs propres concitoyens, les Athéniens ne furent jamais excessivement modérés, ils le furent

(1) THUC., 3, 9, 1.

(2) *Id.*, V, 89, I ; cf. I, 76, 2 ; III, 40, 3 ; 44, 1 ; 4.

(3) *Id.*, 6, 91, 7.

(4) C'était le cas de la *πρυτανεία* et de la *παροκαταβολή*, en vertu de laquelle la personne faisant appel contre des confiscations déjà effectuées de biens ou contre des attributions d'héritages, était tenue de déposer, respectivement, 1/5 ou 1/10 de la somme en discussion (Βόσκη, *op. cit.*, I^{er}, p. 419, 430).

à coup sûr d'autant moins en ce qui touche les alliés (1), dont le patrimoine dut plus d'une fois servir à combler les vides des trésors publics ou privés, sans compter que les conséquences du non-paiement des amendes étaient, comme l'on sait, très graves. Le condamné était tout bonnement considéré comme un débiteur de l'état, et cela suffisait pour qu'il devînt passible de la détention, du doublement de la dette, du séquestre de son patrimoine, et pour que ses héritiers fussent tenus de subir la peine (2).

Non moins odieux était l'aspect moral de la juridiction, qui mettait les sujets d'Athènes comme sous une tutelle perpétuelle. Si l'on songe que sont confiées au pouvoir judiciaire la sanction et la règle de tous les actes de la vie sociale d'un peuple, qu'on y rattache les questions les plus élevées d'intérêt économique et politique, que, dans l'antiquité, la justice pénétrait dans des domaines plus cachés et dans des fonctions plus vitales que dans le monde moderne, — il suffit de rapporter les grandioses débats, si fréquents, où l'exil, la perte de la vie ou de la fortune étaient, à l'égard de classes sociales entières, le sort commun, — on comprend comment le fait de disposer de la vie judiciaire d'une nation équivalait simplement à l'exercice d'une tyrannie presque illimitée.

SUJÉTION POLITIQUE. — Mais le contrôle et le pouvoir d'Athènes n'apparaissent pas seulement dans la vie judiciaire. La liberté et les droits politiques qu'elle laissait aux sujets, restaient, comme leur argent, comme la justice, soumis au bon vouloir d'Athènes, jugeant d'après l'opportunité et de l'instant et de la concession, et, comme elle était la dominatrice suprême, ses citoyens s'es-

(1) Les *Guêpes* d'Aristophane sont presque toutes en entier la caricature de cette manie de condamnation universelle, qui, avec l'aggravation de l'impérialisme, était arrivée à troubler les esprits et les cœurs des Athéniens.

(2) Böckh, *op. cit.*, I³, p. 455 sq. Au sujet de la lourdeur des dépenses judiciaires des alliés, cf. Beloch, *Zur Finanzgesch.*, dans *Rhein. Mus.*, t. 39, 1884, p. 244.

timaient en droit d'exiger la reconnaissance des alliés par le seul fait qu'elle ne les avait pas privés de plus de biens (1).

Nous n'avons sur tout cela que des indices, mais ils sont trop éloquentes pour ne pas nous éclairer sur la dure réalité. Pour que l'alliance et la sujétion fussent parfaites, pour qu'elles ne donnassent pas lieu à des conflits trop fréquents, Athènes croyait opportun de déterminer *a priori* la constitution des cités confédérées, c'est-à-dire d'y abattre les gouvernements oligarchiques et d'y installer des gouvernements démocratiques (2). Certes, ces derniers avaient de profondes affinités d'aspirations sociales avec le régime athénien, mais ils arrivaient régulièrement à entrer en cruel conflit avec la nature organique de ces sociétés si violemment bouleversées. Les détails de la terrible opération n'étaient ni simples, ni commodes. Il fallait dépouiller du gouvernement ceux qui le possédaient, décréter ou faire décréter leur exil, et, avec l'exil, la confiscation des biens ; puis répartir les fortunes séquestrées entre les adversaires et les amis improvisés de la dernière heure (3). La tâche n'était pas encore finie. La nouvelle organisation politique était réglée et soigneusement surveillée ; de là des dispositions ultérieures de détail, très gênantes (4). Parfois, la liberté de s'organiser politiquement était un don qu'Athènes déclarait explicitement accorder (5), pour le reprendre, si la possibilité et l'occasion lui en étaient données facilement (6). Et de toute façon, sa devise constante sera toujours que, « pour un tyran comme pour une cité à la tête d'un empire, l'intérêt doit être seul le critère logique des actes (7) ».

Le désir d'Athènes de s'entremettre en tout savait chercher les voies les plus intimes et les plus secrètes.

(1) THUC., I, 77, 3.

(2) ISOCR., *Panég.*, 106 ; THUC., I, 115 ; I. G., I, 9 ; 7 sq.

(3) ISOCR., *De pace*, 79 ; THUC., 8, 21.

(4) Cf. I. G., I (= C. I. A 1), 9.

(5) C. I. A., IV, 61 a.

(6) BUSOLT, *op. cit.*, p. 821-2.

(7) THUC., 6, 85, 1.

Athènes expédiait chez les alliés, — et l'amère expérience de la première Confédération n'était pas parvenue à lui faire saisir le mal qu'elle se faisait ainsi à elle-même (1), — ses commissaires en qualité de magistrats, comparables, comme un ancien a cru devoir le noter, aux odieux *harmostes* de Sparte (2), ainsi que des inspecteurs détestés (3); elle réclamait des otages, imposait des désarmements (4), et, en temps de guerre, ou, même en temps de paix (5), des garnisons militaires, formées de vagabonds et de mercenaires, que l'instinct et les besoins excitaient à l'envi au butin, et commandées par des officiers ayant pleine licence de brutaliser ceux qu'ils auraient dû protéger (6).

La vanité de la prétendue autonomie des alliés athéniens se manifestait dans les ordres d'affaires mêmes qui touchaient leurs rapports politiques les plus délicats avec Athènes. Il en a été ainsi dès la première Confédération athénienne, cela est hors de doute; mais la seconde ne s'est pas moins rendue coupable. Celle-ci pouvait prétendre être constituée par une oligarchie, représentée d'un côté par le *Comité fédéral*, de l'autre par l'assemblée populaire de la cité dominatrice. Mais les décisions du premier n'avaient qu'une valeur platonique; il revenait au *demos*, c'est-à-dire au peuple athénien, de les confirmer ou de les rejeter sans appel (7): il est facile de comprendre de quelle façon étaient ainsi satisfaits les intérêts communs.

(1) Cf. les documents publiés par KÖHLER, dans *Mitt. d. deutsch. arch. Inst.*, VII, p. 174 sq., 313 sq.; BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 495-6.

(2) Cf. ΗΑΡΟCΡ., Έπιλογοποι; THUC., IV, 104, 4; I, 115, 5; ARISTOPH., *Aves*, v. 1050; C. I. A., IV, 22 a.

(3) BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 481, et n. 643 de Fränkel.

(4) THUC., I, 56, 2; 115, 3.

(5) Cf. I. G., I (= C. I. A., I) 9, l 39; 10, l 4; ISOCR., *De pace*, 16, 42, 134.

(6) ISOCR., *De pace*, 44 sq., 79, 134; DÉMOSTH., *In Phil.*, I, 24; ÆSCHIN., *De mala legat.* 71. Cf. BUSOLT, *op. cit.*, p. 823-835. Ce fut là, d'après l'insoupçonnable GROTE (*op. cit.*, t. XIV, p. 29-30), admirateur de l'impérialisme athénien, la principale cause de la *Guerre des alliés* (3 57-5) et de la catastrophe, irréparable cette fois-ci, de la Ligue.

(7) BUSOLT, *op. cit.*, 690, 698; FRÄNKEL, n. 673 (dans BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 494).

Si Athènes se permettait tant de choses dans la vie intérieure de ses alliés, ses décisions devaient être encore plus arbitraires dès qu'il s'agissait de la politique extérieure, qui constitue la partie la plus sensible de la vie des nations (1). Et la chose était alors parfaitement naturelle. Toute alliance implique par définition une limitation dans l'indépendance des rapports extérieurs des états amenés à la conclure; cela est d'autant plus vrai, si l'alliance se borne à l'hégémonie ouverte ou larvée d'un grand état sur plusieurs états plus petits. Le premier pourra concéder à ces derniers les plus larges libertés intérieures, mais il devra, d'une main ferme, empêcher que ses soi-disant alliés orientent leurs amitiés ou leurs haines dans un sens différent de celui qu'il le désire. Il pourra encore moins consentir que, au sein de l'empire, se forment de périlleuses confédérations secondaires, naturellement destinées à soutenir les cités sujettes dans leurs conflits éventuels avec la cité dominatrice. Toute cité dominatrice veut traiter en particulier avec chacun des sujets, et non avec des groupes de nations confédérées. C'est ce qui s'est passé dans la République romaine, de même dans le monde médiéval; de même aussi dans le monde moderne. La même chose arriva pour la Condédération maritime d'Athènes. Et comme, naturellement, l'effort suprême des états dépendants fut toujours de réagir et de grouper les intérêts particuliers pour cette fin, il en résulta des violences périodiques, des répressions alternées, dont chacune marqua le retour de nouvelles amertumes et de nouvelles humiliations.

Ces maux, inévitablement liés à l'empire d'Athènes, étaient considérablement aggravés par la méchanceté que les individus mettaient à l'exercer. La fidélité ou l'infidélité des alliés était, à cet égard, un magnifique argument, que les hommes d'état et les politiciens, aussi nombreux que des champignons, exploitaient à leur profit, de même que, parmi les citoyens, le patrio-

(1) Cf. THUC., I, 56, 2

tisme et l'antipatriotisme constituaient une source inépuisable de gains pour le nombreux et famélique troupeau des sycophantes. Les orateurs athéniens, raconte un personnage d'Aristophane, « extorquent aux cités au moins 50 talents, en posant le dilemme menaçant : ou bien, vous verserez les tributs, ou bien je tonnerai pour que votre cité soit ruinée de fond en comble ». Et les alliés effrayés, « apportent leurs dons : vases remplis de poisson salé, vin, tapis, fromages, miel, huile, coussins, amphores, vêtements, couronnes, colliers, coupes et toutes sortes de biens (1) ». « Et alors que, ajoute ailleurs mélancoliquement le poète, durant la guerre, la Déesse de la Paix, par amour de cette terre, faisait de timides apparitions [les orateurs] attaquaient les alliés les plus riches, en les accusant de favoriser nos ennemis... Et ceux-ci, conscients des maux qui leur arriveraient, s'efforçaient de fermer avec de l'or la bouche de tous ceux qui s'enrichissaient grâce à leurs mauvais traitements... (2) »

L'EXPROPRIATION DES TERRES DES ALLIÉS. — Mais la perte de la liberté n'était pourtant pas le moindre mal. Un nombre infini de fois, les alliés perdirent, avec elle, la vie, leur patrie, leurs biens, pour la plus grande gloire des dominateurs de l'Attique. Nous n'entendons point ici faire allusion au droit de propriété que les Athéniens s'arrogeaient sur les produits du sous-sol de plusieurs territoires alliés. Le séquestre des mines de Thrace, source de discorde entre Athènes et Thasos, et cause première et exclusive de l'assujettissement de cet flot, a pu n'être qu'un épisode exceptionnel (3). Nous voulons au contraire signaler l'institution des colonies (les fameuses *clérouques*), institution qui ne sera écartée et interrompue qu'un instant, au début de la seconde ligue athénienne (4).

(1) ARISTOPH., *Vespae*, vv. 666 sq.

(2) ID., *Pax*, vv. 635 sq.

(3) GROTE, *op. cit.*, t. VII, p. 287 sq.

(4) BUSOLT, *op. cit.*, 686, 822.

La *clérouque*, c'est-à-dire l'envoi de colonies sur les territoires alliés, fut le moyen ordinaire auquel recourut le gouvernement d'Athènes (comme celui de nombreuses autres cités, Syracuse, en Sicile, Rome dans l'Italie antique), tantôt pour intimider et dissuader les mécontents de l'idée de la défection (1), tantôt pour imposer une haute conception de son propre pouvoir, tantôt pour parer aux besoins d'une population exubérante (2). Toute victoire athénienne, toute répression de la plus mince tentative de révolte finit ainsi par légitimer l'expropriation du sol et de la patrie d'autrui. Scyros, Lemnos, Imbros, l'Eubée, Égine, Potidée, Délos, Lesbos, Mélos, la Chersonèse de Thrace, Naxos, Andros, la Thrace, la mer Noire, toute la mer Égée étaient peuplés de clérouques d'Attique, qui s'étaient substitués à l'ancienne population indigène, exilée, jetée en esclavage (3), ou barbarement massacrée (4). Et les ruines à la responsabilité desquelles Athènes ne répugnait pas, se seraient accumulées bien autrement, si sa mauvaise fortune ne le lui avait finalement interdit.

« Nous ne pouvons, déclarait Alcibiade à la veille de l'expédition d'Athènes contre Syracuse, nous ne pouvons tracer *a priori* des limites à notre empire ; car nous sommes obligés, quand nous sommes arrivés à un certain point, de nous mettre en embuscade, aux dépens de certains, de ne pas en épargner d'autres, parce que le péril d'être dominé nous menace, si nous ne dominons pas nous-mêmes les autres... (5) » Et il ajoutera plus tard : « Nous partîmes pour la Sicile, visant avant tout à assujettir les Siciens ; nous nous serions ensuite jetés sur les Italiotes ; puis, nous aurions fait une pointe contre l'empire de Carthage et contre Carthage elle-même ; et si la fortune nous eût assistés dans toutes ces entreprises ou dans la plus grande partie d'entre elles, en

(1) BÖCKH, *op. cit.*, I³, 500-1.

(2) GUIRAUD, *La propr. fonc. en Gr.*, p. 617 sq.

(3) THUC., 5, 32, 1 ; 116, 4 ; DIOD., 12, 76, 3-4.

(4) BÖCKH, *op. cit.*, I³, 502-3 ; GROTE, *op. cit.*, VIII, 13-15.

(5) THUC., 6, 18, 3.

entraînant avec nous tous les Grecs de Sicile et d'Italie, en soldant de nombreux barbares ainsi que les Ibères et d'autres barbares très belliqueux qui habitent ces régions, nous nous serions mis à attaquer le Péloponèse. Les forêts italiennes nous eussent fourni le bois nécessaire à la construction de nouvelles flottes. Et, en bloquant par mer la péninsule entière, en attaquant par terre avec nos fantassins, nous en aurions assailli ou assujetti les cités. Nous espérions ainsi réussir facilement à vaincre le Péloponèse et ensuite à conquérir l'empire de toute la Grèce. L'argent et les vivres pour une si grande entreprise nous eussent été fournis en abondance par l'annexion de ces terres, sans avoir besoin d'employer les ressources nationales... (1) » C'est ainsi que, tout enfiévré d'ambition, délirait le successeur de Périclès, le nouveau chef de la démocratie athénienne. Rien d'étrange, dès lors, si, au renouvellement de la Confédération Athénienne, en 377, les petites cités alliées avaient cherché à se garantir contre un pareil péril, en dehors de tant d'autres, en engageant Athènes à ne pas fonder des clérouquies en dehors de l'Attique et les citoyens athéniens à ne pas s'y constituer de propriétés foncières (2).

Cette promesse solennelle devait être, elle aussi, violée ! Au moment même où ils renouvelaient l'alliance, les Athéniens possédaient des clérouquies à Lemnos, Imbros, Scyros. Ils en fondèrent plus tard d'autres dans la Chersonèse de Thrace, à Samos ; et lorsqu'éclata la révolte suprême, — la *Guerre sociale*, — de nouveau toute la mer Égée était peuplée de colons athéniens (3).

Voilà pourquoi des nations grecques, dont les ressources naturelles étaient supérieures à celles d'Athènes, et la position géographique au point de vue commercial, peut-être plus avantageuse, — Thésa (Santorin), l'Asie-Mineure, Délos, Rhodes, — où les traces de l'ère mycénienne et héroïque et les périodes bril-

(1) THUC., 6, 90, 2-4.

(2) I. G., II, 1 (= C. I. A., II), 17, II, 25 sq.

(3) БÜCKH, *op. cit.*, I^s, 503-4, et FRÄNKEL, n. 693, 694 ; BUSOLT, *op. cit.* 686 sq.

lantes et heureuses au cours des siècles ultérieurs témoignent d'une civilisation grandiose et d'une non moindre capacité de progrès, — voilà, disons-nous, pourquoi, écrasés sous tant de violences, elles s'évanouirent peu à peu dans l'ombre, au point qu'il est devenu impossible de raconter leurs vicissitudes ou de dessiner les traits caractéristiques de leur obscure physionomie historique.

L'IMPÉRIALISME ET LA DÉCADENCE D'ATHÈNES. — Mais, comme toujours, pour ainsi dire en vertu d'une loi fatale de l'histoire, les effets destructeurs de l'impérialisme se retournaient contre la cité impérialiste, au point d'arracher aux lèvres d'un de ses plus doux citoyens le réquisitoire le plus sanglant. « Les périls qui nous menacent de toutes parts, la ruine de la constitution démocratique qui a rendu nos ancêtres grands et heureux, la masse entière des maux que nous infligeons aux autres ou que les autres nous ont infligés, nous devons tout cela à cette ambition fatale de l'empire maritime, que nous n'aurions pas dû, même s'il nous eût été spontanément offert, accepter à aucun prix (1) ». « Cet empire ne peut être utile à notre intérêt, et il nous est donné à nous-mêmes de nous en convaincre en comparant l'état de notre cité avant et depuis l'instant où sa puissance coloniale s'est établie. » « L'ancienne république dépasse en valeur et en mérite la nouvelle dans la mesure où les Miltiade, les Aristote, les Thémistocle l'emportent en vertu et en gloire sur Hyperbole, ou Cléophonte, et tous les démagogues de nos jours. A cette époque, le peuple ne s'était pas encore rendu méprisable par sa nonchalance, par sa misère, par sa vaine bouffissure d'espérances. Il était alors capable de mettre en fuite quiconque aurait osé mettre le pied en Attique ; il courait alors tout d'abord au péril, là où le salut de la Grèce l'appelait, et c'est de cette façon qu'il s'assura la confiance libre et sûre de nombreuses cités. L'exercice de l'empire nous a été fatal ; il nous a fait perdre la renommée

(1) ISOCR., *De pace*, 64 ; 70.

dont nous jouissions auprès de tous les peuples ; il nous a infusé une blâmable intempérance et la lâcheté, de sorte que, tandis que jadis, nous battions les ennemis qui venaient nous assaillir, maintenant nous n'osons plus nous battre avec eux devant nos murs ; et, au lieu de la bienveillance que nous trouvions chez nos alliés, et de l'honneur que le reste des Grecs attribuaient à notre vertu, l'empire nous a procuré une haine si grande qu'elle aurait abouti à la ruine de notre cité, si nous n'avions trouvé dans les Spartiates, nos anciens ennemis, moins d'hostilité que chez nos alliés. Nous ne pouvons leur reprocher d'avoir agi en ennemis contre nous, car nous les y avons amenés en les dominant et en les déchirant. » « Alors que, étonnés par notre soudaine richesse, sans la moindre préoccupation, nous magnifions la fortune d'Athènes, l'iniquité qui l'avait introduite se préparait à dissiper jusqu'aux biens que nous possédions justement. » « Quand l'armée de Sparte était campée en Attique, quand le coin de Décéléé était enfoncé dans le cœur de notre pays, nous partîmes à la conquête de la Sicile, en abandonnant sans rougir notre patrie dévastée pour attaquer des gens qui ne nous avaient jamais offensés. Ayant perdu la maîtrise de nos villages et de nos biens, nous prétendîmes conquérir l'empire de la Sicile, de l'Italie, de Carthage (1) ». Et « deux cents navires envoyés en Égypte y trouvèrent la mort avec leurs équipages ; les eaux de Chypre servirent de tombe à 150 autres ; dix mille hommes au moins, en partie citoyens, en partie alliés, furent taillés en pièces en Thrace (2) ; les eaux de Sicile engloutirent 40.000 soldats et 240 trièmes ; enfin, l'Hellespont, deux cents autres. Mais qui peut dénombrer les désastres plus minces ? Et tous ces malheurs revenaient périodiquement chaque année ; à chaque nouveau tour, le soleil assistait à de nouvelles obsèques publiques » ; « les sépulcres se remplissaient de cadavres de citoyens, et les rangs de

(1) ISOCR., *op. cit.*, 74-79 ; 84 ; 84-5.

(2) Le texte porte *év Δάρη* ; sur la localisation, cf. PAPE-BENSELER, *Wörterb. d. griech. Eigennamen* (3^e éd.), *ν^ο Δάρων*.

la cité d'étrangers inconnus... Des familles anciennes et très glorieuses, qui avaient défié l'oppression des tyrans et les troubles des guerres persiques, furent arrachées et déracinées, tandis que nous poursuivions la folie de notre empire... Nous menâmes une vie de bandits, tantôt nageant dans l'abondance, tantôt tourmentés par la misère, avec, derrière nous, le siège, sur la tête, la ruine. » « Nous gardions avec nos garnisons les forteresses d'autrui, et les nôtres étaient au pouvoir des ennemis. Nous arrachions les enfants des bras de leurs parents pour les garder en otage, et nous fûmes forcés de voir nos enfants, pendant le siège, languir de honte et de misère ; nous moissonnions là où nous n'avions pas semé, et pendant des années et des années, il ne nous fut pas donné de revoir notre terre. De sorte que, si quelqu'un nous eût demandé si, pour une si courte et si désastreuse domination, nous aurions voulu exposer encore notre patrie aux malheurs déjà subis, personne, à moins d'être dépourvu d'espérance, un impie, un homme sans parents et sans enfants, un égoïste parfait, ne se souciant rien que du bref cours de son existence, n'eût répondu par l'affirmative. » « Ce soi-disant empire n'est qu'une calamité, qui rend pires ceux qui le possèdent (1). »

L'IMPÉRIALISME SPARTIATE. — Si tel fut l'impérialisme d'Athènes, c'est-à-dire d'un état qui a résumé en lui les meilleurs caractéristiques de la civilisation antique, et qui, en dépit de toutes ses fautes, a su l'exploiter de la façon la moins blâmable et en vue de certains des intérêts les plus élevés de la civilisation, quelle n'a pas dû être la dureté du gouvernement impérialiste exercé par des métropoles qui furent ses contemporaines ou ses héritières, Sparte, Thèbes, Syracuse ?

L'empire de Sparte avait eu de mauvais débuts. Il était né dans une orgie de sang et de brutalité, célébrée aux dépens d'une nation qui était de son sang, la Messénie. Un peuple entier, en partie entraîné dans le plus dur des esclavages, dans l'ef-

(1) ISOCR., *op. cit.*, 86-7 ; 88 ; 90 ; 92-4. Cf. 117-120.

froyable condition d'Iloles, en partie forcé de s'exiler, un pays de 3.000 kilomètres carrés environ, jadis béni par le sourire de la nature, voué au désert, à la barbarie, à la dévastation, telle avait été la cérémonie inaugurale de l'empire spartiate. Celle-ci avait été suivie ensuite d'une série de guerres heureuses en Arcadie et contre l'Argolide, qui avaient assuré à Sparte l'annexion de la Cynurie et le passage sous son hégémonie d'une partie de l'Archaïe, de l'Élide, des pays de Sicyone et de Corinthe, de l'Argolide, sauf Argos. L'empire spartiate s'étendait maintenant sur un territoire d'environ 13.000 kilomètres carrés (1). Mais les conquêtes nouvelles ne consistaient plus dans l'annexion directe de nouveaux territoires, mais dans la formation de nouvelles alliances qui ne fournissaient d'armes et de tributs que dans des circonstances extraordinaires (2). Il est vrai que la clarté d'une libéralité si grande était compensée par de fortes ombres. Sparte n'était pas tenue à faire savoir les fins des guerres qu'elle entreprenait à ses alliés. Ceux-ci pouvaient même être entraînés sans plus à combattre contre des nations qui se trouvaient jusqu'alors liées avec eux par des liens d'amitié (3). Il est vrai qu'aux obligations théoriques des accords fédéraux solides, Sparte préférerait le fait concret de la constitution et de l'existence de gouvernements oligarchiques au sein des cités alliées (4). Mais, jusqu'à la grande guerre contre Athènes de 431-404, l'apparente faiblesse progressive des liens fédéraux du Péloponèse, l'absence de tribut fixe avaient amené beaucoup de Grecs à regarder avec une sympathie émue vers la reine écartée et silencieuse de la Laconie.

Son « libre » fédéralisme avait été, pendant de longues années, le drapeau qu'elle avait déployé contre la gloire jalousée d'Athènes, qui ne comptait pas dans son passé la triple extermina-

(1) Cf. THUC., 2, 9, 2-3; BUSOLT., *Die Laikedaimoner u. ihre Bundesgen.*, Leipzig, 1878, t. I, p. 264; BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. III, 1, 309 (2^e éd.).

(2) THUC., 1, 19; PLUT., *Cléom.*, 27,2.

(3) XÉN., *Hell.*, 6, 3, 7.

(4) THUC., I, 19.

tion de la Messénie. En 432, alors que les Corinthiens l'avaient invitée à se mettre à la tête de la guerre pour arracher la Grèce à la tyrannie athénienne (1), Sparte avait fait savoir à sa rivale qu'elle ne garderait la paix qu'au cas où l'indépendance serait restituée aux Grecs, gémissant sous cette tyrannie (2). « Votre demande d'autonomie, répétait plus tard, en 429, le roi de Sparte Archidamos aux Platéens, est pleinement justifiée. Ainsi que le roi Pausanias vous l'a permis, vous serez libres et aiderez à se libérer tous ceux qui, en affrontant les mêmes dangers que vous, ont prêté le même serment et sont maintenant soumis aux Athéniens ! Tout cet appareil de guerre est pour leur liberté et pour celle des autres. Si vous voulez y participer, vous restez fidèles à votre serment ; sinon, contentez-vous de ce que nous vous avons offert, gardez vos affaires ; restez neutres, et soyez assurés de l'amitié des deux partis, jamais, toutefois, par la force des armes. C'est ce qui nous suffit à nous (3). »

Les franches paroles d'Archidamos trouvent une confirmation autorisée dans le discours tenu en 424 par le général spartiate Brasidas aux anciens alliés d'Athènes dans la péninsule de Thrace : « Je suis ici, non pour vous faire du mal, mais pour délivrer les Grecs. Les magistrats de Sparte m'ont juré dans la forme la plus solennelle que les alliés que je leur procurerai resteront indépendants... ; je ne viens pas faire les affaires d'une faction locale ou pour renverser la constitution, car une indépendance de ce genre serait plus intolérable que la domination étrangère. » Nous savons que, si nous vous trompions, « nous nous attirerions des critiques plus sévères que celles méritées par les Athéniens, qui n'ont jamais fait de déclarations libérales, car, pour celui qui a été en haut, c'est une faute plus lourde que la violence ouverte d'accroître sa puissance grâce à l'habile duplicité (4) ».

(1) THUC., I, 69, 1 sq. ; I, 123-4.

(2) ID., I, 126, 1 ; cf. ISOCR., *Panég.*, 122.

(3) ID., 2, 72, 18.

(4) ID., 4, 86 ; 1 ; 4 sq. ; cf. 85, 1 sq.

Qui aurait dit, — et cependant il ne se passera pas beaucoup d'années après, — que les claires promesses, les serments solennels de Sparte, dussent subir le plus catégorique des démentis et qu'Athènes dût jouir de la vengeance la plus joyeuse, sinon la plus méritée ?

Les dures épreuves de la longue guerre du Péloponèse, les dévastations répétées du territoire national, les pertes en hommes et en argent, les dettes contractées, l'orgueil et la témérité, inspirées par la victoire, ne manquèrent pas de produire leurs effets naturels.

Les premières duretés et les premiers mécontentements s'étaient déjà produits pendant la guerre. L'année où ce qu'on appelle le traité de Nicias semblait, pour un moment, pacifier ce monde hellénique si confus, en 421, en un mot, le vieux bloc des forces du Péloponèse s'effritait ; la fidélité de Corinthe, la cité la plus responsable de la guerre qui venait de finir, chancelait, et tout de suite après, Athènes réussissait à trouver des alliés en Élide et en Arcadie. L'exercice de l'empire devenait pénible. Mais il ne s'agissait que d'un aimable prologue. A peine la bataille d'Ægospotamos eut-elle ruiné la puissance d'Athènes, le général spartiate Lysandre se hâta de parcourir toutes les îles et les cités maritimes de la mer Égée, en suscitant partout des bouleversements dans les anciennes constitutions, dont la seule possibilité avait été, vingt ans auparavant, démentie par Brasidas, y substituant aux démocraties préexistantes des oligarchies féroces, y introduisant des garnisons spartiates (1), y imposant un tribut double de celui d'Athènes (2), refusant aux alliés d'hier les fruits de la guerre commune, si sanglante et si longue.

Ce qu'on appelle le gouvernement des *Trente* à Athènes (404-403) est l'exemple le plus significatif de l'effroyable tourmente où Sparte jeta l'existence de tous les peuples de la mer Égée. Les alliés d'Athènes s'étaient jadis plaints auprès de Sparte de la cité

(1) PLUT., *Lys.*, 13, 5.

(2) DIOD., 14, 10, 2.

qui les dominait. « Si un jour, avait mélancoliquement répliqué un ambassadeur athénien, notre empire vient à tomber entre les mains d'autrui, la comparaison mettra vite en évidence la modération avec laquelle nous en usions (1). » Ce fâcheux présage ne pouvait attendre une confirmation plus solennelle !

Les oligarchies imposées par Lysandre, et qui bouleversent l'évolution historique naturelle des villes dominées, élaborent maintenant la plus cruelle vengeance contre les anciens adversaires. On opère des arrestations, des exécutions, — illégales, même par rapport aux nouvelles règles de gouvernement, — des confiscations, des expulsions, par vengeance ou par cupidité, sur les citoyens et sur les étrangers, de la part de fonctionnaires publics et des citoyens privés (2). On désarme les hommes libres, on dresse des listes de proscription, on brutalise les enfants et les femmes... C'est l'empire sans opposition de la violence, du sang, de la luxure, et qu'un des plus grands coupables justifiera avec un argument qui, vingt siècles et plus après, reparaitra sur les lèvres inconscientes d'un terroriste français : « Le navire de la révolution n'est conduit au port que sur des flots de sang (3). » Les citoyens désespérés préfèrent la mort à tant d'ignominie (4). Enfin Sparte a un sursaut de honte ; un instant, elle a horreur d'elle-même, et, peu après 404, réproouve la conduite du général qui avait été le classique interprète de son nouvel impérialisme (5), en permettant aux cités alliées de rétablir les anciens gouvernements (6). Mais il ne s'agissait que du remords d'une heure, et là

(1) THUC., I, 76, 4. Cf. PLUT., *Lys.* 13, 8.

(2) LYS., *In Eratost.*, 6 sq. ; XÉN., *Hell.*, 3, 1, 5 ; DIOD., 14, 5, 6.

(3) XÉN., *Hell.*, 2, 3, 24 : « Si quelqu'un de vous estime qu'on tue plus de citoyens qu'il n'est nécessaire, qu'il songe que cela arrive dans toutes les révolutions... » Ce sont ces mêmes mots que, le soir de l'exécution de la reine Marie-Antoinette, Barère adressait à Robespierre. Cf. VILATE, *Causes secrètes de la Révol. de 9 au 10 therm.*, dans *Mém. sur les journ. révol. et le coup d'état*, Paris, 1875, p. 223.

(4) PLUT., *loc. cit.* ; DIOD., 15, 54, 3.

(5) PLUT., *Lys.*, 21, 1 sq. ; NEP., *Lys.*, 3, 1.

(6) XÉN., *Hell.*, 3, 4, 2.

politique de Lysandre sera peu après triomphalement reprise par Agésilas (1).

On alla jusqu'au point où la mesure devait être comble. « Les Spartiates, dit Isocrate, n'ont laissé à quiconque voudrait à l'avenir faire le mal aucun moyen de les dépasser... Quelle iniquité n'ont-ils pas perpétrée ? Quelle turpitude ou quelle atrocité n'ont-ils pas commise ? Ils ont accordé leur confiance à ceux qui violaient chaque jour les lois ; ils ont honoré les traîtres comme des bienfaiteurs..., ils ont entouré d'une affection plus que paternelle les assassins de leurs propres concitoyens... Ils nous ont accablés d'un si grand nombre de maux, qu'ils ont durci nos âmes à nous tous, qu'ils nous ont rendu impassibles devant le massacre des autres..., qu'ils ne nous laissent plus le temps d'en gémir... Personne n'a pu se tenir si éloigné de la vie publique qu'on pût échapper aux dangers dans lesquels ils nous ont jetés... En trois mois, ils ont envoyé à la mort sans jugement un nombre de citoyens plus élevé que ceux qu'Athènes a cités devant ses juges pendant tout le temps de sa suprématie... Les corsaires ont la maîtrise de la mer ; les mercenaires, celle des cités ! Les citoyens, au lieu de combattre contre les ennemis de la patrie, s'acharnent les uns contre les autres au milieu de leurs propres murs. Le nombre des cités réduites en esclavage s'est multiplié, et le bouleversement quotidien de toutes les lois civiles a fait que les plus malheureux sont les plus heureux : les exilés souffrent moins que les citoyens restés dans leur patrie... Certaines cités ont été détruites, d'autres sont devenues la proie des barbares... Jadis, les Spartiates protestaient hautement contre le légitime empire que nous exerçons sur telle ou telle cité ; ils ne se soucient plus aujourd'hui de la tourbe d'esclaves qu'ils ont créés. Aujourd'hui, il ne suffit pas de payer tribut et de voir des forteresses aux mains de l'ennemi ; aujourd'hui, les calamités publiques ne constituent pas un malheur suffisant ; aujourd'hui, les nouveaux sujets

(1) Cf. PLUT., *Agés.*, 24 sq. ; POL., 9, 23, 8.

souffrent, dans leur corps, de traitements plus durs que nos esclaves mercenaires. Et pour comble de misère, ceux-ci se voient forcés de combattre avec les Spartiates pour défendre leur propre servitude, forcés de combattre contre quiconque veut être libre, de sorte que, vaincus, ils devront périr, vainqueurs, ils tomberont dans un esclavage pire que le présent (1). »

Isocrate n'est pas seul à nous parler ainsi ; et ses paroles ne sont pas dictées par son pacifisme naturel. Les méthodes spartiates ont été stigmatisées d'une façon concordante par tous les historiens, par tous les orateurs du temps. La preuve la plus palpable des fautes de Sparte, exerçant sa domination en Grèce, a été fournie par la soudaine révolution de sentiments que provoqua cette conduite, telle que, à peine quelques mois après, ceux-là même qui l'avaient acclamée comme une libératrice, se révoltaient, furibonds, contre elle. La révolution des esprits précédait la révolution des faits, et, en 394, l'écroulement de l'empire maritime de Sparte, après dix années de massacres et de douleurs, annonçait la fin prochaine de l'ancien empire continental. A ce moment, l'impopularité et la haine étaient arrivées à un point tel que la seule nouvelle de la défaite de Cnide suffisait à rendre inévitable la fuite des harmostes spartiates de toutes les îles qu'ils avaient cruellement tyrannisées. L'Athénien Conon et le Perse Pharnabaze se voyaient accueillis partout comme des libérateurs, et la nouvelle œuvre de restauration pouvait s'accomplir sans effusion de sang.

Mais si telle a été la fièvre de libération chez des gens sur lesquels le joug spartiate ne s'était appesanti que pendant quelques années, quel devait être plus tard l'enthousiasme du Péloponèse, à l'annonce que les victoires thébaines avaient forcé Sparte à baisser pavillon ! Jusque sur le Péloponèse, la victoire d'Ægos potamos et, plus tard encore, la paix d'Antalcidas, avaient fait

(1) ISOCR., *op. cit.*, 110-124.

passer les rafales de la réaction. L'Élide avait été envahie et mise à feu et à sang; Argos, Corinthe, Phlionthe, soumises aux harmostes; tous les alliés, plus qu'exclus des avantages de la guerre, cités, sans témoins et sans défenseurs, devant un tribunal qui présidera au démembrement de la grande Mantinée (1) : exemple insigne des critères suivis par la haute politique de Sparte, visant également à briser les fédérations et à pulvériser en villages les plus grandes cités. Xénophon racontera que cette exécution avait été accueillie avec faveur par une bonne partie des citoyens (2). Mais quelques années après, à la nouvelle de la défaite des Spartiates à Leuctres, les « satisfaits » adoptent à l'unanimité la proposition de restaurer la cité et l'ancienne union politique, et une foule d'exilés et de citoyens accourt de toute part pour offrir à la ville l'aide naturelle de leurs bras. Les Éléens envoient trente talents. Sparte demandera en vain qu'on ne lui inflige point la honte d'un mépris si humiliant; elle promettra en vain son rapide consentement. Les Mantinéens répondent qu'il est trop tard et que l'occasion est passée d'accepter une si douce requête (3).

Que dire du frisson de joie qui parcourut le Péloponèse, lors de la première invasion d'Épaminondas et du projet de fonder, je ne dirai pas Mégalopolis, mais Messène? L'heure tragique de la cruelle métropole, qui avait brutalisé sujets et alliés, qui avait vidé leurs cités par la sédition, qui les avait inondées de sang, qui, sans respect pour les adversaires ou les amis, avait saccagé l'Asie, brutalisé les îles, supprimé les républiques de la Grande-Grèce, semé l'Hellade de tyrannies, écrasé jusqu'au fidèle Péloponèse, sonnait enfin. Ce grand jour devait être consacré par la résurrection de la terre qu'elle avait le plus ensanglantée, la Messénie. C'est pour cela que fut décidée la fondation de la cité de Messène. L'œuvre fut précédée de sacrifices solennels à tous

(1) ISOCR., *op. cit.*, 110-124.

(2) XÉN., *Hell.*, 5, 2, 7.

(3) *Id.*, *op. cit.*, 6, 5, 3-5.

les dieux, aux héros et aux héroïnes de la malheureuse nation, afin qu'ils revinssent en esprit occuper à nouveau leurs anciens séjours. Le tour des murs fut marqué et les premières pierres mises au son des luths et des chants. Ce furent les meilleurs ouvriers et les meilleurs architectes, appelés de toute la Grèce, qui exécutèrent et dirigèrent les travaux, et il semblait que ce n'était pas une cité qui ressurgît, mais que la Liberté redescendue sur terre célébrât son apothéose.

Mais déjà les bourrasques de l'impérialisme spartiate, comme de tout impérialisme, étaient fatalement revenues rebondir sur la nation qui les avait déchaînées. « Les Dieux, ainsi commence mélancoliquement Xénophon qu'on ne peut suspecter, les Dieux n'oublent ni les impies, ni les scélérats, et Sparte, qui avait juré la liberté pour tous, mais avait gardé en son pouvoir la citadelle des Thébains, Sparte, que nul mortel n'avait jusqu'alors humiliée, ne fut punie que de la main de ceux qu'elle avait violentés : les Thébains (1). »

Seulement nous savons comment Thèbes ne fut que l'instrument inconscient d'un destin plus élevé et plus implacable. Ce n'est pas elle qui frappa à mort la puissance de Sparte, mais cet impérialisme, qui, avec la richesse dont il était le véhicule, ruina les bases de l'ancienne société lacédémonienne. Nous connaissons d'une façon positive la lente évolution d'un si grand bouleversement (2). Les anciens, d'une façon moins perspicace, mais non moins sûre, ont eu également l'impression de ce fait important et incontestable. « On se trompe, écrira Isocrate, en attribuant l'origine de la décadence des Spartiates à l'épisode de la défaite de Leuctres. Ce n'est pas par ce désastre, mais par les fautes des années précédentes qu'ils furent vaincus et forcés de combattre pour leur propre existence. On ne doit pas reporter les causes des maux aux événements qui arrivèrent ensuite; il faut les reporter aux

(1) XÉN., *op. cit.* 5, 4, 1.

(2) Cf. p. 85 sq. du présent volume.

fautes originelles, qui déterminèrent les désastres ultérieurs. C'est la domination de la mer qui fut la première et la véritable origine de tout leur désastre. Elle a donné aux Spartiates une puissance qu'on n'avait jamais vue » ; c'est ainsi que « l'absence de mesure dans l'emploi de cette domination finit par leur faire perdre aussi l'empire continental. Oublieux des coutumes de leurs pères et des institutions antiques, estimant licite de faire tout ce qui leur plaisait, ils tombèrent dans de grands embarras. Ils ne comprirent pas quelle dangereuse sirène était cette souveraineté désirée par tous, et combien facilement celui qui, un jour, savoure la douce ivresse de son amour, finit pas en devenir complètement fou ! (1) »

L'IMPÉRIALISME THÉBAIN. — Thèbes est la troisième des cités helléniques qui, après avoir, comme Athènes et Sparte, exercé, pendant de longues années, la tyrannie dans les limites de leur propre région, arrivèrent un instant à conquérir un empire qui fut l'un des plus grands de la Grèce. Mais les conditions de sa domination devinrent particulièrement oppressives, car, si Sparte et Athènes avaient, pendant quelque temps, gouverné sans susciter de mécontentements, les rapports de Thèbes avec les cités qu'elle appelait ses propres colonies se résument en un perpétuel enchevêtrement de haines et de violences.

La constitution de l'empire thébain ne semblait pas, en théorie, plus mauvaise que celle d'Athènes. Au début du IV^e siècle avant le Christ, la Béotie était distribuée en onze districts, dont chacun envoyait au Comité directeur de la Ligue un *béotarque* et au Conseil fédéral 60 *bouleutes* ; elle versait des impôts, fournissait les contributions militaires égales au 1/11 du montant total, élisait, par le même système, les juges du tribunal fédéral, chargé de discuter les causes d'une certaine importance et concernant les citoyens de toute cité alliée (2).

(1) ISOCR., *De pace*, 100 sq.

(2) Nous connaissons désormais cette constitution, avec une certaine

Telle est la constitution de la Béotie dans la première moitié du IV^e siècle avant le Christ, et, sauf des détails insignifiants, dans toute la période agitée qui précéda. Mais il faut aller plus au fond des choses pour se rendre compte de ce que fut en réalité cette égalité apparente de droits et de devoirs entre Thèbes et les autres cités alliées. Chaque district ne représentait pas une seule cité béotienne, mais pouvait en comprendre deux ou trois à la fois ; ainsi Thèbes, avec le territoire plus vaste qui lui était directement soumis, formait jusqu'à quatre districts. A l'intérieur donc de tous les organes de la Ligue, certaines cités comptaient pour 1/2 ou 1/3, alors que Thèbes comptait pour quatre. Thèbes, dès lors, dispose de beaucoup plus de *béotarques*, de *bouleutes*, de juges, de troupes que chacune de ses sœurs, et elle possède tous les moyens, légaux et matériels, pour exercer sur elles son pouvoir presque absolu. Thèbes envoie au sénat de la Ligue 140 *bouleutes*, Orchomène 60, Thibé 40, Haliarte 20 seulement ; Thèbes dispose de 4.400 soldats, Choronée de 370 seulement environ (1). Conséquemment, l'égalité vantée de pouvoirs disparaît, et, au sein de la Ligue, les cités béotiennes se trouvent par rapport à Thèbes dans les mêmes conditions où se trouvèrent, à l'égard de leurs sœurs plus grandes, les plus petites colonies anglaises de l'Amérique du Nord après la première constitution de 1781 et avant l'heureux compromis de 1787.

Par surcroît, le gouvernement central de la Ligue, dans lequel Thèbes s'est fait la part du lion, n'est pas un pouvoir exclusivement fédéral. Ce gouvernement, qui en a la force, aime parfois entrer dans le domaine réservé des affaires intérieures de chaque cité (2), et, comme Sparte, comme Athènes, en bouleverser vio-

ampleur, grâce à un fragment d'un historien anonyme (Théompope ?, Cratippos ?) retrouvé dans l'un des papyrus d'Oxyrinque (*Oxy. P.*, V, 842, col. XI, 34 sq). Cf. les observations des éditeurs anglais p. 224 sq. et G. GLÖTZ, dans *B. C. H.*, 1908, p. 270 sq.

(1) *Ox. P.*, col. XII, 9 sq.

(2) *Ibid.*, col. XIII, 10 sq.

lemment la constitution (1). De plus, le mot décisif dans les affaires les plus importantes appartient à l'assemblée fédérale béotienne (2), à laquelle les citoyens des lointaines municipalités de la Béotie peuvent très rarement participer, à moins que, si elles y participent, elles ne soient, comme il arrivait à Athènes, submergées dans la population urbaine de la capitale, dans les murs de laquelle se tenait l'assemblée. Les Thébains n'ont jamais fait mystère de leur ambition de dominer la Ligue, d'en être les dirigeants, comme Athènes l'avait été de la fédération maritime, comme Sparte, — qui fut leur modèle préféré (3), — l'était du Péloponèse, de leur volonté, en un mot, de transformer la Ligue béotienne en un empire thébain. Les cités béotiennes, sauf Thèbes, seraient des terres *périèques* (4), de la même façon que l'était une large zone de la Laconie spartiate. Aux yeux des Thébains, Platées a le tort grave de ne pas se laisser guider et dominer (*ἡγεμνεύεσθαι*) par Thèbes (5). Mais la plus éclatante manifestation de la pensée politique de Thèbes est fournie par l'historique duel qu'eurent à deux reprises les ambassadeurs thébains et les plénipotentiaires spartiates au cours des négociations qui précédèrent la paix d'Antalcidas (387) (6), et des tractations poursuivies à Sparte et qui précédèrent la bataille de Leuctres (371). Chaque fois, la thèse de Sparte fut pour l'autonomie de toutes les cités béotiennes. Mais les plénipotentiaires thébains au congrès de Sparte (leur chef très autorisé ne fut rien moins alors qu'Épaminondas) esquivèrent la réponse, en compliquant le problème avec la question de l'organisation de la Grèce

(1) ISOCR., *Plat.*, 8.

(2) OXYG. p., 842, col. XI, 29-31. Cf. BELOCH, *Gr. Gesch.*, III, 1 (2^e éd.), 160-1, n. 4.

(3) PLUT., *Agés.*, 27, 4 sq. ; PAUS., 9, 13, 2.

(4) XÉN., *Hell.*, 5, 4, 63 : 2 et 5 τὰς περιουίδας πόλεις. L'historien grec traduit, sans le savoir, dans une phrase significative, le concept politique universel du temps.

(5) THUC., 3, 61, 2.

(6) XÉN., *Hell.*, 5, 1, 32 sq.

tout entière. La paix, observe Épaminondas, ne peut en effet se faire sans mettre tous sur un pied d'égalité. — Si la Béotie doit être libre, libre aussi doit être la Laconie ; si Platées doit devenir autonome par rapport à Thèbes, il doit en être ainsi d'Amyclée par rapport à Sparte... Les représentants de Sparte sont-ils prêts à favoriser cette égalité de traitement ? Le roi Agésilas, qui préside la conférence, en arrive à inviter Épaminondas à ne pas perdre son temps et à déclarer les intentions précises de sa cité : Thèbes est-elle prête à proclamer la liberté des cités béotiennes ? Épaminondas élude encore une fois la réponse, c'est-à-dire qu'il refuse son assentiment. La conférence est alors dissoute ; Agésilas annonce qu'on recourra de nouveau à la guerre, l'expédient unique pour couper les nœuds indéfaitsables (1). Et Épaminondas avec ses collègues accepte le défi et préfère la guerre à la liberté de la Béotie.

Mais au nom de quel droit, en vue de quelle nécessité supérieure Thèbes pouvait-elle justifier son hégémonie ? Si Athènes pouvait faire état d'un pacte juré par tous ses adhérents à l'origine, si Athènes pouvait évoquer le double spectre de l'invasion des Perses et de la tyrannie spartiate, à Thèbes, il y eut très rarement une raison légitime qui imposât l'idée et la nécessité pratique de la confédération béotienne à laquelle elle aspirait toujours. Avant les malheureux premiers lustres du IV^e siècle, alors que vraiment toute la Grèce étouffe sous le talon de l'impérialisme spartiate, Thèbes n'avait pu invoquer pour justifier son empire que d'obscurcs, d'imaginaires coutumes régionales (2). Le péril spartiate fut vite éliminé après Leuctres, mais il s'y substituera tout de suite, pour toute la Grèce et pour la Béotie, le nouveau péril thébain. Comment, dès lors, se résigner à servir et à verser son sang et son argent, pour jeter les bases d'une autre domination ?

(1) La scène, qui dut être effectivement jouée, se trouve dans PLUT., *Agés.*, 27, 4-5 ; 28, 1-2. Cf. PAUS., 9, 13, 2.

(2) THUC., II, 2, 4 ; III, 61, 2 ; 65, 2 ; 66-1.

Nous avons ainsi sous les yeux toutes les raisons pour lesquelles l'histoire de ce qu'on appelle la Ligue béotienne est, comme les autres, et plus que les autres, grosse de mécontentements et de révoltes. Platées, l'héroïque voisine d'Athènes, fut sa plus cordiale ennemie, et à son exemple se rangèrent Orchomène, Thespis, Tanagra, Oropos. La noble rébellion elle-même de Thèbes contre Sparte en 379-362, qui, dirigée par un homme d'état et de cœur comme Épaminondas, présente, au cours de ses vicissitudes, des pages si glorieuses, n'est jamais arrivée à arracher leur consentement. Lorsque, plus tard, en 335, Alexandre mettra Thèbes à feu et à sang, ce seront, non les Macédoniens, mais les Platéens, les gens de Thespis et d'Orchomène à se signaler dans cette orgie de haine contre la métropole vaincue (1).

C'est ce qui fait que l'effort soutenu par Thèbes pour maintenir sur pied son empire, c'est-à-dire pour prolonger la sujétion de ses sœurs et alliées, fut beaucoup plus dur et plus coûteux que l'effort de Sparte et d'Athènes. Thèbes rasa deux fois les murs de Platées, en 427 et en 373-372, et elle en confisqua pour toujours le territoire au profit, non de la Confédération, mais de l'état thébain (2); elle démantela d'abord l'héroïque Thespis (423 avant le Christ), puis, s'en étant emparée, en chassa les habitants (373 ou 371 avant le Christ) (3), et, un peu plus tard, elle ordonna une destruction affreuse des murs et des citoyens de la vénérable Orchomène, à qui, selon la tradition, Thèbes elle-même avait jadis payé tribut (368 ou 363 avant le Christ) (4). « Vos sujets, s'écriait, en 373, en se tournant vers les Athéniens, un orateur de Platées, vos sujets, la guerre à peine finie, reçoivent des magistrats liberté et autonomie; les Thébains jettent leurs voisins dans une servitude qui n'est égale qu'à celle des esclaves, et ils ne cessent de les tourmenter et de les égorger, jusqu'à ce qu'ils les

(1) ARRIAN., *Anab.*, 1, 8, 8.

(2) THUC., 3, 68, 1 sq.

(3) ID., 4, 133, 1; XÉN., *Hell.*, 6, 3, 1; DIOD., 15, 46, 6.

(4) ISOCR., *Plat.*, 8; DIOD., 15, 79, 3-6; PAUS., 9, 15, 2.

aient poussés vers cet abîme de maux où nous sommes déjà tombés. Ils accusent Sparte d'avoir occupé la Cadmée et d'avoir établi partout des garnisons... En fait, ils n'établissent pas de garnisons, ils abattent les murs des cités vaincues ou alliées, ils les rasant littéralement, sans remords... (1) » C'est pour cela, précisément que, chaque jour, à chaque heure, en raison de l'empire à conquérir ou à reconquérir, Thèbes a été le mauvais génie de toute l'histoire hellénique: d'abord alliée des Perses, qui semblaient les plus puissants, puis de Sparte, qui lui promet de lui redonner l'hégémonie, en lui demandant en retour de haïr et de combattre à jamais Athènes (2), puis, encore, d'Athènes contre Sparte, enfin, de nouveau, en guerre contre Athènes et contre Sparte, pour n'avoir pas voulu accorder la liberté aux cités béotiennes; enfin, victorieuse, la voici qui aspire à la domination sur toute la Grèce.

Si tel a été l'impérialisme thébain dans les limites de la Béotie, non moins dur il s'est manifesté dans les régions les plus éloignées de l'empire. La politique sage et modérée d'Épaminondas parut à ses concitoyens un crime assez grave pour les amener non seulement à annuler ses actes politiques, mais à refuser à leur auteur la confiance d'une réélection comme béotarque. Par contre, dans chacune des cités athéniennes, ils envoyèrent des garnisons et des harmostes, dont la conduite fut loin d'être irréprochable, ils en renversèrent les gouvernements anciens, en exilèrent les partisans, jetant le Péloponèse dans l'incendie d'une guerre civile (3), et arrivèrent à empêcher par les moyens les plus violents l'indépendance politique de ces cités (4).

(1) ISOCR., *Plat.*, 18-9.

(2) DIOD., 11, 81, 2-3; ISOCR., *Plat.*, 31.

(3) Cf. GROTE., *op. cit.*, t. XV, p. 115-6. Sur l'histoire de la Confédération béotienne, cf. FREEMAN, *Hist. of federal gov.*, Londres, 1893, p. 120 sq.

(4) Cette dernière violation implique la complicité d'Épaminondas lui-même. « Vous avez, avait-il répondu à une ambassade d'Arcadiens, conclu la paix sans nous consulter... Eh ! bien, sachez que nous viendrons bientôt en Arcadie et que nous vous y combattons avec nos amis. » (XÉN., *Hell.*,

« La rébellion [des gens du Péloponèse contre l'empire spartiate], jugeait Isocrate, n'apporta aucun des bienfaits qu'on attendait. En souhaitant la liberté, ils furent précipités dans la servitude ; ayant perdu les meilleurs de leurs hommes, ils tombèrent sous le gouvernement des plus mauvais citoyens : en cherchant l'indépendance, ils souffrirent de nombreuses et terribles illégalités..., et les luttes intestines, qu'ils ne connaissaient d'abord que par oui-dire, sont aujourd'hui le spectacle quotidien de leurs cités... Personne ne peut se vanter d'être à l'abri de maux, personne à l'abri de périls proches de la part de ses voisins. De sorte que les terres restent dévastées, les villes démantelées, les maisons désertes, les lois abrogées, l'organisation politique ruinée... Et les citoyens se défient tellement les uns des autres, ils sont tellement empoisonnés de haines réciproques qu'ils craignent plus leurs concitoyens que leurs ennemis. La concorde de jadis n'est plus ; les anciennes relations commerciales n'existent plus. Les hommes détestent les rapports entre citoyens, au point que les riches préfèrent jeter à la mer leur argent plutôt que de le donner aux pauvres, et ceux-ci l'arrachent aux riches plutôt que de le gagner d'une façon licite... Oublieux des sacrifices habituels du culte, les fidèles s'égorgeant sauvagement sur les autels eux-mêmes, si bien que les exilés d'une seule cité dépassent désormais de beaucoup ceux d'hier, qui accouraient de tout le Péloponèse... (1) »

Mais pour Thèbes comme pour Athènes et Sparte, le sang et les larmes, exprimés par toute la terre, retombèrent sur la tête des dévastateurs. Voici encore le pieux Isocrate, qui a flagellé

7, 4, 40). Et les autres, sous le coup de cette menace, résumaient les critères directeurs de l'impérialisme thébain dans la lamentable plainte qui permettait seule d'exprimer leur vaine protestation : « Dans quel but les Thébains veulent-ils venir dans notre pays, alors que nous ne les en sollicitons pas ? — Dans quel but, sinon pour nous déchafner les uns contre les autres afin que les deux partis aient besoin d'eux. — Dans quel but, sinon pour nous faire du mal ? » (XÉN., *op. cit.*, 7, 5, 1-2).

(1) ISOCR., *Archid.*, 64-8.

tous les impérialismes grecs, qui nous en avertit : « [Les Thébains], pour avoir mal usé de la bonne fortune, ne sont plus qu'un peuple malheureux et vaincu... Ils avaient à peine battu leurs ennemis que, oubliant tout, ils cherchèrent à révolutionner les cités du Péloponèse, à tenter d'asservir la Thessalie ; ils menacèrent les Mégariens, leurs voisins, dépouillèrent Athènes d'une partie de son territoire, saccagèrent l'Eubée, expédièrent une flotte à Byzance, comme s'ils eussent voulu s'emparer de la terre et de la mer. Finalement, ils firent la guerre aux Phocéens, cherchant à prendre leurs cités et leurs territoires et à violer les trésors de Delphes... Et ils risquaient cependant de perdre leurs propres terres, et, en parcourant le pays ennemi, ils faisaient aux autres moins de mal qu'il n'en subissent maintenant, revenus chez eux. Ils avaient tué en Phocide des mercenaires, à qui il importait de mourir plutôt que de vivre, et, rentrés dans leur patrie, ils se sont vus privés des citoyens les meilleurs et les plus capables d'abnégation et de sacrifice (1). » Les Dieux ne tardèrent pas à punir tant d'orgueil et de violence. La catastrophe survenue à Thèbes, en 335, sa destruction, — sort horrible, que n'avaient subi ni Athènes, ni Sparte, — fut, selon l'observation des anciens, un châtement solennel et un avertissement divin. « Les Thébains avaient violé les pactes jurés avec les Platéens et renversé de ses fondations la cité sur le sol sacré de laquelle les Grecs, combattant contre les Perses, avaient sauvé la Grèce de la servitude. » « Ils avaient, contrairement à la coutume, égorgé les Grecs qui avaient passé aux Spartiates ; ils avaient perdu par leur vote les Athéniens, en soutenant dans le Congrès des confédérés du Péloponèse l'asservissement de la grande cité... » Aussi la destruction de Thèbes, de cette métropole qui avait tellement brillé par sa puissance et sa gloire, mais avait péché tellement contre la vérité et contre la justice, ne fut-elle pas sans raison : « ce fut l'effet mérité de la vengeance des Dieux (2). »

(1) ISOCR., *Philipp.*, 53 sq.

(2) ARRIAN., *Anab.*, I, 9, 7 : ÆSCHIN., *In Ctesiph.*, 133.

L'IMPÉRIALISME EN SICILE ET EN GRANDE-GRÈCE. — A cet égard, le sort de l'Occident hellénique n'a été guère différent. L'Occident a eu aussi son Athènes, qui fut Syracuse. La domination de Syracuse sur les cités de la Sicile et, partiellement, sur les cités helléniques de l'Italie méridionale peut être divisée en trois grandes périodes : de l'établissement de la démocratie, après l'expulsion des Dinoménides, jusqu'à la fin de Denys I^{er} (460-367) ; de la reconstitution qui fut faite du gouvernement démocratique par Timoléon à la mort de celui-ci (345-337 ?) (1) ; des débuts de la tyrannie d'Agatoclès à sa fin (312-289). Au faite de sa grandeur, c'est-à-dire sous Denys le Grand, cet empire occupait en Sicile deux grandes bandes de territoire sur les côtes du nord et de l'ouest ; sur la côte est, un pays plus vaste, qui peut être schématiquement représenté par un triangle, la pointe s'appuyant sur le lointain Etna ; enfin, dans l'Italie méridionale, il dominait le pays au sud du 39^e de lat., sauf l'intérieur, mais en y comprenant la campagne de Reggio de Calabre. Cet empire, qui n'était pas inférieur à celui de Thèbes ou d'Athènes, s'étendait sur 25.000 kilomètres carrés environ, comptait une population d'environ 1 million d'habitants, embrassant les plus fameuses cités grecques de Sicile, Messine, Naxos, Taormine, Catane, Leontium, Syracuse, Camarina, Gela, Agrigente, Therma, Solonte, la nouvelle Tyndaride, et, dans l'Italie méridionale, Reggio et Locres (2).

L'organisation n'en était pas uniforme. Le territoire autour de Syracuse se trouvait dans des conditions identiques à celles de la Messénie par rapport à Sparte, avec une population, — les *Callicyres*, — directement au service de l'aristocratie métropo-

(1) Diodore (16, 90-1) rapporte à cette année la mort de Timoléon : Plutarque au contraire (*Timol.*, 37, 3 ; 39, 1) le fait vivre plus longtemps, et peut-être d'autant plus justement que le récit de Diodore est fortement suspect de confusion. (NIESE, *Gesch. d. gr. und maked. Staaten*, Gotha, 1893-1903, t. I, p. 423, n. 1).

(2) Sur l'empire de Denys le Grand, Cf. J. BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. III, 1 (2^e éd.), p. 54 sq., 110 sq., 312, et la monographie spéciale de cet auteur, *L'imp. di Dion.*, dans *Mem. della R. Accad. dei Lincei*, Rome, 1880-1.

litaine. Les cités de l'ancien royaume sicule de Dukésios, qui comprenait le pays autour de Caltagirone, en s'étendant ensuite jusqu'à Catane et à l'Etna, étaient, à l'époque de Thucydide, des territoires soumis et tributaires (*ἀπὸ κούου*), c'est-à-dire forcés de fournir des contributions ainsi que de supporter des garnisons étrangères, et elles demeurèrent telles jusqu'au bout, payant leur sujétion de la haine la plus cordiale (1). Le reste du pays était peuplé de colonies militaires et de cités alliées. Les premières avaient été formées, non seulement des habitants de Syracuse, mais aussi de la population d'autres cités, helléniques et indigènes, ou même de contingents de mercenaires, et leur origine témoigne d'une malheureuse succession de dépossessions, d'exils, de déportations et de confiscations. Du reste, les colonies ne participaient pas au gouvernement de la mère-patrie ; elles en dépendaient, par contre, au regard de la politique étrangère, restaient soumises à l'obligation de participer aux opérations militaires, que, le plus souvent, elles n'avaient point sollicitées, d'accepter des garnisons et des officiers syracusains, de ne pas battre monnaie, parfois de donner des otages en garantie de fidélité, et de voir leur propre juridiction, ou même leurs autres plus notables droits civiques à la merci de magistrats syracusains (2).

La situation des cités alliées était moins dure. Elles gardaient le droit de frapper la monnaie de bronze ; mais sur elles aussi, pesait l'obligation de fournir des contingents militaires ; même parmi elles, comme dans la Grèce proprement dite, il y avait des cités alliées autonomes et des cités alliées sujettes (3), et l'analogie avec les empires de la mère-patrie nous amène à y supposer l'existence d'alliés libres du tribut et d'alliés tributaires.

Indubitablement, l'empire de Syracuse en Sicile répondait à une grande mission historique. Si la première Ligue maritime

(1) DIOD., 19, 6, 3.

(2) Cf. BELOCH, *op. cit.*, p. 13.

(3) *Id.*, *op. cit.*, p. 13-4.

d'Athènes avait sauvé la Grèce de l'oppression des Perses, Syracuse sauva pendant plus de deux siècles la Sicile de la menace omniprésente des Carthaginois et réussit à y former, contre les Carthaginois et les Siciliens, un vaste empire hellénique. Et pourtant la renommée et la légende qui embrouillent l'œuvre et la mémoire des grands princes syracusains, — du grand Denys, surtout, — révèlent le mauvais vouloir avec lequel les cités grecques, invitées à ce grand festin politique, supportèrent cette dure « alliance » impérialiste. Le souvenir des tyrans syracusains est, dans cette tradition, aussi maudit que, chez les alliés d'Athènes, de Thèbes, de Sparte, le nom de la cité, qui, tour à tour, les tint enchaînés à son char triomphal. En Occident non plus, le but lumineux n'a pas suffi à faire pardonner les moyens avec lesquels le but a été atteint. Et les constitutions urbaines violées, les petites cités assujetties, colonisées, exterminées, les populations déportées crient vengeance contre ceux qui osèrent s'acharner si féroceement sur elles.

IMPÉRIALISMES MINEURS. — Les quatre empires d'Athènes, Sparte, Thèbes et Syracuse, dans les rênes desquels s'est débattue presque toute l'histoire du monde hellénique, n'en forment que la trame la plus extérieure et la plus visible. Nous nous figurons les anciennes cités grecques animées du plus indomptable esprit d'indépendance, du plus incoercible particularisme. Et c'est vrai : l'expérience terrible des expériences endurées faisait de chaque bourg de la Grèce un poulain sauvage, rebelle à tout frein. Mais pour échapper à la servitude, chacun cherchait fébrilement à se créer à son tour la puissance d'un empire. C'était l'effroyable « loi naturelle » qu'Alcibiade avait expliqué à ses concitoyens (1). De cette façon, il n'y eut pas en Grèce de cité qui n'aspirât et ne réussît à en dominer d'autres, si bien que les grandes Confédérations helléniques provenaient de fédérations moindres, et celles-ci à leur tour, de toutes petites ligues, — condition par-

(1) THUC., 6, 18, 3.

fois légalement sanctionnée par les statuts et les usages respectifs.

Pour nous arrêter aux exemples les plus saillants (1), au sein de la Confédération athénienne, Mitylène dominait non seulement les cités limitrophes, mais Lesbos tout entière (2); Olynthe était à la tête de trente-quatre cités de la Chalcydique (3); dans la Ligue béotienne, Platées, Scôlos, Érythrée, Scaphæ dépendaient directement de Thèbes (4); Aspledon, Holmon, Hyettos d'Orchomène; Siphæ, Leuctres, Eutresos de Thespies (5); un instant Tanagra y avait dominé Eléon, Harmas, Micalessos, Phara, Aulis, Hirias (6); Platées elle-même comptait ses sujets ou ses alliés (7); dans la Ligue du Péloponèse, Mantinée avait dominé depuis le début les municipes limitrophes, et, lorsqu'elle se rendit autonome, elle devint la cité dominante de la Ligue d'Arcadie, dont le gouvernement fut forcé d'alterner avec celui de Tégée, son ennemie (8). Élis dominait un groupe de cités minuscules de la Triphylie; Argos, sous des noms divers et dans des conditions qui furent loin d'être heureuses (9), les centres de l'Argolide et

(1) Nous possédons sur plusieurs fédérations helléniques, telles les fédérations thessaliennes ou phocéennes, des renseignements si insuffisants que nous ne nous sentons pas en état d'en définir la nature, bien que tout nous amène à leur attribuer les caractéristiques d'hégémonies masquées. Sur ces fédérations et les autres, dont nous parlons, cf. FREEMAN, *op. cit.*, p. 113 sq.

(2) THUC., 3, 2, 3; 3, 1. Cf. encore KÖHLER, *Urk. u. Untersuch. zur Gesch. d. delisch-att. Bundes*, dans *Abhd. d. Kön. Akad. d. Wiss.*, Berlin, 1869, p. 122-3, et BUSOLT, *Phoros*, dans *Philol.*, 1882, p. 660 sq.

(3) FREEMAN, *op. cit.*, p. 149 sq.

(4) *Oxy. p. t.* V, 842, col. XI, p. 12-13.

(5) *Ibid.*, t. V, 842, col. XII, 15-17 et n. de la p. 227. Cf. PEYRON, *Dei gov. feder. della Gr.*, dans *Atti della R. Accad. delle Sc. di Torino*, 2^e sér., t. XVIII, § 2, et FREEMAN, *op. cit.*, p. 126.

(6) Cf. *Oxy. P.*, V p. 222-23, avec les sources citées.

(7) *Ibid.*, p. 822, col. XII, 12-4, et n. des p. 226-7.

(8) FREEMAN, *op. cit.*, p. 155, 161.

(9) D'après BUSOLT, *Die Laked. und ihre Bundesgen.*, p. 67 sq., il s'agirait tout bonnement de populations entières réduites à l'état de *périèques*, d'autres privées des droits politiques fondamentaux, d'autres enfin jetées en plein servage de la glèbe. Cet instrument de tyrannie que, pour Athènes,

parfois ceux des autres régions limitrophes (1). Enfin la Ligue achéenne, le seul gouvernement fédéral de Grèce que la tradition reconnaisse vraiment tel de nom et de fait, cette Ligue achéenne, solennellement célébrée par les anciens et les modernes pour son esprit sincère de liberté, d'égalité, de démocratie, de respect pour les autonomies nationales (2), fut l'état impérialiste de toute une bonne partie du Péloponèse, qui n'avait pas voulu y accéder spontanément. Ici encore, comme dans l'empire d'Athènes, de Sparte ou de Thèbes, la violence ne manqua pas d'être le ciment solide du groupement fédéral. Mantinée, jamais satisfaite, ni jamais entièrement subjuguée, plusieurs fois humiliée et plusieurs fois heureuse dans ses révoltes, vit enfin ses citoyens, en partie égorgés, en partie réduits en esclavage, subir l'infamie du marché ou de la déportation (3). La Méssénie et la Laconie, l'une et l'autre formées à la soumission et perpétuellement inquiètes, firent à la Ligue une guerre incessante, sans compter les défections, les prises d'armes, les manèges dangereux auprès des nouveaux dominateurs qui apparaissaient à l'horizon, les Romains, et qui ne s'apaiseront que lorsque l'une arrivera à se libérer, l'autre à provoquer la ruine de la Ligue, et avec elle, de l'indépendance de la Grèce tout entière (4).

Les méthodes impérialistes de Sparte, Athènes, Thèbes ont passé aux fédérations grecques des III^e et II^e siècles avant le Christ. Des territoires entiers, des villes grandes et glorieuses faisaient partie de ces Ligues, mais en tant que sujets piétinés par un gouvernement lointain, auquel ils devaient un tribut annuel, sans arriver cependant à exercer aucune influence sur

avait été le pouvoir judiciaire sur les alliés aurait été emprunté, en dehors de Thèbes, à l'Élide et à Argos (cf. Böckh., *op. cit.*, I, p. 478).

(1) Cf. BUSOLT, *loc. cit.*

(2) POL., 2, 37, 7 sq. FREEMAN, *op. cit.*, p. 4-5, la définit comme l'incarnation du régime fédéral parfait. Cf. H. SWOBODA, dans *Klio*, 1912, p. 17 sq.

(3) POL., 2, 58, 5 sq. ; PLUT., *Arat.*, 36, 1 ; 39, 1 ; 45, 3.

(4) PEYRON, *op. cit.*, § 23-4.

lui (1). Les divers états de la Ligue subissaient de singulières restrictions touchant la liberté de commerce et le droit de propriété (2), et les rares et courtes assemblées fédérales n'étaient plus qu'une ombre. Tous les pouvoirs restaient aux mains du gouvernement central, auprès duquel les demandes et les besoins du plus grand nombre réussissaient difficilement à se faire connaître (3). Pis encore, les ingérences de ce gouvernement, à l'intérieur de chacun des petits états, étaient plus gênantes, parfois plus cruelles que celles que nous arrivons à connaître pour les Fédérations d'Athènes ou de Sparte. Le gouvernement de la Ligue favorisait dans chaque cité les coups de main, qui tendaient à y substituer le pouvoir de ses partisans à celui de ses adversaires ou de ses amis tièdes et résignés. Toute insurrection ratée impliquait la remise au gouvernement fédéral des auteurs de la révolte, l'introduction d'une garnison (4), le désarmement de la cité, la transformation de ses institutions (5), son abaissement politique (6), l'exil de classes entières de citoyens, la distribution du sol en faveur des nouveaux *clérouques* (7), finalement l'élévation aux pleins pouvoirs politiques des groupes de la population qui en avaient été jusqu'alors exclus (8).

On doit dire la même chose des Ligues mineures de Thessalie, d'Épire, de Phocide, de Chalcydique, et, davantage encore, d'Étolie (9), qui, d'après les quelques renseignements qui les font connaître, s'affirment comme autant de tyrannies masquées à l'intérieur, autant de coalitions impérialistes à l'extérieur, exploitant

(1) FREEMAN, *op. cit.*, p. 212.

(2) Cf. P. FOUCART, *Fragm. d'un décret de la Ligue ach.*, dans *Rev. archéol.*, p. 101 et le texte II 11 sq.

(3) FREEMAN, *op. cit.*, p. 214-5.

(4) Cf. DUBOIS, *Les ligues étol. et ach.*, Paris, 1885, p. 174.

(5) LIV., 38, 34, 1 sq. ; 39, 37, *passim*.

(6) POL., 23, 12, 3.

(7) FOUCART, *loc. cit.*

(8) PLUT., *Arat.*, 36, 1.

(9) BELOCH, *Gr. Gesch.*, III, 1 (2^e éd.), p. 517-9 ; DROYSEN, *op. cit.*, t. III, p. 428-32.

à la fois ennemis et alliés. Mais tout ce que les régimes fédéraux fraternels, surgissant tour à tour, n'avaient pas osé, l'impérialisme macédonien d'abord, puis l'impérialisme romain le firent expérimenter en une seule fois, — le dernier, en raison de son importance et de sa durée, ne pouvant être traité, au demeurant, dans les limites du présent chapitre.

L'IMPÉRIALISME MACÉDONIEN. — L'impérialisme macédonien ! Mais comment en définir la portée ? Comment définir l'indéfinissable ? Comment fixer le *mobilis in mobili* ? L'impérialisme macédonien fut tout d'abord, en raison du trouble et du désordre qui, jusqu'à environ soixante ans après la mort d'Alexandre le Grand, environnent la succession de la Macédoine, ensuite, en raison de l'incertitude chaotique qui présida aux relations entre les heureux héritiers et la Grèce, un mal imprévisible et inconjurable, un fléau varié, protéiforme, menaçant et fugace, lourd de malheurs et d'illusions, ravageant, ruinant choses et ordres, et, au milieu duquel, sur les membres à demi raidis d'un peuple à l'agonie, les vainqueurs d'hier et ceux d'aujourd'hui ou de demain s'acharnèrent avec une ardeur haletante.

Mais si telles sont l'impression et l'image que se fait l'esprit de la conquête macédonienne, l'état des sources auxquelles nous devons recourir pour en suivre les épisodes particuliers, est si fâcheux, la trame obscure des événements, dans la lutte séculaire des Diadoques et des Épigones, est si serrée, que nous devons renoncer à l'espoir d'une étude claire et complète.

L'impérialisme macédonien s'est exercé sur quatre seulement des groupes de nations helléniques que nous connaissons : les cités grecques d'Asie-Mineure, de la Thrace, du Pont, et la Grèce péninsulaire proprement dite. Mais si le sort des premières fut relativement doux, en tant qu'elles troquèrent pour l'indépendance et un gouvernement plus civilisé le joug plus barbare de l'empire perse, celui de la Grèce elle-même semble bien différent, avec son existence entraînée dans l'engrenage de la monarchie macédo-

nienne et frappée par l'un des orages les plus brutaux de l'histoire ancienne.

La charte constitutionnelle, le pacte fondamental sur lequel reposait l'empire macédonien semblaient aussi doux et aussi satisfaisants qu'on peut l'imaginer. La diète de Corinthe de 338, dans laquelle le conquérant de la Grèce, Philippe II, annonça à ses nouveaux sujets les conditions futures de l'existence commune, formait un *Conseil fédéral hellénique* pour administrer les affaires de la Grèce, confiait au nouveau monarque le commandement militaire de toutes les forces confédérales ; mais il n'instituait pas de tributs fixes et déclarait que l'objet principal du nouveau régime était d'établir la paix universelle en Grèce, de garantir à tous les états leur territoire et leur constitution, aux citoyens la plénitude des droits de posséder et de commercer (1).

Mais ces avis si doux et si bienveillants avaient déjà subi une violation anticipée. La Grèce, à qui Philippe promettait paix, liberté et sécurité, n'était pas toute la Grèce : déjà, avant 338, une bonne partie de celle-ci avait perdu cruellement son indépendance, et la Macédoine l'avait conquise par les armes ou par la ruse, et en avait fait un carnage inouï. Tel était le sort qui avait frappé, d'un côté, l'Épire, d'un autre la Chalcydique, la Thrace, la Thessalie (2). Un article notable de la constitution fédérale défendait la rappel des exilés, de ces inévitables fauteurs de désordre à l'intérieur de toute cité vaincue et humiliée (3) ; mais, aussitôt après la victoire de Chéronée, Philippe avait imposé à Thèbes de leur rouvrir ses portes. Avec eux, la guerre civile était rentrée, comme chez elle, dans l'antique et glorieuse cité. Philippe avait alors dissous la Fédération béotienne, institué un nouveau Con-

(1) DROYSEN, *op. cit.*, t. I, 44-5, 161-3 ; SCHÄFER, *Demosth. u. seine Zeit*, Leipzig, 1885-7, t. III, p. 51 sq. ; KÄRST, *Der korint. Bund.*, dans *Rhein. Mus.*, t. 52, p. 518 sq. ; NIESE, *op. cit.*, t. I, p. 37-9 ; BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. III, 1 (2^e éd.), p. 575-6.

(2) Cf. DROYSEN, *op. cit.*, t. I, p. 159 ; DÉMOSTH., *Olynth.*, I, 5 ; VIII (*De Chers.*), 62-3 ; VII (*De Halon.*), 10.

(3) Ps. DÉM., XVII (*De tædere al.*), 16 sq.

seil, commencé une nouvelle persécution contre les partisans de la politique antimacédonienne et introduit une garnison dans la Cadmée. De la même façon, après la diète de Corinthe, la Grèce libre continua à subir des garnisons macédoniennes en Eubée, à Corinthe (1), à Ambracie (2) et ailleurs (3).

Le successeur de Philippe, Alexandre, le futur Alexandre le Grand, continua la politique de son père. En 336, il renouvelait avec la Grèce la Ligue jurée, deux années auparavant, à Corinthe, Mais ce renouvellement n'était pas cette fois-ci spontané. Alexandre dut l'imposer en envahissant la Grèce à main armée. Peu de temps après, bien qu'il ne fût investi d'aucun pouvoir fédéral, il détruisait brutalement Thèbes rebelle. Puis il s'ingérait dans les affaires intérieures d'Athènes, demandant qu'on lui remît les orateurs antimacédoniens et en provoquant leur exil (4) : menaces dont l'initiative aurait dû ne revenir qu'au Synedrios de la Ligue. Plus tard encore, au faite de ses triomphes, après avoir établi de nouvelles garnisons à Rhodes et à Chios (5), il venait opprimer les cités grecques, leur imposant, pour lui, des honneurs divins et, — mesure à la fois en contradiction avec les pactes fédéraux, et pleine de menaces effrayantes en raison des conséquences politiques et économiques qu'elle impliquait, — le rappel universel et toujours évité des exilés dans leur patrie (6). Les cités qui s'y refuseraient seraient amenées par la force à l'obéissance (7).

Les petits états grecs devaient rester libres de se donner ou de

(1) PLUT., *Arat.*, 23, 2-3 ; POL., 38, 1, 3.

(2) DROYSEN, *op. cit.*, t. I, p. 105.

(3) Cf. POL., *loc. cit.* L'hypothèse de Kärst, *op. cit.*, p. 539, que ces garnisons étaient voulues par les états grecs dans leur intérêt général et qu'elles étaient pour cette raison maintenues à frais commun, semble singulièrement spécieuse.

(4) NIESE, *op. cit.*, t. I, p. 53.

(5) DROYSEN, *op. cit.*, t. I, p. 143-4.

(6) Q. CURT., 4, 8, 12 ; DIOD., 18, 8, 1. Cf. PS. DÉM. (*De fœdere Al.*), 16 sq.

(7) DIOD., 18, 8, 2-4.

conserver la constitution qui leur eût le mieux plu. Mais Alexandre, plusieurs fois, y avait ramené les tyrans expulsés ou avait ruiné par la violence l'ancienne organisation (1). Les Achéens et les Arcadiens avaient subi des restrictions dans l'indépendance de leurs assemblées fédérales respectives (2) ; les Athéniens dans leur navigation (3).

Mais la Grèce soumise à cette condition constituait une partie bien plus petite de la Grèce proprement dite telle qu'elle existait à l'époque de Philippe II. Les régions qui ne faisaient pas partie de la Ligue, figuraient, à l'égard de la Macédoine, ou comme des sujettes, ou comme des ennemies, contre lesquelles rien n'était défendu de tenter (4). La Thessalie et même l'Épire, nous l'avons vu, étaient déjà aux pieds du prince macédonien ; l'Étolie et Sparte étaient des terres destinées à une conquête proche ou lointaine, et si la première, en 330, avait risqué de subir une amère punition pour ses prétentions inouïes à l'indépendance (5), la seconde devait entrer dans la prétendue Ligue et fournir, comme garantie de sa fidélité, 50 citoyens (6).

La condition de la Grèce devint quelque peu plus dure à la mort d'Alexandre le Grand. La guerre dite *Lamiaeque*, l'une des si nombreuses révoltes des Hellènes contre le joug macédonien, y apporta même l'esclavage. Athènes, la glorieuse Athènes, qu'Alexandre avait toujours eu le souci de traiter avec toute la bienveillance possible, fut forcée, par le gouverneur de la Macédoine Antipater, de subir une garnison, de transformer sa constitution de démocratique en oligarchique, au point que plus de la moitié de ses concitoyens se trouva privée des droits politiques, de perdre ses possessions extérieures, enfin de remettre au vainqueur

(1) PS. DÉMOSTH. (*De fœd. al.*), 4 sq ; 10, 15

(2) HYPER. fr. 108, 5^b, éd. Didot.

(3) PS. DÉMOSTH., *op. cit.*, 19-20.

(4) KÄRST., *op. cit.*, p. 539, n.1.

(5) DROYSEN, *op. cit.*, t. I, p. 427.

(6) ID., t. I, p. 398.

les chefs de l'agitation antimacédonienne. A la même époque, le Péloponèse subissait une transformation identique de sa propre organisation, une tourmente semblable de persécutions et d'exils, avec la surveillance d'un *épimélète* étranger (1).

C'était l'abrogation pure et simple de toutes les garanties de la diète de Corinthe. Mais à partir de ce moment, où se déchaîne la tempête, et où s'ouvre l'ère des guerres gigantesques des Diadoques et des Épigones, la Grèce, qui avait jusque-là subi la domination, d'ailleurs inconstitutionnelle, de la Macédoine, devient du coup une terre de conquête sur laquelle, pendant soixante ans au moins, se donneront libre carrière la colère et la furie de tous les généraux d'Alexandre le Grand ; elle devient un pays piétiné, et repiétiné des milliers de fois par le talon d'armées étrangères, qui attaqueront tantôt l'oligarchie, tantôt la démocratie, annonceront un instant la liberté, et un autre persécuteront la conquête, en procédant, conscients ou non, à l'asservissement le plus cruel du pays, dont la misère n'aura point d'autre terme de comparaison que dans les provinces romaines au temps des deux dernières guerres civiles, ou dans l'Italie moderne, pendant les invasions françaises, espagnoles et autrichiennes.

L'état politique du pays, dans cette période, nous est éloquentement expliqué par sa situation après la paix conclue en 311 entre le premier groupe d'héritiers de la riche succession d'Alexandre et qu'on proclama, par une amère ironie, la « libération » de la Grèce. La Thessalie est sous la domination de la Macédoine ; de même l'Acarnanie, Thèbes reconstituée par Cassandre comme un poste avancé contre les cités limitrophes de la Béotie, la Locride Opuntienne, la Phocide, l'Arcadie. Des garnisons macédoniennes occupent Argos et l'Achaïe. L'Élide est coupée, une partie sous Cassandre, une autre sous le rival de celui-ci au trône de Macédoine, Polyperschon ; Corinthe et Si-

(1) DROYSSEN, *op. cit.*, t. II, p. 72 sq. ; NIESE, *op. cit.*, t. I, p. 209-211.

cyone relèvent d'un autre général d'Alexandre, Ptolémée I^{er} d'Égypte ; Mégare et la Messénie appartiennent à Cassandre ; Athènes subit une garnison et un gouvernement macédoniens. Il n'y a que Sparte, tombée au dernier degré de l'avitissement, et réduite au rang de marché inépuisable d'aventuriers, et l'Étolie, protégée par ses montagnes, à garder leur indépendance ancienne et misérable, au demeurant jalouse (1).

Vingt-trois années plus tard, la Macédoine pouvait prétendre à un empire stable, sous le fils du plus singulier héros des Épigones, Antigone Gonatas, l'héritier de Démétrius Poliorcète, mais l'année de la mort de Pyrrhus, qui avait mis un instant le trône et la vie d'Antigone en balance, la Grèce offrait encore une fois l'ancien spectacle de misère et de douleur. La Thessalie, en dépit de tentatives répétées de révolte, pliait le col sur un signe de la Macédoine ; la Béotie avait été affranchie, mais non l'Eubée, l'Attique et Salamine, toutes trois occupées par des garnisons macédoniennes (2). Des garnisons macédoniennes tiennent Corinthe et peut-être aussi Trézène et Mantinée, ainsi que plusieurs cités d'Achaïe. Mais si ses possessions immédiates de la Macédoine apparaissent ainsi réduites, les possessions indirectes s'étaient démesurément accrues. Le Péloponèse entier se débattait entre les rets inextricables d'une série de tyrannies, dont les fils étaient entre les mains du roi de Macédoine, véritable arbitre suprême (3). Des tyrans dominaient l'Élide, Argos, Sicyone, Mégalopolis ; de même, les cités maritimes de l'Hellade (4), et tout le pays était surveillé par un stratège macédonien (5).

Les accords de l'antique diète de Corinthe étaient désormais un souvenir évanoui, outrageant. Mais il y eut pis, si l'on peut par-

(1) DROYSSEN, *op. cit.*, t. II, p. 398 sq.

(2) *Id.*, t. III, p. 90 sq.

(3) *Id.*, t. III, p. 215 sq.

(4) *Id.*, t. III, p. 220 et n. 1.

(5) *Id.*, t. III, p. 195.

ler de pis, à la suite de la malheureuse tentative que fit Athènes d'une guerre qu'on appelle la guerre de Crémonide, du nom de celui qui l'inspira par son éloquence et son patriotisme (266-263 avant le Christ). Alors, de nouvelles garnisons occupèrent les ports et l'intérieur de la cité ; un général italiote fut mis à la tête du gouvernement d'Athènes ; les archontes eux-mêmes soumis à l'investiture royale, les Longs Murs, comme Lysandre l'avait jadis à peine osé, rasés (1).

La politique macédonienne ne subit pas de modification lors de l'avènement des nouveaux successeurs d'Alexandre, Démétrius II et Antigone Doson. La Grèce reste un pays de conquête ; la Macédoine y abandonne chaque jour ou y ressaisit de nouveaux petits états ou de nouvelles cités : rien n'y est constant ni sûr, sauf l'insécurité générale.

En 223, Antigone Doson voulut refaire l'ancienne Confédération de Corinthe en créant une nouvelle Ligue qui, selon l'expression du grand historien de la Grèce hellénistique, l'apologiste convaincu de l'impérialisme macédonien, J.-G. Droysen, devait aboutir à quelque chose de nouveau : un état libre fédéral comparable à l'Allemagne d'avant 1870, et dont la Macédoine n'aurait plus été le gouvernement dominateur, mais un humble élément, avec des droits égaux à ceux des autres territoires helléniques (2).

Mais la Ligue qu'Antigone réussit dans les derniers jours de sa vie à constituer était l'épilogue de toute une série, répartie sur une dizaine d'années, de violations de l'indépendance grecque, aussi nombreuses que les années-mêmes de son gouvernement. Et elle ne cachait qu'une hypocrisie : la Thessalie, qui aurait dû être un des états autonomes de la Ligue, était gouvernée directement par le roi de Macédoine ; Sparte, par un *épistate* macédonien ; l'Argolide et une partie de l'Achaïe se trouvaient dans

(1) DROYSEN, *op. cit.*, t. III, p. 239-240 ; BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. III (1^{re} éd.), p. 608-610.

(2) DROYSEN, *op. cit.*, t. III, p. 389-390.

la dépendance directe de la Macédoine (1), et ainsi de suite.

Le cours ancien des événements ne change pas parce que changent les princes. Le nouveau souverain de Macédoine, Philippe V, à peine monté sur le trône, attaque Ambracie, fait la guerre aux Étoliens (2), envahit l'Élide et la Triphylie (3), y met un *épimélète*, laisse une garnison à Lépréon et termine son histoire personnelle de la suppression des libertés grecques en envahissant le territoire de Sparte (4), de sorte qu'au moment de la victoire romaine, qui vengera la Grèce, les droits de la Macédoine sur l'Hellade prétendaient s'exercer sur Corinthe, la Phocide, la Locride, l'Eubée, l'Achaïe, la Thessalie, la Perrhèbie, toutes les terres que le vainqueur, T. Q. Flaminius, proclama finalement libres aux jeux isthmiques solennels de 196 avant le Christ (5).

LA RÉACTION GRECQUE. — Quel a été le sentiment grec à l'égard de l'impérialisme macédonien ? Les sources historiques des IV^e-II^e siècles avant le Christ, en dépit de leur petit nombre et de leur obscurité, nous permettent de répondre à cette question.

Le juge inexorable de l'impérialisme macédonien n'est plus Isocrate ; c'est cette fois le dernier des grands esprits athéniens de l'ère classique, Démosthène, le malheureux défenseur des libertés helléniques mourantes.

« Tout ce qui, criait-il en face de ses concitoyens dégénérés, a été commis par les Spartiates pendant les six lustres de leur empire panhellénique et qui l'a été par nos ancêtres pendant soixante-dix ans, n'est qu'une ombre par rapport à ce que Philippe a perpétré aux dépens des Grecs en moins de treize années. ... Je ne parle pas des énormes ravages d'Olynthe, de Méthone, d'Apollonie et des trente-deux autres cités de Thrace, qu'il a

(1) DROYSEN, *loc. cit.*

(2) NIESE, *op. cit.*, t. II, p. 431 sq.

(3) *Id.*, t. II, p. 440 sq.

(4) *Id.*, t. II, p. 449 sq.

(5) PLUT., *Tit. Flam.*, 10, 3.

détruites, au point que, à qui voudrait s'y rendre, elles ne donneraient plus l'impression d'un pays qui a été naguère habité ; je ne parle pas de l'extermination de la Phocide si peuplée ; mais quelle est la condition de la Thessalie ? N'y a-t-il pas eu là aussi des cités détruites et des nations ruinées ? Philippe n'y a-t-il pas institué des tétrarchies, qui signifient non seulement que le pays a été soumis, mais encore que les citoyens sont réduits en servage ? L'Éubée n'obéit-elle pas à de nouveaux tyrans ?... Ne déclare-t-il pas ouvertement et par écrit : « Je ne connais la paix que pour ceux qui se résignent à m'obéir ? » Et il ne se borne pas à la déclarer, mais il envahit l'Hellespont, et d'abord attaque Ambracie ; il occupe la grande Élide et d'abord assiège Mégare. Ni le monde grec, ni le monde barbare n'ont satisfait l'ambition avide de cet homme (1). »

Mais Démosthène nous avait dit ailleurs l'état dans lequel Philippe II, le conquérant de la Grèce, avait coutume de réduire les pays sur lesquels passaient ses phalanges victorieuses : « A cet endroit — en Phocide — comme nous allions à Delphes, s'étala un spectacle cruel et navrant : des maisons détruites, des murs abattus, un pays tout entier dépouillé de sa jeunesse, peuplé de rares femmes, d'enfants et de vieillards dans une situation à faire pitié ; une ruine que ne peut rendre la langue humaine... (2) » Un autre orateur, un inconnu, que la tradition confond logiquement avec Démosthène, prononce un réquisitoire, peut-être moins vif, mais certainement plus précis, contre le fils de Philippe et sa façon systématique de violer les engagements qu'il avait été amené à jurer solennellement devant les Grecs à Corinthe :

« Si l'on vous eût demandé, ô Athéniens, quelle est la chose que vous méprisiez le plus, vous répondriez que c'est de vous contraindre par la violence à la restauration des descendants de

(1) DÉM., *In Phil.*, III, 25-7 ; cf. *Olynth.*, I, 5 ; VIII (*De Cherson.*), 62-3.

(2) XIX (*De mala legat.*), 64-5.

Pisistrate, au cas où il en existerait encore aujourd'hui. Vous prendriez les armes sans hésitation, vous vous exposeriez à n'importe quelle défaite, plutôt que de les admettre à nouveau dans la cité, ou, si vous y consentiez, vous seriez destinés à servir plus que des esclaves achetés pour de l'argent, car personne ne tue volontiers son esclave, tandis que les tyrans font périr des citoyens sans jugement et outragent les femmes et les enfants de ceux-ci. Mais Alexandre, qui, au mépris des serments et d'un traité juré, a restauré les tyrans, les fils de Philias, à Messène, s'est-il préoccupé de la justice, ou n'a-t-il pas plutôt suivi seulement son instinct despotique, sans se soucier ni de vous, ni des engagements pris (1) ? Si nous avons donc à cœur d'observer les serments et la justice que nous invoquons dans les traités, c'est notre devoir de prendre les armes, et, avec les nations qui voudront nous suivre, nous tourner contre des hommes qui violent chaque jour leur parole... (2) »

« Le traité établissait que ceux qui détruiraient la forme de gouvernement constitué dans chaque pays lors de la paix seraient considérés comme des ennemis de tous les confédérés. Eh ! bien, des Achéens vivaient sous un régime démocratique, et le roi de Macédoine a détruit à Pellène le gouvernement démocratique, il en a chassé un très grand nombre de citoyens, distribué leurs biens à des esclaves et a remis la cité à un tyran, un pugiliste, un certain Chéron... Ne doit-on pas, d'après le traité de paix, considérer comme ennemi quiconque agit ainsi (3) ? »

« Le traité ordonne à ceux qui veillent aux intérêts et à la défense communs de ne rien faire qui aboutisse à ce que, dans les nations confédérées, les citoyens soient mis à mort ou exilés contrairement aux lois de la cité ; il ordonne que leurs biens ne soient pas confisqués, leurs terres divisées, les dettes abolies, les esclaves affranchis ; qu'en somme il n'y ait pas d'innovations

(1) P. S. DÉMOSTH., *De fœd. alex.* 3-5.

(2) *Op. cit.*, 9.

(3) *Op. cit.*, 10.

pernicieuses. Or, ceux-mêmes qui devraient empêcher ces violences, en favorisent les auteurs (1). »

« Il est dit dans le traité que les exilés ne pourront, en s'appuyant sur une cité confédérée, porter les armes contre une autre, et que, si cela arrivait, la cité d'où ils partiraient à l'attaque, sera exclue de l'alliance. Or, le roi de Macédoine ne cesse de faire porter ses armes partout ; des bandes armées de Macédoniens se répandent et pillent partout, et aujourd'hui plus que naguère, depuis que, de leur propre autorité, elles ont rétabli la tyrannie dans plusieurs cités... S'il faut donc observer les engagements communs, nous considérons comme exclues du traité les cités qui ont osé cela, c'est-à-dire que nous excluons du traité les cités macédoniennes » et « nous mettons en discussion la façon de traiter les hommes qui font un étalage d'insolence despotique, que nous voyons perpétuellement intriguer et toujours se moquer de la paix commune... (2) »

« Une autre clause prescrit la liberté du commerce pour les confédérés, de sorte que personne ne puisse y mettre obstacle et ose capturer leurs navires. Or, personne n'ignore que les Macédoniens l'ont fait et ont pris par la violence et amené à Ténédos tous les navires partis du Pont... ne les relâchant que lorsque vous avez décrété d'armer cent navires et que ceux-ci prirent la mer sous les ordres de Ménestée (3). »

« Mais ce qui montre particulièrement l'orgueil et l'arrogance des Macédoniens est ce qui est arrivé récemment, quand, au mépris des conventions mutuelles, ils ont osé pénétrer dans le Pirée... Ils ont voulu mettre notre patience à une dure épreuve pour pouvoir faire la même chose avec autrui et déclarer, comme toujours, qu'ils ne s'occupent pas des traités. Le chef macédonien qui débarqua au Pirée vous demanda la permission de construire des navires dans vos ports... Ce n'est pas qu'il y ait grande abon-

(1) *Ibid.*, 15.

(2) 16-7.

(3) 20.

dance de bois de construction à Athènes, où on en importe au contraire de loin et à grands frais, et qu'il en manque en Macédoine, où, au contraire, on en fournit à quiconque en désire et à très bas prix. Mais ils voulaient construire et charger des vaisseaux dans notre port, et malgré les défenses du traité. Ainsi leur licence s'aggraverait chaque jour davantage... (1) »

Mais le réquisitoire le plus dur contre la tyrannie macédonienne a été mis dans la bouche d'un ambassadeur étolien à Sparte par le grand Polybe : « Je suis sûr, disait-il, que personne n'osera contredire mon affirmation, à savoir que la domination macédonienne a marqué le début de notre servitude... Il y avait en Thrace une couronne de colonies athéniennes et chalcydiennes, parmi lesquelles Olynthe marquait en puissance et en splendeur, et Philippe les a toutes réduites en esclavage si brutalement et les a proposées à tous les autres Grecs en un si terrible exemple qu'il en a retiré peu de temps après la soumission étonnée de la Thessalie... Puis, sans subtiliser, il est entré dans votre pays, il a dépeuplé vos terres, démoli vos maisons, et, ruinant cités et campagnes, il a démembré, dans l'intention unique de vous faire du mal, votre territoire entre Argiens, Tégéates, Mégapolitains et Messéniens... A Philippe a succédé Alexandre, et celui-ci, craignant que Thèbes ne devînt le foyer de la résurrection hellénique, s'est hâté d'en faire l'exécration que vous vous rappelez tous. Et que dire de ses successeurs ? Personne n'ignore qu'Antipater, au lendemain de la bataille de Lamia, a horriblement maltraité les malheureux athéniens, comme ses prédécesseurs, allant jusqu'à chasser comme des bêtes sauvages, à travers les villes et les campagnes, les bannis et tous ceux qui avaient osé combattre, de n'importe quelle manière, les princes de Macédoine. Il y en eut parmi eux qui, arrachés par la force des temples et jusque des autels, périrent dans les tourments ; les autres, expulsés de toute la Grèce, n'ont trouvé de refuge qu'au-

(1) 26-9.

près de nous. Et qui ignore l'œuvre de Cassandre, de Démétrius ou d'Antigone Gonatas ? ... Soit en introduisant des garnisons dans les cités libres, soit en y instaurant des tyrannies, ils n'en ont laissé aucune à l'abri de la dure empreinte de la servitude. Antigone lui-même, s'il vous a fait la guerre, ne l'a point faite, comme certains esprits ingénus continuent encore de le croire parmi vous, pour sauver les Achéens ou pour briser la tyrannie de votre roi Cléomène... [Il vous a combattus], en vous craignant et en vous jalasant... pour briser vos espérances, pour détruire votre puissance... (1) »

« Si donc nous tenons, concluait l'auteur inconnu du *Traité avec Alexandre*, à obéir aux serments et à l'équité que nous invoquons dans les traités, notre devoir est de prendre les armes et, avec les nations alliées nous tourner contre ceux qui violent chaque jour leurs propres paroles (2). »

Son invitation fut écoutée. Il existe un fait, qui constitue l'accusation la plus solennelle contre la domination macédonienne, une circonstance que, par malheur, les historiens se sont plus à expliquer comme un effet d'une folie inconsidérée de liberté : la rébellion incessante, quotidienne, invaincue de la Grèce contre la Macédoine. De 338 à 196, c'est un incendie permanent, une suite continue de mécontentements soudains et de répressions. La Ligue de Corinthe est à peine jurée, le cadavre de Philippe est encore chaud, et déjà Athènes, Thèbes, la Thessalie, l'Étolie, le pays d'Ambracie, Argos, les Éléens, les Arcadiens, la Grèce tout entière est en armes contre son successeur (3). Celui-ci est victorieux, il renouvelle la Ligue, il se prépare à l'entreprise d'Asie, c'est-à-dire à l'expédition la plus glorieuse que la Grèce ancienne ait conçue, à l'assouvissement d'une ambition séculaire, au couronnement d'une œuvre qu'avaient rendue sacrée les souvenirs les plus brillants des Grecs ; il suffit de la fausse nouvelle de la mort soudaine

(1) POL., 9, 28, 1 sq.

(2) PS. DÉMOSTH., *op. cit.*, 9.

(3) DROYSSEN, *op. cit.*, t. I, p. 105.

d'Alexandre pour qu'Athènes se révolte, et, avec Athènes, Thèbes, les Éléens, les Étoliens, les Arcadiens (1).

Alexandre s'est engagé dans l'expédition d'Asie, mais on attend en Grèce les bulletins non de ses victoires, mais de ses défaites ; on aspire en Grèce à l'échec du Macédonien (2) ; en Grèce, Spartiates, Athéniens, Éléens, Arcadiens, Achéens, Étoliens, Thessaliens, Perrhébiens se soulèvent et guerroyent contre le nouvel empire et le nouveau tyran (3). La nouvelle de la mort d'Alexandre à peine connue, la Grèce est de nouveau envahie par la fièvre de la libération. Athènes, au premier bruit de cette mort, veut se mettre à la tête de la rébellion. « S'il est mort aujourd'hui, avertit le prudent Phocion, il le sera aussi demain, il le sera après-demain, et nous serons à même de prendre une solution pondérée (4). » En vain ! Athènes, l'Étolie, la Phocide, la Locride craignent de ne pas arriver à temps, engagent seules la guerre contre le régent de Macédoine, et les premières victoires suffisent pour entraîner dans l'aventure la presque île tout entière : la Thessalie, la Dolopie, Argos, Sicyone, Épidaure, l'Argolide, la Messénie, l'Arcadie, l'Acarnanie, l'Eubée... (5)

L'insurrection est de nouveau domptée, mais il ne se passe pas vingt années que la venue de Démétrius Poliorcète en Attique, en même temps que l'annonce mensongère de la libération universelle de la Grèce, n'y provoque d'indicibles manifestations de joie. Des quadriges d'or et des statues dédiées au nouveau « Sauveur » sont dressés à côté des monuments des deux héros de la liberté athénienne, Armodios et Aristogiton ; on donne à Démétrios et à son père de très riches couronnes d'or, on leur consacre un autel, un culte perpétuel ; on institue en leur faveur des jeux,

(1) DROYSSEN, *op. cit.*, t. I, p. 134-6.

(2) ÆSCHIN., *In Ctesiph.*, 164. On en trouve confirmation dans tous les rapports des Hellènes avec les Perses pendant la campagne asiatique d'Alexandre. Cf. FLATHE, *Gesch. Makedoniens*, Leipzig, 1832-4, t. I, p. 263.

(3) DROYSSEN, *op. cit.*, t. I, p. 273, 385 sq.

(4) PLUT., *Phoc.*, 22, 3.

(5) DROYSSEN, *op. cit.*, t. II, p. 46, 50-1.

des sacrifices annuels : leurs images sont tissées dans le peplum sacré d'Athènes, et l'on nomme des ambassadeurs pour se rendre auprès d'eux avec tout l'apparat des processions sacrées. Un autre, comme si tout cela ne suffisait pas, propose quelque chose de plus : la consécration du sol que Démétrius avait foulé en descendant de son char, le don du titre, réservé à Zeus, de *Καταβάρης* (*Celui qui descend*), l'institution de réceptions pareilles en solennité aux fêtes de Bacchus et de Déméter. Et le mois de *munychion*, comme le dernier jour du mois prend désormais le nom de Démétrius, les solennités dyonisiaques sont converties en fête Démétriennes (1).

Mais treize années après, en 294, les Athéniens en venaient à s'apercevoir que la « liberté » accordée par le « Sauveur » ne valait pas plus que la tyrannie des autres. Et à peine Démétrius sera-t-il devenu roi, Athènes ourdit un complot pour chasser la garnison et instaurer sérieusement l'indépendance, demeurée jusqu'alors un simple mot sans réalité (2). Le complot échoue ; mais six ans plus tard, la tentative est reprise, et, en 288, la métropole toujours inquiète de la Grèce reprend les armes, les vieillards et les adolescents s'arment, la garnison macédonienne est vaincue, l'armée accourue de Corinthe aux frontières de l'Attique battue (3).

L'insurrection, encore une fois arrêtée, reprend contre le doux fils du vainqueur, Antigone Gonatas. Une première tentative est faite en 281 par Sparte aidée par Athènes et quatre cités de la Confédération achéenne (4) ; mais l'apogée héroïque de tant d'efforts surhumains est marquée par l'obscur et glorieuse guerre de Crémonide (266-263). Cette fois-là, Athènes ne fut plus seule : à côté d'elle luttèrent Spartiates, Éléens, Achéens, Tégéates, Mantinéens, Orchoméniens, Phialéens, Caphyens, Cré-

(1) PLUT., *Demetr.*, 12, 2 sq. Cf. DROYSSEN, *op. cit.*, t. II, p. 415-8.

(2) DROYSSEN, *op. cit.*, t. II, p. 559-560.

(3) *Op. cit.*, p. 585-6.

(4) *Op. cit.*, t. II, 1, p. 617 sp.

tois. La révolte était dirigée par un aimable philosophe, parmi les admirateurs de qui l'on comptait le roi de Macédoine lui-même, contre lequel son devoir de patriote le contraignait de prendre les armes. Le nouveau traité d'alliance entre Sparte et Athènes est, au sein d'une si grande misère publique, un bien noble document de vertus civiles et rappelle les plus beaux jours de l'Hellade. Sparte et Athènes se souviennent des années où elles avaient combattu ensemble contre tous ceux qui tentaient d'écraser la nation grecque, en s'assurant à elles-mêmes une gloire impérissable et en donnant à la patrie commune la liberté. Voici ce temps revenu, disent-elles, et les anciennes rivales jurent de demeurer, maintenant et à jamais, à côté l'une de l'autre, sous les armes, contre les nouveaux, mais non moins dangereux ennemis de la liberté (1).

Le peuple d'Athènes avait invité tous les citoyens et les habitants de l'Attique à fournir une contribution en argent. Le taux minimum avait été fixé à 50 drachmes (50 fr.), le taux maximum à 200 (200 fr.). Or des 77 versements effectués que nous connaissons, deux seulement ne dépassent pas 70 drachmes ; neuf, 100 drachmes ; les 66 restant arrivent au maximum fixé.

Mais cette tentative suprême fut encore vaine. Athènes céda devant les forces supérieures du vainqueur, et la tradition a voulu symboliser cette catastrophe dans la légende de la mort du poète Philémon. Philémon habitait le Pirée ; il était alors très vieux, presque centenaire. Une nuit, il vit en songe, ou il crut voir, neuf petites filles sortant de sa maison. Il demanda pourquoi elles le quittaient et elles répondirent qu'elles partaient pour ne pas assister à la ruine d'Athènes. Philémon raconta le songe au garçon qui le servait, se leva, termina le drame auquel il travaillait, se roula dans une couverture pour dormir, et ne se réveilla plus (2). « Elles ne quittaient pas un poète faiblement chéri par les Muses, explique un grand historien moderne, elles partaient pour ne pas assister à sa mort : elles partaient, emportant avec

(1) DROYSSEN, *J. G. t. II*, 1 (- C. S. A., II) 332 ll, 7 sp.

(2) SUIDAS, *Phil.*, p. 200, éd. Bernhardt.

elles, pour le soustraire à l'heure funeste de la victoire ennemie, un homme de bien, chéri des Dieux, le dernier survivant de l'ère ancienne, un homme qui avait assisté aux beaux jours d'Athènes et aux années les plus florissantes de gloire et d'énergie de Démosthène, et elles annonçaient ainsi à la cité si aimée, qu'elles avaient été, elles aussi, forcées de l'abandonner pour toujours. (1) »

De si longues successions de souffrances et de vaines aspirations aboutirent à une explosion folle de joie à l'instant où, au printemps de 196, un héraut romain annonça aux Grecs, convoqués solennellement pour les jeux isthmiques, cette libération de l'impérialisme macédonien, pour lequel la Grèce avait souffert pendant un siècle et demi.

Lorsque, disent les annalistes, le héraut communiqua ce message inouï, l'assemblée parut succomber à un excès d'émotion et de joie. On n'était pas sûr d'avoir bien entendu, tous se regardaient tour à tour, comme s'ils soupçonnaient d'être bercés par l'illusion d'un rêve. On rappela le héraut, on voulait l'entendre à nouveau, cet homme qui avait prononcé le mot de libération ; surtout on voulait le voir. Il répéta le message. Quand il eut terminé, la foule éclata en manifestations et en applaudissements si bruyants que les échos de la mer voisine en furent tous secoués. Pendant un moment, le consul romain, dont le héraut n'avait fait qu'exprimer la volonté et répéter la parole, faillit être étouffé parmi les acclamations de la foule. Le peuple voulait se presser autour de lui, pour le remercier, pour jouir de sa vue, pour baiser sa main rédemptrice. On le couvrit de guirlandes, de fleurs, de rubans... On lui décerna des statues dans toutes les cités grecques, on décida l'envoi d'une ambassade pour porter des couronnes d'or au Sénat romain. Toutes les cités grecques furent inscrites sur la liste des alliés de Rome. La liberté, le plus cher de tous les biens pour les Grecs, leur était enfin ren-

(1) NIEBURH, *Kleine hist. und philol. Schr.*, Bonn, 1878, t. I, p. 463. Cf. DROYSSEN, *op. cit.*, t. III, p. 219 sq.

due ! La protestation contre la séculaire tyrannie, renforcée pendant d'interminables lustres de douleur, s'épanouissait librement dans la frénésie d'un hymne de joie (1) !

Telles furent les conditions de la Grèce, telle fut sa réaction aux coups de l'impérialisme national et étranger. Mais parmi les effets désastreux que provoquait cet impérialisme, il y en avait un qui, devenant à son tour la cause de mille autres conséquences, arrivait à exercer sur toute la nation une action plus effective que celle du phénomène originaire qui l'avait déterminé. L'impérialisme aboutissait fatalement à la guerre, et nous devons nous entretenir de la guerre et de ses effets dans les pages qui suivent.

(1) POL., 18, 29, 4 sq. ; PLUT., *Tit. Flam.*, 10, 4 sq. ; APP., *Maced.*, 7, 2 ; LIV., 33, 32-3.

CHAPITRE IV

LA GUERRE

LES GUERRES DANS LA GRÈCE ANTIQUE. — La Grèce antique a été, durant son existence historique, qui n'est ni très longue, ni très courte, profondément affligée par le mal endémique et inguérissable qu'est la guerre. A cet égard, ses glorieuses républiques ne peuvent être comparées qu'aux communes italiennes du moyen âge, et la répétition du phénomène n'est pas un fait du hasard. Sa vie n'a été qu'une série ininterrompue de longues hostilités et de brefs armistices, et elle ne cesse d'affiler, de brandir, de croiser ses armes.

L'ère qu'on peut appeler préhistorique de la Grèce antique se manifeste à notre pensée par l'évocation de deux grandes séries de guerres : la guerre de Troie et les autres guerres sans fin auxquelles on affecte le nom de « migration dorienne ». Puis, dans une ère chronologiquement plus certaine, nous trouvons, aux VII-VI^e siècles, les guerres incessantes contre les Messéniens, les Argiens, les Arcadiens, etc., au moyen desquelles Sparte conquiert la haute souveraineté sur le Péloponèse. Ensuite, de 500 à 494, on a l'insurrection et la guerre des colonies grecques d'Asie, aidées par Athènes et par Érétrie, contre la Perse ; de 492 à 479, les effrayantes invasions perses ; de 478 à 449, la contre-offensive grecque aux dépens de la Perse, tandis que, en même temps, en Sicile et dans l'Italie grecque, — la Grande-Grèce, — se déroulent des luttes,

longues et cruelles, entre les diverses colonies grecques, Crotoniates contre Sybarites, Syracusains contre Agrigentins, Syracusains contre Crotoniates, sans compter celles entre Grecs et Carthaginois, Grecs et Étrusques, Grecs et Italiens... En 466 ou en 471, dans la Grèce proprement dite, c'est l'insurrection, durement domptée, de Naxos contre Athènes ; de 466 à 451, la guerre d'Athènes contre Thasos ; de 459 à 451, alors que la guerre de la Ligue athénienne contre la Perse continue, se succèdent une double série d'hostilités entre Athènes, Corinthe et Sparte ; de 449 à 441, une guerre contre la Béotie, Athènes et Sparte ; en 440-439, les rébellions de Samos et de Byzance contre Athènes ; en 437-434, une expédition athénienne contre les cités grecques de la Thrace et du Pont ; de 435 à 433, la guerre contre Corinthe, Corcyre et Athènes ; après quoi, l'année suivante, éclate l'insurrection de Potidée et d'une partie de la Chalcidique contre Athènes, qui inaugure les vingt-sept années presque ininterrompues de l'effroyable *guerre du Péloponèse* (431-404), laquelle enflamme le monde hellénique tout entier. Entre 404 et 403, surviennent la première révolte d'Athènes et la campagne de Thrasybule contre les *Trente* ; entre 400 et 387, une nouvelle guerre entre Sparte et la Perse, entremêlée d'hostilités de Sparte contre l'Élide et contre Thèbes, tandis qu'en Occident se développent les conquêtes du premier Denys sur le territoire sicilien et italien, ainsi qu'une longue guerre de Syracuse contre les Carthaginois. En 394 s'ouvre, pour continuer jusqu'en 387, la grande guerre appelée la *guerre Corinthe-béotique*, qui entraîna dans son tourbillon Thèbes, Athènes, Corinthe, Argos, Sparte, l'Eubée, la Grèce centrale, la Chalcidique, tandis qu'en Occident, Denys le Grand reprend la guerre contre Carthage (? 383) et ses tentatives d'expansion en Italie, lesquelles le font entrer en lutte avec les Étrusques eux-mêmes. De 386 à 380 se succèdent et se combinent les guerres entre Sparte et Mantinée, les guerres entre Olynthe et la Chalcidique, les guerres entre Sparte et Olynthe. De 377 à 362, se déroule l'ère épique des conflits grandioses entre Thèbes, Sparte,

Athènes, la Thessalie, l'Épire, et, en Occident, se déchaîne une nouvelle offensive de Syracuse contre son éternelle ennemie Carthage. De 362 à 357, tandis qu'on reste sous les armes dans le Péloponèse, Sparte et Athènes se mettent à guerroyer contre la Perse, et, après l'échec de l'entreprise, Athènes tente à nouveau par la violence d'annexer à son empire l'Eubée, la Chalcidique, la Chersonèse de Thrace, récemment perdue, entrant ainsi en conflit avec la Macédoine, dont Philippe II vient de devenir roi. De 357 à 355, se déroule la guerre appelée *guerre des alliés* contre Athènes ; de 355 à 346 la *première guerre sacrée*, si sanglante ; en 353, les premières guerres de Philippe II pour la conquête de la Thessalie ; de 346 à 340, une série presque ininterrompue d'hostilités entre Athènes et la Macédoine ; de 339 à 338, la *seconde guerre sacrée*, qui marque la fin de l'indépendance grecque sous l'hégémonie macédonienne. En même temps, dans les trente années qui s'écoulent de 367 à 337, toute la Sicile grecque est en feu, par suite de guerres entre les diverses cités, entremêlées de tentatives, tantôt heureuses, tantôt malheureuses, des Carthaginois contre les Grecs, des Grecs contre les Carthaginois. Entre 336 et 335, on compte deux nouvelles invasions macédoniennes en Grèce, qui aboutirent à la catastrophe de Thèbes. En 334 s'ouvre la grandiose épopée gréco-macédonienne pour la conquête décisive de la Perse, qui durera jusqu'en 326. Cependant, de 333 à 330, pendant l'absence d'Alexandre le Grand, occupé en Orient, Sparte est en guerre contre la Macédoine, et, entre 323 et 322, Alexandre une fois disparu, Grecs et Macédoniens s'affrontent pendant la désastreuse *Guerre Lamiaque*. Puis viennent jusqu'en 239, les conflits infinis entre les successeurs d'Alexandre, qui ont lieu et se résolvent, en grande partie, sur le sol grec, et, de 239 à 149, la succession la plus compliquée de guerres entre la Macédoine, les Achéens, les Étoliens, Sparte et Rome. On enregistre en 146 le lugubre épisode de la destruction de Corinthe et la fin de l'indépendance grecque sous le talon romain.

Donc en sept siècles d'histoire près de sept cents années inin-

terrompues de guerres, dont aucune n'a pas touché seulement une seule petite région, mais qui, toutes, ont entraîné dans leur tourbillon presque tous les états helléniques de la péninsule et les autres états d'Italie et d'Asie, lesquels, du reste, figuraient habituellement ou dans les *symmachies* plus ou moins régulières d'Athènes, de Sparte, d'Italie, ou dans les alliances temporaires que les nations grecques concluaient et rompaient avec une étonnante désinvolture.

La domination, pendant un siècle et demi, de la République romaine ne devait pas amener un sort plus heureux en Grèce. De la fin de l'indépendance grecque à la chute de la République romaine, les opérations militaires les plus considérables du temps se passent sur le territoire grec : guerres contre Mithridate, poursuivies, à part de courts armistices, de 88 à 66, campagne contre les pirates (67), guerres civiles de Sylla contre Cimbria (85-84), de Pompée contre César (49-48), d'Antoine et d'Octave contre les meurtriers de César, ainsi que contre Sextus Pompée (42-35), guerre finale d'Octave contre Antoine (32-30). C'est alors, enfin, que la paix, dont, comme le second empire napoléonien, Rome peut se vanter d'être la dispensatrice, assura son repos réparateur à la malheureuse Hellade.

Ce phénomène, entièrement grec, de la guerre perpétuelle, n'est ni arbitraire, ni produit par le hasard. On en trouve les racines profondes dans la Grèce elle-même, c'est-à-dire dans la nature, essentiellement municipale, de son organisation politique. C'est une vérité bien certaine que la Grèce n'a connu d'autres formes de gouvernement que le municipe, dont les frontières ne dépassaient pas en principe le territoire d'une cité. Mais on s'est rarement avisé des conséquences considérables, heureuses ou malheureuses, qu'impliquait une semblable situation. La noblesse et la grandeur de l'esprit grec, comme de celui des communes italiennes du moyen âge, sortirent précisément du phénomène si honni du municipalisme, qui exaltait toutes les valeurs morales des citoyens, renfermés dans d'étroites frontières et pour qui

leur cité était toute la patrie, tout le monde. C'est de cet état de fait que naquirent le patriotisme ardent, la multiplicité admirable, la variété des développements artistiques, spirituels, intellectuels, qui caractérisent l'histoire grecque. Mais il en naquit aussi le mal endémique de la guerre permanente.

Tout grand état possède des moyens suffisants, ou à peu près, pour assurer sa prospérité ; il a des ports de mer, des terres fertiles, des plaines, des montagnes, des cultures variées, des débouchés fluviaux, des centres naturellement aptes à l'industrie, d'autres à l'agriculture. Chacune de ses régions peut aider les autres et en recevoir en retour une aide. Pas la cité isolée, l'état municipal. En principe, ils sont en déficit de l'un ou de l'autre de ces biens. Celui qui possède du bois, n'a pas de port pour le décharger ; celui qui fabrique des marchandises ne peut accéder librement aux centres d'importation des matières premières ; celui qui a la montagne ne domine pas la plaine ; la ville, qui se réjouit de ses vignobles abondants, ne dispose pas de la population suffisante pour consommer son vin. L'état municipal est, en conséquence et par sa nature-même, infirme et paralytique. De là, le besoin continu, qui est sa raison d'être et son moyen d'existence, de s'attribuer, de s'emparer, d'arracher les biens d'autrui dont il a besoin. Ce sont ces raisons profondes qui doivent expliquer les guerres continuelles, acharnées, des républiques grecques comme des communes italiennes du moyen âge. Le problème a été de plus compliqué, empoisonné par la joie des heureux succès ou l'irritation des échecs mal supportés, la gloire, l'ambition, la douleur cuisante, les dommages subis ou craints. Aussi la guerre fut-elle, dans la Grèce ancienne, à l'égal de l'impérialisme municipal, un élément vital et fatal de son existence. Sans elle, l'histoire ne connaîtrait qu'une Grèce obscure, végétant dans la médiocrité et le silence. Sans elle, la splendeur et la gloire d'Athènes et de Sparte n'auraient pas existé. Ce qui n'empêche pas que les effets de la guerre continuelle se retournassent, terribles, contre ceux qui l'avaient déchaînée, et

qu'une fois nés, ils n'assumassent une incalculable puissance de destruction.

La Grèce, qui ne pouvait vivre sans guerre, était condamnée à périr de sa perpétuelle guerre. Dans ce pays, où le nombre des états souverains était infini, les conflits entre états devaient être chaque jour innombrables. Dans ce pays, les vivants devaient se dévorer les uns les autres, d'une muraille à l'autre, d'un fossé à l'autre. L'Hellade, comme un vieux navire sans timonier au milieu d'une grande tempête, était destinée, elle aussi, à se briser parmi les vagues gigantesques, que ses violences soulevaient. Et de même que les communes du moyen âge finirent par réclamer un *seigneur*, qui leur donnât enfin la paix, de même l'Hellade antique finit par préférer une seigneurie, celle de l'empire, à sa sauvage liberté, tout humide de larmes et de sang. Toutefois, ce remède héroïque arrivait, cette fois, trop tard !

L'EFFORT DÉMOGRAPHIQUE. — Pour élucider complètement les cruels effets de la guerre dans le monde grec, nous devrions rigoureusement chercher à examiner chacune des répercussions du phénomène dans tous les états qui composaient le monde hellénique. Mais cela nous est absolument interdit par le faible nombre et l'obscurité extrême des renseignements qui concernent la vie intérieure de ces états. Nous pouvons toutefois choisir l'exemple typique de l'un des nombreux états grecs, l'état athénien, par exemple, au sujet duquel nous sommes mieux informés, et tirer de cette analyse toutes les analogies que nous verrons peu à peu émerger spontanément, et grouper autour d'elle tous les autres renseignements, beaucoup plus rares, qui existent sur d'autres états. Tel est le procédé que nous sommes forcés de suivre. Mais nous croyons pouvoir en tirer des suggestions suffisantes pour nous former une idée exacte des maux infinis qu'apporta la guerre à la Grèce ancienne.

Comme il est nécessaire qu'il arrive pour un tout petit état ayant de vastes ambitions, Athènes fut contrainte de faire la

guerre avec le sacrifice maximum des hommes dont elle disposait. La population libre de l'Attique gravitait, dans sa meilleure période, autour de 250.000 âmes. Et cependant, nous trouvons qu'à la bataille de Marathon, en 490 avant J.-C., Athènes figurait avec 9 à 10.000 hoplites, et probablement avec autant de soldats armés à la légère (*gymnites*) (1); à Platées (479), avec 8.000 hoplites et autant de gymnites (2), tandis qu'au moins 25.000 Athéniens étaient embarqués sur la flotte (3). Nous voyons que les Athéniens, à la bataille de Tanagra (457 avant le Christ), disposèrent d'environ 14.000 hoplites et d'autant de gymnites, alors que d'autres contingents avaient été expédiés à Égine et en Égypte (4); que, pendant la guerre du Péloponèse, Athènes, en 431, mobilisa pour la défense de l'Attique plus de 30.000 hoplites et cavaliers (5), et un nombre à coup sûr non moindre de gymnites (6), et qu'en 424 elle envahit la Béotie avec environ 20.000 hommes (7): ceci au v^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'Attique était dans tout l'éclat de son existence démographique. Au iv^e siècle, Athènes participe à la première invasion d'Épaminondas dans le Péloponèse (370 ou 369) avec 12.000 hommes (8); l'année suivante, les Athéniens sont en guerre contre la Ligue béotienne au nombre d'environ 10.000 (9); finalement, à l'occasion de la *seconde guerre sacrée* (339-338), la cité héroïque mobilise tous ses hommes jusqu'à l'âge de 50 ans, en armant de 9 à 10.000 hoplites (10).

(1) NEPOS, *Mill.*, 5; PAUS., 20, 10, 2; JUST., 2, 9, 9. Ce nombre des gymnites peut être déduit de l'analogie avec les autres guerres du v^e siècle.

(2) HÉROD., 9, 28.

(3) En calculant sur 100 navires de guerre, 200 thètes et deux dizaines d'hoplites par trirème.

(4) THUC., I, 107, 5.

(5) THUC., 2, 13, 6; 8; DIOD., 12, 40, 4.

(6) Cf. THUC., 2, 31, 2: ἄμιλος ψῆλῶν οὐκ ὀλίγος.

(7) THUC., 4, 94, 1; cf. 4, 93, 3.

(8) DIOD., 15, 63, 2.

(9) DIOD., 15, 68, 1-2.

(10) En partant de Diod., 18, 11, 3. Cf. BELOCH, dans *Klio*, t. v., p. 350. Sur

Or ces chiffres, dont on ne peut dire d'aucun qu'il exprime intégralement l'effort de la mobilisation dans l'Attique ancienne, et dont sont normalement exclus les effectifs des équipages et des marins des grandes flottes athéniennes, nous amènent à eux seuls à un pourcentage de mobilisation de 10 %, 12 %, parfois même de 29 % de la population totale: proportions absolument inouïes, et qui, répétées et prolongées pendant des siècles devaient nécessairement épuiser la vitalité de n'importe quel peuple (1).

LA GUERRE, L'ÉLEVAGE, L'AGRICULTURE. — Un pareil système de guerre continue ruina également la population de l'état et l'économie entière de la nation. Il ruina et éteignit à ses débuts l'agriculture et l'élevage de l'Attique. Le jour où l'empire athénien fut constitué et où il fut évident qu'il fallait beaucoup d'hommes, c'est-à-dire une machinerie humaine pour le défendre, le gouvernement de la république dut chercher à persuader à la population de l'Attique qu'il fallait abandonner les champs et venir dans la ville, où tous, disait-on, trouveraient à vivre dans l'armée ou dans l'exercice des fonctions publiques (2). Transférant la responsabilité des choses aux individus, certains anciens ont attribué le conseil en question ni plus ni moins qu'à Aristide, le chef de parti agrarien, devenu, par suite d'une ironie singulière du sort, le premier fondateur de l'empire athénien (3). Mais, qu'il s'agisse d'Aristide ou d'autres, il est sûr

les chiffres précédents, cf. J. Kromayer, *Stud. üb. Wehrkraft. d. gr. Staaten*, dans *Klio*, t. V, p. 448 sq., à qui Beloch (*loc. cit.*, p. 347 sq. 355 sq.) a souvent opposé sa critique radicale préférée. Nous laissons de côté d'autres données plus minces, d'autres périodes, relatives à des opérations particulières qui ne donnent point l'idée de l'effort militaire d'Athènes, dans chaque guerre.

(1) Les états modernes, depuis l'introduction du service obligatoire, ont mobilisé au maximum 1 ou 2 % de leur population; rarement, comme pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, ils sont arrivés à 3 %, et jamais, comme pendant la guerre mondiale, (1914-18) à 10%, effort que, comme tout le monde le comprend, il ne serait pas possible de répéter fréquemment.

(2) ARIST., *Ath. Resp.*, 24.

(3) *Loc. cit.*

que c'est de ce moment que date l'exode des paysans de l'Attique de la campagne vers la ville, c'est-à-dire l'urbanisation d'une très forte partie de la population, qui amenait avec elle la stagnation et la décadence de l'élevage et de l'agriculture dans le pays. La guerre, qui ne tardera pas à s'allumer un nombre infini de fois, fera ensuite le reste.

La valeur du bétail qui paissait en Attique était loin d'être insignifiante. L'Attique nourrissait en grande quantité moutons, chèvres, ânes, mulets, et même les bœufs et les chevaux, rares d'abord, y figurèrent plus tard en nombre, grâce spécialement aux pâturages de l'Eubée (1). Or, l'arrivée de la guerre marquait le signal de la fin de tant de richesses, de même que, sur un champ tout florissant de moissons, le vent qui mugit fait présager la grêle. Il n'était pas nécessaire pour cela que l'ennemi envahît le pays. « Quand l'ennemi est proche, écrira un ancien dans une autre occasion, le fait que l'invasion n'a pas eu lieu n'empêche pas que le bétail soit livré à l'aventure (2). » Mais c'était pis, naturellement, quand l'invasion avait vraiment lieu.

Les effets de l'ancienne, — de l'éternelle, — façon de conduire la guerre étaient alors très graves. Le plus souvent, celle-ci se bornait à des incursions, des pillages, des déprédations à la manière des brigands (3). « Faire pression sur les intérêts des propriétaires, dévaster systématiquement leurs terres, y détruire les moissons, faire butin des esclaves et du bétail, voilà un moyen à peu près infaillible pour arracher des conditions avantageuses (4). » Et il n'y avait aucun moyen d'empêcher que les serres de l'ennemi pénétrassent dans les chairs vives du pays. La faible étendue du territoire de chaque petit état grec introduisait l'envahisseur en plein cœur du pays, l'amenait rapidement à en détruire d'un

(1) BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 56-57 ; cf. BÜCHSENSCHÜTZ, *Besitz und Erwerb*, p. 209 sq.

(2) CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, 6, 15.

(3) PLUT., *Aral.*, 6, 1.

(4) GUIRAUD, *La propr. fonc.*, p. 621-2.

seul coup la prospérité agricole. Une invasion heureuse était donc un malheur grave, qu'il n'était parfois pas possible de réparer. Il est dès lors facile de mesurer comment et combien la présence des Spartiates en Attique, pendant la guerre du Péloponèse, a nui à l'existence économique du pays.

La culture de l'olivier, celle de la vigne et des divers arbres fruitiers, qui seuls avaient fait la richesse de la campagne athénienne, furent ou bien entièrement ruinées, ou bien plus jamais reconstituées. Les troupeaux, élevés, soignés, améliorés pendant de longues années, furent pris et tués par l'envahisseur ; celui qui avait dépensé sa fortune à cette tâche, qui y avait employé son activité, vit en un seul instant détruites les fatigues de plusieurs ans (1).

Mais tout cela fit un mal inestimable, en dehors des agriculteurs, à la foule des consommateurs, qui, comme toujours, constituaient la grande masse de la population. Grâce à la concurrence des vins étrangers, l'heureuse suprématie de l'Attique commença, après la guerre du Péloponèse, à décliner peu à peu, et finit par céder à celle de toutes les nations rivales. Les prix montèrent à des taux vertigineux. Alors que les ressources de la population diminuaient, le prix du vin passa de 10 à 35 fr. l'hectolitre (2), avec une moyenne, peut-être un minimum d'environ 25 francs (3). Les qualités supérieures furent alors importées à grands prix de l'extérieur, et le vin de Chio fut payé, sur les marchés d'Athènes, jusqu'à 300 francs l'hectolitre (4).

Les désastreux effets d'une semblable guerre n'étaient pas seulement temporaires. D'un côté, par suite de l'imminence continuelle du danger, la population se mit à préférer aux villages, épars ou dispersés en fermes isolées, le groupement dans les cités

(1) Cf. ARISTOPH., *Acharn.*, vv. 183, 232, 1023 ; *Pax*, v 627 ; LYS., *Pro sacra olea*, 6.

(2) DÉMOSTH., XLII (*In Phaenip.*), 20, 31 ; BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 123-4.

(3) I. G., II, 1 (= C. I. A., II), 384 b, col. II, l. 68.

(4) BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 124-5.

fortifiées, impliquant la vie chère et la gêne causée par l'éloignement des centres naturels de travail (1) ; de l'autre, elle finit par préférer les cultures inférieures aux cultures supérieures. A quoi bon, en effet, s'adonner à ces cultures longues, coûteuses, difficiles, fussent-elles rémunératrices, mais qui exigeaient absolument une paix sûre et tranquille, du moment que l'état permanent est la guerre, et qu'il suffit d'un instant de haine pour détruire l'œuvre patiente du temps ? Mieux encore vaut donc abandonner les cultures qui réclament un travail long et intensif et laisser la terre aride produire elle-même le peu dont on a besoin.

Il pouvait arriver quelque chose de pis, et c'est ce qui est arrivé. Chaque année l'incertitude du sort de la récolte, — car on ne savait jamais si elle tomberait entre les mains des habitants ou des envahisseurs, — finit par déterminer, littéralement, l'abandon de l'agriculture. « On ne sème, écrit un économiste moderne (2), que dans l'espoir de la récolte. On ne défriche, on ne plante, on ne construit qu'à condition de n'avoir pas chaque jour à craindre la perte de ses capitaux. L'agriculture la plus prospère ne tarderait pas à dépérir si le sol venait à manquer sous les pas de ceux qui le possèdent... ; la décadence serait d'autant plus rapide que le danger en serait plus imminent et plus grave. A coup sûr, la sécurité de la possession ne suffit pas toujours à imprimer aux travaux agricoles une impulsion particulière, mais il est sans exemple que ceux-ci aient profité, si cette sécurité disparaît... »

C'est alors que, tout espoir étant perdu, les agriculteurs ruinés se précipitèrent en bandes, spontanément et sans davantage hésiter, dans les murs des cités, suscitant un nouveau mouvement de concurrence aux dépens de la population ouvrière ou, pis encore, imposant à l'état de fournir les moyens de vivre aux indigents et aux chômeurs. C'est de cette façon, précisément, que

(1) ROSCHER, *op. cit.*, 37.

(2) PASSY, dans *Dict. d'éc. pol.*, de COQUELIN et GUILLAUMIN, t. I, p. 39, col. 1.

commence vraiment, avec la fin du v^e siècle avant le Christ, la grande *curée* des indemnités publiques.

Maintenant, il n'est plus possible de restituer aux campagnes une si grande partie de la population soudainement urbanisée. Maintenant, d'après les calculs d'un ancien, plus de 20.000 citoyens pressent quotidiennement les mamelles de l'état athénien (1), et l'indemnité publique, comme sanction naturelle de la démocratie, devient un « chancre rongeur » de la République (2).

Mais nous, modernes, nous ne sommes plus en état de nous former une idée adéquate de tout le désastre, qui, pour les anciens, provenait de la décadence ou de la ruine de l'agriculture. Chez nous, celle-ci peut n'être qu'un élément secondaire de l'existence sociale. Pour certains états modernes, la société repose moins sur le développement de l'agriculture que sur les progrès de l'industrie, et, en particulier sur l'extension de son commerce. C'est le contraire qui se passait dans le monde ancien (3). Dès lors, dès qu'on entend parler de l'agriculture et des agriculteurs ruinés, on peut jurer qu'on est en présence d'un édifice économique dont s'écroule la plus grande et la meilleure partie. « On énonce une vérité solennelle, écrivait Xénophon, quand on affirme que l'agriculture est la mère et la nourrice de tous les arts. Lorsqu'elle prospère, ceux-ci prospèrent aussi ; lorsque le sol doit rester inculte, on peut dire que s'arrête tout autre activité pratiquée sur terre et sur mer (4). »

L'industrie et le commerce apportaient bien leur contribution, réduite, à l'économie, mais la guerre, permanente et dévastatrice, ne manquait pas d'exercer ses funestes conséquences sur eux aussi.

(1) ARIST., *Ath. Resp.*, 24.

(2) C'est la phrase de БÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 224, 276. Sur ce sujet, cf. CICCOTTI, *Le retribuiz. delle junz. pubbl.*, dans *Bibl. st. econ.*, 1, 2, p. 525 sq.

(3) ARIST., *POL.*, I, 3, 4.

(4) *Æcon.*, 5, 17.

LA GUERRE ET LE COMMERCE. — Les conséquences de l'interruption des communications maritimes devaient être naturellement plus fâcheuses pour les pays qui étaient forcés d'importer des grains, c'est-à-dire pour ceux qui manquaient de l'élément fondamental de l'alimentation quotidienne. L'Attique de l'antiquité produisait des céréales en très faible quantité, et ainsi elle ne pouvait faire moins que d'importer, comme le feront plus tard l'Italie antique et aujourd'hui, par exemple, l'Angleterre. Athènes tirait de la terre à peine 20.000 hectolitres de froment (1), et il lui en fallait une quantité au moins vingt fois plus forte (2). Une grande partie de la draconienne législation de la ville tendait précisément à assurer cette fourniture. Ainsi l'état athénien, alors que, d'un côté, il interdisait rigoureusement l'exportation des grains, exigeait qu'au moins deux tiers des céréales étrangères, débarquées au Pirée, fussent employées à la consommation locale, et qu'aucun citoyen résidant en Attique n'en débarquât que dans le port d'Athènes ; il en limitait l'exportation, en dehors d'Athènes, au Pont et à Byzance ; il exemptait, semble-t-il, de charges déterminées les marchands de grains, prohibait rigoureusement l'accaparement (3). Mais tout cela ne suffisait pas : pour se procurer du blé, il fallait que les communications fussent faciles avec les divers centres d'importation : la Mer Noire, l'Égypte, la Phénicie, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, la Syrie, etc. (4)

Par suite, le libre usage de la mer, était, pour Athènes, non seulement la condition nécessaire de toute extension de

(1) Fougart, *Notes sur les comptes d'Éleusis*, dans *B. C. H.*, t. VIII, 1884, p. 211.

(2) DÉMOSTH., XX (*In Lept.*), 31-2.

(3) БÖCKH., *op. cit.*, I³, 103-114.

(4) Lys., *Adv. frum.*, 14 ; DÉMOSTH., XXXIV (*In Phorm.*), 36 ; XX (*In Lept.*), 31 ; LVI (*In Dionys.*), 7 sq., *passim* ; XXXII (*In Zenoth.*), 4 ; 18 ; 19 et l'argument de Libanius ; L (*In Polier.*), 17 ; 58 ; THÉOPHR., *H. Pl.*, 8, 4, 3, sq. ; PERROT, *le com. des cér. en Att au iv^e s.*, dans *R. Hist.*, IV, p. 211 ; GLOTZ, *op. cit.*, p. 354 sq.

grandeur, mais encore une question de vie et de mort. On conçoit dès lors à quels coups l'état de guerre et les résultats incertains des combats ont dû à plusieurs reprises exposer l'économie du pays. Si les bonds des prix des marchandises ont été, dans l'Attique de l'antiquité, beaucoup plus forts et plus fréquents que dans n'importe quel autre pays du monde contemporain, il en a dû être ainsi en particulier pour la denrée de toutes la plus nécessaire à la vie : les céréales (1).

On put alors assister à cette singulière et terrible tragédie économique : la guerre en permanence mettait chaque jour sérieusement en péril la campagne de l'Attique ; il n'était plus possible de s'occuper des productions les plus propres au pays et les plus rémunératrices, la vigne et l'olivier, il fallait insister, jusqu'à la limite extrême possible, sur la culture des céréales, auxquelles la nature du sol répugnait, c'est-à-dire sur l'ensemencement de terres qui ne pouvaient laisser aucune marge de profit... Ainsi, la fatale décadence de l'agriculture en Attique ne procédait pas seulement de la menace des invasions, mais aussi de la simple terreur de voir le commerce limité ou gêné.

Tout ceci, pourrait-on penser, pouvait servir à faire hausser les prix à l'intérieur et à assurer l'aisance d'une bonne partie de la population agricole. Pure illusion ! Celui qui était forcé de vendre les produits de sa terre au premier offrant, ou qui s'était auparavant chargé de dettes, ne pouvait soutenir la concurrence de la grande propriété. La hausse des prix ne servait plus dès lors qu'à une minorité de propriétaires du sol et nuisait en même temps à la grande masse de la population productrice et consommatrice. La disette et ce qu'on appelle aujourd'hui la vie chère apparais-

(1) Sur ce point, cette conclusion nous est permise par le grand nombre des renseignements que nous avons en provenance non d'Athènes, mais de Délos. Cf. GLOTZ, *Le prix des denrées à Délos*, dans *Journ. der Sav.*, 1913, p. 119 sq. Mais en raison de l'analogie des conditions, naturelles et commerciales, entre Délos et Athènes, il est permis de conclure de la même façon pour les deux pays. Cf. aussi, THUC., 7, 26, 1.

saient comme un fait économique quotidien, apportant avec lui, infailliblement, la fièvre de l'accaparement et de la spéculation, source de misère (1).

AUTRES ASPECTS DE LA QUESTION GUERRE ET COMMERCE. —

Le commerce d'Athènes ne comprenait pas seulement l'approvisionnement du pays en vivres. L'auteur inconnu de la *République athénienne* revient à chaque instant sur ce que nous pourrions appeler le cosmopolitisme mercantile de la vie économique en Attique. « Ce qu'il y a d'exquis en Sicile, en Italie, à Chypre, en Égypte, en Lybie, sur les bords de la Mer noire, dans le Péloponèse, ou dans n'importe quelle région, tout, grâce à l'empire maritime que nous exerçons, afflue chez nous (2). » Et Thucydide avait écrit : « La puissance de notre cité fait que nous jouissons facilement non seulement de nos produits, mais de ceux de toutes les parties du monde (3). » De fait, y abondaient les matières premières de tout genre et les produits ouvrés de toute perfection : bois pour navires et bois de construction, laines, tuiles, poix, cuir, papyrus, peaux, cire, miel, métaux, viande et poissons salés, fromages, lard, suif, bestiaux, fruits, ivoire, encens, onguents, produits pharmaceutiques, silphium, vins, tissus, tapis, étoffes de soie, de laine et de pourpre (4), objets de métal, même précieux, travaux de céramique, porcelaine, objets de bois, esclaves, etc., etc... Les flots de ces importations si vastes provenaient de tous les points du monde alors connu : Grèce péninsulaire, Thrace, Macédoine, pays tyrrhénien et ioniens, mer Égée, côtes de l'Asie Mineure, rivages de la mer Noire, Chypre, Crète, Car-

(1) LYS., *Adv. frum.*, *passim*; DÉMOSTH., LVI (*In Dionys.*), 7-8; XXII (*In Androt.*), 15; XÉN., *Œcon.*, 20; 27-8; БÖCKH, *op. cit.* I³, p. 104-7.

(2) *Ath. Resp.*, 2, 7.

(3) 2, 38 2; cf. ISOCR., *Paneg.*, 42.

(4) БÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 60; DU MESNIL-MARIGNY, *Hist. de l'éc. pol.*, II, p. 229; BELOCH, *Zur griech. Wirtschaftsg.*, dans *Zit. f. Sozialwis.*, V. 3, 1902, p. 172-3.

thage, Grande-Grèce, Étrurie, Carie, Phrygie, Paphlagonie, Phénicie, Espagne, Syrie (1).

Tant de richesses n'étaient pas uniquement destinées aux besoins de la ville, mais alimentaient à leur tour les échanges et le commerce de celle-ci avec l'extérieur. Les étrangers descendaient tant au Pirée qu'à Athènes faire leurs achats et se fournir des produits de l'industrie locale ou étrangère accumulés dans les magasins de la métropole. « Tous ceux, demandait Xénophon, ou plutôt l'auteur anonyme d'un petit livre suggestif sur les *revenus d'Athènes*, tous ceux qui ont en abondance du grain, du vin, surtout s'il s'agit des qualités supérieures, de l'huile, des bestiaux, tous ceux qui veulent tirer profit ou de leur habileté ou de leur argent..., tous ceux qui ont besoin de vendre ou d'acheter les plus grandes quantités dans le plus court temps possible, où pourraient-ils mieux le faire qu'à Athènes ? (2) » C'est ainsi qu'Athènes, qui servait de centre à tous les produits des régions méditerranéennes exportait partout (3), à son tour, des pelleteries, des objets de cuir, des tissus de différentes espèces, des vases de terre et de métal, des lits, des instruments de musique, des parfums, de la quincaillerie, des bijoux d'or et d'argent, des livres, des tableaux, des statues, des objets d'art, du marbre, du plomb, et, parmi les denrées alimentaires, du vin, du miel, des figues et, spécialement, de l'huile (4), dont le commerce, comme celui de la seule denrée qui fût affranchie des mesures prohibitives par la politique financière d'Athènes, constituait, de même qu'aujourd'hui, la ressource la plus forte.

D'autre part, les marchands athéniens faisaient directement hors de l'Attique un très actif échange de denrées achetées et chargées par eux (5), et exportaient de l'Égée des vins et d'au-

(1) FRANCOU, *L'ind. en Gr.*, t. I, p. 148 sq.; GLOTZ, *op. cit.*, p. 366 sq.

(2) *De vect.*, 5, 3, 4; cf. 1, 6-8.

(3) SCYLAX CAR., *Peripl.*, 112 (dans *Geogr. gr. min.*, I, éd. Muller).

(4) DU MESNIL-MARIGNY, *loc. cit.*; BELOCH, *op. cit.*, p. 173-5.

(5) DÉMOSTH., XXXV (*In Laer.*), 35; LVI (*In Dionys.*), I sq.

tres articles pour la Sicile, l'Italie, la Colchide, la Perse (1), etc.

A combien montait la valeur du mouvement commercial d'Athènes ? Nous n'avons aucun moyen sûr de le déterminer. En partant du montant des taxes d'entrée et de sortie, auxquelles étaient soumises les denrées qui entraient dans l'Attique ou en sortaient par terre ou par mer, le fameux *cinquantième*, c'est-à-dire un impôt de 2%, tel qu'il nous est fourni pour une année de crise économique grave à Athènes, nous nous trouverions en présence d'un mouvement de 10 à 12 millions (2). Mais le commerce athénien devait être bien autre chose dans les années normales ou dans les jours de gloire. Au reste, il ne se développait pas seulement en Attique, mais circulait à travers tout l'empire maritime athénien. Avec une si vaste étendue, nous ne pouvons le supposer inférieur au chiffre de 160 à 180.000.000 de fr. or (3), c'est-à-dire, étant donnée la valeur de l'argent à l'ère antique comparée à l'ère moderne, à environ 1 milliard de francs, le triple des chiffres, atteint, avant la guerre européenne, par le mouvement commercial de la Grèce contemporaine, qui est pourtant l'un des plus florissants de la Méditerranée (4).

Or, toute cette gigantesque et précieuse activité se trouvait arrêtée immédiatement par la guerre. Les navires, les hommes étaient aussitôt employés à des fins bien différentes, qui n'étaient

(1) DU MESNIL-MARIGNY, *op. cit.*, t. II, p. 230.

(2) ANDOC., *De myst.*, 133, et БÖCKH, *op. cit.*, I^o, p. 386 ; GILBERT, *op. cit.*, t. I, p. 392.

(3) Les données de cette conclusion sont un peu compliquées. En 413-2, Athènes remplace le tribut fédéral (6 millions de fr. par an) par l'impôt de 5 % sur tout le commerce de son empire maritime. Le nouvel impôt ne pouvait donner moins que l'ancien tribut ; très probablement, il était destiné à donner davantage. Nous pouvons dès lors calculer le rendement brut à 8 ou 9 millions. Mais ces chiffres représentaient seulement 1/20 (5 %) du mouvement commercial de l'empire athénien tout entier, évaluable de 160 à 180 millions. Cf. FRANCOU, *op. cit.*, p. 14-15 ; GLOTZ, *op. cit.*, p. 373.

(4) U. RUFFOLO, *La Gr. econ. od.*, Rome, 1920, p. 47 sq.
1910, 305.107.541 fr. — 1912, 303.819.652 fr.
1911, 313.105.044 fr. — 1918, 297.578.029 fr.

plus celles du pacifique commerce ; les ports étaient remplis de bâtiments et des matériaux de guerre ; toutes les flottes étaient astreintes à la dure obligation de la guerre de course.

Une conséquence si grave suffirait à elle seule à indiquer les proportions de la crise que la guerre, par sa seule annonce, provoquait à chaque fois.

Et l'on ne faisait pas la guerre seulement avec les armes. Le jeu des armes se compliquait et s'exaspérait avec celui des prohibitions commerciales. « Nos ennemis, remarquait finement l'auteur de *La République athénienne*, ne consentiront jamais à ce que les marchandises soient transportées dans des lieux différents de ceux où ils gardent la domination de la mer (1). » La guerre du Péloponèse, on le savait bien à Athènes, avait débuté par un décret défendant aux Mégariens l'accès aux marchés de l'Attique et aux autres ports de la Confédération (2) ; plusieurs fois, Égine et Athènes avaient réciproquement proclamé le boycottage de denrées déterminées ; aux époques heureuses et tranquilles, Sparte, antique Empire céleste, interdisait l'entrée aux étrangers (3), et par suite à leurs importations. Mais la guerre amenait naturellement la multiplication infinie et l'aggravation de toutes ces repréailles et de tous ces si lourds dommages.

Quand Athènes eut ouvert les hostilités contre Philippe II, on proclama la peine de mort contre quiconque fournirait des armes ou du matériel de guerre à l'ennemi (4). Et comme les ateliers d'Athènes étaient les principaux fournisseurs de ce matériel pour beaucoup d'états grecs, cette disposition, qui doit avoir eu des conséquences cruelles, n'a certainement pas dû demeurer un épisode isolé. Pour nous, nous n'avons pas trouvé mention de blocus proprement dits, partiels ou totaux, contre l'Attique ; mais nous savons qu'on a plusieurs fois fait la guerre de cour-

(1) 2, 12.

(2) THUC., I, 67, 4 ; ARIST., *Acharn.*, vv. 530-4.

(3) THUC., I, 144, 2 ; XÉN., *Lac. Resp.*, 14, 4 ; PLUT., *Agis*, 10, 2 ; *Lyc.*, 9, 5.

(4) DÉMOSTH., XIX (*De mala legat.*), 286.

se contre Athènes, et nous sommes autorisés à penser qu'il n'a pas dû manquer de véritables blocus, car nous en trouvons plusieurs énumérés aux dépens d'autres pays. Le blocus, du reste, ne fait pas de mal seulement à ceux auquel il est déclaré, mais il retombe sur ceux-mêmes qui le déclarent, spécialement s'il s'agit d'états industriels et commerçants. Il équivaut à l'arrêt de l'une des sources de l'importation et à la fermeture de l'un des marchés d'exportation, c'est-à-dire à l'affaiblissement d'un des éléments de l'aisance et de la richesse des pays qui l'ont décrété volontairement les premiers (1).

Mais il ne s'agissait point de répercussions ou d'effets limités. La grande loi de la solidarité universelle embrasse tout le champ et toutes les branches de la production. « Les fragments du grand tout, dit un ancien, s'attachent comme les anneaux d'une chaîne : l'agriculture a besoin de l'art du charpentier et du taillandier ; ceux-ci, des tisserands et des architectes, et ainsi, pour qui regarde bien, tout est solidaire dans la complication de la société humaine. » Ainsi, l'épanouissement ou la décadence du commerce décidait en grande partie du sort de l'agriculture et de l'industrie.

Le rapport de ces deux activités fut assez différent dans l'ère antique de ce qu'il est dans l'ère moderne. Aujourd'hui, l'amélioration rapide des instruments de production, la faible élévation du prix des denrées forcent les marchés les plus réfractaires, déterminent des courants d'importation et d'exportation, éludent les combinaisons diplomatiques qui parfois s'y opposent. Dans le monde antique, au contraire, c'est du sort du commerce et, par suite, de l'existence des différentes industries que décidait le plus souvent la violence des armes.

Les états, avec leurs navires de guerre et leur autorité, protégeaient les périlleuses routes maritimes employées par le transit, ouvraient ou fermaient les marchés aux concurrents les plus craints, mettaient la main, largement et à bas prix, sur les four-

(1) Cf. ARIST., *Pax*, vv. 999 sq. ; *Acharn.*, 84 .

nitures de matières premières. L'industrie et la domination de la terre et de la mer étaient, beaucoup plus que dans l'ère moderne, intimement liées l'une à l'autre, et la richesse et la force n'étaient à peu près, et beaucoup plus qu'aujourd'hui, qu'un phénomène unique portant des noms différents. « Il n'y a pas de cité, explique encore l'auteur de la *République athénienne*, qui n'ait besoin d'importer ou d'exporter, ce qui ne se pourrait qu'en se conformant aux exigences de ceux qui possèdent l'empire des eaux (1). » « Si l'une a du bois pour les navires en excédant, où le vendra-t-elle, si ceux qui commandent sur mer ne le veulent pas ? Si une autre a du fer, du bronze, du coton en abondance, où les échangera-t-elle, si elle ne se fait pas bien voir par ceux-ci ? (2) » Mais si cette circonstance conduisait chaque peuple à admettre l'idée de la guerre, tout désastre militaire marquait nécessairement la fin de toute prospérité industrielle.

A son tour, la ruine du commerce et de l'industrie se répercutait fâcheusement sur ce que nous avons défini comme la base de l'économie antique : l'agriculture. On a parfois estimé que les sociétés purement agricoles sont capables de vivre et de fleurir dans la pleine indépendance et dans l'isolement. Rien de moins exact. En tout temps, la condition nécessaire de leur prospérité a été l'existence de marchés très voisins du cultivateur, où celui-ci puisse vendre ses propres denrées et d'où il puisse tirer les objets exigés par ses besoins. Combien sont différentes les perspectives de l'agriculture dans les pays pauvres et les pays enrichis par l'activité fébrile du commerce et de l'industrie ! Le sort de l'agriculture se trouve dès lors étroitement lié au sort du commerce et de l'industrie ; ils fleurissent et tombent en décadence ensemble. Telle est leur fortune en tout temps ; telle elle fut dans l'Attique de l'antiquité.

Mais les effets économiques de la guerre perpétuelle, telle que

(1) 2, 3.

(2) 2, 11.

nous la retrouvons en Grèce, ne connaissent point de bornes. Les nations antiques ne disposaient pas d'une quantité toujours égale et constante de produits naturels ou de marchandises utiles. Les difficultés des transports, l'impossibilité de réagir artificiellement contre les violences des agents naturels, l'absence d'un marché régulateur commun, avant tout la faible capacité productrice constituaient un obstacle insurmontable à la stabilité et à la constance de la production (1). Mais, parmi les causes de déséquilibre, les plus actives étaient celles qui dépendaient de la guerre.

La guerre détruisait ce qui était produit, éloignait les travailleurs de la production, arrêta et détournait l'investissement des capitaux, troublait l'élevage et l'agriculture, empêchait l'importation, déterminait des dénivellements étonnants dans les prix des denrées naturelles et des marchandises, dénivellements qui, comme l'expérience d'aujourd'hui nous l'apprend, devaient alors également durer longtemps ou même se prolonger au retour de paix très brèves (2) ; elle arrêta les affaires ou détruisait le crédit, suspendait l'obligation de la correction et de la légalité, et, par la menace d'obscurs périls, finissait par peser sur la vie sociale par une incertitude continuelle, un malaise obscur, une paralysie quotidienne des meilleures énergies, dont nous arrivons à grand-peine, dans le monde contemporain, avec sa bien plus grande régularité, à saisir la portée.

LA GUERRE ET LES FINANCES ATHÉNIENNES. — La crise universelle de l'économie privée accompagnait la crise économique de l'état. A quelles proportions monta l'effort financier que s'imposait la République d'Athènes au retour de chaque guerre ?

(1) E. CICCOTTI, *La guerra la pace nel mondo ant.*, p. 7-8.

(2) Ce singulier phénomène, dont nous avons un exemple, vivant et lumineux, dans la guerre mondiale, a été commun à toutes les guerres modernes. Cf. G. BORGATTA, *Il probl. dei prezzi nel dopo guerra*, dans *Riv. d'Italia*, 1920, p. 193 sq., avec les documents cités.

Déjà, à la fin du v^e siècle, la cité, en se soumettant à une dépense annuelle d'environ 200.000 fr.-or, avait acquis et gardait à sa charge un corps de 100 archers, qui montèrent plus tard à 1.600, et qui, tout en maintenant, comme principale attribution, la police de la ville, pouvaient être employés dans des opérations plus spécialement militaires (1).

On institua ensuite un corps de cavaliers, qui monta peu à peu à 1.000, puis, à 1.200 hommes (2), et pour lequel la dépense s'élevait à 225.000 francs au moins par an (3). On organisa en même temps, pour le service de la marine, un corps de *thètes*, eux aussi à la charge du trésor (4), et, finalement, lorsque les guerres devinrent permanentes et qu'il fallut les faire dans des pays éloignés, on dut, comme dans la République romaine, donner une solde à tous les soldats, en même temps que recruter des mercenaires. Chaque fantassin touchait sous les armes 0 fr. 60 par jour, parfois jusqu'à 2 francs, chaque cavalier le double et même le triple du premier de ces chiffres (5), indépendamment de l'indemnité d'équipement, ce qu'on appelait la *καταστάσις* (6).

Nous pouvons calculer à combien montait la dépense journalière pour la solde d'une armée sur le pied de guerre. En supposant une armée, tant en éléments actifs que de réserve, de 20.000 hommes d'infanterie et d'un millier ou un peu plus de cavaliers (7), nous aurons, pour la solde seule des soldats, 13.500 fr., par jour, c'est-à-dire environ 5.000.000 de fr. par an, c'est-à-dire presque toutes les ressources annuelles du budget athénien (8) ! Mais à l'indemnité d'équipement et à la solde de l'armée de terre,

(1) THUC., 2, 13, 8 ; BÜCKH, *op. cit.*, I³, p. 263-4 ; ARIST., *Ath. Resp.*, 24.

(2) THUC., *loc. cit.* ; ARIST., *loc. cit.* ; BÜCKH, *op. cit.*, I³, p. 317.

(3) XÉN., *Ipparch.*, I, 19 ; *I. G.*, I (= *C. I. A.*, I), 188.

(4) THUC., 6, 43, 1.

(5) BÜCKH, *op. cit.*, I³, p. 340 sq., 315-6.

(6) *Ibid.*, p. 320 ; SAUPPE, *Die καταστάσις d. alt. Reit.*, dans *Philologus*, 15 (1861), p. 69 sq. ; MARTIN, *Les cavaliers ath.*, Paris, 1886, p. 334.

(7) Cf. p. 167.

(8) Cf. p. 186.

devaient s'ajouter à Athènes les dépenses pour les fortifications autour de la ville, et, surtout, les dépenses pour l'entretien de la flotte.

Les constructions navales n'étaient interrompues ni pendant la guerre, ni pendant la paix. On ne construisait chaque année pas moins de 20 trirèmes (1), et le *Conseil* qui ne s'y était pas employé ne pouvait revendiquer les honneurs civiques (2). Chaque trirème coûtait, au *v*^e siècle, un talent, ou 6 000 fr. environ (3). L'armement d'une trirème exigeait, en marins et soldats, 200 personnes, dont chacune touchait, en solde et indemnité de vivres, comme les soldats de terre, 0 fr. 60 par jour (4) et recevait parfois, à titre d'encouragement à plus d'activité et d'émulation, jusqu'à 1 drachme (1 fr.) environ (5), de sorte que si l'on calcule sur la base d'une flotte de 300 trirèmes, les dépenses pour l'entretien seulement de l'équipage, en un mois, devaient monter à 1 million de francs au moins. Or, une flotte de 300 trirèmes était rien moins qu'extraordinaire pour Athènes. En 353, la flotte athénienne en comptait 349 (6) ; en 325, 360, sans compter 50 quadrirèmes, plus coûteuses, et 7 quinquirèmes (7) ; en 330, 392 trirèmes et 18 quadrirèmes (8).

Mais il fallait un arsenal pour construire et armer les navires ; celui du Pirée n'avait pas coûté moins de 7 millions (9). En dehors des navires de guerre, on avait besoin de navires de charge, de bâtiments pour le transport de la cavalerie, de bâtiments de service. Les sièges exigeaient de nouvelles dépenses pour les constructions de bois ou de maçonnerie, pour les machines offen-

(1) BÖCKH, *op. cit.*, I³, 316.

(2) DÉMOSTH., *In Androt.*, 8.

(3) ARIST., *Ath. Resp.*, 22, 7 ; BÖCKH, *op. cit.*, I³, 140-1.

(4) BÖCKH, *op. cit.*, I³, 343-4.

(5) THUC., III, 17, 3 ; VI, 31, 3.

(6) *I. G.*, II, 2 (= *C. I. A.*, II), 795, col *f. l.*, 138 (p. 189).

(7) *I. G.*, II, 2 (= *C. I. A.*, II), 809, col *d.*, ll. 62 sq.

(8) *I. G.*, II, 2 (= *C. I. A.*, II), 807, col *b.*, ll. 67 sq.

(9) ISOCR., *Areop.*, 66. Cf. CLERC, *Les métèques ath.*, Paris, 1893, p. 31.

sives ou défensives, toujours plus nombreuses et dispendieuses, à mesure des progrès de l'art militaire, pour l'achat des projectiles (1) et pour les mille autres exigences imprévisibles.

La dépense ne se limitait point aux sommes raisonnablement et théoriquement calculables. Toute guerre implique nécessairement un monde de dépenses déraisonnables, excessives, illicites, et cependant inévitables. Le désordre administratif décuple chaque fois le vertigineux montant. Les deniers exprimés du sang le plus vermeil des citoyens s'évanouissaient le plus souvent dans le gaspillage des généraux, les spéculations des payeurs aux armées, les voleries des fournisseurs, qui, naturellement, rivalisaient, comme toujours, à compter des dépenses non effectuées, des soldats inexistant, des fournitures jamais exécutées (2).

Est-il possible aujourd'hui, sur la base des rares éléments que nous possédons, d'estimer le trou épouvantable que chaque guerre et chaque menace de guerre devaient creuser dans le budget de l'ancienne République athénienne ? Le siège de Samos, pour 9 mois seulement (440-439), coûta à Athènes 8 ou 9 millions (3) ; le siège de Potidée, qui dura deux ans (432-430), de 12 à 15 millions de francs-or (4) ; celui de Syracuse (415-3) dépassa quelque peu ces chiffres, et atteignit les 100 millions (5) ; la première phase de la guerre du Péloponèse, ce qu'on appelle la *guerre décennale* (431-421), dut engloutir aux environs de 100 millions (6) ; la Guerre contre Décélie (412-404) dut exiger 40 millions ; la

(1) BÖCKH, *op. cit.*, I³, 358-9.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 362 sq.

(3) *C. I. A.*, I, 177, ll. 8-16, 13-14 ; ISOCR., *De permut.*, 111 ; NEPOS., *Timoth.*, 1, 2 ; DIOD., 12, 28, 3. Cf. BUSOLT., *Gr. Gesch.*, t. III, 1, 551, n. 1 ; W. BANNIER, dans *Rh. mus.*, 61, p. 209 ; CAVAIGNAC, *L'hist. fin. d'Ath.*, n. p. 94-95, 110 ; FRANCOU, *Les fin. gr.*, p. 167-8 ; J. BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. II, 2 (2^e éd.), p. 337-8.

(4) THUC., 2, 70, 2 ; ISOCR., *De permut.*, 113. Cf. CAVAIGNAC, *op. cit.*, p. 108, 116, 120.

(5) FRANCOU, *op. cit.*, p. 209.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 183 sq., 209.

guerre du Péloponèse, dans son ensemble, ne coûta pas moins de 50.000 talents, valant environ 300 millions (1) ; les opérations militaires de 378-4 coûtèrent 12.000.000 de fr. (2) ; autant la *guerre sociale* de 357-5, dont plus de 9 millions environ seulement pour la solde des mercenaires (3). Le poids de tous ces chiffres apparaît facilement quand on les compare avec les chiffres d'ensemble du budget d'Athènes.

Athènes, dans la période de sa plus grande splendeur, lorsqu'elle possédait sans conteste la primauté des nations helléniques, s'enorgueillissait d'une recette d'à peine 6, ou tout au plus, 12 millions de francs or (4). Par suite, une seule année de guerre suffisait à engloutir la recette, et il est dès lors facile de comprendre comment, lorsque l'entreprise de Sicile aboutit à la catastrophe, en septembre 413, toutes les ressources d'Athènes eussent été détruites (5). On peut dès lors s'expliquer comment, deux ans après, à la veille de la grande victoire navale de Cyzique (410), la cité ne se trouvait plus en état de payer ses marins et ses soldats (6). On comprend comment la guerre du Péloponèse, si décisive pour l'existence d'Athènes, ait été perdue deux fois, en 421 et en 404, non par suite des succès militaires de l'adversaire, mais grâce à l'incapacité d'ordre financier où la cité, après la défaite d'Amphipolis, et après la surprise beaucoup plus cruelle d'Ægospotamos, se trouva de mettre en mer une flotte nouvelle (7). Il est enfin parfaitement légitime de concevoir ce qui arriva en fait : des efforts militaires, tellement supérieurs aux possi-

(1) FRANCOTTE, *op. cit.* p. 209.

(2) BUSOLT, *Der zw. ath. Bund, loc. cit.*, p. 721-2.

(3) ISOCR., *Areop.*, 9 ; DÉMOSTH., *Olynth.*, III, 32 ; ÆSCHIN., *De falsa legat.*, 71 ; BUSOLT, *loc. cit.*, p. 722.

(4) XÉN., *Anab.*, 7, 1, 27 ; ARISTOPH., *Vespae*, vv. 657-660. Cf. БӨCKH, *op. cit.*, I^o, p. 509 sq.

(5) THUC., 8, 1, 3. Cf. LYS., *In Nicom.*, 22.

(6) Cf. XÉN., *Hell.*, 1, 1, 14.

(7) Pour la situation financière d'Athènes en 421, cf. FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 186.

bilités financières, ont fini par mettre en danger la sécurité, l'existence historique de l'état et même du peuple athénien.

De quelle façon, avec quels moyens, en risquant quelles terribles conséquences, la République athénienne a-t-elle tenté de pourvoir à ses pressantes, à ses épuisantes exigences financières ?

Le budget de l'ancienne Athènes, comme celui de toutes les républiques grecques indépendantes, était un budget de guerre. Il ne reposait point sur des impôts réguliers et ordinaires, établis sur la richesse et l'activité des citoyens. Ses revenus principaux étaient le tribut de ceux qu'on appelait les alliés, les taxes douanières sur toutes les marchandises à l'entrée ou à la sortie du territoire national et les impôts pour l'usage des ports et des marchés. La nature politique de ces formes de taxation était évidente, et, dès lors, leur intime liaison avec la puissance du pays.

Le tribut des alliés fournissait au moins la moitié de tout le revenu ordinaire de l'état athénien. Mais à quels risques se trouvait-il soumis par la guerre, bien des fois entreprise pour en assurer, parfois pour en augmenter le produit !

Pendant la ruineuse expédition d'Égypte de 460-59, plusieurs cités alliées d'Athènes se crurent autorisées à interrompre leurs versements périodiques (1). En 440, à la suite de la rébellion de Byzance et de Samos, on vit le vaste district de la Carie se réduire à 30 cités seulement ; l'Ionie, diminuée en municipes tributaires, perdit tout droit à l'autonomie financière, et de nombreuses villes de la Chersonèse et de la Chalcidique interrompirent, les unes, un instant, les autres, définitivement, leurs versements annuels respectifs (2). En 436-35, à la suite de graves mécontentements qui avaient déterminé l'envoi d'une colonie à l'endroit où surgira Amphipolis, ce dangereux exemple fut imité par cinq autres villes de la Thrace (3). En 432-30, la

(1) PEDROLI, dans *Studi. di stor. ant.* de BELOCH, p. 131-32.

(2) *Ibid.*, p. 136-7.

(3) *Ibid.*, p. 139.

révolte de Potidée aboutit à raviver la défection et l'insurrection (1). Et ainsi, à chaque souffle dans les frondaisons, à chaque échec militaire, à chaque tentative, à chaque danger qui se dessine sur l'horizon d'Athènes, l'empire tremble sur ses bases, se désunit, et un vide effrayant s'ouvre au pied des fondations économiques de l'état. En 404, à la suite de la lamentable catastrophe de la guerre du Péloponèse, le tribut fédéral disparaît, et l'état athénien tombe dans la misère la plus noire. Cinquante ans après, lorsque se dissout la troisième Ligue maritime, la tragédie se renouvelle. Le tribut fédéral tombe à 45 talents, un peu plus de 250.000 fr. (2), autant que jadis en versait Samos à elle seule, et l'histoire d'Athènes est finie, pour toujours.

Mais, dans les rapports avec les alliés, les contrecoups des guerres continuelles ne se limitaient pas à cela seulement. Les ennuis financiers qui survenaient, sans cesse, à Athènes, l'aggravation du mécontentement dans les cités alliées, accompagnant régulièrement chaque période d'hostilité, forçaient Athènes à employer la force pour ramener les débiteurs en retard à l'observation de leurs obligations fédérales (3). La guerre provoquait la guerre ! Et quand on pense que les premières cités à se soustraire à l'hégémonie d'Athènes étaient toujours les plus lointaines, établies à la périphérie de l'empire, et que la réussite de toute rébellion partielle amenait, par la contagion de l'exemple, de nouvelles rébellions, on touchera du doigt le dommage, immédiat ou éloigné, que déterminait pour Athènes la moindre anicroche au mécanisme-même de sa puissance, politique et économique.

Mais les chapitres des recettes athéniennes compromises par la guerre ne se bornaient pas, nous l'avons dit, au tribut des alliés. En premier lieu, on notera les taxes douanières. Le commerce athénien avait une valeur propre, en tant qu'alimentant

(1) PEDROLI, *loc. cit.*

(2) DÉMOSTH., XIII (*De rep. ordin.*), 27 ; XVIII (*De corona*), 234.

(3) THUC., II, 69, 1 ; III, 19, 1 ; IV, 50, 1 ; 75, 1.

le trésor (1). Nous l'avons noté : le *cinquantième* (le *πεντηκοστή*), c'est-à-dire la taxe de 2 % sur toutes les marchandises, embarquées, débarquées, réembarquées au Pirée, assurait à la République, aux jours les plus difficiles, environ 200.000 fr. (2). Il y avait aussi des taxes douanières, sur lesquelles nous ne pouvons donner que des renseignements incertains et obscurs (3). Un impôt de 1 % (le centième, *ἐκατοστή*), qui n'était peut-être pas le seul de l'espèce, frappait, semble-t-il, l'usage du port, de même que deux taxes, difficiles à déterminer avec précision, respectivement levées par l'état et par la municipalité, frappaient toutes les marchandises transportées sur le marché public, sur l'*agora* classique (4). Les alliés d'Athènes, nous le savons, étaient forcés de se rendre dans la capitale de l'Attique pour discuter et résoudre leurs procès. Il y avait aussi l'impôt sur les ventes et les adjudications publiques d'immeubles : l'*éponion* (5). Or, ces divers éléments du budget athénien dépendaient, eux aussi, directement et indirectement, de l'état alterné de guerre et de paix. La guerre les avait créés, ou, au moins, en avait élevé le taux pour Athènes à des proportions qu'ignorait la majorité des cités grecques. Mais la guerre, avec ses crises, arrivait à les annuler ou à les amincir extrêmement. Ils dépendaient de la puissance de la nation qui en jouissait, de son autorité sur ses alliés et sur les étrangers, et ceux-ci n'étaient plus obligés ni aux douanes ni aux frais judiciaires, du jour où la république succombante n'avait pas la force de les y forcer, ou que les invasions étrangères empêchaient la justice d'être régulièrement rendue, ou interdisaient matériellement d'opérer la levée des taxes (6).

Ainsi, si, en tout temps, la guerre a exercé une influence notable sur les finances des états belligérants, le système parti-

(1) XÉN., *De vect.*, 3, 5 *passim*.

(2) Cf. p. 177-178.

(3) BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 387-8 ; GILBERT, *op. cit.*, t. I, p. 391-2.

(4) BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 393 ; FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 15 sq.

(5) GILBERT, *op. cit.* t. I, p. 393 ; FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 19-20, 21-2.

(6) THUC., 6, 91, 7.

culier des finances dans les grandes cités grecques, en rapport intime, organique, avec leur puissance politique, rendait indissoluble ce lien. Non seulement toute guerre augmentait formidablement les dépenses, mais la seule annonce d'une guerre suffisait pour que les recettes tombassent à des proportions misérables et insuffisantes. La guerre détruisait par les deux bouts l'existence économique de ces républiques ; elle en détruisait les ressources, y rendait les dommages plus cruels. C'est ainsi que le cercle de cette éternelle tragédie financière des petits états grecs se ferme et se soude.

TRIBUTS ET IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. — Pour rompre ce charme méchant, il n'y avait pas d'autre moyen que de transformer les bases-mêmes du budget athénien ; en faire, d'un budget politique, un budget économique, capable de résister, dans la mesure la plus forte possible, à tous les contre-coups de la guerre. Ce fut le rêve de ce singulier auteur du petit ouvrage qui a pour titre *Les revenus d'Athènes*, auteur qu'on a voulu identifier avec Xénophon, et qui, en tout cas, vers la moitié du iv^e siècle, formulait la pensée d'une bonne partie de l'opinion publique d'Athènes, complètement hostile à l'idée de renouveler les terribles expériences de l'ère précédente (1). L'auteur démocratique de cet opuscule fait le rêve de transformer l'état athénien en un état industriel, un état entrepreneur de travaux et de spéculations commerciales. Sur cette conception particulière, au reste parfaitement dessinée, au point de vue idéal, repose un élément périlleux d'utopie (2). Mais l'utopie cachait une profonde vérité et une intention très pure, celle de faire vivre les Athéniens, non des produits de l'empire et de la guerre, mais des revenus de la paix.

(1) Cf. P. PLATON, *Un saggio di social. di stato nell' antich.*, dans *Nuova riv. stor.*, 1919, p. 456 sq.

(2) Cet aspect de l'œuvre du pseudo-Xénophon a été envisagée uniquement par PLATON, *loc. cit.*, p. 452 sq.

Mais pour transformer les finances d'Athènes en finances de paix, il fallait du temps, du calme, de l'abnégation et surtout un état de tranquillité dont Athènes ne jouit que fort rarement. Dans la presse des exigences quotidiennes, avec la guerre permanente aux talons, le remède le plus rapide et le plus naturel était, au contraire, d'exagérer les tributs : effet et signe en même temps de l'appauvrissement du trésor public et cause de maux nouveaux et imprévus. Nous sommes à la veille du grand conflit avec le Péloponèse. La guerre de Samos (440-39), la défense de Corcyre contre les Corinthiens (433-32), l'expédition ultérieure de Thrace, et, finalement, le terrible siège de Potidée (432-30), par lequel la guerre commence, ont exigé une dépense d'environ 4.000 talents (environ 24 millions de fr.) (1). Il fallut alors procéder à une première révision des tributs des alliés, en partie révoltés, et, comme il est naturel, à un renforcement de ceux-ci (2). Mais le remède est insuffisant, et, tandis que les dépenses pressent, il provoque de nouveaux refus et de nouvelles défections. Après les recettes, les réserves, dont Périclès se montrait si orgueilleux, sont plus que jamais profondément entamées (3). Et la guerre ne s'arrête pas, il faut même l'intensifier et passer précisément à l'offensive. Cependant éclate la révolte de Mytilène (428). On exhume alors la vieille *eisphora* athénienne, qui jadis avait frappé les seules propriétés foncières de l'Attique et qui devra maintenant frapper en même temps la richesse mobilière et immobilière du pays.

L'*eisphora* de 428 fut prélevée dans la mesure de 200 talents (plus de 1 million de francs) (4). C'était une rentrée intéressante, — une goutte d'eau dans l'océan de besoins infinis. L'année suivante, il fallait à nouveau réviser les tributs (5). Mais, comme la

(1) Cf. p. 185, et CAVAIGNAC, *op. cit.*, p. 20.

(2) CAVAIGNAC, *op. cit.*, p. 118.

(3) *I. G.*, I (= *C. I. A. I.*), 273 (p. 148-9).

(4) THUC., 3, 19, 1.

(5) *I. G.*, I (= *C. I. A. I.*), 259 ; CAVAIGNAC, *op. cit.*, p. XXXV-VI, 125.

guerre ne donne pas de succès notables, il est dangereux d'imposer aux alliés de grands sacrifices. Il faut dès lors se borner à de petites retouches. Mais en 425 a lieu l'heureuse occupation de Pylos, c'est-à-dire l'invasion de la Messénie, ce qui fait qu'on espère à Athènes qu'il ne sera pas difficile de ruiner la domination de Sparte sur le Péloponèse. Alors, Cléon occupant les fonctions qui avaient été glorieusement tenues pendant tant d'années par Périclès, on ose décréter que les tributs fédéraux seront doublés. Les 460 talents imposés par Aristide aux alliés et déjà élevés au chiffre de 600 (1), montent alors à 1.000 talents, 6 millions de francs (2) ! Espérait-on ainsi échapper à la nécessité de nouvelles *eisphorai* si gênantes pour le citoyen athénien, habitué depuis des lustres à vivre des produits de son empire ? Si telle était l'espérance des politiciens d'Athènes, elle aurait été vaine, car, environ une année après, vers 424, il fallut recourir de nouveau et probablement plus d'une fois, à l'*eisphora* (3).

L'ombre de trêve que Nicias, le chef du parti conservateur athénien, réussit à signer avec Sparte en 421, interrompit la série de ces moyens si héroïques, régulièrement adoptés. Mais l'espoir de la paix n'avait été qu'un leurre, on avait seulement respiré un instant pour mieux se préparer à la nouvelle prise d'armes. En 418, a lieu la guerre dite de Mantinée ; en 417, une nouvelle expédition athénienne en Thrace ; en 416, une expédition contre Melos. Mais, à Athènes, on ne veut plus entendre parler de nouvelles *eisphorai* (4) ; en revanche, entre 420 et 417, on n'hésite pas à aggraver de nouveau les charges des patients alliés. Pour certains districts, le tribut est tout bonnement triplé ; pour d'autres,

(1) THUC., 2, 13, 3, et p. 253.

(2) Ce document important est l'inscription I. G., I (= C. I. A., I), 37. Cf. CAVAINAC, *op. cit.*, p. XLIV-V, 128 sq.

(3) ARISTOPH., *Equites*, v. 924.

(4) Cf. le décret de Callias, I. G. (= C. I. A., I), 32 B, et, touchant sa chronologie vraisemblable, BÖCKH, *op. cit.*, I³, p. 596 ; II, p. 49 ; FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 202 ; BELOCH, *Gr. Gesch.*, 2^e éd., t. II, 2, p. 346 sq.

l'augmentation est peut-être encore plus considérable... (1) On arrive à ce moment à 1.200 ou 1.300 talents par an, chiffre auquel le tribut fédéral n'était jamais jusque-là monté (2). C'était une recette considérable, qui dépassait à elle seule celle de l'ensemble des revenus nouveaux d'Athènes. Mais les préparatifs pour la nouvelle guerre de Sicile (415-13) forcent à penser à la possibilité de nouvelles *eisphorai* (3). Puis la guerre commence ; elle se développe lamentablement, se termine par une énorme catastrophe et finit par tout engloutir : recettes ordinaires et recettes extraordinaires, réserves anciennes et revenus nouveaux ; mais comme les hostilités avec Sparte se rallument, que débute la troisième phase de la guerre du Péloponèse, — c'est l'ère fatale de la guerre de Décélie (413-404), — il faut de nouveau recourir à des opérations césariennes. Soudainement, en 413, on remplace le tribut fédéral annuel par l'impôt connu de 5 % sur toutes les marchandises exportées ou importées dans les territoires fédéraux (4). On double même les droits de port au Pirée, de 1 % à 2 %, et l'ancien *centième* devient maintenant le *cinquantième* ; on double aussi peut-être la taxe sur les ventes (5). Mais le nouvel effort est insuffisant pour parer aux besoins : en 410-409 est créée la *ditte* (*δεκάτη*), un impôt de 10 % sur le transit des marchandises passant par le Bosphore, qui sera pendant quelque temps la seule ressource constante de la caisse militaire des stratèges athéniens (6), et, quelques années après, il faut de nouveau revenir encore à des *eisphorai* (7). Finalement, en 404, la terrible guerre prend fin : la destruction de la puissance athénienne est consommée.

(1) I. G. (= C. I. A., I), 37, 3¹¹, 543 et suppl. à p. 140. Cf. CAVAINAC, *op. cit.*, p. XVI-VI, 135, et pl. I, n. 3 ; BELOCH, *op. cit.*, p. 342-3.

(2) ÆSCH., *De mala legal.*, 175 ; ANDOC., *De pace cum Laced.*, 9.

(3) I. G. (= C. I. A., I), 55 e, v. 5... [δεδογ] μένον ἢ εἰσφέρειν ὅταν δέη[υ]...

(4) Cf. p. 107-8

(5) Cf. BELOCH, *Gr. Gesch.*, II, p. 443 et n. 3 (2^e éd.).

(6) CAVAINAC, *op. cit.*, p. 156.

(7) D'après le discours de Lysias (*Accept mun. def.*, 2 sq.), où l'auteur parle d'*εἰσφοραὶ* levées entre 410 et 405.

Mais peu après, encore une fois, on recourt aux armes. L'hégémonie sur toute l'Hellade, que Sparte avait réussi à imposer, semble en danger. Les cités qui ont été un instant ses alliées et ses sujets récents se soulèvent contre la nouvelle dominatrice, qui se révèle pire que l'ancienne. La *Guerre corinθο-béotienne* éclate (395-87). Athènes se jette de nouveau dans la mêlée, et pour cela impose de nouvelles contributions extraordinaires à sa population épuisée (1). Les habiles accords passés par Sparte avec la Perse et la paix inattendue d'Antalcidas (387) déjouent les espérances de coalition anti-lacédémonienne. Mais, peu de temps après, l'omnipotence de Sparte est de nouveau en péril. Thèbes a donné le signal de la révolte, et l'on s'occupe à Athènes à travailler à la reconstitution de l'ancienne Ligue maritime et à la reprise du gigantesque duel avec Sparte. Aussi ordonne-t-on une nouvelle contribution extraordinaire, mais on veut que la nouvelle *eisphora* soit plus imposante que les précédentes ; c'est pour cela qu'on adopte des bases plus solides et des instruments plus sûrs que naguère. Ce fut le chef-d'œuvre fiscal de 387-377, qui, du nom de premier archonte, a pris le nom de Nausinique. Cette fois, on ne se borna pas à revoir et à contrôler les rôles des fortunes athéniennes, mais on institua des groupements de citoyens, des *sociétés*, des *symmories* selon l'expression du temps, chargées de percevoir l'impôt et d'être dans une certaine mesure les garants de cette perception (2). Or, le recensement des fortunes athéniennes fournit seulement 5.750 talents susceptibles d'être imposés, équivalant à 35 millions de fr. (3), et, comme l'on

(1) Cf. LYS., *De Arist. pecun.*, 29. Ces contributions se placent entre 393 et 387.

(2) DÉMOSTH., II (*Olynth.*), 29 ; XIII (*De rep. ord.*), 20. Sur la valeur historique de ces discours, cf. F. BLASS, *Die att. Beredsamk.*, Leipzig, 1877, t. III, p. 352 sq., et l'éd. Weil, Paris, 1881, p. 436 sq. — Cf. aussi BÖCKH, *op. cit.*, I^a, p. 609 sq. ; FRANCOU, *op. cit.*, p. 28 sq.

(3) POL., 2, 62, 6-7 ; cf. DÉMOSTH., XIV (*De Sym.*), 27 ; PHILOC., *Fr.*, p. 77 (éd. Sichelis), sous *Harpoer.* Que Polybe parle de 387-8, c'est ce que constate BÖCKH, *op. cit.*, I^a, p. 572, et cette opinion est acceptée par tout le monde ;

ordonne immédiatement après de prélever au moins 300 talents d'impôts (1), il en résulte que les fortunes athéniennes furent frappées à raison de plus de 5% de leur montant total, ou, si l'on en ramène le revenu net au taux, à coup sûr élevé, de 10%, à raison de plus de 50% de leur produit annuel (2).

La proclamation de l'*eisphora* fut renouvelée deux autres fois, entre 376 et 367. Nous sommes maintenant en plein dans la lutte entre Thèbes et Sparte, lutte dans laquelle, une fois encore, Athènes intervient, s'efforçant de reconquérir, grâce à l'aide de l'une ou de l'autre, l'hégémonie dont elle avait jadis joui en Grèce. L'impôt paraît alors être de 10% sur la fortune recensée (3), ce qui indique qu'à deux reprises le revenu annuel des citoyens athéniens a été entièrement absorbé.

Mais les *eisphorai* de 376-67 ne sont pas les dernières de la série. On vit se répéter l'usage de ces contributions détestées chaque fois que les nouvelles nécessités militaires pressaient Athènes, à mesure que le commerce et les revenus des douanes diminuaient, que les rentrées fiscales devenaient plus incertaines. L'époque d'Isée, de Lysias, de Xénophon, de Démosthène (4)

cf. BELOCH, *Das Volksvermögen von Attika*, dans *Hermes*, 1885, 20, p. 237 ; LIPSIUS, *Die ath. Steuerref. in Jahr d. Nausinikos*, dans *Neue Jahrb. f. klass. Phil.*, 1878, 117, p. 291.

(1) DÉMOSTH., XXII (*In Androt.*), 44 ; cf. LÉCRIVAIN, *op. cit.*, p. 509.

(2) BELOCH, *op. cit.*, p. 257.

(3) DÉMOSTH., XXVII (*In Aph.*), I, 9, 37 ; cf. SCHAEFER, *Demost. u. seine Zeit*, Leipzig, 1885, I^a, p. 22-3. Notre calcul a été conduit en suivant, touchant l'εἰσφορά, l'interprétation de BELOCH (*Das Volksverm.*, loc. cit., ; et *Das ath. Timema*, dans *Hermes*, 1887, 22, p. 371 sq.) et de LÉCRIVAIN (*Eisphora*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *Dict.*, II, 1, p. 504 sq.), d'après lesquels l'impôt aurait pesé sur la richesse athénienne tout entière (5.750 talents). BÖCKH a une autre opinion (*op. cit.*, I^a, p. 570 sq.), et pense que l'impôt pesait sur une partie seulement du capital, c'est-à-dire sur une fraction imposable. D'après une troisième interprétation, celle de ROBERTUS, (*Jahrb. f. Nationalökon.*, VIII, p. 453 sq.), les 5.750 talents de 378-77 représenteraient le revenu annuel de la richesse nationale d'Athènes. La première de ces opinions est la plus conforme aux sources et à la réalité économique.

(4) XÉN., *De vecl.*, 4, 40 ; DÉMOSTH., VIII (*Cherson.*), 70 ; LYS., *Pros sacra*

en est toute remplie, au point que nous retrouvons la trace de toutes ces aggravations et celle du poids habituel ou éventuel de l'impôt dans les lamentations de tous les orateurs de ce temps.

L'eisphora devient encore plus odieuse, quand, en 362, on introduit la spécieuse innovation de ce qu'on appelle la *proeisphora*, laquelle impose aux riches l'obligation d'avancer au trésor les fonds votés par l'assemblée, sauf le droit, qui demeurerait toujours théorique, de recourir ensuite aux autres contribuables (1). Les conséquences de ces avances forcées durent être terribles, et pour en avoir une idée, nous devons, par la pensée, revenir aux *décursions* du Bas-Empire romain. Jusqu'alors, chaque citoyen avait payé, et même fortement, à proportion de sa fortune ; désormais, les citoyens aisés devront payer, sans limite, à proportion de leur richesse et du mauvais vouloir des autres. Beaucoup de fortunes, sur lesquelles l'état avait jusqu'alors pu compter pour parer à ses besoins, furent alors démolies ; d'autres familles s'enfuirent, maudissant leur patrie, ou préférèrent appeler les ennemis du dehors contre les usurpateurs du dedans. Et la République, pour avoir voulu avec excès assurer ses finances de guerre, finit par voir tarir toutes les sources de sa prospérité.

Mais, pour assurer son budget, Athènes employait, comme toutes les cités grecques à régime démocratique, un autre système, celui de forcer les citoyens aisés à assurer certaines fonctions publiques. Parmi celles-ci, en vue de la guerre, dominait la *triérarchie*.

La *triérarchie* est le plus dispendieux, et, après l'*eisphora*, le plus dur (2) des devoirs dits *liturgiques* : il consistait dans l'obligation imposée aux citoyens les plus aisés de subvenir pendant

olea, 31 ; *De pub. bon. Nic.*, 7 ; *De Aristoph. bon.*, 43 ; 57 ; *ISÉE*, *Nicostr.*, 27 ; *Philoclem.*, 60 ; *Apoll.*, 40 ; *Dicaeoy.*, 37, 41, 45.

(1) *BÖCKH*, *op. cit.*, I³, p. 609 sq. ; *PLATON*, *La démoc. et le rég. fiscal*, p. 40 sq. ; *FRANCOTTE*, *op. cit.*, p. 40 sq. Sur la difficulté de recouvrer les sommes avancées, cf. *DÉMOSTH.*, XXX (*In Polic.*), 8 et *passim*.

(2) *DÉMOSTH.*, XX (*In Lept.*), 27.

un an à l'armement et à l'entretien d'une trirème. Or cette charge devait, cela est évident, devenir de plus en plus lourde, avec l'accroissement des forces maritimes athéniennes, les exigences de la guerre, la répétition des désastreux insuccès, lesquels aboutissaient naturellement à imposer d'armer en toute hâte de nouvelles flottes (1).

Si l'on calcule en outre que, à partir de la seconde moitié du ve siècle, les principales entreprises militaires d'Athènes ont toutes été sur mer, qu'au moins à partir de la première moitié du iv^e siècle, l'état ne fournissait plus, comme au ve, de solde à tout l'équipage d'un navire, mais seulement aux rameurs, à l'égard desquels, du reste, le triérarque demeurait moralement et directement engagé (2), qu'à partir de ce moment l'équipage et les rameurs ne furent plus recrutés en nombre suffisant ou en qualité requise (3), ce qui impliqua plusieurs fois au triérarque l'obligation de recruter de nouveaux matelots à ses frais, et même de leur donner d'abondants cadeaux (4) ; si l'on réfléchit que la législation défectueuse, les longueurs administratives, la pauvreté forcée du trésor apportaient aux triérarques des ennuis graves et multiples, au point de leur déconseiller de réclamer le prix des fournitures auxquelles ils avaient droit (5), on comprendra facilement qu'à obéir au devoir de la triérarchie un grand nombre de familles considérables pussent, au cours d'une seule guerre, se trouver ruinées (6).

Mais, comme si cela n'eût pas suffi, à partir de la guerre du Péloponèse, les triérarques en fonction ou même l'un d'eux dut

(1) Cf. *LYS.*, *De affect. tyr.*, 12 ; *De Arist. bon.*, 42-3, 57.

(2) *DÉMOSTH.*, XXX (*In Polic.*), 7, 11 (discours de 360 av. le Christ) ; XXXI (*De cor. trier.*), 6 ; *BÖCKH*, *op. cit.*, I³, n. 859 de Fränkel.

(3) *DÉMOSTH.*, XXX (*In Polic.*), 7.

(4) *THUC.*, 6, 31, 3 ; *DÉMOSTH.*, XXXI (*De cor. trier.*), 6 ; XXX (*In Polic.*), 7 ; 12.

(5) *DÉMOSTH.*, XLVII (*In Everg. et Mnesib.*), 23 et *passim* ; XXXI (*De cor. trier.*), 5 ; XXX (*In Polic.*), 7 ; 34 ; XLV (*In Steph.*), I 85.

(6) *DÉMOSTH.*, XXX (*In Polic.*), 61.

s'engager pour son successeur ou ses collègues (1), avançant, comme à l'ordinaire, pour des périodes indéterminées, les sommes nécessaires, et, finalement, après 357, comme cela s'était déjà passé pour l'*eisphora*, les 300 plus riches citoyens d'Athènes devinrent responsables devant l'état des contributions des autres et furent obligés d'avancer les sommes nécessaires (2). Mais, comme le nombre des triérarques fut en même temps fixé à 1.200, leur nombre par bâtiment, et, dès lors, la répartition des charges varièrent en proportion inverse du nombre des trièmes exigées.

On ne pouvait pas ne pas recourir au mensonge et à la fraude. Et les nouveaux *leitourgoi*, — c'est le nom que le droit public d'Athènes donnait à ces contribuables plus ou moins volontaires, — furent plus heureux ou plus habiles que les futurs décurions du Bas-Empire romain ; en affermant la triérarchie à des tiers (3), en se réservant la perception de la somme entière à percevoir sur les sociétaires les moins riches, en se servant des moyens les plus odieux, en violant, en un mot, l'esprit de la loi, ils finirent par collaborer à cette ruine des fortunes petites et moyennes de l'Attique (4), que d'autres causes non moins inévitables provoquaient.

Les *eisphorai* et l'obligation de la triérarchie n'épuisaient pas la série des liturgies et des maux suscités par les exigences de la guerre et qui pesaient sur les citoyens athéniens. Leur bon vouloir était aussi sollicité par les contributions volontaires, qu'on nommait les *epidoseis* (5), et dont le versement, dès que l'intention en était manifeste, devenait obligatoire, tout refus ultérieur tombant sous les sanctions pénales des lois (6).

(1) Cf. tout le discours de Démosthène, XXX (*In Polic.*), et PLATON, *op. cit.*, p. 53 sq.

(2) BÖCKH, *op. cit.*, I^o, 648 sq.

(3) DÉMOSTH., XXI (*In Mid.*), 80 ; 155 ; XXXI (*De cor. trier.*), 7 ; 8 ; 16 ; 18.

(4) DÉMOSTH., XVIII (*De cor.*), 102 sq.

(5) ID., XXI (*In Mid.*), 161 ; XVIII (*De cor. I.*), 85.

(6) THUMSER, *op. cit.*, p. 99 et n. 5 ; PLATON, *op. cit.*, p. 18 ; CLERC, *op. cit.*, p. 32 sq.

Résumant en quelques phrases les effets des impôts extraordinaires de guerre, Xénophon faisait dire à Socrate : « Si une guerre éclate, tu seras nommé triérarque, et avec la triérarchie, tu seras écrasé par des charges si lourdes et si nombreuses que tu ne pourras plus les supporter. Et s'ils estiment que tu ne te comportes pas avec générosité, ils te frapperont avec la même rigueur que s'ils t'avaient surpris à les voler... (1) » Et il ne s'agit pas là d'amplifications rhétoriques. Depuis le début du ve siècle, une nouvelle taxe révolutionnaire, à coup sûr, mais, par malheur, régulière, pèse sur les plus riches : c'est la confiscation des biens, qui aurait dû n'être que la punition légale des délits communs ou politiques, et qui, au contraire, devient maintenant peu à peu l'une des ressources ordinaires du budget athénien. « Il est plus dangereux, dira Isocrate, d'être considéré comme riche que d'avoir perpétré un délit... On peut obtenir grâce ou indulgence pour un délit, mais la richesse vous condamne d'une façon irrémédiable à la mort... (2) » Et à Athènes, au temps des malheurs les plus graves, comme dans les années les plus sombres de la Révolution française, les mesures jacobines ne firent pas défaut à l'ordre du jour de la vie publique, si bien que, grâce aux délations et aux inventions d'indiscrets sycophantes, le Moloch de la guerre engloutit, avec les fortunes, le sang et l'honneur des citoyens (3).

LA MISÈRE DES CITOYENS. — La source naturelle où ces exigences, si nombreuses et si pénibles, de l'État devaient se satisfaire, allait chaque jour s'épuisant davantage. Les violences et les expédients fiscaux auxquels des besoins toujours nouveaux enchaînaient le gouvernement athénien, étaient un des symptômes les plus notables de ce tarissement. A la suite de la crise économique des dernières années de la guerre du Péloponèse, on avait, par

(1) *Æcon.*, 2, 6.

(2) *De permut.*, 160. Cf. XÉN., *Conv.*, 4, 30 sq.

(3) ISOCR., *De pace*, 130, et tout le discours de LYSIAS pour les biens d'Aristophane.

mesure exceptionnelle, consenti à ce que deux personnes pussent subvenir aux frais des liturgies ordinaires, par exemple de la *chorégie* (1), et, en 378, on l'a vu, on avait décidé que l'impôt sur la fortune fût payé, non plus par les citoyens individuellement, mais par des sociétés (2). D'une façon analogue, la *triérarchie* céda la place à la *syntriérarchie*, dans laquelle les dépenses pour l'armement et l'entretien d'une trirème furent confiées à deux citoyens (3), et plus tard, en 371, semble-t-il, à la triérarchie en *société* (4).

Mais rien ne put arrêter les conséquences de cet état de choses insupportable. En dépit de toutes les concessions, les triérarches légaux continuèrent à faire défaut, et il fallut recourir aux triérarches obligatoires. Depuis 357, nous en avons des exemples nombreux, et leur apparition est déjà un signe certain d'un vaste bouleversement économique (5).

Il est curieux, aujourd'hui, de noter la faible unité de mesure employée par les anciens Athéniens pour exprimer la richesse. Très riche, à leur avis, était l'homme possédant 100.000 fr. de capital, riche celui qui ne possédait que 50 ou 60.000 francs (6). Tels sont, si l'on fait exception de quelques fortunes monstrueuses, les indices les plus élevés de l'aisance à Athènes. Les idées économiques de ce grand peuple de commerçants et d'industriels restent ainsi fort éloignées de celles que se formaient de la richesse individuelle les Romains, pour qui un revenu d'un demi-million était le fait de gens médiocrement riches (7), et

(1) Schol. à ARISTOPH., *Ranæ*, v. 406.

(2) Cf. p. 194.

(3) DÉMOSTH., XXI (*In Mid.*), 154; XXX (*In Pol.*), 37; LYS., *In Diogit.*, 24; БЪСКН, *op. cit.*, I³, p. 637.

(4) DÉMOSTH., XLVII (*In Everg.*), 21.

(5) ID., XXI (*In Mid.*), 161.

(6) Cf. DÉMOSTH., XXVII (*In Aphob. I.*), 7; XXIX (*In Aphob.*), III, 59; DIOD., 14, 5, 5; LYS., *De Arist. bon.*, 46; DÉMOSTH., XXX (*In Onol.*), 1, 10; PLAT., *Resp.*, 9, p. 578 D.

(7) Cf. POL., 32, 14, 3 sq., qui se rapporte au II^e siècle avant J.-C. Un certain Apicius, resté avec seulement 2 millions de fr. ne trouvait d'au-

deux millions constituait à grand'peine la limite minima d'une riche maison (1). Cette situation fut pour une très grande part un effet de la guerre en permanence. Dans l'Attique de l'antiquité, reparaisait périodiquement un phénomène identique à celui qui se répétera dans le Piémont des XVI^e-XIX^e siècles. Dans l'un et l'autre pays, chaque guerre amenait avant tout l'élimination de la propriété mobilière des riches. « Comment pouvait-on s'enrichir, demandait à propos de son pays Massimo d'Azeglio, avec ce pillage fait périodiquement de chaque maison, au moins deux fois par siècle ? (2) » Comment pouvait-on s'enrichir, demandera l'observateur moderne, dans l'Attique de l'antiquité, avec cette espèce de saignée, normalement appliquée à chaque famille, de dix en dix ans, ou de cinq en cinq ?... Au milieu du IV^e siècle, Démosthène, angoissé, s'écrie : « Jadis, notre cité abondait en possessions et en argent ; maintenant, s'il faut ainsi s'exprimer, elle en abondera dans l'avenir... (3) » « Jadis nos richesses étaient nombreuses, et les affaires publiques se développaient heureusement... Maintenant, le trésor ne dispose plus de sommes suffisantes pour les subsistances d'une seule journée, et quand il faut commencer quelque entreprise, on ne sait d'où tirer les moyens indispensables... (4) » « A Athènes, reprenait-il ailleurs, dans le même sentiment d'angoisse, même si tous les orateurs criaient que le roi de Perse va nous tomber sur le dos, même si autant de devins émettaient la même prophétie, loin d'y parer par des contributions, on ne montrerait pas l'ombre d'une piécette et l'on sou-

tres remèdes à son malheur que le suicide (SÉN., *Ad. Helv. cons.*, 10, 9).

(1) D'après PLINE, *N. H.*, 33, 134. D'autres exemples de richesse romaine : la maison de P. Clodius valait 3 ou 4 millions (ID., *ibid.*, 36, 103-4) ; le mobilier de M. Scaurus incendié par ses esclaves, 10 (*ibid.*, 36, 115). La fortune de Pompée s'élevait à 19 millions ; celles d'un de ses affranchis à 25 (PLUT., *Pomp.*, 2, 6). Crassus, à la fin de son existence dissipée, disposait encore de 45 millions (PLUT., *Cras.*, 2, 2).

(2) M. D'AZEGLIO, *I miei ricordi*, Florence, 1876, t. I, p. 66.

(3) DÉMOSTH., XX (*In Lept.*), 115.

(4) DÉMOSTH., *In Aristoc.*, 206 ; 209.

tiendrait même qu'on n'en possède pas une... (1) » C'était terriblement vrai, et cela semblait presque inconcevable : « Toutes les richesses d'Athènes, publiques et privées, étaient tarées ! (2) » Aussi la multitude imaginait-elle des stupidités colossales et féroces, en évaluant la richesse des plus fortunés, que, devant la poussée des besoins publics, elle ne pouvait supposer réduits à une gêne si douloureuse (3).

Si telle était la situation des gens les moins démunis, autrement lamentable apparaît celle du petit peuple de la ville et de la campagne. La grande masse des paysans est réellement devenue indigente (4). « La très grande majorité de nos concitoyens, écrivait Isocrate, est si écrasée de misère, qu'il n'y a non seulement personne pour vivre tranquille et à l'abri des soucis, mais que, dans toute la cité, s'élèvent des cris de douleur et de souffrance (5). »

Dans les derniers temps avant l'ère vulgaire, il y a partout des demandes de subsides adressées aux souverains hellénistiques et des dons de citoyens, de monarques (6). Les Athéniens, les anciens maîtres de la Grèce, sont tombés au niveau d'une bande lamentable de mendiants, et dans la métropole décadente de l'Hellade, on aperçoit par avance, avec les fatales distributions périodiques d'argent et de blé, le spectacle de la *plebs urbana* de la Rome impériale. Quand, en 280, Athènes élèvera des honneurs et des monuments à Démocarès, l'un des ses plus aimés citoyens, le décret qui rappellera la liste des services qui avaient valu cette insigne gloire à ce personnage, ne citera qu'une suite d'ambas-

(1) DÉMOSTH., XIV (*De Sym.*), 25 ; cf. XLII (*In Phaen.*), 23 ; VIII (*Cherson.*), 21.

(2) ID., XIII (*De rep. ord.*), 27.

(3) LYS., *De Arist. bon.*, 45 sq. ; *In Philoc.*, 2 sq.

(4) Cf. XÉN., *Ath. Resp.*, I, 4 ; *De vect.*, I, 1.

(5) *De pace*, 127.

(6) Cf. CH. LÉCRIVAIN, *Prosodoi*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *Dict.*, p. 705, n. 30 ; БӨСКН, *op. cit.*, I³, 517 ; DÉMOSTH., XXI (*In Lept.*), 33 ; 42 ; I. G., II, 1 (= C. I. A., II, 1), 379.

sades, proposées ou exécutées, dont le résultat aurait été le misérable don de quelques aumônes (1).

Et, en même temps que les cadeaux humiliants, on enregistre maintenant, en grand nombre, les dons gratuits ou à demi gratuits de céréales, qui, comme à Rome, servaient en Grèce à prévenir et à éviter les tentatives insurrectionnelles de la part la plus pauvre de la population et constituaient une des plus fortes causes de déficit dans les finances déjà épuisées de l'état (2).

Allons plus loin. La guerre en permanence était la cause unique et exclusive du grand nombre d'orphelins et d'inutiles, que l'état devait désormais entretenir et rétribuer. Les orphelins, les invalides, les mendiants furent en foule après la guerre du Péloponèse, et il fallut organiser sur des bases stables ce service d'assistance publique (3).

Mais tandis qu'on s'appauvissait en haut et en bas de la société, les guerres continuelles, la paralysie de l'activité industrielle, la pluie incessante des impôts réduisaient chaque jour le nombre des esclaves, et, pis encore, celui des étrangers, des *météques*, qui vivaient et travaillaient à Athènes. Il ne s'agissait pas seulement du dommage dont certains financiers se préoccupaient spécialement, à savoir de la perte des impôts que les patrons d'esclaves ou d'étrangers devaient payer (4). Il ne s'agissait pas seulement de la disparition d'un revenu pour l'état. Dans l'antique Athènes, particulièrement depuis la formation de l'empire et la multiplication des fonctions politiques des citoyens, les étrangers, grâce à leur libre activité et à leurs capitaux, s'étaient révélés comme capables de bien faire marcher la machine économique de la

(1) PLUT., *Vit. dec. orat.*, 8, 56 ; DÉMOSTH., XVIII (*De Cor.*), 118.

(2) БӨСКН, *op. cit.*, I³, p. 111-4.

(3) ID., *ibid.*, I³, p. 308 sq. ; cf. ISOCR., *De pace*, 82.

(4) БӨСКН, *op. cit.*, I⁹, 400-2 ; cf. CLERC, *op. cit.*, p. 21 sq. ; BUSOLT, *Die griech. Staats - u. Rechtsaltert.*, Munich, 1892, p. 15, 197. Les *εισφογαί* sur les *météques* semblent avoir été plus lourdes que celles pesant sur les citoyens.

cité (1) ; ils étaient à la tête d'entreprises multiples, animaient le commerce, fondaient des ateliers, offraient du travail, du pain et des revenus à bon nombre de citoyens proprement dits, et leur richesse se trouvait consommée parmi les Athéniens eux-mêmes. Que devait-il arriver de tout cela, quand, par suite des bouleversements perpétuels que la guerre amenait, de ses désastreuses conséquences économiques, le capital étranger, comme les fortunes anciennes, commença à désertir les rives glorieuses de l'Attique ?

DÉPEUPLEMENT ET SURPOPULATION. — Un épilogue inévitable s'ajoute à toutes ces ruines, le symptôme douloureux de la dépopulation, provenant, d'un côté, de la mortalité accrue par suite de la misère, de la guerre, des épidémies qui en dérivait et qui, particulièrement après le III^e siècle avant le Christ, frappèrent périodiquement la Grèce tout entière, de l'autre de la natalité diminuée par l'augmentation du célibat et la mise en vigueur prévisible d'un malthusianisme avant la lettre (2), particulièrement de la part des éléments de la classe moyenne, que la ruine préoccupait et menaçait le plus (3).

A l'époque de Périclès, le nombre des citoyens mâles adultes montait à 35.000 ; on n'en comptait plus, à la fin du même siècle que 20.000 ; le nombre des étrangers était tombé à la moitié ; avec les esclaves, la population totale était réduite de 250.000 à 130.000 âmes (4). Le IV^e siècle, — nonobstant la loi naturelle de l'accroissement numérique progressif de toute société humaine, nonobs-

(1) FRANCOTTE, *L'ind. en Gr.*, t. I, p. 193. ; II, p. 83-4.

(2) POL., 37, 4, 5-8.

(3) CICCOTTI, *Il tramonto della schiavitù*, p. 90-1. Il y a, d'après Malthus, (*loc. cit.*, p. 115), trois grandes causes de dépopulation : l'abstention, la perversion sexuelle, les calamités sociales, comme les disettes, les épidémies et surtout la guerre, qui est d'autant plus fatale que les peuples qui la subissent sont plus éloignés de l'état de nature. Cf. DE BLOCH, *La guerre fut.*, trad. fr., t. IV, p. 6 Sur les rapports de la guerre et de la population en France, cf. LEVASSEUR, *La pop. fr.*, Paris, 1889, t. I, p. 180 sq., 190 sq., 195 sq., 211 sq ; t. II, p. 210 ; t. III, p. 515, 520.

(4) BELOCH, *Bevölk.*, p. 99-100.

tant le fait qu'Athènes, à cette époque, si elle vit dans un état de guerre perpétuel, ne traverse pas de crises colossales comme celle de la guerre du Péloponèse, — le IV^e siècle n'arrive pas à relever le chiffre de la population de la cité. Quand il va finir, les citoyens athéniens sont encore au nombre de 20.000 (1). Et comme, le nombre des étrangers croissant peut-être (2), celui des esclaves n'augmente certainement point (3), on doit estimer qu'à la fin de cette période, l'Attique n'avait pas plus d'habitants qu'au siècle précédent. Dans les deux cents années ultérieures, la population dut, à coup sûr, diminuer, quoique nous n'ayons aucun moyen de l'évaluer numériquement. La première guerre de Mithridate devait donner le dernier coup à cette population. Dès lors, l'Attique ne put se relever (4), et devint une quantité négligeable dans l'histoire démographique de la Grèce antique.

Le fait évident de la dépopulation n'empêchait point qu'il y eut, par suite d'une contradiction tragique, un excès de population. Alors qu'en Attique, l'existence devenait chaque jour plus terrible, des territoires des alliés rebelles, des colonies, déracinées ou menacées, de tous les coins du vieil empire athénien, venaient, spontanément ou non, des colonnes de *clérouques*, bandes d'émigrants désorientés, sans ressources, sans confiance, sans espérance, comme des affluents qui s'ajoutaient au fleuve des misères s'abattant sur la population athénienne (5).

Les maux qu'entraînait leur arrivée n'étaient pas purement temporaires. Nous l'avons vu : le problème du surpeuplement

(1) CRÉSIC, dans *ATH.*, VI, p. 272 B ; DÉMOSTH., XXV (*In Arist. I*), 51.

(2) D'après les calculs fort précis de CLERC, *op. cit.*, p. 369 sq., 379-380, les métèques, qui étaient environ 24.000 à l'époque de Périclès, tombèrent, en 309, au nombre de 10.000 (*ATHÉN.*, VI, p. 27, B).

(3) L'opinion contraire (l'accroissement du nombre des esclaves en Attique au IV^e siècle) a été introduit dans la culture historique courante par quelques pages non documentées de BELOCH, *Bevölk.* C'est une idée absolument erronée : cf. E. CICCOTTI, *Indirizzi e metodi degli studi di demog. ant.* (Préface, au t. IV de la *Bibl. di st. econ.*), 1908, p. 48 sq.

(4) BELOCH, *op. cit.*, p. 74-5.

(5) XÉN., *Mem.*, 2, 8, 1.

dans le monde hellénique, pour des raisons parfaitement étrangères aux motifs naturels, était l'un des plus graves et des plus terribles (1). Pour le compliquer, la perte des colonies créait, au milieu de la misère actuelle, un motif nouveau de misère future, auquel on ne pouvait remédier que par la reprise des territoires perdus. Mais comme, dans la plupart des cas, ce bonheur dépendait de la reconstitution de la suprématie politique, laquelle pouvait impliquer le périlleux retour de la guerre, il était bien difficile de trouver quelqu'un qui ne lui préférât un suicide volontaire, lent et résigné. Athènes, en effet, soit lors de la constitution de la troisième Fédération maritime, soit lors de l'hégémonie macédonienne et romaine, fut forcée de renoncer ouvertement à l'achat ou à l'hypothèque, tant privés que publics, de maisons et de terrains dans les pays alliés, sous peine de se voir confisquer ses acquisitions (2).

Comme, de cette façon, tout débouché à l'émigration était supprimé, on commença à la fin du iv^e siècle à former des compagnies d'aventure, avides de butin, sans aucun scrupule, prêtes à passer au service du plus offrant : menace continuelle à la tranquillité publique et privée. Et s'il avait été difficile, en 402-1, de rassembler pour le compte de Cyrus le Jeune 10.000 mercenaires, si l'on avait dû s'attacher la majorité d'entre eux au moyen de salaires fabuleux (3) et de promesses irréalisables, plus tard, les mercenaires grecs constituèrent presque exclusivement les nouvelles armées nationales et étrangères (4). Ceux que la guerre avait ruinés étaient maintenant devenus les agents quotidiens de son œuvre de destruction !

LA GUERRE ET LA DÉCADENCE DE LA GRÈCE. — Toutes les

(1) Cf. p. 5.

(2) I. G. II (= C. I. A, II, 1), 17, vv. 35 sq. Cf. BUSOLT, *Der zw. ath Bund.*, loc. cit., p. 686, sq.

(3) ISOGR., *Phil.*, 96 ; XÉN., *Anab.*, I, 1, 9.

(4) DÉMOSTH., IV (*Phil.* I), 23-4 ; III (*Olynt.*, III), 30 ; 33 et *passim* ; VIII (*De rep. ord.*), 5 sq. ; VIII (*Chers.*), 21. Cf. LIV., 31, 43, 5.

répercussions qu'exerça sur l'antique Athènes l'état presque permanent de guerre se retrouvent exactement dans les autres pays. Les rares renseignements qui nous sont parvenus sur la vie intérieure de ces états confirment la légitimité des analogies que nous pouvons tirer de l'histoire politique d'Athènes.

La fréquence des guerres ne fut pas un phénomène réservé à l'Attique ; ce fut un phénomène général pour toute la Grèce, de même que la férocité de chaque guerre, qui amenait rapidement l'ennemi en plein cœur du pays vaincu, bouleversant celui-ci, brisant son existence, fut la conséquence nécessaire de la forme d'état, — l'état municipal, — que la Grèce classique connut seul. C'est de ce fait ou de ce péril que sortit la coutume universelle de mettre désespérément sur pied une quantité d'hommes sans doute excessive par rapport à la capacité démographique de chaque population. En Attique, nous l'avons vu, à l'époque où l'on n'employait pas encore de mercenaires, les hommes mobilisés étaient dans le rapport d'au moins 1 à 10 avec la population. Mais la Béotie antique, dont les habitants ne dépassaient pas 200.000, figurait avec 18.000 hommes (1) à la bataille de Délion ; en 418, elle en envoyait 11.000 dans le Péloponèse (2) ; elle en armait 13.000 (3) pendant la première guerre sacrée (354), 10.000 contre les Gaulois en 280 (4), ce qui veut dire que les villes béotiennes mobilisaient ordinairement de 5 à 10% de leur population totale. Du Péloponèse, qui atteignait au maximum 2 millions d'habitants, le roi Archidamos, en 431, partait envahir l'Attique avec un peu moins de 60.000 hommes (5) ; en 407, Agis en amenait environ 30.000 (1) ; à la bataille de Némée partici-

(1) THUC., 4, 93, 3.

(2) ID., 5, 57, 2.

(3) DIOD., 16, 30, 4.

(4) PAUS., 10, 20, 3. Sur ces données numériques et sur d'autres de moindre valeur, cf. KROMAYER, dans *Klio*, t. III, p. 56 sq., et J. BELOCH, *ibid.*, t. VI, p. 34 sq.

(5) PLUT., *Per.*, 33, 5. Un autre texte, moins admissible, fait monter cette

pèrent 23.500 Péloponésiens (394), encore que les Corinthiens, les Phliasiens, etc... n'y figurassent point (2); en 378, Agésilas mène-
ra contre Thèbes de 18 à 20.000 hommes (3); à Mantinée, en 362, combattront environ 35.000 Péloponésiens; à Mégapolis, en 331, environ 22.000, d'ailleurs tirés d'une moitié seulement du Péloponèse (4), et le grand historien Polybe estimera qu'au milieu du II^e siècle avant le Christ, la Ligue achéenne, qui dominait alors le Péloponèse, pouvait, sans un effort très grand, armer de 30 à 40.000 combattants (5). Or, tous ces chiffres signifient qu'en cas de guerre, les états du Péloponèse avaient coutume de mobiliser de 2 % à 6 % de leur population totale.

Cet effort militaire excessif, inouï, entraînait la nécessité d'un effort financier analogue. La tragédie où nous avons vu se débattre Athènes pendant toute son histoire est l'éternelle tragédie de toutes les cités grecques. Si la guerre de Syracuse (415-13) coûte à Athènes, comme nous l'avons vu, peut-être 100 millions, la défense victorieuse de celle-ci ne coûta aux Syracusains pas moins de 2.000 talents (environ 12 millions), en dehors de la charge d'une dette publique qui fut qualifiée d'« intolérable » (6). Si Athènes se borne à garder en réserve une provision d'armes pour les cas extraordinaires, beaucoup d'états grecs pouvoient à l'armement de tous leurs hommes. Mais qu'est la dernière phase de la guerre du Péloponèse, sinon une chasse désespérée, donnée non pas à l'ennemi, mais à l'argent, qui diminue chaque jour ? Celui que

armée au chiffre de 100.000 hommes (schol. à SOPH., *Ædip. Col.*, v. 678, éd. Papageorgius, Leipzig, 1888.

(1) DIOD., 13, 72, 4, en calculant sur un nombre de soldats armés à la légère égal à celui des soldats armés complètement.

(2) DIOD., 14, 83, 1; cf. KROMAYER, *op. cit.*, p. 200 sq.; BELOCH, dans *Klio*, t. V, p. 77.

(3) DIOD., 15, 32, 1.

(4) ID., 15, 84, 4 sq.; 17, 62, 7.

(5) POL., 29, 9, 8 : καλῶς ποιῶντας αὐτοὺς καὶ τορεῖς ἄγειν καὶ τέτταρας μυριάδας ἀνδρῶν μαχιμῶν. Sur ces données, cf. BELOCH., dans *Klio*, t. VI, p. 51 sq.

(6) THUC., 7, 48, 3.

l'un ou l'autre parti s'efforce, dans cette intention, de gagner et d'amener à sa cause, n'est rien moins que le roi de Perse. C'est véritablement un duel diplomatique autour de celui-ci, duel plus désespéré et plus décisif que le duel militaire qui a lieu en même temps dans les eaux rougies de la mer Égée. Finalement, la volonté du roi de Perse penche du côté de Sparte et l'issue de la guerre est décidée : le grand Roi versera chaque année à la Ligue du Péloponèse plus de 5.000 talents (environ 30.000.000 fr.) (1), et la puissance d'Athènes est pour toujours finie.

Ce qui s'était passé le lendemain de l'occupation par Sparte de Décélie se répète identiquement la veille de la paix d'Antalcidas (387) et de la bataille de Mantinée, la dernière de la courte geste épique de Thèbes. A ce moment, une vaste coalition d'états grecs a fait s'écrouler la tyrannie de Sparte. Mais ils n'ont pu y réussir que grâce à l'argent perse. Il suffira qu'un négociateur habile, Antalcidas, retourne la situation diplomatique, qu'il promette à la Perse les colonies grecques de l'Asie-Mineure, en effaçant ainsi la plus pure gloire des guerres nationales contre la Perse, pour que l'argent perse change de voie, passe de la Ligue à Sparte et que toute la situation militaire se trouve elle aussi entièrement renversée.

Quel sera, d'autre part, peu après, pendant le long et incertain duel entre Sparte et Thèbes, l'effort commun de Sparte, Thèbes et Athènes ? Celui, précisément, pour chaque cité, de s'assurer l'alliance, c'est-à-dire les fonds du Grand Roi et d'amener celui-ci, au prix de concessions humiliantes, à abandonner les adversaires, en collaborant à l'organisation des affaires grecques qui sera la plus propre à lui plaire. Il sembla un instant que la palme du succès dût revenir au Thébain Pélipidas, comme jadis elle était revenue au Spartiate Antalcidas. Mais on aperçoit facilement le danger de ces manigances, de ces intrigues, qui dépendaient de l'habitude de faire la guerre sans qu'on pût jamais

1) ISOCR., *De pace*, 97

disposer des moyens nécessaires. Chaque cité grecque est à la merci du premier état étranger qui est en situation de la fournir d'argent ; le sort de toute la Grèce reste dans la main de l'ennemi séculaire de l'hellénisme, qui, de temps en temps, ouvre ses coffres à telle ou telle cité. On ne vit jamais peut-être situation aussi paradoxale que celle où la victoire fut nécessairement associée à la servitude du vainqueur. Et cependant, ce fut là le mal, ou l'un des grands maux dont vécut et mourut la Grèce antique !

Au demeurant, avec son territoire limité, sa population faible, chaque état grec qui veut se conduire et faire la guerre seulement avec ses propres moyens, va droit à la ruine. Nous avons vu le poids énorme des *eisphorai* à Athènes. Denys de Syracuse, en tentant sa grande œuvre politique, en Sicile, était lui aussi forcé de frapper ses concitoyens, pendant cinq années de suite, d'un impôt de 20 % sur le capital global. Au bout de ces cinq années, les Syracusains étaient presque dépouillés de toutes leurs ressources ! ... (1)

Telle est la vie de toute cité hellénique. Et nous pouvons à peine en avoir une idée et une image fidèle, en songeant, parmi nous, à la formidable tragédie que les états européens, vainqueurs ou vaincus, traversent depuis la guerre mondiale. Incapables de payer leurs dettes, manquant des moyens nécessaires pour pourvoir chaque jour à ce qu'exige l'existence d'une société cultivée, impuissants à se les procurer d'aucune façon, ils se trouvent dans la situation désespérée d'un père de famille, à qui est refusée la possibilité de continuer à assurer le nécessaire à lui et à tous les siens. Les peuples surmontent ces terribles crises avec beaucoup de temps et au prix d'énormes sacrifices, quand elles se renouvellent avec de grands intervalles. Mais quand elles se succèdent de très près et se renouvellent sans trêve, quand les hommes, par légèreté ou folle ambition, s'y jettent chaque jour, tête baissée, l'épilogue ne pourra être que la catastrophe de la société,

(1) ARIST., *Pol.*, 5, 9, 5

victime d'une si grande imprévoyance ou d'illusions si aveugles. « Les gouvernements, écrivait Aristote, après de longs siècles d'une douloureuse expérience, les gouvernements, qui sont aujourd'hui jugés comme les meilleurs de la Grèce, ainsi que les législateurs qui les ont fondés... ont cherché déraisonnablement les vertus qui semblent propres et les plus aptes à satisfaire l'ambition humaine... Certains des plus récents auteurs ont soutenu à ce sujet les mêmes opinions et largement admiré la constitution de Sparte, loué les vues de son fondateur, qui l'avait tout entière tournée vers la conquête et la guerre... Mais maintenant que la puissance lacédémonienne est détruite, tous conviennent que Sparte n'est pas heureuse et que son législateur n'est pas sans reproche... (1) »

Les crises démographiques que nous avons vues sévir à Athènes sont un phénomène universel de la Grèce antique. Les guerres plus que séculaires faites par les rois de Macédoine, de Philippe II à Philippe V, si elles créent la puissance politique de la Macédoine, épuisent la Thessalie et la Macédoine elle-même, au point de rendre inévitables des mesures gouvernementales sérieuses (2). C'ont été, nous préviennent les anciens, les guerres civiles et les guerres extérieures qui ont fait qu'au 1^{er} siècle de l'ère vulgaire, la Grèce tout entière n'est plus en état d'armer 3.000 hoplites, autant que jadis Mégare à elle seule en avait envoyé à la bataille de Platées (3). Et c'est la guerre qui détermine en dernière instance, non seulement les crises démographiques, mais les plus profondes crises politiques et sociales de chaque cité.

Avant tout, les guerres civiles en permanence !

Les luttes civiles, tant dans le monde antique que dans le monde moderne, sont d'ordinaire conduites dans un faible esprit de tolérance, ou plutôt avec le désir inassouvi de dominer, de

(1) *Polit.*, 7 (4), 13 (14), 10-12.

(2) LIV., 39, 24, 3 ; COLLITZ, *Griech. Dialekt. Inschrift*, t. I. 345

(3) PLUT., *De defectu orac.*, 8.

supprimer les adversaires, moralement et même matériellement. Mais telle est la règle constante dans les périodes de guerre. On doit à la guerre continuelle et permanente l'âpreté des luttes de classe et de parti que chaque nation de l'antiquité a eu à nourrir dans son sein. La guerre peut à coup sûr susciter des passions héroïques, allumer d'insignes sentiments de patriotisme et de fierté, mais elle est aussi génératrice d'abondantes insurrections et réactions, elle est la Circé la plus implacable dans la tâche d'abêtir les meilleures des institutions politiques. La guerre, avec l'excitation des esprits qu'elle détermine, la perspective, trouble et terrifiante, des périls et des trahisons qu'elle suscite, pousse les esprits les plus doux au comble des excès. « Dans la paix et dans le bonheur, écrivait Thucydide, les nations et les citoyens restent meilleurs, parce qu'à l'abri des ennemis, mais la guerre, supprimant ce qui est chaque jour nécessaire à la vie, est une dure maîtresse et façonne les cœurs du plus grand nombre à l'image et à la ressemblance des duretés présentes (1). » Ainsi, dans le trouble universel qui bouleversait la tranquillité, l'aisance, la confiance réciproque, se dénaturaient les sentiments les plus indispensables à la vie sociale et s'éduquaient des générations, dont l'unique fin était de haïr, le seul travail de se combattre et de s'égorger tour à tour.

Une guerre malheureuse suffisait à provoquer l'exil du parti qui l'avait déclarée, la confiscation des biens appartenant aux membres de ce parti, parfois le meurtre des responsables et même des irresponsables, et inaugurait pour de longues années un état permanent de colères, de violences sanglantes, d'hostilités entre les citoyens. La persécution provoquait ensuite à son tour la revanche et la vengeance.

Si c'est ainsi que les citoyens se comportaient les uns à l'égard des autres, que faut-il penser des ennemis victorieux à l'extérieur ? Les transformations, mesures sociales, restrictions, boule-

(1) 3, 82, 2 ; ARIST., *Pax*, vv. 349-351 ; ISOCR., *Phil.*, 52.

versements intérieurs les plus arbitraires, étaient les moindres des maux à redouter. Toute guerre, toute conquête, toute colonisation équivalait à l'expulsion en masse d'une foule d'abandonnés, à la formation de nouvelles troupes d'exilés, jetés avec leurs familles sur le pavé, sans sécurité ni pain, privés de leurs parents, blessés dans leurs sentiments les plus sacrés d'êtres humains. Un grand moderne, David Hume, a voulu, en s'appuyant sur une seule source (Diodore de Sicile), recueillir les exemples les plus saillants des luttes et des persécutions civiles en Grèce, dans un cercle d'une centaine d'années environ, entre le ^v^e et le ^{iv}^e siècles avant le Christ, ce qui veut dire dans la période la plus lumineuse de l'histoire de ce pays. De Sybaris, dans cette courte période, furent bannis 600 nobles avec leurs partisans ; 600 autres à Chio ; à Éphèse, l'on égorge 340 citoyens, on en exile 1000 ; à Corinthe, on compte 120 tués et 500 exilés ; en Béotie, 300 bannis. Au delà du ^{iv}^e siècle, après la catastrophe de l'hégémonie de Sparte, les démocrates revenus chez eux se vengèrent durement des nobles, qui leur avaient arraché le pouvoir des mains. Plus tard, au retour des exilés, à Corinthe, à Mégare, à Phliasié, les nobles se vengèrent de leurs adversaires. A Phliasié, on massacra 300 démocrates, mais les survivants, après une nouvelle insurrection, massacrèrent à leur tour 300 nobles et bannirent tous les autres. En Arcadie, il y eut 1.400 exilés. A Syracuse, avant la tyrannie d'Agatoclès, le peuple avait chassé 600 nobles ; il en bannit 6.000, en massacra 4.000, et plus de 4.000 autres à Gela. Son frère envoya en exil, de Syracuse, 8.000 personnes (1).

Mais la liste de Hume est incomplète, car elle ne comprend ni les persécutions des Trente à Athènes, — 1.200 massacrés et 5.000 exilés, — ni les victimes inévitables de la restauration démocratique ultérieure (2), ni les meurtres contemporains exécutés à Argos, — plus de 1.200 nobles avec les démagogues mêmes qui

(1) Cf HUME, *Of the populousness of ancient nations* (trad. it. dans *Bib. di st. econ.*, III, p. 405, n.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 403, n.5.

avaient refusé de continuer le massacre, — ni ceux qui furent exécutés à Corcyre, — 1.500 nobles, plus 1.000 bannis (1), — ni les 400 nobles expulsés de Milet en 411 (2), ni les 800 Tégéates expulsés de Tégée en 370 (3), ni les 4 ou 5.000 démocrates expulsés de Milet en 405-4 (4), ni des milliers et des milliers d'autres victimes, subissant un destin identique dans un court espace de temps.

Les survivants, les bannis portaient la rage et la vengeance au cœur. Se rappelant le serment de leurs persécuteurs (5), qui leur fermaient la patrie, si maudite et si désirée, ils regardaient vers le sombre avenir avec des yeux troubles et menaçants, intriguaient avec les ennemis, s'entendaient avec eux pour préparer ou aggraver la ruine de la cité natale, toujours aux aguets pour épier le jour où ils pourraient se refaire de leurs souffrances, l'heure, amère et douce, où ils se vengeraient.

L'exil, avec lequel les républiques grecques coquetaient chaque jour, ne manque pas de produire les mêmes conséquences que d'autres causes, — nous l'avons vu et nous continuerons de le voir, — engendraient de leur côté. L'exil apprit aux citoyens à ne pas tenir compte de la cité, à se désintéresser d'elle, à lui faire du mal, à la combattre. Méprisant l'état, ils n'hésitèrent plus jamais à s'enrichir aux dépens du trésor public, et ce goût et cette avidité pour l'intrigue, la vénalité, la concussion, engendrées à l'origine par des motifs différents et plus profonds, trouvèrent dans l'éternelle insécurité de l'existence sociale le terrain le plus propre à leur culture maudite.

Combien menaçante devait être la marée montante du mécontentement, de la haine, du danger ! Dans la seconde moitié du iv^e siècle, Isocrate, exhortant Philippe à l'expédition qu'il avait tant

(1) HUME, *op. cit.*, p. 405.

(2) THUC., 8, 21, 1.

(3) XÉN., *Hell.*, 6, 5, 10.

(4) DIOD., 13, 104, 6.

(5) Voir dans DÉMOSTH., XXIV (*In Timocr.*), 149, le serment des héliastes.

prônée contre l'empire perse, lui assurait qu'il trouverait autant de soldats qu'il le désirait, car le malheur des temps voulait que la Grèce comptât désormais plus d'exilés que des citoyens... (1) Et lorsque aux Jeux olympiques de 324, Alexandre le Grand fera proclamer le rappel de tous les bannis, un historien ancien calcule qu'au moins 20.000 personnes, c'est-à-dire 1/20 des hommes adultes de la Grèce entière, entendirent le mot libérateur (2), qui devait être ensuite le point de départ de nouveaux et innombrables troubles.

C'est ainsi que la Grèce, dans une perpétuelle inquiétude, recueillait les fruits dont elle avait jeté les semences à pleines mains. « Les discordes et les séditions, indiquait Flaminius aux députations helléniques arrivées à Corinthe, donnent de trop grands avantages à vos ennemis. Le parti vaincu préfère se confier à l'étranger plutôt que de céder aux adversaires (3). » Mais il était trop tard pour écouter cet avis. Par suite du fait que les esprits avaient perdu toute raison d'être attachés à la terre natale, il s'y éteignait le désir de conserver l'indépendance (4); l'amour de la patrie disparaissait misérablement avec l'incertitude et l'accroissement quotidien des misères et des préoccupations (5). Les Grecs, ou appauvris, ou sur le point de tomber dans la misère, se croisaient cyniquement les bras, et mettaient fébrilement leurs espoirs sanglants au delà des bornes de leur patrie, attendant un sort ignoré qui leur apporterait finalement la paix et la tranquillité. L'appellation, jadis odieuse, d'ennemi de la cité, finit par ne plus retentir à leurs oreilles avec autant de répugnance qu'à l'époque des entreprises, heureuses et glorieuses, contre les Perses. Que pouvait-on davantage haïr que les ennemis intérieurs,

(1) ISOCR., *Phil.*, 96.

(2) DIOD., 18, 8, 5. Sur les dangers dérivant du retour des exilés, voir DIOD., 17, 13, 3; HICKS, *Greek hist. inscr.*, Oxford, 1882, n. 125, 130.

(3) LIV., 34, 49, 10.

(4) DÉMOSTH., XIX (*De mala leg.*), 181; ISOCR., *De pace*, 129; FUSTEL DE COULANGES, *Cité ant.*, p. 454.

(5) XÉN., *De vect.*, 4, 51; 52.

cherchant à tout prix à dépouiller et à anéantir leurs adversaires ? Pourquoi, aux orateurs et aux concitoyens de l'Agora, n'aurait-on pas dû préférer les Macédoniens du Congrès de Corinthe, déclarant vouloir défendre le droit de propriété et la sécurité du trafic, ou les Romains, vainqueurs à Cynoscéphale, venant délivrer la Grèce de toute sujétion et de toute inquiétude ? Aussitôt que les armes des uns ou des autres brillent dans le pays, il s'y constitue un parti antinational, dont les fauteurs seront précisément ceux qui n'avaient pas encore tout perdu (1). Cette nostalgie de la victoire définitive de l'étranger, qui se tapira, en tremblant, dans les espoirs de l'aristocratie française pendant la grande Révolution, fermenta également dans les âmes des citoyens riches de toutes les villes grecques, au moment où leur patrie finissait de vivre. « Si nous n'avions pas été déjà morts, nous aurions entièrement péri (2). » A quel moment, enfin, la divinité accorderait-elle aux Grecs la grande douceur du repos ? Et dans le cœur d'Isocrate, le beau songe de la grandeur et de la liberté helléniques, évoqué dans son *Panégryrique*, faisait place, avec les années, dans le discours à Philippe, à l'abandon de toute liberté, au désir las d'une domination étrangère, si celle-ci était du moins la paix.

Mais nous pouvons saisir d'une façon plus directe, soit dans l'éloquence significative des faits liés entre eux, soit dans les déclarations conscientes des contemporains, le rapport intime entre la guerre et la décadence des divers états grecs.

Après le conflit avec la Perse, les cités grecques d'Asie-Mineure et de l'Eubée, qui, tout d'abord, avaient figuré à l'avant-garde du progrès, tombèrent presque d'un seul coup en décadence (3), et la résurrection incertaine de l'une ou l'autre sera plus tard arrêtée par l'invasion d'Alexandre le Grand (4). Égine, qui, de-

(1) FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, p. 453-4.

(2) Cf. POL., 40, 5, 12.

(3) BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. II, 1 (2^e éd.), p. 76.

(4) STRAB., 14, 2, 17.

puis les guerres médiques, était, avec Corinthe, devenue le premier *emporium* de la mer Égée, perd toute importance à la suite de la conquête athénienne de 457 et de l'exil auquel sera condamnée plus tard par les vainqueurs la grande masse de la bourgeoisie indigène (1). La décadence des cités grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile coïncide avec le développement des guerres contre les populations indigènes et, peu après, avec l'invasion romaine. Dès le VII^e siècle, Sybaris la Grande était tombée sous le fer exterminateur des Crotoniates. Crotone, meurtrie par les hostilités des habitants du Bruttium et de la Lucanie, vit, à l'époque de la guerre d'Hannibal, déchoir sa population abondante à un chiffre de 2.000 citoyens (2). Thurivi, Cumes, Posidonie, Pyxos, Laos la suivirent rapidement dans le malheur. La gloire de Syracuse, reine des colonies helléniques, s'éteint pour ne plus se rallumer avec la Première et la Seconde guerre punique. Les deux guerres puniques dépeuplent et rendent sauvage la Sicile grecque (3) ; ces deux guerres, ainsi que la guerre tarentine, poussent Tarente au tombeau ; les Guerres Sacrées provoquent la ruine de la Phocide ; les invasions romano-macédoniennes et les conflits locaux dévastent, au III^e siècle, l'Acarnanie (4) et le Péloponèse (5), détruisent la gloire de Mégare (6). La guerre de Rome contre les Arvernes, en 121 avant le Christ, et, pis encore, les opérations de la seconde guerre civile démolissent la puissance et la gloire de la grande colonie phocéenne de Marseille, ainsi dépouillée « de tout, sauf du vain nom de la liberté (7) ». La troisième guerre de Macédoine anéantit Rhodes, qui perd ses revenus coloniaux, ne peut plus continuer son fructueux commerce

(1) BELOCH, *op. cit.*, p. 170, 306.

(2) LIV., 23, 30, 6.

(3) ID., 31, 29 ; HOLM, *Stor. della Sicilia nell' antich.* (trad. ital., Turin, 1896-1901), t. II, p. 381-2 ; BELOCH, *Beöolk.*, p. 298-9, 500.

(4) STRAB., 7, 7, 6.

(5) POL., 2, 62, 3.

(6) PLUT., *Demetr.*, 9, 4.

(7) DION CAS., 41, 25, 3 ; cf. C. JULIAN, *Hist. de la Gaule*, t. III, p. 600 sq.

avec la Macédoine, se trouve soumise, politiquement et économiquement, à une jalouse surveillance, et écrasée par la concurrence de Délos, que Rome proclame port franc (1). Et avec Rhodes finit Corinthe, dépouillée de son hégémonie par la nombreuse série d'hostilités dans le Péloponèse, et jetée à bas par l'invasion romaine, mutilée dans ses murs, ses tours, ses temples, dépouillée de ses trésors, de ses divinités, de ses palais, vierge de toute beauté, cultivée, « dévorée par la guerre », sur laquelle les Néréides seules restent, comme des alcyons, à pleurer ses malheurs (2).

Ses dépouilles enrichissent Délos, mais la reine des Cyclades devra subir elle aussi le coup de grâce de la guerre. Les invasions de Mithridate inaugurent la catastrophe, les incursions des pirates la hâtent, et Délos subira, résignée, comme un sort implacable, la destinée d'Athènes, de Rhodes, de Corinthe. Sa fin, comme la ruine d'une grandeur désespérément voulue et atteinte un instant, nous serre le cœur plus que celle de ses rivales disparues. « Si les Dieux, gémit l'île sainte dans le poème d'un poète inconnu, si les Dieux m'eussent laissée errer au souffle de tous les vents... j'aurais été moins malheureuse ! O, combien de navires passent sans se soucier de moi, qui, en d'autres temps, étais l'objet du culte de l'Hellade, devenue désormais stérile et sauvage : tardive, mais âpre vengeance de la cruelle Junon ! (3) »

LA PENSÉE DES CONTEMPORAINS. — C'est sur cette vaste nécropole qu'Isocrate prononçait son éloge désespéré de la paix. C'était au cours d'une des plus tristes années de la dernière guerre d'Athènes contre ses propres alliés, la *Guerre sociale* de 357-55, — et Isocrate se mettait à dire à ses concitoyens : « C'est l'habitude de tous ceux qui parlent de cette tribune de répéter que le sujet qu'ils traiteront est d'un intérêt vital et essentiel pour la république. Or, si jamais il y eut l'occasion d'un pareil exorde, c'est

(1) Cf. POL., 31, 7, 4-12.

(2) *Anthol. pal.*, IX, *Epigr. demonstr.*, 151 (éd. Didot, II).

(3) *Anth. pal.*, p. 403.

bien maintenant, lorsque nous entreprenons de discuter de la paix et de la guerre, c'est-à-dire de parler de ce qui pèse plus que n'importe quoi sur la vie des hommes... Je vous dirai que la paix apporte beaucoup plus de bien que les efforts fébriles de la conquête ; que la justice est plus utile que l'iniquité, le soin des biens qu'on a, plus que le désir des biens d'autrui... Jamais aucun mal ne nous est venu de ceux qui nous ont conseillé la paix, alors que vos calamités, si grandes et si nombreuses, sont toutes venues des autres, qui nous ont témérairement excités à la guerre. La guerre nous a dépouillés de tout : la sécurité de notre pays, la possibilité de nous procurer ce qu'il faut pour vivre, la concorde nationale, le bon renom chez les Grecs ; elle nous a fait pauvres, nous a jetés au milieu de périls innombrables... ; elle nous a rendus infâmes auprès des hommes de notre nation... ; elle nous a privés, à deux reprises, de notre antique et glorieuse constitution ; ...elle a, en un mot, accumulé sur nous les malheurs... (1) » Mais, « si nous faisons la paix, nous jouirons de notre république sans aucune crainte, sans les guerres, les dangers, les troubles dans lesquels nous sommes tous jetés, et nous augmenterons chaque jour notre richesse, exempts de tributs, de triérarchies, des autres obligations militaires, et, en sûreté, nous cultiverons nos champs, nous naviguerons, nous nous livrerons à toutes les autres occupations qui, en raison de la guerre, se trouvent actuellement négligées. Les revenus de la cité doubleront, et nous la reverrons pleine de marchands, d'étrangers, de métiers... Je pense fermement que c'est ainsi que reflourira notre république..., et nous-mêmes nous deviendrons meilleurs, et tout pourra progresser (2). »

Une thèse identique était soutenue, à la même époque, par Xénophon ou celui qui écrivit le fameux opuscule sur les *Revenus d'Athènes* (3), recherchant un système d'économie poli-

(1) *De pace*, 1 ; 2 ; 25 ; 12 ; 19 ; 51.

(2) *Op. cit.*, 19-21 ; 64 ; cf. *Phil.*, 46 sq.

(3) Sur la chronologie, cf. PLATON, dans *N. Riv. stor.*, 1919, p. 456 sq.

tique dans lequel la cité, pour vivre, pourrait se soustraire aux dangereuses séductions de la guerre : « Bienheureux sont les états qui pourront jouir longtemps de la paix, et Athènes peut bien prospérer dans la paix et l'emporter sur toutes les autres... » « Que quiconque persiste à croire que la guerre nous est plus avantageuse à cause des richesses qu'elle nous apporterait, interroge l'expérience des siècles et notre passé. Il trouvera que la cité, devenue jadis riche pendant la paix, a vu toutes ses richesses dévorées par la guerre ; il trouvera encore que, de notre temps, en raison de la guerre, plusieurs des revenus de l'état ont diminué et les autres, qui continuèrent à affluer, ont été dissipés par suite d'exigences variées et diverses. Mais, depuis que la paix est revenue sur mer, ils ont augmenté, et les citoyens ont pu employer leurs propres biens selon leurs désirs... (1) » Avec la paix reviendront à Athènes marchands, navigateurs, industriels, artistes, poètes, philosophes, ouvriers, tous ceux qui vivent des dons de l'esprit et du corps, tous ceux qui travaillent avec la pensée ou avec les bras. Les riches seront exemptés des dépenses militaires, le peuple abondera de tout ce qui est nécessaire à la vie, les fêtes seront solennisées par le plus grand faste, les édifices publics seront restaurés (2), l'état reconquerra l'estime et le respect des Hellènes (3), toutes les classes sociales tressailleront de joie (4).

Mais, ni Isocrate, ni Xénophon, dans leur ardeur pour la paix, n'ont eu l'enthousiasme, l'élan, la frénésie qui agitaient le cœur d'Aristophane, défini par un moderne comme « l'un des esprits les plus amers, les plus mordants, les plus cruels », « dont le vers paraît à la fois une flèche et un fer brûlant, pour frapper de près et de loin, en pénétrant en plein dans la chair déchirée et en s'imprimant comme une marque sur le front (1). » C'est un

(1) XÉN., *De vect.*, 5, 2 ; 11-12 ; 3-4.

(2) 6, 1.

(3) 5, 9-10.

(4) 6, 1. Cf. ÆSCH., *De mala leg.*, 171 sq.

hymne d'amour, une mélodie ineffable de douceur et de bien-être, avec laquelle ne peut rivaliser que l'hymne plus ancien, mais plus solennel, de Bacchylide : « L'heureuse paix donne aux mortels la richesse et la fleur des chants suaves, elle fait que sur les autels des Dieux, embellis par l'art, brûlent, dans les reflets d'or des flammes, les membres des bœufs et des brebis laineuses ; elle peuple les gymnases, les salles et les banquets de jeunes gens, les rues de joyeux festins et d'hymnes l'air et les lèvres des enfants (2). »

Mais Aristophane n'était pas seulement un poète : il parlait au nom de masses sociales entières, de tous les gens lassés, ruinés, de tous les riches, de tous ceux qui avaient tout perdu et de tous ceux qui n'avaient rien à perdre, et il exprimait le sentiment de la population ignorante, mais non oublieuse des champs (3).

Et quels frémissements, quels applaudissements durent accompagner certains des passages lyriques ou des dialogues de ses comédies ! En combien de cœurs durent faire écho les paroles qu'il mettait dans la bouche de son chœur de paysans, à l'annonce de la paix clôturant l'interminable guerre du Péloponèse ! : « O jour doux aux justes et aux agriculteurs ! J'ai soupire après toi, et je cours maintenant revoir les vignes et les figuiers, que j'ai plantés dans ma jeunesse. Je suis haletant de les saluer de nouveau après une si longue absence ! (4) » Ah ! ces figuiers, ces oliviers, cette aisance sûre et tranquille, cette paix sereine, mélange d'azur et de verdure, de parfums de violette, où la vapeur des prés se mêle à la chaleur âcre des murs d'une maisonnette rustique et des produits des champs et des troupeaux ! (5) « Oh ! séjourner à la campagne, en cultivant le

(1) CICCOTTI, *La guerra e la pace*, p. 86.

(2) FR., 46, éd. Kenyon.

(3) THUC., 2, 65, 2 ; PLUT., *Nic.*, 9, 5 ; PS-XÉN., *Ath. Resp.*, 2, 14.

(4) ARISTOPH., *Pax*, vv. 556-9 ; 569-570.

(5) ID., *ibid.*, vv. 530-1 ; 571 sq.

petit bout de terre tout proche, loin de la fièvre de l'agora ! Posséder une paire de bœufs, puis écouter bêler le troupeau et couler le vin dans les tonneaux ; se régaler à son déjeuner d'une grive ou même d'un pinson ; ne pas être forcé d'attendre au marché le poisson puant de trois jours, que le revendeur pèse avec des balances fausses : c'est cela, la Paix (1). »

« O Paix, vénérable donatrice du raisin, avec quels mots je voudrais te saluer ?... Salut, ô Richesse des champs, salut, ô Amie de l'art ! Comme tu es belle ! Quel souffle suave vient de ton cœur, souffle très doux, de repos et de parfums ! Tu sens bon les fruits, les repas, les Dionysiaques, les flûtes, les tragédies et les poèmes de Sophocle... Tu sens bon le lierre, le vin, les troupeaux bêlants, les seins des femmes qui courent à la campagne... Quand tu apparais, les cités réconciliées conversent et sourient, bien qu'encore brisées de souffrances et de blessures... Comme un marteau de travail très solide est glorieux ! Comme les bèches brillent au soleil ! ... O Paix, tu seras pour le paysan le grain frais et la bonne santé ; aussi, aujourd'hui, en te revoyant, les vignes et les petits figuiers et toutes les plantes vont exulter de joie (2). »

Mais ce ne sont pas les paroles d'Aristophane qui convertiront l'esprit de ses concitoyens. Cet heureux succès sera seulement le fruit de la réaction suscitée par les malheurs continus, pressants, sans nombre de la guerre. Encore soixante-dix ans, et Démosthène ne trouvera dans sa patrie que le vide ou l'inertie, ou bien la trahison ! Tout effort, tout sacrifice est devenu intolérable. Oh ! la paix ! la paix ! La tranquillité de l'aisance et du travail, pour laquelle il n'y aura plus ni exils, ni exécutions, ni confiscations, ni partages de sol ou des richesses ! (3)

(1) ARISTOPH., f. 344 (*Insulae*), éd. Didot. Penser que ce drame n'est pas d'Aristophane, comme l'ont admis les anciens unanimement, c'est une idée arbitraire et bizarre comme en imaginent tant les modernes. Cf. ТН. Кock, dans *Rh. Mus.*, 45 (1890), p. 55.

(2) ARISTOPH., *Pax*, vv. 520 sq., 566 sq. ; cf. vv. 1127 sq., 1316 sq. ; *Acharn.*, vv. 32-3 ; 989 sq.

(3) Cf. [DÉMOSTH.], X (*De foed. Al.*), 15.

Trop tard ! La paix n'apportera plus que l'obscurité, la décadence, la servitude. A la tyrannie macédonienne succédera la tyrannie romaine, d'autant plus fatale qu'elle sera plus désirée. Et alors, tandis que Polybe, soucieux, gémira sur le fait que, sans guerre dévastatrice et sans épidémies, les cités restent misérables et dépeuplées (3), la Grèce, dans l'illusion de recommencer sa vie, ne se rendra point compte qu'elle a gâché les raisons-mêmes de sa propre existence.

(1) POL, 37, 4, 4.

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU MONDE ANTIQUE

LE NOUVEL ORIENT. — Au milieu du IV^e siècle avant le Christ, il semble vraiment que la Grèce commence à tirer profit de ses propres malheurs. Les maux incroyables que lui a infligés la guerre, les profondes crises, économiques et morales, qu'elle a subies, ont instillé dans les esprits divinement fantasques de ses citoyens de nombreuses gouttes de sagesse et de réflexion. Sparte, frappée à mort dans son duel avec Thèbes, abandonne ses vieux rêves impérialistes, et se résigne à vivre modestement dans le mince espace de son territoire naturel ; Thèbes elle-même, la victorieuse, comme épuisée par le difficile effort qu'elle a fourni pendant environ quinze ans, paraît limiter toutes ses ambitions aux frontières de la Béotie, qui lui avaient jadis paru si étroites ; même Athènes, après l'échec renouvelé de sa troisième tentative d'empire maritime, tourne ses pensées et son activité vers des besognes pacifiques. A cet égard, l'administration d'Eubule (354-339) et de Lycurgue (338-326), dont la théorie sera précisément formulée dans l'opuscule, plusieurs fois cité par nous, et attribué à Xénophon, sur les *Revenus d'Athènes*, sont caractéristiques. Athènes commence à vouloir vivre uniquement par elle-même, se suffire à elle-même, dans une paix laborieuse. La pauvreté a appris aux hommes libres qu'il faut travailler, travailler avec ténacité, et a été plus éloquente et plus persuasive

que Socrate, que le martyr a vainement couronné. En Grèce se répand dès lors facilement la pratique du travail libre, et les citoyens ne dédaignent plus de s'y atteler avec les esclaves. Les songes grandioses d'impérialisme, politique ou économique, d'autrefois, sont peu à peu répudiés, quand, soudain, voici tout le monde méditerranéen et le monde oriental, le plus proche, frappés par un vaste et profond écroulement, qui arrête à demi l'œuvre de résurrection et cloue pour toujours à sa croix le destin de la Grèce : la conquête de l'empire perse et l'hellénisation de l'Orient.

Ce fut l'œuvre qu'Alexandre le Grand commença en 334 avant le Christ, entraîné à cette entreprise justement par la Grèce. Ce n'est pas que, fils de Philippe II, il cherchât seulement dans cette tâche aride un moyen de se faire pardonner, en triomphant glorieusement et définitivement de l'ennemi séculaire de la Grèce, la servitude que son père et lui avaient infligée à ce pays, mais il visait vraiment à trouver dans le mystérieux Orient un nouveau, un plus riche champ d'action pour la population grecque appauvrie, et, en même temps, par suite d'une tragique contradiction, surabondante et diminuée. L'entreprise d'Alexandre devait être, et elle le fut en fait, la tentative la plus vaste de colonisation qu'un état ou un homme politique grec ait conçue. Mais, si elle créait un monde nouveau, il était fatal que ses conséquences extrêmes se retournassent contre la Grèce elle-même, que désirait secourir ce dernier des grands Hellènes.

Alexandre dissémina pendant sa longue course à travers l'Orient une foule de cités destinées à vivre d'une vie remplie, et qui devaient faire la prospérité des contrées que foulait l'empreinte fatale de son pied (1). Et la route qu'il ouvrit fut battue en long et en large par les Épigones, à qui il parut bon, — et ce ne fut point un vain espoir, — de continuer la grande tradition de l'antique Pays du soleil.

(1) Sur l'œuvre colonisatrice d'Alexandre et de ses successeurs, cf. J.-G. DROYSEN, *Hist. de l'Hellén.*, II (1884), Append. 3.

Séleucus Nicator inaugure 16 Antioches, 5 Laodicées, 9 Séleucies, 3 Apamées, une Stratonicé. On vit surgir ou ressurgir en Orient Beroé, Édesse, Perinthe, Maronée, Callipolis, Achaïe, Pella, Oropé, Amphipolis, Artuse, Astacos, Tégée, Chalcis, Larisse, Érée, Apollonie, Soteira, Alexandropolis, Alexandreschata, Nicephorium, Nicopolis. La Thrace et la Macédoine sont peuplées de Thessaloniques, de Cassandrées, de Démétriades, de Lysimachies ; l'Asie-Mineure, toute seule, met à jour jusqu'à 500 cités, avant-garde de toute une nouvelle activité industrielle et commerciale (1). De l'Asie-Mineure à la Syrie, de la Mésopotamie et de la Chaldée au plateau de l'Iran, de l'Inde à l'Arabie et à l'Afrique, tout un monde civilisé ressuscite de ses cendres séculaires, toute une civilisation nouvelle fleurit.

Aussitôt, une foule d'aventuriers, d'ouvriers, d'entrepreneurs, quittant leur patrie, pauvre et impuissante, s'y jetèrent pour y faire fortune. Ils y trouvèrent en réalité du travail et de l'argent. Mais, hélas ! les nouveaux centres, manufacturiers et commerciaux, de l'Orient hellénisé accaparent maintenant la clientèle de l'antique et jadis glorieuse Hellade ; ils détournent les traditions commerciales de l'ancien monde cultivé, rendent furieuse la concurrence, toujours ardente, entre les cités grecques et les pays d'Orient considérés comme barbares, et maintenant profondément hellénisés. Ainsi se dresse, soudainement, une barrière devant les anciens produits grecs, désormais inutiles au-delà du Pinde et de la mer Égée (2). C'est ainsi que la nouvelle Grèce tuait la Grèce ancienne.

En effet, au IV^e siècle avant le Christ, à l'est du monde hellénique, sur la plus large zone du territoire qu'un successeur d'Alexandre le Grand eût jamais gouvernée, se constitue le plus

(1) MAYR, *Lehrb. d. Handelsg.*, Vienne, 1894, p. 27-9, 48 (trad. ital. dans *Bibl. st. econ.*, VI) ; MOMMSEN, *Le prov. rom. da Cesare a Dioclez.* (trad. it. de E. DE RUGGIERO), Rome, 1887, p. 330-2 ; RICHTER, *Handel u. Verkehr der wichtigsten Völker des Mittelmeeres im Alterthum*, Leipzig, 1886, p. 110 sq.

(2) GUIRAUD, *Main-d'œuvre ind.*, p. 35-6 ; BELOCH, *Gr. Gesch.*, t. IV, 1, p. 1178-9 (2^e éd.).

vaste domaine du temps, l'empire des Séleucides, qui s'est vite étendu jusqu'au bassin de l'Indus et de l'Iaxarte (1). Il ne s'agit pas d'une puissance menaçante seulement en raison de ses colossales dimensions. Les premiers Séleucides s'employèrent à y promouvoir les activités productrices et, plus encore, commerciales (2). Séleucie, en Mésopotamie, située dans une position privilégiée, au confluent de toutes les grandes routes du plateau iranien et du Golfe Persique, devint, au bout de quelques lustres, la place commerciale la plus notable et la plus florissante entre l'Europe et l'Asie septentrionale et centrale, comme Alexandrie le sera entre l'Europe et l'Asie méridionale. C'est là, au moyen du Tigre et de l'Euphrate, que les Arméniens se rendaient pour décharger leurs marchandises assorties ; là, que les voies de transit de la Perse et de l'Arabie se coupaient, faisant s'écouler, par de nombreuses et vastes artères, les flots lourds des denrées précieuses dont l'Orient et l'Occident avaient besoin. Mais la capitale de l'empire n'était pas seule. Antioche, la première après Séleucie (3), Laodicée, Syra, bien connue à cause de son port et de son vin exquis, qu'elle exportait en grande quantité en Égypte (4), et, avant tout, Bactres, qui conquerra l'une des premières places, en devenant une escale pour les navires de commerce se rendant de l'Inde, de l'Asie septentrionale et de la Chine vers la mer Noire, toutes venaient après elle, portant tour à tour le flambeau de la civilisation et de la vie (5).

Mais ce qui fut spécialement destiné à révolutionner l'orientation économique du monde antique, c'est la fondation de la grande Rotterdam d'autrefois, Alexandrie d'Égypte, avec l'impul-

(1) DROYSEN, *loc. cit.*, t. III, p. 61 sq.

(2) BLÜMNER, *Die gewerbl. Thätigkeit der Völker d. klass. Alt.*, Leipzig, 1869, p. 19 sq. (trad. ital., dans *Bibl. st. econ.*, II, 1).

(3) STRAB., 16, 2, 5.

(4) ID., 16, 2, 9.

(5) BEER, *Gesch. d. Welthandels*, Vienne, 1860-84, p. 90-1. Sur Séleucie, cf. aussi HÜLLMANN, *Handelsg. d. Griechen*, Bonn, 1839, p. 237-54 ; BELOCH, *op. cit.*, p. 296 sq.

sion que les successeurs du grand Macédonien, les Ptolémées, donnèrent à la région dont cette ville devint vite la capitale.

La sollicitude intense que ces monarques eurent pour les intérêts matériels de leur pays fut plus que rare : elle fut unique. Continuant par une politique, — que la largeur des horizons sut intégrer avec le plus admirable sens pratique, — la vieille rivalité des anciens Pharaons avec la Mésopotamie, — rivalité qui n'était que l'expression de la concurrence commerciale entre le Nil et l'Euphrate, — ils se préoccupèrent d'établir des stations navales sur tous les points, économiquement stratégiques, du monde ancien, la Thrace, les îles Égée, la Crète, l'Asie-Mineure, la Phénicie, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Libye, la Cyrénaïque. Et, laissant l'ancienne ligne de Coptos fonctionner comme route de commerce entre l'Érythrée, l'Asie et la mer Rouge (1), ils achèveront les lignes directes de communication entre cette mer et la Méditerranée, commencées par le Pharaon (2) et qui ne cesseront pas d'être le but éternel de toutes les civilisations à venir.

« Ce qui constitue, écrit le plus grand historien moderne de cette période, J.-G. Droysen, l'importance du territoire de Suez, est le fait que c'est là que se trouvent les cavités les plus profondes creusées par la mer dans la masse continentale la plus grande du globe ; là que la mer Rouge, le port naturel de toutes les côtes de l'océan Indien jusqu'à l'Australie et à la Chine n'est éloigné de la Méditerranée, le port des régions occidentales, que de quelques milles. A l'ère hellénistique, l'importance de la mer Rouge, du delta du Nil, de la communication par canal entre le fleuve et la mer n'était certes point comparable à celle d'aujourd'hui, centuplée par les découvertes transatlantiques et par le développement du commerce et de l'art nautique ; il n'empêche que l'irruption de l'hellénisme dans la mer Rouge, désormais accessible, dut, après l'expédition d'Alexandre le Grand, constituer

(1) STRAB., 17, 1, 45 ; MAYR, *op. cit.*, p. 29.

(2) LIEBLEIN, *Handel u. Schiffahrt auf dem Roten Meere*, Christiania, 1886, p. 99 sq.

l'événement le plus notable en ce qui touche la transformation de l'équilibre extérieur ; elle dut, par ses résultats, être aussi surprenante et munie d'effets aussi durables que le sera, seize siècles plus tard, la circumnavigation du Cap de Bonne-Espérance, qui infligera un coup mortel au commerce italien et hanséatique (1). »

Ainsi Alexandrie, où, pour se disperser ensuite dans le monde entier, « convergeaient les produits de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Cyrénaïque, de la Libye, de la Mésopotamie, de l'Arabie, de la Syrie, de l'Inde », après avoir dépassé, depuis le III^e siècle, Séleucie elle-même, « était devenue la première place marchande de l'Orient », et ses marchandises, grâce à la mer Rouge, pénétraient en Orient, par le Haut-Nil en Éthiopie, et par le Nil lui-même, elles passaient de la mer Rouge à la Méditerranée, c'est-à-dire de l'Asie à l'Europe (2).

Les Ptolémées avaient bien raison de tenter de saisir le monde. L'Égypte était un centre non pas rare, mais unique de produits naturels. L'Égypte, qui nourrissait, par milliers, bœufs, chèvres et moutons d'une excellente qualité, produisait aussi en abondance l'orge, le froment, le dourah, les oignons, l'ail, les fèves, les pois, la pastèque, le poireau, le papyrus, le lotus, l'huile de sésame, le vin, les figes, le *corsium*, le palmier, le sycomore, le lin, le coton, les légumes, les lentilles, le laurier, le myrte, les roses, le miel, et cachait dans ses entrailles la précieuse matière de construction qui sera l'un des principaux éléments économiques de la période hellénistique (3). Mais, pour qu'un pays puisse prospérer, il ne suffit pas qu'il dispose de ressources abondantes ou de voies de communication faciles ; une bonne organisation de la production est nécessaire. C'est un bonheur qui arriva d'une façon particulière à l'Égypte ptolémaïque.

(1) DROYSEN, *op. cit.*, t. II, p. 773.

(2) NOEL, *Hist. du com. du monde*, Paris, 1891, p. 23 ; cf. STRAB., 17, 1, 13.

(3) LUMBROSO, *Écon. pol. de l'Ég. sous les Lagides*, Turin, 1870, p. 95-6, 130.

mais non pas à elle seulement : ce fut le bonheur de tous les pays hellénistiques.

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION DANS LE MONDE HELLÉNISTIQUE. — Les divers états hellénistiques nous font assister à un phénomène qui, après les expériences contemporaines les plus récentes, peut presque sembler inouï : au socialisme d'état, à une intervention continuelle du gouvernement dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, qui aboutit, au moins pour un certain temps, aux résultats les plus merveilleux. Les propriétaires les plus importants, les industriels les plus riches et les plus actifs de l'Égypte ptolémaïque, comme ceux des terres renfermées dans les frontières du vaste empire des Séleucides, sont le roi et les prêtres des temples, grands centres d'entreprises économiques. Les « domaines royaux » et les « biens du clergé » occupent les trois quarts de l'Égypte des Ptolémées. Mais il ne s'agit pas de *latifundia* abandonnés et non travaillés, mais de terres très fertiles, qu'on exploite intensivement de toutes les façons. La terre des rois et la terre des temples produisent des vins, des céréales, des dattes, des graines oléagineuses, des légumes, des arbres à fruits et des bois industriels ; elles alimentent des troupeaux, fournissent les plus riches produits du sous-sol. Les établissements du roi et ceux des temples fabriquent de la bière et de la charcuterie ; élaborent le vin et l'huile ; moudent le grain ; tissent la toile et les étoffes. De grandes banques, aux filiales dispersées partout, fournissent les capitaux pour les entreprises les plus variées.

Le commerce est aussi un service d'état : les ardues voyages d'exploration de cette époque, qui paraissent annoncer ceux des xv^e et xvi^e siècles, sont conçus et organisés dans les bureaux des cours hellénistiques ; de même, les plus grands travaux, destinés à intensifier et faciliter la production et les échanges, sont d'origine gouvernementale.

Mais l'état n'est pas le maître exclusif des activités économiques du pays. A côté de la terre possédée par l'état, il y a la terre

propriété ou plutôt possession privée ; à côté des grandes industries d'état, il y a les petits métiers indépendants, tous également florissants. Nous assistons même, dans le monde hellénistique, à un phénomène non moins extraordinaire que les autres : la disparition de l'esclavage ou sa transformation radicale, et la reprise, la diffusion du travail libre et salarié (1), d'où il suit une spécialisation extrême des métiers, un perfectionnement significatif de la main-d'œuvre au point de vue technique, sans compter une exploitation subtile de celle-ci (2).

Ce n'est pas tout : les exigences de la production sollicitent l'intervention de la science. Nous pouvons parler maintenant d'une science appliquée à l'agriculture et à l'industrie. La machine hydraulique inventée par Archimède, règle la distribution des eaux du Nil. L'alexandrin Ctesibios invente la pompe (3) ; la grue (la nouvelle *baroulcos*) remplace l'ancien cabestan et la bige ; le moulin à eau se substitue au moulin à bras d'autrefois. Les fabriques royales de Pergame et d'Alexandrie accomplissent des miracles qui annoncent la grande industrie, l'industrie mécanique des xix^e-xx^e siècles (4). Dès lors, par quels moyens, avec quelles ressources miraculeuses la Grèce classique, pauvre, rétrécie, alourdie par la lente économie esclavagiste, en proie à la folie des éternelles guerres municipales, eût-elle pu résister à ces nouvelles et menaçantes concurrences ?

ROME ET LE NOUVEL ORIENT. — Si tels étaient les dangers

(1) J. KAERST, *Gesch. d. hellenist. Zeitalters*, Leipzig-Berlin, 1909, t. II, 1, p. 188 sq.

(2) Pour témoigner de la variété des industries de l'Égypte grecque, on a coutume de citer un passage d'une lettre d'Hadrien, rapportée par Flavius Vopiscus (*Hist. aug.*, 8, 5). Cette lettre est confirmée par beaucoup d'éléments tirés de papyrus gréco-égyptiens (cf. WILCKEN, *Griech. Ostraka*, t. I, p. 188 sq. ; Pr. S., 5124 ; P. Tebt., 385), rappelés par A. CALDERINI, dans *Aspetti e probl. del lavoro secondo i papiri*, Milan, 1920, p. 14 sq.

(3) Sur les machines hydrauliques et les mentions qu'on en trouve dans les papyrus grecs, cf. A. CALDERINI, *Macchine idrofore sec. i pap. gr.*, dans *Rendiconti del R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, 1920, p. 621 sq.

(4) Sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de la période hellénistique,

auxquels la conquête nouvelle de l'Orient exposait la Grèce, les effets de l'intervention romaine dans l'histoire du monde, qui s'affirme deux siècles plus tard, ne seront pas moins décisifs. Rome consacre définitivement le nouvel ordre qu'avait dessiné l'épée d'Alexandre le Conquérant. La nouvelle Égypte hellénistique suffisait à constituer à elle seule un péril pour la Grèce. Rome survient pour assurer le triomphe de l'Égypte, qu'elle débarrasse du voisinage menaçant de Carthage, qu'elle libère de ses puissantes rivales, la Macédoine et la Syrie ; Rome commence une série de guerres qui dévastent les terres et les eaux grecques et fait d'Alexandrie le plus grand centre pour ses approvisionnements, au point que, tandis « qu'auparavant pas même vingt navires osaient passer la mer Rouge », les débuts du 1^{er} siècle de l'empire verront « des flottes entières » naviguer sur cette mer « en direction de l'Inde et la lointaine Éthiopie, pour y acheter des marchandises de grande valeur à échanger contre d'autres denrées, égales en quantité et en prix », que l'Égypte elle-même sera en état de fournir (1).

L'Égypte méritait bien que l'empire s'occupât soigneusement d'elle, comme il le fit ; mais il en était de même d'autres régions plus écartées et d'autant plus désirées de cet Orient, qu'Alexandre et ses successeurs s'étaient efforcés d'helléniser. Avec le même intérêt que pour l'Égypte, Rome organisa le commerce avec le reste de l'Orient, et les résultats de cette œuvre ren-

cf. GRENFELL et MAHAFFY, *Revenue laws of Ptolemy Philad.*, Oxford, 1896, avec l'Introd., p. xxxiv, sq. ; WILCKEN, *Griech. Ostraka*, t. I, p. 664 sq., 681 sq. ; LUMBROSO, *op. cit.*, *passim* ; ROBIOU, *Mém. sur l'écon. pol. de l'Ég.*, Paris, 1871 ; E. CICCOTTI, *Il tram. della schiavitù*, p. 134 sq. ; J. BELOCH, *op. cit.*, t. IV, 1, p. 279 sq. (1^{re} éd.) ; G. LUZZATTO, *Storia del comm.*, Florence, 1914, t. I, p. 85 sq. ; BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, Paris, 1906, t. III, p. 179, sq. ; G. GLOTZ, dans *Journ. des Sav.*, 1913, p. 206 sq., 251 sq. ; Id., *Le trav. en Gr.*, chap. I-V ; E. CICCOTTI, *Lineam. dell' evol. tribut. del mondo antico*, Introd. au t. V de la *Bibl. di st. econ.*, 1921, p. 30 sq. ; M. ROSTOVZEFF, *A large estate in the third century* note 4 p. 231, b. C., *Madison*, 1922.

(1) STRAB., 17, 1, 13

dirent nuls les avantages de toute espèce de rapports avec la Grèce.

D'Orient affluaient, à la fois abondants et variés, les produits et les objets manufacturés, qui pouvaient seuls apaiser la fièvre de luxe et de plaisir dont fut envahie la métropole du monde, héritière des monarchies et des cours des successeurs d'Alexandre (1). C'est de là que provenaient l'encens, la casse, le sené, les résines, la myrrhe, l'aloès, le cinnamome, le poivre, l'œillet, le sucre, le riz, l'écaïlle, les diamants, les saphirs, les émeraudes, les améthystes, les topazes, les opales, les rubis, les jacinthes, les perles, les toiles, les éfilés de coton et de laine, l'ivoire, l'indigo, l'anis, les mousselines, l'ébène, le bois de teck, le marbre, le nard, la pourpre, le verre, le cristal, les laines, les étoffes teintes, les soies, les demi-soies, tous les trésors de l'Inde, toutes les raretés de la Chine (2).

En comparaison de tant de richesses, la Grèce n'offrait que du marbre et quelques comestibles peu recherchés ou point nécessaires (3). Plus de 100 millions de sesterces, équivalant à 20 millions de francs-or, sortaient chaque année des coffres-forts romains, prenant leur vol vers les Indes ou le pays des Sères, pour l'achat et l'importation des perles (4) ; 50 et davantage pour les autres produits (5), et ces sommes ne constituaient que la

(1) RICHTER, *op. cit.*, p. 112-3.

(2) HÜLLMANN, *op. cit.*, p. 202 sq. ; NOËL, p. 59, 63 ; MAYR, *op. cit.*, p. 59-51 ; BEER, *op. cit.*, I, p. 106, sq. ; cf. PARDESSUS, *Mém. sur le comm. de la soie chez les anciens*, extr. des *Mém. de l'Institut royal de Fr.*, Paris, 1832. Voici la pensée romaine touchant la valeur économique de la province d'Asie, qui formait une toute petite partie de l'Asie-Mineure hellénistique : « Tam opima est et fertilis ut et ubertate agrorum et varietate fructuum et magnitudine pastionis et multitudine earum rerum quae exportantur, facile omnibus terris antecellat » (CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, 6, 14).

(3) NOËL, *op. cit.*, p. 50. Cf. le tableau des importations de l'empire romain, dessiné par RICHTER, *op. cit.*, p. 144 sq., toutefois sans grande précision quant à la chronologie.

(4) PLIN., *H. N.*, 12, 84.

(5) Id., 6, 101.

différence en monnaie des importations et des exportations de l'empire en Orient.

En quoi consistait cette exportation ? Principalement en produits de l'Europe occidentale, comme le plomb, le cuivre, le zinc, l'argent (1), et en d'autres marchandises fournies par l'Égypte elle-même. Ainsi, l'Égypte, qui disposait des principales routes de l'Orient, l'Égypte, qui avait presque monopolisé le commerce de l'Orient, était aussi la province qui fournissait à Rome une bonne partie des moyens de payer les coûteuses importations orientales de celle-ci. C'est d'Égypte que le commerce romain expédiait en Chine les objets de verre, en Arabie et dans l'Inde de somptueuses étoffes, des brocarts, des bronzes, des instruments de musique, ainsi que, très probablement, les splendides matériaux de construction fournis par ses carrières, comme le granit de Syène, la syénite verte de la région de Koser, le basalte, l'albâtre, le porphyre. Quels avantages pouvait en comparaison présenter la Grèce d'Europe ?

ROME ET LE NOUVEL OCCIDENT ROMAIN. — Une révolution économique, fort semblable à celle que les conquêtes d'Alexandrie avaient déterminée en Orient, commence, un siècle et demi plus tard, vers la moitié du II^e siècle, à se dessiner aussi dans l'Europe occidentale, jusqu'alors barbare.

Tandis qu'Alexandrie et l'Orient se remplissent d'hommes et de richesses, de nouveaux centres de production, de commerce, d'industrie sortent de l'ombre qui avait jusqu'alors voilé l'horizon européen. Grâce à la destruction de Carthage, la ville grecque de Marseille s'était, dans le trafic du bassin occidental de la Méditerranée et de l'Atlantique, substituée peu à peu aux Phéniciens d'Afrique. Elle commerce à leur place avec la Gaule, la Bretagne, les îles Cassitérides, établit de nouvelles colonies, installe des industries métallurgiques, des fabriques d'armes, des arse-

(1) Cf. BEER, *op. cit.*, t. I, p. 107.

naux (1), mérite l'honneur d'être appelée l'Athènes de la Transalpine, de sorte que, au début de l'ère vulgaire, bien que déjà touchée partiellement par le flot fatal de la décadence, elle tiendra une large place dans le tableau que le géographe Strabon esquissera de l'ancienne Gaule méridionale (2).

Avec Marseille, il y a alors toute une floraison économique car c'est dans cette région que surgissent Arles, Bordeaux, Nîmes, Fréjus, Toulouse, Lyon (3), et avant tout Narbonne, qui deviendra dans peu de temps l'*emporium* de toute la Gaule (4), vendant poissons salés, viandes, peaux, miel, lin, bois de construction.

Plus à l'est, la plaine du Pô, l'ancienne Gaule Cisalpine, est entraînée dans le courant de la civilisation méditerranéenne. La Cisalpine est, sur la fin de la République romaine, l'une des quelques régions d'Italie où l'agriculture continue à fleurir et où l'industrie s'avance d'un pas toujours plus rapide. Ici Plaisance, Crémone, Parme, Padoue, Modène, Bologne, Ravenne fournissent et continueront longtemps à fournir à l'Italie impériale des tissus de laine, de toiles, des tapis, etc. (5).

Plus au sud, l'Espagne, pour la conquête de laquelle Rome avait si longtemps combattu et souffert, commence maintenant à vendre en abondance ses denrées, son huile, son vin, ses céréales, son miel, sa poix, son cinabre, son cuivre, son plomb, son or, son argent, son étain, et à travailler le lin et les mé-

(1) BLÜMNER, *op. cit.*, p. 141-2 ; BÜCHSENSCHÜTZ, *Die Hauptstätten d. Gewerb. fleisses im klass. Allert.*, Leipzig, 1869, p. 54.

(2) STRAB., 4, 1, 5 sq.

(3) ID., IV, 1, 6 ; 9 ; 2, 1 ; 12, sq. ; 3, 2 ; 5 ; NOËL, *op. cit.*, p. 76 sq. ; MAYR, *op. cit.*, p. 127 sq.

(4) STRAB., IV, 1, 6 ; 12 ; 3, 2.

(5) ID., 5, 1, 11 ; BEER, *op. cit.*, t. I, p. 103. L'importance croissante du commerce de la Gaule cisalpine (et transalpine) apparaît dans le nombre des corporations industrielles qu'on y trouve. Cf. WALTZING, *Ét. hist. sur les corpor. profess. chez les Romains*, Louvain, 1895-1900, t. II, p. 158-9 ; BLÜMNER, *op. cit.*, p. 98 sq.

taux (1). Ici encore, comme en Orient, les centres urbains deviennent vite nombreux, et Pline, vers la fin du 1^{er} siècle de l'ère vulgaire, y mentionnera plus de 330 grandes cités et 293 petites (2).

Plus au sud encore, au delà des colonnes d'Hercule désormais franchies, Rome avait découvert la Numidie et la Mauritanie, les terres classiques, avec l'Égypte, de l'orge, du froment, de toutes les céréales, et d'où elle tirera des quintaux de blé, dont elle avait besoin pour approvisionner l'Italie. Comme l'Afrique était considérée par le gouvernement romain comme la bonne donatrice du pain quotidien de l'Italie, Rome cherchera à en développer la richesse, par les soins les plus minutieux, en la reboisant régulièrement, en y exécutant de grands travaux hydrauliques, qui défont encore aujourd'hui la destruction des siècles (3). En dehors des céréales, l'Afrique du Nord faisait mûrir le raisin, l'olive, les classiques pommes puniques ; elle produisait le coton, le sparte, le jonc, le roseau, la figue, l'amande, la palme, la grenade ; elle cachait dans ses entrailles le marbre et l'alun, et, dans toute son étendue, en Éthiopie et dans les régions les plus reculées du mystérieux continent, il était possible de trouver d'autres métaux et d'autres pierres précieuses, de la poudre d'or, des bêtes féroces, des cargaisons humaines de nègres et d'esclaves (4). Et ici encore, disséminées dans un pays lourd d'histoire, qui donnera à l'empire les meilleurs esprits et à la civilisation les plus grands apôtres, se remettent à briller, comme des phares soudainement rallumés, les antiques cités numides et phéni-

(1) STRAB., 3, 2, 8 ; BLÜMNER, *op. cit.*, p. 127 sq. ; *Hispania*, dans *Dizion. epigr.* de DE RUGGIERO, p. 780 sq.

(2) PLIN., *H. N.*, 3, 7 ; 18.

(3) Sur l'importance de l'Afrique du Nord pour Rome, cf. BOISSIÈRE, *L'Algérie romaine*, Paris, 1883, p. 45-7, 56 sq. ; G. BOISSIER, *L'Afr. romaine*, Paris, 1895, p. 136, sq., 147. Sur l'œuvre des Romains en Afrique, cf. TOUTAIN, *Essai sur l'hist. de la colonis. rom. dans l'Afr. du Nord*, Paris, 1896.

(4) MANZI, *Il commercio in Etiopia dai primordi della dominaz. musulm.*, 1886, p. 99 sq., 113 sq.

ciennes romanisées, les ports, les factoreries, les marchés, les centres d'études et de plaisir : Caesarea (Cherchell), Cirta (Constantine), Lambessa, et, avant tout, la nouvelle Carthage, orgueilleusement ressurgie comme le mythique phénix de ses cendres, et dont un rhéteur pourra dire qu'elle luttait pour la primauté avec Alexandrie et Antioche et n'était inférieure qu'à Rome.

Des pays méditerranéens, la lumière de la civilisation rayonne sur l'Europe septentrionale. Au nord, au-delà de cette heureuse Gaule Transalpine, que l'épée de César avait ouverte à Rome et sur laquelle l'intelligence prévoyante d'Auguste avait arrêté l'attention de l'empire romain, la lointaine Bretagne commence à découvrir ses ressources, ses richesses naturelles presque inconnues, — plomb, étain, cuivre, fer, ambre, — jusqu'au froment, chose incroyable ! et commence à travailler l'ivoire, à fabriquer des colliers, des vases d'ambre et de verre (1). A mesure que les années passent et que la civilisation romaine envahit plus profondément l'Occident, la vieille, la barbare Europe celtique, jusqu'aux frontières les plus lointaines de la Germanie, révèle ses trésors cachés, décèle ses produits ignorés, met chaque jour davantage en valeur son activité productrice. Et Rome, l'auguste dominatrice de l'univers, adapte à ces conditions nouvelles les voies nouvelles du trafic international.

Les routes les plus battues entre les rives méditerranéennes, à partir du 1^{er} siècle de l'ère vulgaire, seront celles qui, de Dicéarchie ou d'Ostie, mèneront à Marseille, en Gaule, ou à Cadix, en Espagne, ou celles qui, de Pouzzoles par Messine, se dirigeront vers l'Afrique ou l'Égypte. Les lignes de trafic romain dans les pays orientaux deviennent chaque jour beaucoup plus importantes. Pendant la République, deux lignes continentales avaient dominé dans l'Asie-Mineure : la première, côtoyant les rives de la Mer Noire, pénétrait dans l'Asie septentrionale et centrale ;

(1) STRAB., 4, 5, 3 ; [EUMEN.], *Paneg. Constant.*, 9, 11 ; CUNNINGHAM, *Lo sviluppo dell' ind. e del comm. ingl.*, trad. ital. dans *Bibl. stor. econ.*, VI, p. 55-6.

l'autre s'écartait de l'Euphrate pour atteindre Mazaca, Apamée et Laodicée, jusqu'à Éphèse, apportant les produits naturels de la Chaldée, de la Phénicie, de la Syrie, de la Perse et de l'Inde, qui y attendaient d'être chargés et transportés en Italie (1).

Mais dès la fin de la République, on avait commencé à suivre une troisième ligne de communication entre l'Occident et l'Orient, celle d'Alexandrie, la ville qui, après la réduction de l'Égypte en province romaine, accueillera le principal et l'essentiel du commerce romano-oriental. Cette ligne était continentale ou maritime. Par terre, elle se continuait par d'autres routes, fluviales et terrestres, à travers l'Égypte, l'Arabie, jusqu'aux Indes, à leur tour ouvertes et parcourues selon les besoins et les destinations. Par mer, elle côtoyait toute l'Asie sud-ouest, et, grâce au fait que le Nil était plus navigable, le trajet par terre plus court, elle avait facilement dépassé les plus anciennes communications entre l'Europe et l'Orient. Mieux encore, quatre-vingts années environ après la conquête romaine de l'Égypte, les navigateurs avaient le bonheur de découvrir les moussons du nord-est et du sud-ouest. Une nouvelle ligne, sans nul doute plus rapide et plus commode, s'ouvrait ainsi entre l'Afrique et les Indes ; le commerce occidental la suivra sans interruption pendant au moins quatorze siècles, et elle renforcera la sujétion économique de Rome sur l'Égypte, la sujétion du monde entier sur celle-ci et celle-là.

D'autre part, l'empire cesse de se servir des ports grecs de transit pour l'Orient, qu'avait employés la République. L'empire détourne vers les ports italiens et les côtes occidentales de la péninsule balkanique les derniers résidus du commerce grec avec l'Asie. Ainsi donc, ce n'est pas seulement l'Orient hellénique, mais encore Rome et le nouvel Occident romanisé qui ravissent à la Grèce sa couronne d'ancienne gloire, la renferment dans des limites toujours plus étroites, et finissent par clore défi-

(1) BEER, *op. cit.*, I, p. 105.

nitivement une évolution qu'avaient inaugurée d'autres événements mémorables.

LA NOUVELLE SITUATION DE LA GRÈCE DANS LE MONDE. — La Grèce classique n'a pas immédiatement la sensation de l'abîme, où l'entraîne le nouveau changement mondial. Tout d'abord, la renaissance inattendue du vieil Orient semble lui faire du bien. Le nouveau pays qui se dresse derrière elle, manquant de tout et désireux de tout avoir, paraît réveiller son activité en sommeil, donne de nouveaux débouchés et de nouvelles clientèles à ses marchands. Pendant les dix années du gouvernement pacifique de Démétrius de Phalère, de 317 à 307, la splendeur des temps passés revit encore une fois à Athènes (1). Ce n'est pas seulement le bon gouvernement de ce maître improvisé qui arrive à colorer de rose cette agonie, laquelle a cependant l'aspect d'une nouvelle aurore. C'est le reflet menteur du premier rayonnement lancé sur le monde par l'hellénisme. D'autre part, le terrible manque de terre, de travail, l'excès de population dont la Grèce a souffert jusqu'à présent semblent s'atténuer. Les émigrants, qui se rendent à l'étranger, vendent leurs terres à bon prix ; beaucoup de familles restent sans descendants, s'éteignent, et leurs biens vont grossir le patrimoine de leurs parents dans les branches collatérales.

Mais, dès que les grandes cités helléniques ont dépassé la courte période critique de l'adolescence, les illusions s'évanouissent l'une après l'autre. Si, jusqu'à présent, selon l'expression grandiose de Xénophon (2), Athènes a été l'ombilic du monde civilisé, si ses navires ont pu, avec une égale facilité, toucher aux bords de la Sicile grecque, de la grecque Naples, de l'Adriatique moyen, les cités thraces, la Cyrénaïque, l'Asie-Mineure, Chypre, ce temps n'est plus. Maintenant, le monde est bien plus

(1) DIOG. LAERT., 5, 75. Les revenus d'Athènes montent alors à environ 1.200 talents (DURIS, dans *F. H. G.*, t. II, p. 475, éd. Didot).

(2) XÉN., *De vectig.*, I, 6.

étendu que jadis vers l'Orient. Maintenant, Athènes n'est pas au centre, mais gît dans un coin de l'ancienne *oichoumène* (1). Le nouveau système routier que les souverains hellénistiques installent consolide cette infériorité, qui est aussi, au fond, l'infériorité de toute la Grèce classique, et qu'évitent pour peu de temps quelques-unes de ses places isolées : Corinthe, grâce à sa situation incomparable de reine gouvernant deux mers et à son privilège de résidence grecque pour les monarques macédoniens (2) ; Rhodes et quelques-unes des cités côtières de l'Asie-Mineure, grâce à leur moindre distance du cœur du monde romain (3) ; puis, après la violente décapitation par Rome de Corinthe et de Rhodes, Délos, devenu le centre vital du commerce italien dans la mer Égée (4). Mais il ne s'agit point de splendeurs durables, ni de grandioses centres nouveaux de production ou de civilisation, mais bien de ports éphémères et de stations maritimes, qui n'ont rien à opposer aux rivales de l'Occident et de l'Orient, de courtes et étroites routes de transit vers d'autres marchés et pour des denrées étrangères.

Les étoffes de soie, jusqu'alors produites par de nombreuses fabriques de Cos, disparaissent peu à peu devant l'afflux de celles qui viennent d'Extrême-Orient (5) ; l'Argolide et la Laconie ferment l'une après l'autre leurs bruyantes fabriques d'armes (6) ; les mines de fer et de cuivre de l'Eubée sont abandonnées (7) ; l'art du bronze et de la quincaillerie disparaît d'Égine, qui en avait tiré tant de gloire pendant tant de siècles (8) ; les ateliers artistiques de Sicyone sont désertés (9) ; Athènes, Athènes

(1) BELOCH, *Gr. Gesch.*, IV, 1, p. 277-8 (2^e éd.).

(2) BELOCH, *ibid.*, p. 279 et les sources indiquées.

(3) FRANCOÏTE, *L'ind. en Grèce*, t. I, p. 45-6 ; GLOTZ, *Le travail dans la Grèce ant.*, p. 395-400.

(4) HÜLLMANN, *op. cit.*, p. 253 sq.

(5) BLÜMNER, *op. cit.*, p. 49.

(6) *Op. cit.*, p. 78, 83.

(7) *Op. cit.*, p. 87.

(8) *Op. cit.*, p. 90.

(9) PLIN., *N. H.*, 36, 4, 9.

elle-même, abandonne pour toujours ses riches mines du Laurium et ses séculaires industries céramiques (1). De quelles matières, répétons-le, de quels produits naturels, de quelles activités spéciales pouvait disposer la Grèce, pour la mettre en état de résister à la concurrence nouvelle de l'Orient et de l'Occident ?

Au demeurant, l'effort-même pour conquérir un monde nouveau s'est tourné contre le vieux monde qui a entrepris et merveilleusement conduit cette tâche à son terme. Les grandes et les moyennes propriétés, qui se reconstituent maintenant en Grèce, finissent par manquer de bras, et leurs produits ne trouvent plus d'acheteurs. Ainsi, l'agriculture est peu à peu abandonnée et fait place à l'élevage ou au désert. C'est le spectacle qu'offrent la Thessalie, l'Attique, et, d'une façon encore plus impressionnante, l'Eubée. Même les cités grecques de la Mer Noire, jadis riches exportatrices de céréales, dépouillées de leurs clients, vaincues par la concurrence imbattable de l'Égypte, de l'Afrique et du Nouvel Occident, réduisent peu à peu leurs cultures traditionnelles (2).

Les petits propriétaires sont ruinés, forcés de vendre leur lopin de terre, d'émigrer, de s'enrôler comme mercenaires. Certains vendent à autrui leurs propriétés, restant comme fermiers sur ce sol qui a été jadis à leurs pères, ou prennent en fermage les terres que les grands propriétaires ou les temples mettent en adjudication. Mais la terre ne rend plus. Le loyer engloutit le montant de la vente des produits. C'est le phénomène dont nous fournissons une preuve terrible les comptes des biens du temple de Délos dans la période hellénistique (3). Ainsi, les nouveaux fermiers tombent dans la foule des débiteurs ; leurs récoltes sont

(1) BLÜMNER, *op. cit.*, p. 67-8, 87.

(2) Au II^e siècle avant J. C., elles importent des céréales. Cf. POL., 4, 38, 5. Sur les prix des céréales en Égypte dans la période des Ptolémées, cf. WILCKEN, *Ostraka*, t. I, p. 667 sq.

(3) GLOTZ, *op. cit.*, p. 415.

saisies ; le travail des années suivantes est hypothéqué par les dettes et les lourds intérêts de celles-ci.

En face de ce petit peuple rural, qui va à la ruine, les quelques grands propriétaires fortunés de l'époque passent leur vie, comme les barons du moyen-âge, à banqueter et à boire, à lutter à main armée ou à rechercher les plus basses jouissances, désireux de se délivrer par l'ivresse des misères qui les entourent ou des périls qui les guettent (1).

Un phénomène analogue apparaît dans l'industrie. Les ateliers se sont fermés, et les esclaves ouvriers ont été réduits en nombre. Mais il n'y a plus d'ouvriers libres. Ils ont presque tous émigré, et les industriels ne peuvent jamais savoir si le peu qui leur reste demeurera à leur service jusqu'au bout de la tâche commencée. Le travail fait défaut en même temps que la main-d'œuvre. Les salaires sont beaucoup plus bas que dans la période classique (2), et cependant, par suite de la mise en circulation des grosses réserves d'or de l'Orient, la puissance d'achat de la monnaie a diminué, d'où un accroissement général des prix. Il y a, aux IV^e-III^e siècles avant J. C., des hausses sensibles sur les céréales, le vin, l'huile, le bétail (3), et, par suite, sur toutes les autres marchandises, sans que le pays trouve en lui-même la force d'y remédier, car, par malheur, se développe, en même temps, une autre crise parallèle dans le commerce et l'industrie, et partout sévissent les cruelles guerres des Diadoques et des Épigones.

L'appauvrissement, l'endettement général de la Grèce aux IV^e-III^e siècles, que nous avons vu dépendre de tant d'autres causes, et qui continueront d'être le trait caractéristique de l'éco-

(1) POL, 20, 6, 5-6 ; DICAERG., I, 14-15 (dans *Geogr. gr. min.*, t. I, p. 103, éd. Didot).

(2) GLOTZ, dans le *Journ. des sav.*, 1913, p. 259-260.

(3) BELOCH, *op. cit.*, t. IV, 1, p. 312 sq. (2^e éd.). Comparez les prix de la période précédente, indiqués par BELOCH, III, 1 p. 339-46 (2^e éd.). Il est curieux de constater que cet historien conclut qu'« en général la vie, dans la période d'après Alexandre, ne devient pas plus chère ».

nomie du pays pendant les deux siècles ultérieurs (1), dépendent aussi de cette impossibilité de travailler, de gagner, de vivre.

Telle est la Grèce, sur laquelle, au milieu de II^e siècle avant le Christ, s'abat la nouvelle hégémonie méditerranéenne, celle de Rome, pour lui asséner le dernier coup : seule, pauvre, reléguée dans un coin du monde, écartée des grandes artères commerciales, vidée d'hommes et d'énergies, envahie déjà par le froid et la rigidité de la mort. Lorsqu'on mentionne les pays désormais en relations commerciales avec Rome, on met la Grèce à la dernière place. Rome commercera avec la Sicile, l'Afrique, les régions de l'Europe du nord et de l'ouest, l'Arabie, la Syrie, la Perse, les Indes, peu ou pas avec la patrie d'Épaminondas et de Thémistocle (2). Tous les pays naguère soumis à l'empire du commerce hellénique, les côtes de la mer Égée et de la Méditerranée, l'Espagne, l'Italie, la Sicile, la Libye, l'Égypte, l'Asie-Mineure (3), subissent maintenant d'autres hégémonies et d'autres maîtres, et dominant eux-mêmes la Grèce classique. Athènes, dépouillée de son industrie et de son commerce, se met à vivre des cadeaux des Romains, qui lui fourniront régulièrement du blé, y institueront des dotations alimentaires, paieront ses jeux publics. Les marchés de l'Empire romain dédaignent ou presque l'huile et le vin d'Égée (4), et les nombreuses routes, militaires ou commerciales, réparées ou construites *ex novo*, passent loin de cette péninsule, à laquelle jadis souriait le baiser de la prospérité et de la gloire.

De nouvelles routes s'ouvriront en Palestine, en Égypte, dans la province d'Afrique, entre l'Italie et l'Europe centrale, en Espagne, dans les Gaules, en Bretagne, en Thrace, en Asie-Mineure, en Syrie. La Grèce reste en dehors du flux de toutes ces artères vitales (5), à l'exception d'un passage à travers les mon-

(1) Cf. LIV., 42, 5 ; POL., 15, 1 sq. ; 20, 6, 3.

(2) BEER, *op. cit.*, t. I, p. 103 sq.

(3) HÜLLMANN, *op. cit.*, p. 114 sq.

(4) MAYR, *op. cit.*, p. 47-8.

(5) MOMMSEN, *op. cit.*, p. 270. Cf. LÉGER. *Les travaux pub. au temps des*

tagnes de l'Épire, pays, au surplus, que les Grecs n'avaient jamais considéré comme hellénique.

Sur mer et sur terre reparaissent la piraterie et le brigandage des temps primitifs, mis naguère en fuite par l'activité intense du commerce hellénique (1). Mais les marchés et les grandes foires, qui jadis, à des jours déterminés, réunissaient et agitaient toute la nation, disparaissent ; c'est l'Afrique, l'Orient, l'Europe occidentale qui possèdent maintenant foires et marchés (2). L'industrie diminue, retombe à la phase domestique du début ; sans débouchés et sans avenir, elle se contente de suffire tant bien que mal aux besoins locaux.

Il s'opérait ainsi, remarque un moderne, une évolution analogue à celle que l'Angleterre subirait, si elle perdait d'un seul coup son hégémonie, commerciale et industrielle, et tombait au rang d'un pays d'importance secondaire. Le processus historique, que subiront, avec des conséquences analogues, quinze siècles plus tard, lors de la découverte de l'Amérique, tous les pays méditerranéens, se développait par anticipation, et d'une façon identique, en Grèce. Et de même qu'alors la prospérité et la richesse passèrent des républiques maritimes d'Italie aux cités espagnoles, portugaises, françaises, hollandaises, des *emporiums* méridionaux aux ports occidentaux de l'Europe moderne (3), de même, lors de la découverte de l'Orient hellénistique et de l'Europe occidentale nouvelle, l'axe du monde se déplace de la Grèce et de la Grande-Grèce vers l'Asie, l'Égypte, l'Afrique, l'Atlantique, provoquant la décadence des nations des rivages desquelles la Fortune était pour toujours partie.

Romains, Paris, 1875, p. 179 sq. ; BERGIER, *Hist. des grands chemins de l'Empire romain*, Bruxelles, 1728, I, *passim*.

(1) Sur la piraterie aux II^e-I^{er} siècles avant J.-C., cf. *I. G.*, XII, 2, 860 (= *C. I. G.*, 2335), l. 8 ; *Cic.*, *De imp. Gn. Pomp.*, 11, 31-2 ; *APP.*, *Mithr.*, 63. Sur le brigandage continental, cf. *STRAB.*, 12, 8-9.

(2) *NOËL*, *op. cit.*, p. 75, 84.

(3) *MEYER*, *Die wirtschaft. Entwickl. d. Altert.*, dans *Jahrb. f. Nationalök.*, 1895, p. 728 ; *MAUR*, *op. cit.*, p. 114, 116, 136 ; *BEER*, *op. cit.*, t. II, p. 25-6.

CHAPITRE VI

LA CONQUÊTE ROMAINE

LA CONQUÊTE. — La Grèce libre n'avait pas su faire un digne usage de sa liberté. Elle avait brûlé par tous les bouts son existence historique. La Grèce de la période hellénistique, c'est-à-dire la Grèce des IV^e-III^e siècles avant le Christ, avait subi les terribles contre-coups de l'immense révolution économique qui s'était opérée dans le monde antique. Au milieu du II^e siècle, la Grèce supportera, invoquera même la conquête romaine, et de cette façon se débarrassera de cette indépendance qui lui avait été si chère et à laquelle elle avait jusque là sacrifié tant de biens.

Mais ce changement sera loin de lui apporter du bonheur. La Grèce devenait province romaine à un moment critique de l'histoire de la grande cité latiale, devenue dès lors l'omnipotente métropole de la Méditerranée. La Grèce devenait pour toujours esclave au moment-même où Rome sortait d'une période vraiment grave de son histoire : une insurrection générale des pays méditerranéens, que, pendant un demi-siècle environ (de 201 à 149), elle avait cru pouvoir dominer grâce à une hégémonie indirecte et douce. D'un seul coup, le vaste rêve de ses plus grands hommes politiques, — les Flaminius, les Scipions, — s'était écroulé. Les contrées les plus reculées et les plus différentes du monde méditerranéen s'étaient révoltées contre elle toutes ensemble, comme à un signal convenu, — les deux Espagnes, Carthage, la Macédoine, la Grèce, — et lui avaient imposé les affres

d'une guerre de presque vingt années, qui, comme la Seconde Guerre punique, avait dissipé les ressources de la République et plusieurs fois mis en péril les destinées d'un empire bien durement conquis. C'est précisément pour cela que Rome, maintenant, abandonne toute pitié, et n'hésite pas à mâter la révolte, féroce, par le fouet et par l'épée, par le fer et par le feu. Sous les violences de son implacable vengeance s'écrouleront Carthage, Corinthe, Numance. C'est le plus doux, le plus aimable des esprits romains d'alors, Scipion Émilien, qui à la fois conseille et exécute ces violences, ce qui indique assez qu'il n'était plus possible de se conduire différemment. Pour son malheur, c'est dans les mains de cette implacable et féroce virago, haïssant le mol hellénisme du demi-siècle antérieur, que tombe maintenant, elle aussi, la Grèce, vaincue à Scarpnée et à Leucopetra, brisée à Corinthe, et qui expiera cruellement pendant plus d'un siècle toutes les imprudences et toutes les légèretés passées (1).

Mais la Grèce, et non seulement la Grèce des Balkans, a aussi le malheur de tomber sous le joug de Rome, alors que s'est déjà accomplie dans la société italienne une transformation profonde, qui, par suite de ses répercussions, fera saigner toutes les provinces romaines, jusqu'au jour, qu'il semblait alors fou d'espérer, où se créera l'Empire.

Et en effet, l'Italie des ^{II^e}-^{I^{er}} siècles avant le Christ est un pays où ont été abandonnées presque entièrement pour toujours les anciennes occupations indigènes. Les vieilles formes de l'agriculture sont tombées en ruine ; l'introduction de la main-d'œuvre servile, que les guerres gigantesques ont fournie en grande abondance, les guerres elles-mêmes, qui ont détruit la petite et la moyenne propriété, les dévastations commises par Hannibal ; la concurrence des produits de provinces beaucoup plus riches et plus fertiles, ces causes et d'autres moindres ont amené la fin de l'agriculture italienne traditionnelle. La grande crise, dont

(1) Sur cette phase de la politique romaine, cf. FERRERO et BARBAGALLO, *Roma antica*, Florence, 1921, t. I, ch. XI.

l'ère des Gracques va témoigner, est la conséquence de cette évolution si complexe. L'Italie n'arrive plus à se courber sur la terre. Les provinces, le commerce, la spéculation sont maintenant des causes plus actives de gain, et c'est ainsi que l'ancienne Italie agricole devient ce qu'on a coutume d'appeler un grand pays mercantile (1). C'est l'époque où parvient, parfois par des chemins couverts, parfois impudemment, la classe qu'on appellera celle des *chevaliers*, c'est-à-dire des capitalistes, des nouveaux riches.

Une destinée peu différente s'applique aux manufactures, aux industries propres de l'ancienne Italie, l'Italie grecque et étrusque, dont la tradition ne s'était jamais perdue jusqu'à Q. Fabius Maximus et au premier Scipion. Avant tout, la frénésie de la spéculation l'emporte maintenant ; sur toutes les autres classes sociales triomphe celle des ploutocrates, productrice de richesses, mais de préférence spéculant sur les produits d'autrui, parfois aux dépens de la production elle-même, liant, attachant à ses intérêts propres ceux de la plus grande partie de la société romaine (2), broyant entre ses mains le monde entier, qui dépend de Rome, et qu'elle finit d'asservir à Rome.

C'est dans cette situation des esprits et des intérêts que se développe l'impérialisme romain, politique et économique, qui se donnera libre carrière à partir de la moitié du ^{II^e} siècle, mais particulièrement dans le siècle suivant, de Sylla à César, à l'épo-

(1) Cette transformation de l'économie sociale de Rome, à laquelle correspond une révolution spirituelle parallèle dans le sens impérialiste a été pour la première fois et remarquablement mise en lumière par G. FERRERO au t. I de sa *Grandeur et décadence des Romains*, (Paris, Plon) sans que la plupart de ses critiques s'en soient avisés. Le lecteur peut comparer aussi G. FERRERO et BARBAGALLO, *op. cit.*, chap. X.

(2) POL., 6, 17. « Toutes ces choses sont faites par le peuple, et, pour ainsi dire, tous sont liés aux gains et aux affaires qui en dérivent : certains dirigent les concessions pour leur propre compte ; d'autres forment des sociétés avec les autres ; d'autres cautionnent les concessionnaires ; d'autres, au nom de ces derniers, engagent leur fortune dans des concessions et des entreprises publiques. »

que des grandes guerres d'Orient, contre Mithridate, des guerres civiles et des Gaules. Pendant toute cette période, tandis que les généraux romains et les chefs de parti guideront les armées, tandis que des dizaines de milliers de mercenaires combattront contre les ennemis de Rome et contre ceux de leurs chefs improvisés, la théorie se formera, la pratique s'établira que tout le poids de la guerre et de l'empire, tous les privilèges et les caprices de Rome et de l'Italie romanisée pèsent sur les provinciaux.

C'est au milieu de cette période tourmentée que survient l'entrée de la Grèce au nombre des provinces de la République.

Les pays grecs commenceront à apprendre de Sylla, pendant la première guerre contre Mithridate, ce que coûte l'orgueil de la domination romaine. Au généralissime occupé au siège d'Athènes, la Béotie sera forcée d'expédier 10.000 mulets chargés de vivres ; l'Attique et la Mégaride, de lui fournir le bois des forêts abattues ; les temples d'Épidaure, de Delphes, d'Olympie de se dépouiller des trésors, que les siècles y avaient abondamment accumulés, pour la gloire du chef et du peuple romains. Plus tard, lorsque, pendant la seconde guerre civile, Pompée s'efforcera dans un suprême effort, de lutter contre son heureux et audacieux adversaire, la Grèce tout entière, ou presque, devra lui donner son meilleur sang, et les Cyclades, Corcyre, Athènes, la Béotie, la Phocide, la Thessalie, l'Épire, la Crète, toutes les cités verseront des sommes considérables dans les mains du général romain, jadis plus heureux que Sylla, maintenant cruellement frappé par le sort (1). La nouvelle guerre civile des triumvirs Octave et Antoine contre les meurtriers de César fera de nouveau se tordre la Grèce dans un accès de désespoir. La Grèce avait favorisé la révolte des tyrannicides du 15 mars 44. Après Philippes, les vengeurs du meurtre de César déclareront sans doute qu'ils se montreront cléments. Mais l'un d'eux, Marc-Antoine, se fera

payer sa propre générosité d'un million de francs environ, bizarrement versés pour ses excentriques fiançailles avec la déesse protectrice d'Athènes... (1) Il se rappellera bien d'ailleurs lui-même les torts alors pardonnés à la Grèce, dix années plus tard, à la veille de la guerre d'Actium. Antoine manquait alors de rameurs pour ses navires ; il fera capturer dans toutes les régions de l'Hellade les voyageurs, les muletiers, les moissonneurs, tous ceux qui pouvaient être employés à cet effet (2) ; il manquait de vivres pour son armée et sa flotte, de bêtes de somme et d'esclaves pour les transports : ce sont les habitants qui, dès lors, à coups de fouet, seront forcés de porter à bras, et plus d'une fois, le grain qu'il faut à son armée (3).

L'ouragan dévastateur s'apaisera à la fin du dernier siècle avant notre ère ; mais il aura bouleversé et détruit, en grande partie, la richesse, la vie, l'honneur du monde entier, triomphalement asservi par Rome, grâce à la brutalité de ses armes et l'habileté de ses diplomates.

LES MANGEURS DE PROVINCES. — L'organisation des provinces imaginée par la République romaine fut théoriquement meilleure à coup sûr que sa triste renommée. Les provinces payaient des impôts directs, — dîmes et *stipendia* ; elles payaient de nombreux impôts indirects, dont les produits étaient employés, d'ailleurs, non plus au profit de la région, mais à celui du lointain trésor romain. Mais le terrible mal dont souffrirent les provinces ne résultait pas de lois théoriques, mais bien des abus, infinis, de ceux qui étaient chargés d'exécuter ces lois et d'autres qui spéculaient sur cette exécution.

Parmi les premiers figuraient, à la première place, les gouverneurs. Les gouverneurs se rendaient dans les provinces, après avoir dépensé des sommes énormes pour s'assurer, pour de nom-

(1) DIO, *Cass.*, 48, 39, 2.

(2) PLUT., *Ant.*, 62, 1.

(3) *Id.*, *op. cit.*, 68, 4.

(1) Cf. CAES., *De bello civ.*, 3, 3, 1-2 ; 5, 1-2 ; LUCAN., *Phars.*, 3, vv. 181 sq.

breuses années, la popularité, pour arriver aux fonctions gratuites de questeurs, prêteurs, consuls, pour remplir ces fonctions dignement, ou, plus souvent, fastueusement. Dès lors, la province devait être pour eux un domaine opime, leur permettant de se refaire et de se remettre de toutes leurs dépenses, et même, trop souvent, de leurs gaspillages. C'est là que, armé d'un pouvoir absolu, celui d'un vice-roi, dégagé de toutes les obligations qui pesaient sur les magistrats à Rome, le gouverneur romain n'hésitait pas à spéculer sur ses administrés, à les voler, à propos de tout et de rien : logement des troupes, installation exigée ou demandée pour lui-même, pour ses employés, ses lieutenants, ses médecins, ses prêtres, réquisitions, répartition et perception des impôts, jugements, testaments, travaux militaires... Aussi voyons-nous Cicéron, après son gouvernement de Cilicie, — un proconsulat, qui, par rapport aux habitudes du temps, a passé comme l'un des plus singulièrement honnêtes, — ramener chez lui un gain net d'environ un demi-million de francs (1) ; Verrès, qui fut un type, et non pas, comme on le croit à tort, une exception (2), ramener de Sicile environ 10 millions (3) ; Salluste, le très moral Salluste, écrasé par les dettes d'une existence dissipée, mis par César, en 46 avant J.-C., à la tête de l'administration de la Numidie ou selon l'expression d'un ancien, de la dévastation de ce pays (4), revenir à Rome, au bout de deux années de gouvernement, comme embarrassé de ses richesses, y construire un palais sans rival, y dessiner des jardins, jugés plus tard, tous deux, dignes de servir au séjour des empereurs, et dont les thermes, les aqueducs, les temples, les cirques, les statues, les colonnes nous offrent encore aujourd'hui, avec leurs ruines, un exemple des plus admirables monuments de l'art antique.

(1) CIC., *Ad fam.*, 5, 20, 9.

(2) E. CICCOTTI, *Il proc. di Verre*, Milan, 1895, p. 231 sq. ; CARCOPINO, *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1919, p. 283 sq.

(3) CIC., *In Ver.*, A. I, 18, 56 ; A. II, 1, 10, 27.

(4) DIO. CASS., 43, 9.

« Il est difficile de dire, s'écriait un jour Cicéron (1), jusqu'à quel point nous sommes haïs par les provinciaux par suite de l'avidité et de l'injustice des magistrats que nous avons envoyés les gouverner ces dernières années. Quel temple a imposé le respect à ceux-ci ? Quelle cité a été sacrée pour eux ? Quel domicile suffisamment barricadé ? Les cités, jadis riches et prospères, sont spécialement recherchées par eux, et on leur fait la guerre pour trouver le moyen de les saccager. »

Mais Cicéron faisait allusion à l'exercice normal du gouvernement provincial, lorsque tous les maux dont les provinces souffraient ne dépendaient que de l'application rigoureuse de l'idée, essentiellement propre à la République romaine, qu'il convenait aux magistrats envoyés par Rome d'affirmer, dans toute sa rigueur, la domination de la cité représentée par eux (2). Il arriva bien pis aux provinces, lorsque sévirent les nombreuses guerres civiles, quand, tout frein juridique, même nominal, étant disparu, les lieutenants de la République agissaient chacun pour son propre compte, ne songant à rien autre qu'à exciter, exalter la bravoure des soldats, à s'assurer à tout prix leur fidélité, à se procurer les instruments nécessaires de la victoire et de la sécurité.

La conquête devint alors un véritable fléau, et l'administration un pillage systématiquement organisé.

Ce sera l'époque où César donnera à chacun de ses vétérans 2.000 sesterces et 300 à chaque citoyen romain voulant garder la neutralité ; où il soldera les dépenses engagées pendant la troisième phase de la guerre civile, en imposant aux sénateurs pompéiens d'Utique un tribut de plus de 25 millions de francs et en vendant aux enchères un million de Gaulois ; où il pourra lui-même verser dans les caisses de l'état 150 millions, et, dans son trésor propre, 20 millions de francs. Ce sera l'époque où l'hon-

(1) *De Imp. Cn. Pomp.*, § 65.

(2) CIC., *Pro Font.*, § 30 sq., 33 sq.

nête et stoïque Cassius tirera du meilleur sang de Judée un tribut d'au moins 4 millions, et comme les débiteurs soudainement improvisés ne se hâtaient point, décidera de mettre à l'encan quatre cités (1).

Tout cela, indépendamment des profits réalisés en particulier par les légionnaires et les officiers, les charges extraordinaires pour satisfaire des vœux, pour entreprendre des jeux publics, pour élever des constructions nouvelles, tout cet accompagnement de feux de joie, qui, chaque fois, illuminaient l'ivresse de la victoire, les fumées du triomphe et qui tiraient des larmes de sang des paupières desséchées des provinciaux.

Il n'y avait pas que le gouverneur. Avec lui accourait dans la province une forte et nombreuse bande de *legats*, questeurs, préfets, interprètes, licteurs, agents électoraux, amis, « gens tous également affamés, auxquels la province devait faire ou refaire un patrimoine, et pour lesquels elle devait représenter comme une oasis, où, non seulement on pouvait jouir de tous les plaisirs possibles, mais où on devait également s'assurer les approvisionnements et les ressources pour poursuivre à meilleur compte le long chemin de la vie publique (2). »

Au gouverneur et à sa cohorte s'ajoutait la horde funeste des intermédiaires fiscaux qu'étaient dans la province les *publicains*. La Rome antique n'eut pas pendant des siècles un service d'état pour la perception des impôts. La République préféra affermer ce service, et employa à cet effet de grandes sociétés de chevaliers romains, les *publicains*. Il était dès lors naturel que ceux-ci, forts de leur qualité de citoyens romains et de la solidarité entre le gouverneur et le gouvernement, cherchassent à récupérer très largement sur les provinciaux les fonds qu'ils s'étaient obligés à verser au trésor romain (3). Mais les canailleries, les violences,

(1) JOSEPH., *B. J.*, 1, 11, 2 ; cf. PERSON, *L'admin. des prov. rom. sous la Rép.*, Paris, 1878, p. 148, 167-9.

(2) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 31-3 ; PERSON, *op. cit.*, p. 264 sq.

(3) Cf. CIC., *In Ver.*, A. II., 3, 32, 75.

les abus devinrent infinis le jour où, en 122 avant le Christ, une imprudente, ou, plutôt, une audacieuse loi de Caius Grachus fit passer dans les mains des chevaliers les procès-mêmes dans lesquels ces avides percepteurs de taxes provinciales pouvaient être jusqu'alors impliqués.

Il y a des exemples vraiment impressionnants de leurs méthodes, et nous aurons plus loin à en rapporter plusieurs qui concernent des cités grecques administrées par Rome. Mais, dès le 11^e siècle avant le Christ, la dureté des publicains, qui allaient jusqu'à réduire en esclavage des provinciaux insolubles (1), inaugurant ainsi un système de justice civile depuis longtemps aboli en Italie, était passée en proverbe : « Arrachez-vous, s'écriera L. Licinius Crassus, vers la fin du 11^e siècle avant le Christ, réclamant le retour du pouvoir judiciaire aux sénateurs, arrachez-nous des serres de ces gens-là, dont nous ne pouvons plus éteindre la soif de sang ! (2) » Cicéron renchérit : « Il n'existe pas de nation que nous n'ayons vidée jusqu'à l'épuisement ou durement domptée au point de lui enlever le désir de se plaindre, ou si habilement pacifiée qu'elle soit devenue heureuse de notre triomphe et de notre gouvernement... (3) En concédant aux publicains la liberté d'action la plus entière, nous ruinons le peuple que nous avons le devoir de protéger... Jadis, nous apprîmes de nos concitoyens de combien de souffrances ils furent la cause pour les provinciaux ; quand, en effet, il s'agit de supprimer quelques péages en Italie, nous dûmes noter comment les plaintes ne s'élevaient pas tant contre la nature de la taxe, que contre les abus des gens délégués à sa perception, et les cris de douleur des citoyens romains en Italie ne peuvent que nous avertir, d'une façon trop éloquente, du pénible sort des alliés qui se trouvent sur les frontières de l'empire (4). » « Partout,

(1) DIOD., 36, 3, 1-2 ; CIC., *In Ver.*, A. II, 3, 32, 75.

(2) CIC., *De Orat.*, I, 225.

(3) CIC., *De prov. cons.*, 12, 31.

(4) *Ad 9. fr.*, I, 1, 10, 33.

dira plus tard Tite Live, où entre un publicain, en part toute garantie de droit public, toute liberté pour les alliés (1). »

Mais les citoyens romains et les Italiens ne se rendaient pas en province seulement pour gouverner ou lever des impôts. Les provinces étaient aussi un champ merveilleusement fertile d'affaires et de profits. Les Italiens venaient y disputer aux provinciaux les industries, les trafics, les métiers locaux, leur enlever le sol ancestral. Ce système, cette éviction économique des vaincus n'étaient pas laissés qu'à l'initiative privée. Le gouvernement romain les dirigeait, les organisait. Chaque fois que la République s'installa dans un grand centre économique étranger elle ne pensa qu'à l'abattre ou à le remplacer. C'est ainsi que périrent Carthage et Corinthe, que périt Marseille, concurrencée, à partir de 118 avant le Christ, par la romaine Narbonne, puis par toute une foule de colonies romaines, fondées dans le pays par César : Béziers (Colonia Julia Septimanorum Baeterrae), Fréjus, Arles, Orange, Vienne, Valence (2) ; ainsi tombèrent ou s'éteignirent Naples, vaincue par Pouzzoles ; Tarente et Épidaure, par Brindisi et Apollonie. L'empire continuera cette tendance particulière de la politique républicaine. La République a défendu à la Gaule Narbonnaise de cultiver la vigne et l'olivier (3) ; l'empire étendra le *velo* à toutes les provinces de l'Europe centrale et septentrionale (4). La République a brisé Carthage ; l'empire détruira Aden, centre du commerce de l'Afrique orientale jusqu'à Zanzibar et aux Indes (5).

Puis, sur les terres dévastées, sur les cités appauvries, sur le désert semé de sel, les usuriers italiens glisseront parmi les ombres des survivants, offrant de l'argent, le prêtant à intérêt, fai-

(1) LIV., 45, 18, 4-5.

(2) C. JULLIAN, *La Gaule romaine*, t. IV, Paris, 1913, p. 30 sp.

(3) CIC., *De rep.*, 3, 9, 16.

(4) SUÉT., *Dom.*, 7 ; MAYR, *op. cit.*, p. 46 ; WEISE, *Beiträge zur Gesch. d. rom. Weinbaues in Gallien und an der Mosel*, Hambourg, 1901, p. 3-5, 8.

(5) MAYR, *op. cit.*, p. 49-50.

sant un impudent commerce d'une richesse mal acquise dans la misère des vaincus (1).

LA CAMARADERIE DES DOMINATEURS. — Tout ce développement d'audacieuses et malsaines activités privées ne pouvait se réaliser sans la complicité, évidente ou manifeste, du Sénat à Rome et des gouverneurs dans les provinces. Et ce fut précisément là le côté le plus sinistre du régime provincial romain tant que dura la République. Jamais comme sous l'hégémonie de la République romaine, la solidarité des Romains de la métropole avec tous leurs concitoyens, dispersés à travers son vaste empire colonial, ne fut si parfaite et si unique. Jamais comme sous ce régime, l'intérêt, l'avidité des *cives romani* ne furent mieux identifiés avec la raison suprême d'état et préférés davantage aux plus sacrés sentiments d'homme, de père, de fils, de mère. Les lettres que les Romains les plus honnêtes, les plus autorisés expédiaient de la Cité éternelle aux gouverneurs des provinces sont pleines de recommandations pour qu'ils favorisent de n'importe quelle façon les affaires de leurs amis dans les provinces (2), et qu'en faveur de ceux-ci, ils ferment l'un des yeux de leur peu chatouilleuse probité administrative, sinon tous les deux.

Nous trouvons dans la correspondance-même de Cicéron, forte intéressante à cet égard, des renseignements sur les faveurs réclamées de la bienveillance des gouverneurs par les plus honnêtes des Romains : « Vos recommandations, répond-il à un de ses sollicitateurs, vos prétentions me paraissent fort lourdes... Sont-ce donc là vos clients ? Sont-ce là vos protégés ? Vous recommandez un homme très cruel, qui a assassiné, volé, ruiné un nombre incalculable d'hommes libres, de mères, de citoyens romains, qui a dévasté des régions entières, un singe féroce, un homme infâme. Que répondrai-je à ceux dont il a dilapidé les biens, assassiné les frères, les fils, les parents et qui réclament justice et répa-

(1) Cf. E. BELOT, *Hist. des chevaliers romains*, Paris, 1873, t. II, p. 154, sq.

(2) CIC., *Ad Jan.*, 13, 9, 3 ; 55, 1-2 ; 65.

ration... ? (1) » Et cependant, cette fois encore, l'ami lointain concluait en se déclarant tout de même disposé à écouter et à exaucer les désirs du solliciteur : « *Faciam omnia sedulo quæ te sciam velle...* (2) »

Cette situation alla *crescendo* de l'avant-dernier au dernier siècle de la République, époque où, si les rapports entre citoyens et provinciaux purent se modifier, ce fut dans le sens d'une plus dure oppression, qui, commençant par l'exploitation des choses, se termina par l'exploitation la plus impitoyable des personnes. « Au dernier siècle de la République, écrit un moderne, tout le grand commerce est au pouvoir des Romains ; tout l'argent en circulation sort de leurs bourses et s'apprête à y rentrer, et ils s'entendent à merveille entre eux, ils ont pour eux les magistrats, qui se sont conjurés pour ruiner les provinces et les réduire universellement à la faillite. Leur but est d'accumuler et de jouir ; leurs moyens, c'est la ruse et la violence ; leurs auxiliaires, la loi et l'administration. Le monde est devenu le théâtre de leur pillage universel... (3) »

Du reste, dans quel esprit, avec quels moyens les autorités compétentes, si elles l'avaient voulu et osé, auraient pu rendre justice aux provinciaux ?

« De grands obstacles, écrivait Cicéron à son frère, de grands obstacles s'interposeront entre les publicains et ta bonne volonté, ta sollicitude. Les combattre ouvertement équivaldrait à dresser contre nous et contre la République une catégorie de personnes, à l'égard desquelles, en tant que citoyens privés, nous sommes tenus par des obligations qui ne sont pas minces et que nous avons réconciliées nous-mêmes avec le gouvernement actuel. Les laisser librement agir équivaldrait à sanctionner la ruine des peuples que nous avons le devoir de protéger et de rendre heureux. » Agir, dès lors, en faveur des publicains, sans ruiner

(1) *Ad fam.*, 5, 10, 1-2.

(2) *Ibid.*, 5, 10, 2.

(3) PERSON, *op. cit.*, p. 144 ; cf. CIC., *Pro. M. Font.*, 5, 11 sq.

la province, ce « sera vraiment la plus grande des difficultés de ton gouvernement... (1) » Mais la justice rendue par les gouverneurs provinciaux était locale et transitoire ; l'appel aux juges romains ou au Sénat, trop lointain et inefficace, tandis que la saignée infligée aux provinciaux par les Italiens était universelle, perpétuelle, omniprésente ! Les vaincus et les cités dépouillées se trouvaient, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, dans l'impossibilité d'envoyer une ambassade, de soutenir un procès, et, devant le réseau d'influences et d'intrigues qui entouraient patrons, avocats et juges, les ressources des malheureux ne pouvaient être qu'insuffisantes, leurs espérances illusoires et imaginaires.

Il y avait un apophtegme indiscutable chez les dominateurs : juger la conduite des Romains dans les provinces était réservé aux Romains seuls. Quel poids pouvaient avoir dès lors les ressentiments et les opinions des provinciaux ? Rien par suite d'étonnant si beaucoup d'entre les Romains les plus vertueux, d'entre les plus purs esprits de la République, — Cassius, Brutus et d'autres avec eux, — aient traité les provinces avec une dureté vraiment stupéfiante, non seulement pour nous, modernes, mais pour un très grand nombre de leurs contemporains qui ne les valaient certainement pas. Ils s'inspiraient de la plus pure théorie de l'administration républicaine, cette théorie que l'empire commencera à adoucir, à réduire, en s'attirant par là-même les critiques des vieux Romains *temporis acti*. Que les gouvernés ne tremblent pas à l'arrivée d'un magistrat romain, que les citoyens romains pussent être poursuivis en justice sur la dénonciation immédiate d'un groupe de provinciaux, que ceux-ci eussent obtenus même le droit de réclamer, c'était pour le républicain du vieux bon temps un indice sûr de faiblesse civique, de lâcheté soudaine, de déplorable corruption nouvelle (2).

(1) CIC., *Ad Q. J.*, I, 11, 32.

(2) Cf. TAC., *An.*, 15, 21.

Les protestations et les plaintes étaient donc désespérément vaines, mais, contre toute prévision, elles finissaient par rouvrir et exaspérer les plaies-mêmes des protestataires. On a remarqué, jadis, dira Cicéron, que, lorsque les tribunaux contre les concussionnaires « n'existaient pas, chaque magistrat enlevait de la province tout ce qu'il estimait nécessaire à lui et à ses enfants. Aujourd'hui, au contraire, que ces tribunaux existent, il enlève, — et les chiffres atteignent des hauteurs vertigineuses, — tout ce qu'il faut pour ses protecteurs, ses avocats, le prêteur, les juges... Or, il est possible de satisfaire l'avidité du plus âpre des hommes, mais il ne l'est pas de trouver le moyen d'assurer le bon résultat d'un procès, plus pernicieux que toutes les voleries... (1) »

Combien était préférable, pour les malheureux, de joindre, résignés, les mains, et de serrer les lèvres en silence, en pratiquant, consciemment ou non, les règles de la résignation chrétienne, qui sortaient du fond même des choses et qui attendaient seulement la voix fatidique de celui qui pût les recueillir et les promulguer !

L'ORGANISATION PROVINCIALE DES TERRES HELLÉNIQUES. — Quel fut en particulier le sort fait par Rome aux différentes régions helléniques tombées sous sa domination ?

Une bonne partie de la Grèce péninsulaire fut immédiatement incorporée à la province déjà formée de Macédoine : l'Épire, les îles ioniennes, les ports grecs d'Illyrie. La Grèce proprement dite, c'est-à-dire la Grèce moyenne et méridionale, après avoir perdu son glorieux nom d'Hellade et pris celui d'Achaïe, — peut-être en souvenir de la dernière région qui eût guerroyé avec Rome, — fut soumise au tribut romain (2) et mise sous la surveillance

(1) *In Ver.*, A, I, 15, 21.

(2) PAUS., 7, 16, 9 ; cf. MARQUARDT, *De l'organis. financ. des Romains*, 242-3 ; BRANDIS, *Achaia*, dans PAULY-WISSOWA, *Realencycl.*, t. I, col. 190-1, 194.

du gouverneur de la Macédoine, dans une singulière forme de sujétion politique, intermédiaire entre la servitude provinciale et le protectorat moderne. Mais une bonne partie du territoire, celui des cités qui avaient résisté avec le plus d'opiniâtreté à Rome, fut déclaré, comme l'on disait, *ager publicus*, c'est-à-dire enlevé aux anciens propriétaires et transmué en propriété directe du peuple romain. C'est ainsi qu'il se passa certainement pour le pays de Corinthe, la Béotie, l'Eubée et d'autres régions moins célèbres. Nous savons d'une façon assez détaillée ce qui avait coutume de se passer alors. Nous en sommes avertis par le souvenir de ce qui était arrivé à la ville béotienne de Thisbé, après la troisième guerre macédonienne, après 168, quand, cependant, la Grèce n'était pas encore devenue une province romaine. Une commission désignée à cet effet s'y était rendue pour « réformer » l'ancien système, politique et économique, de la cité. Le territoire des Thisbéens avait été déclaré domaine public du peuple romain, qui l'avait cédé, mais en location seulement, aux anciens propriétaires, lesquels devaient à ce titre verser un tribut périodique. Une bonne partie de la population, — tous les citoyens qui n'étaient pas nettement favorables à Rome, — avait perdu l'intégrité de ses droits politiques, été exclue des magistratures, des sacerdoces, auxquels ne pouvaient aspirer que les amis des Romains. Les murs de la ville avaient été démolis, et le séjour en l'acropole accordé seulement aux citoyens de Thisbé qui s'étaient montrés indubitablement fidèles (1).

C'est ce qui se passa, après 146, dans une bonne partie de la Grèce. Mais les circonstances les plus graves, au point de vue politique, ne consistèrent point dans la perte inattendue de la liberté, le démantèlement des fortifications, le désarmement des habitants, pas même la dévastation du territoire entier ou le traitement féroce infligé à la population, asservie en partie

(1) DITTENBERGER, *Sylloge Inscript. graec.*, n° 300 ; *Eph. Epigr.*, I, p. 278, sq.

et vendue comme esclaves ; ce ne fut pas non plus la confiscation violente des trésors artistiques, gloire séculaire du pays, — car tout cela fut la conséquence immédiate de la guerre ; ce fut spécialement l'interdiction des anciennes confédérations, ainsi que, pour chaque cité, de tout rapport, politique et économique, avec ses voisines et ses alliées d'autrefois. La nationalité grecque était de cette façon détruite et brisée ; l'existence des villes éteinte ou étouffée !

Ce qui s'était passé pour les cités dont on avait confisqué le territoire, se passa aussi pour toutes les autres, qui furent simplement soumises au tribut. Leur organisation municipale subit une violente et radicale transformation. Les démocraties séculaires furent abolies, et partout remplacées par des gouvernements oligarchiques (1), qui ne se trouvèrent point déterminés par des conditions locales spéciales, mais violemment et mécaniquement imposés de l'extérieur. Les anciennes assemblées populaires, qui avaient survécu ici ou là, perdirent leurs pouvoirs législatifs d'autrefois, et il fut réservé aux magistrats seuls de présenter les propositions de lois, ce qui jadis était une des prérogatives des plus jalousées de tout citoyen (2). Derrière les magistrats, il y avait l'état romain, dans l'intérêt duquel toute initiative municipale, plus ou moins hardie, devait fléchir ou disparaître.

Dans la foule des communes sujettes et tributaires, existaient, c'est vrai, en Grèce, comme dans toutes les provinces romaines, des cités privilégiées : celles qu'on appelait les *villes libres*, soit sous la forme de cités alliées (*fœderatae*), c'est-à-dire forcées d'observer un pacte spécial avec Rome, prix du maintien de leur liberté, soit sous celle de cités libres *sine fœdere*. Athènes et Sparte, avant tout autre, jouissaient de cette condition souhaitée et privilégiée. Mais quelle singulière liberté leur était ainsi con-

(1) PAUS., 7, 16, 9 ; cf. DITTENBERGER, *op. cit.*, n° 242 (= C. I. G., 1543).

(2) BRANDIS., *loc. cit.*, col. 193.

sentie ! Leur constitution était, comme pour toutes les autres, fixée, une fois pour toutes, par Rome, et leur soi-disant liberté consistait dans la faculté de se mouvoir à l'intérieur du très visible grillage de cette cage dorée (1). En outre, les cités libres restaient légalement obligées de fournir des prestations gratuites de vaisseaux et de troupes, du grain à cours forcé, d'hospitaliser les fonctionnaires et les légions de Rome en déplacement (2) ; parfois, quoique plus rarement, de verser les impôts habituels des provinces (3) ; en tout cas, au-dessus de tout, dominait, invincible, toute puissante, la majesté du nom romain.

Dans les termes du traité avec Rome se trouvait en effet insérée la formule coutumière touchant le maintien du pouvoir de Rome, — *majestatem populi romani comiter conservato*, (4) — et le caractère équivoque et voulu de l'expression elle-même donnait la mesure de l'indépendance des cités grecques « libres » à l'égard de la volonté du plus fort. Grâce à cette formule, les cités « libres » obéissaient en fait aux proconsuls, recevaient des ordres de Rome, soumettaient au gouverneur les actes de leur administration, envoyaient chaque année au Sénat une députation pour le prier de régler les affaires les plus intimes, sans que, pour cela, elles pussent trouver le moindre terrain solide, le jour où la bonne ou mauvaise volonté de la lointaine domination aurait voulu effacer un privilège gracieusement concédé (5).

Mais ce qui leur semblait le plus pénible et le plus amer, c'était la transformation dans le sens oligarchique de leurs séculaires institutions municipales, qui arrivait à les mettre sur le même pied que

(1) MARQUARDT, *Organis. de l'Emp.*, t. I, p. 105 sq.

(2) ID., *ibid.*, p. 103 ; PERSON., *op. cit.*, p. 154 sq.

(3) TAC., *An.*, 15, 45.

(4) Cf. CIC., *Pro Balbo*, 16, 35-6.

(5) Cf. MARQUARDT, *op. cit.*, t. I, p. 104. Voir par ailleurs ce qu'on fit d'Ambracie pendant la troisième guerre macédonienne (LIV., 38, 43, 3 ; 42, 67, 9), alors que la Grèce n'était pas encore devenue province romaine.

les cités sujettes (1). Athènes, la cité autonome par excellence (2), vit ainsi le système de la désignation par le sort de ses magistrats remplacé par l'élection au moyen de quelques centaines d'électeurs choisis et la restitution à l'aréopage de l'ancien pouvoir de contrôle politique (3), qui était tombé, au milieu du ^ve siècle, sous les coups de la démocratie athénienne, dirigée par Éphialte et Périclès. C'est ainsi qu'à partir des premières années de l'empire, l'assemblée populaire décimée, souveraine en principe, impuissante en fait, parut restreindre ses attributions aux décrets d'éloges et d'honneurs suggérés d'en haut, et l'ancien conseil urbain, réduit en nombre, sembla se changer en un corps exclusivement, ou presque, de parade, tandis que les magistrats gardaient seulement les plus courantes des fonctions administratives.

Comme si tout cela n'eût pas suffi, la politique extérieure des cités « libres », de la même façon qu'il était arrivé pour l'Italie romaine, se trouva alors comprimée et étouffée dans des bornes intolérables. A l'égal des cités sujettes, elles étaient soumises à l'obligation de ne communiquer avec aucune autre ville, ou de ne conclure aucune alliance d'aucune sorte (4). Ainsi, diminuées à l'intérieur et à l'extérieur, enserrées par des règles solides et impérissables, parfois empêchées de manifester leurs pensées et leurs désirs les plus innocents, les prétendues cités libres pouvaient s'appeler ainsi de nom seulement (5). Et cependant l'ancien régime municipal, comme du reste tout régime politique, pour vivre et pour produire les merveilleux résultats dont les innombrables autonomies locales avaient été capables dans la Grèce classique, avait besoin d'une indépendance presque absolue :

(1) MARQUARDT, *op. cit.*, p. 105 sq.

(2) STRAB., 9, 1, 20.

(3) MARQUARDT, *op. cit.*, p. 309 sq.

(4) MARQUARDT, *op. cit.*, p. 102.

(5) Cf. l'exemple typique de Chio. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *Mém. sur l'île de Chio*, dans *Quest. hist.*, p. 300 sq.

la subordination à un pouvoir étranger et fantasque, l'observation de règles artificielles, frappaient ses organes et gênaient ses fonctions les plus vitales, en provoquaient la décadence et la corruption (1).

LES ROMAINS EN GRÈCE. — Comme partout, à côté de cette théorie, il y eut une pratique beaucoup plus triste. Quelle fut donc l'attitude des Romains à l'égard de la Grèce réduite en province ?

Les magistrats romains, jusqu'aux simples lieutenants, traversent la Grèce soit en pillant les fonds des cités appauvries, soit en forçant les autorités locales à obéir à leurs exigences, soit en saccageant *manu militari* les trésors et les chefs d'œuvre artistiques des métropoles et des temples, dans le silence complice ou condescendant du gouverneur et de ses agents.

P. Gabinius Capiton, comme lieutenant ou comme *comes* de Sylla, avait immédiatement profité du départ de son général pour s'enrichir, à force d'extorsions brutales, qui n'étaient à coup sûr pas de sa propre invention. Il avait été imité par le jeune officier Syllanien Caius Antonius Hybrida, funeste proconsul de la Macédoine et de l'Achaïe, sous le prétexte spécieux d'infliger une juste peine aux cités qui avaient jadis passé à l'ennemi. Verrès, le fameux Verrès, s'entraînera en Grèce à ses futurs hauts faits de Sicile. Il commencera par enlever aux cités statues et chefs-d'œuvre artistiques, et, quand il se sera rassasié, il se livrera à des opérations plus prosaïques, mais non moins profitables. Il imposera à Sicyone un tribut en argent qui n'était pas dû, et le premier magistrat urbain, qui aura l'audace de s'y opposer, sera enfermé dans un cachot, et, pour éviter une effusion de sang, on emploiera la fumée de bois vert pour lui faire subir une lente et persuasive asphyxie. Puis, il dépouillera le Parthénon de son or, Délos de ses merveilleuses statues d'Apollon, Diane, Latone, et il poursuivra sa route de rapines et de belles trouvailles, en partant pour les colonies helléniques d'Asie-Mineure, où,

(1) FUSTEL DE COULANGES, *La cité ant.*, p. 457.

l'œil fixé sur de plus superbes destins, il allait accompagner le propréteur de Cilicie (1).

Il ne s'était agi jusqu'alors que de recrues à leurs débuts ou d'officiers romains en voyage : ils devaient être tous dépassés, sans nul doute, par le proconsul de 57 avant le Christ, L. Calpurnius Pison.

Déjà vieilli dans les secrets de l'administration, Pison renouvellera en Macédoine et en Grèce, d'un seul coup, tous les excès dont beaucoup d'autres gouverneurs de provinces avaient déjà coutume de se rendre coupables : réquisition illégale de grains, administration injuste de la justice, établissement de nouvelles taxes au profit exclusif du gouverneur, violation des libertés personnelles et municipales les plus chéries, enlèvement d'œuvres d'art (2), et d'autres abus semblables en nombre infini. « Il a, dira Cicéron en l'accusant, abandonné la Macédoine au pillage des Thraces et des Dardaniens, pour qu'ils pussent en tirer les sommes au prix desquelles il leur avait vendu la paix... ; il a extorqué des sommes considérables à Dyrrachium, dépouillé les Thessaliens, imposé un nouveau tribut annuel aux Achéens, leur a volé ainsi qu'à leurs temples des statues, des tableaux, des objets d'art... Il a ainsi exploité, vexé, déchiré l'Achaïe, la Thessalie, Athènes, Dyrrachium, Apollonie, Ambracie... ; il a écrasé l'Épire, la Locride, la Phocide, la Béotie ; il a fait trafic de l'Acarmanie, de l'Amphilochie, de la Perrhébie, de l'Atamanie ; il a abandonné la Macédoine aux barbares, ruiné l'Étolie, chassé de leur territoire les Dolopes et les peuples voisins... (3) »

Un si cruel destin ne fut pas épargné aux cités alliées et « libres ». Entre Rome et ces cités il ne pouvait y avoir de relations sur le

(1) CIC., *In Ver.*, A. II, 1, 17, 44 sq. ; 18, 47-8 ; 5, 72, 184 sq. ; 48, 126 sq. Cf. HERTZBERG, *Die Gesch. Griechenlands unter d. Herrschaft der Römer*, Halle, 1866-75, t. I. p. 422-3 ; CICCOTTI, *Il proc. di Verr.*, p. 87 sq.

(2) CIC., *In Pis.*, 35, 86 ; 87 ; 90 ; *Id.*, *Pro Sest.*, 43 ; *De prov. cons.*, 4, 6-7.

(3) CIC., *Pro Sest.*, 43, 93 sq. ; *In Pis.*, 40, 96 ; *De prov. cons.*, 2, 3-4 ; *In Pis.*, 17, 40.

pied d'égalité. Quels que fussent les termes des accords réciproques passés entre elles, il était ingénu d'y supposer une égale force d'obligation pour les deux contractants. La dure réalité des choses devait aboutir à ce que l'existence, politique et économique, des cités libres ou alliées de Rome fût maintenue dans les limites étroites qu'exigeaient l'intérêt et les besoins de la grande métropole. Par suite, tous les actes personnels de dévouement et de servilisme étaient parfois fort loin d'atteindre la mesure nécessaire, d'autant plus que les cités, semées sur le territoire provincial, se trouvaient, pour ainsi dire, à la portée de la main, et, à la différence des villes sujettes, offraient, par suite de leur bien-être relatif, de plus grands motifs à l'avidité criminelle des dominateurs. C'est ainsi qu'elles devinrent le jouet de tous et l'objet de toutes les malversations des officiers romains. Nous verrons ce que tentera Verrès en Sicile ; mais en 57 avant le Christ, ce gouverneur de la Macédoine que nous avons déjà cité, Pison, fera des cités libres de la Grèce le sujet de ses déprédations quotidiennes. Byzance, Apollonie (1), Dyrrachium, Athènes, et, avec elles, des cités sans nombre du continent hellénique, ou même, pour nous exprimer comme l'accusateur de Pison, toutes les cités grecques libres subirent les caresses de ses mains rapaces (2). Cassius lui-même, le sévère Cassius, assaillira la « libre Rhodes », la saccagera, confisquera les biens des citoyens, égorgera ses citoyens les plus en vue...

« Combien de proconsuls, s'écriait Cicéron, sont entrés dans les cités alliées comme s'ils pénétraient dans une place forte prise d'assaut, et en sont sortis en laissant derrière eux des vestiges assez éloquents pour faire dire : « On jurerait que ce n'est pas un homme qui a passé par là, mais une bête féroce ! (3) » On ne doit donc pas s'étonner si, dans le dernier siècle de la République, nous trouvons de nombreuses cités alliées dont Rome espé-

(1) CIC., *De prov. cons.*, 3, 5-6 ; 4, 6 sq. ; *In Pis.*, 40, 96.

(2) CIC., *In Pis.*, 35, 86, et *passim*.

(3) CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, 5, 13 ; *Ad Att.*, 5, 16, 2.

rait pouvoir toujours tirer le meilleur élément de ses troupes, littéralement incapables de fournir les contingents même les plus faibles ! (1)

Sur cette foule de malheureux s'abattaient, comme partout, vrais vautours affamés, les marchands, les capitalistes romains, les hommes d'affaires, ceux qu'on appelait les *negotiatores*.

La Grèce fut, comme la province d'Asie, le théâtre le plus vaste et le plus lamentable de leurs exploits. Les Italiens, massacrés sur l'ordre de Mithridate en 88 avant le Christ, étaient, dans la seule Délos, au nombre d'environ 20.000 (2). Quarante ans plus tard, Pompée pourra recruter en Crète et en Macédoine une légion d'Italiens (3), deux en Asie (4), environ 2.000 soldats à Chypre (5), d'autres encore en Thessalie, en Béotie, en Achaïe, en Épire (6). Et c'est de la Grèce et de l'Asie que, alors que nous avons si peu de documents anciens, nous est parvenue la plus grande masse, — une masse énorme, par rapport aux autres provinces, — de mentions de sociétés commerciales romaines (7). Mais, toute cette foule d'Italiens, domiciliés à l'étranger, n'étaient en majeure partie que des spéculateurs, attirés hors de leur patrie par le désir de réaliser une fortune ou d'augmenter celle dont ils disposaient (8). Ils n'étaient en général que des prêteurs d'argent à intérêt, prompts à accourir là où la misère publique ou privée rendait possible les gains ou la richesse. Telle était, par malheur, la Grèce. Les guerres, les dévastations, les réquisitions militaires et toutes les autres causes que nous avons passées en

(1) CIC., *Ad. fam.*, 15, 1. 5. Sur la ruine des cités grecques libres, cf. aussi TAC., *An.*, 15, 45 ; JUV., *Sat.*, 8, vv. 98 sq.

(2) APP., *Mithr.*, 28.

(3) CÆS., *De bello civ.*, 3, 4, 1.

(4) ID., *ibid.*, 3, 4, 2, et *passim*.

(5) ID., *ibid.*, 3, 103, 1.

(6) ID., *ibid.*, 3, 4, 2.

(7) Cf. l'appendice à la monographie de KORNEMANN, *De civibus rom. in prov. imp. consist.*, Berlin, 1891, p. 98 sq., et le volume de J. HATZFELD, *Les trafiquants ital. dans l'Orient hellén.*, Paris, 1919.

(8) KORNEMANN, *op. cit.*, p. 25 sq. ; HATZFELD, *op. cit.*, p. 193 sq.

revue, y avaient provoqué ou développé la pauvreté, et la pauvreté avait forcé citoyens et villes à se jeter dans un abîme de dettes. Mais les obligations que les pauvres et les faibles contractent avec les riches et avec les puissants ressemblent trop souvent aux pactes, que, dans la fable d'Ésope, les bêtes les plus douces avaient conclus avec le roi de la forêt. Les capitaux des riches vainqueurs furent mis à la disposition des vaincus, mais avec des intérêts énormes et des conséquences très fâcheuses.

Dans la première moitié du 1^{er} siècle avant le Christ, la cité de Tenos, en dépit de la générosité de certains de ses créanciers, n'arriva pas à se libérer des dettes qui l'écrasaient (1). Dans la seconde moitié du même siècle, le très intime ami de Cicéron, T. Pomponius Atticus, gardera attachés aux crochets de ses prêts les citoyens et les villes de la Macédoine, de l'Épire, de l'Achaïe et des îles grecques, et, probablement muni des garanties et des pouvoirs de la *legatio libera*, partira en guerre, comme s'il s'agissait d'ennemis en armes, contre ses débiteurs de Sicyone, dans le but de se faire justice lui-même, si le Sénat ne s'était pas hâté d'empêcher cette exécution. Atticus était au fond un homme honnête ; mais des gens bien pires que lui circulaient par milliers dans les cités grecques : vampires faméliques et voraces, en quête, non de la prospérité, mais de la misère qui devait sans tarder aboutir pour eux à la richesse. Et l'activité, les faits et gestes des financiers italiens ne se bornaient pas au commerce de l'argent ; ils s'emparèrent, nous l'avons dit, des derniers vestiges de la production et du commerce locaux, partageant avec les indigènes et leur disputant les dernières bribes, les ultimes ressources de leur existence.

C'est ainsi que la Grèce fourmillait de Romains et d'Italiens, — colons, ouvriers, négriers de chair blanche, dangereux concurrents des pirates (2), trafiquants de bétail, de grains, de vin, propriétaires de terres que la guerre et l'état leur avaient fournies,

(1) Cf. J. G., XII, 2, 860 *passim*.

(2) PERSON., *op. cit.*, p. 115-6.

employés, inspecteurs, intendants, sous-administrateurs, qui venaient, en vainqueurs, priver d'air et de lumière les agonisants de la province lointaine, ou, plutôt, les achever littéralement. Et, dans l'Hellade antique, nonobstant le philhellénisme romain souvent si vanté, nous notons partout la partialité caractéristique des gouverneurs en faveur des Italiens et au détriment des provinciaux, rivant les chaînes de leur servage, interdisant leur libération future.

Cicéron, qui cependant s'était une fois refusé à obtempérer aux demandes de M. Brutus, ne cessait pas de solliciter des concours semblables à S. Sulpicius Rufus, gouverneur d'Achaïe, et ses recommandations pressantes ne s'adressent pas à un seul individu, mais à toute une foule d'amis bienveillants. Mais si les plus moraux, comme Cicéron, n'hésitaient pas à demander la ruine de cités entières, dont le sort, à leur idée, valait bien l'attachement d'amis communs (1), le ton des recommandations de tous les plus remarquables contemporains ne devait pas, nous avons le droit de l'affirmer, être différent : partout, et chez tous, des privilèges demandés pour les concitoyens, l'injustice requise pour les provinciaux ; partout, un esprit généralisé et impudent de *cliques*, l'emploi des transactions, des concessions, des échanges de faveurs, dans l'engrenage desquels se trouvait écrasé et expirait un peuple grand et fragile.

Il est facile de comprendre la complication d'effets désastreux qui devaient résulter de tout cela, si l'on songe que la Grèce est un pays en décadence, auquel, au lieu de gabelles et de vexations, il aurait fallu consentir les plus délicates exemptions d'impôts et pour lequel, au contraire, toute charge était un poids dix fois plus lourd et insupportable que pour les autres contrées. Quand l'Empire eut pris la place de la République, la Grèce n'était plus en état de résister à tant de ravages qui sévissaient depuis cinquante ans, et les plaintes justifiées qui résonnaient depuis

(1) *Ad Att.*, 6, 2, 9 ; 5, 21, 12 ; 6, 1, 5.

longtemps aux oreilles des grands de Rome amenèrent le premier empereur, Auguste, à adapter les premiers remèdes aux maux dont souffrait ce pays moribond (1). Un peu plus tard, le moins hellénophile des princes romains, Tibère, accueillait pour toujours la Grèce au nombre des provinces impériales privilégiées (2).

LA SICILE GRECQUE. — Avant que la Grèce proprement dite fût passée sous la domination de Rome, les cités grecques de Sicile avaient subi la même destinée. Le sort de la Sicile grecque coïncide exactement avec celui de cette province en général, destinée à expérimenter l'un des régimes les plus durs sur lesquels nous sommes, par un hasard inattendu, informés d'une façon assez ample (3).

Sur les 68 municipes siciliens existant à l'époque de Cicéron, trois anciennes colonies grecques étaient des cités *alliées*, c'est-à-dire maîtresses, au moins théoriquement, de leur propre territoire, et, si l'on en excepte le cas, par malheur fréquent, de guerre ou de toute autre nécessité, exemptes des impôts et des prestations, dont la plus dure était la fourniture du *frumentum imperatum*, dont nous parlerons plus loin. Cinq, dont un hellénisé, étaient *libres et exempts*, c'est-à-dire dans une situation analogue à celles des cités alliées, sauf que leur privilège, résultant, non pas d'un traité, mais d'une concession, était simplement précaire, et que leur *immunité* ne concernait pas leur territoire entier, mais seulement la partie de ce territoire que cultivaient les citoyens des municipes *immunes* ; 34, parmi lesquels il n'y en avait pas moins de 13 d'origine grecque, étaient *decumani*, c'est-à-dire sou-

(1) Cf. G. FERRERO, *Grand. et déc.*, trad. fr., t. V, p. 158 sq.

(2) TAC., *An.*, I, 76. Sur la situation générale de la Grèce à l'époque de la République romaine, cf. HERTZBERG, *op. cit.*, t. I, p. 323-7, 334 sq., 386 sq., 416 sq.

(3) Sur ce qui suit, cf. MARQUARDT, *Organ, pol.*, t. II, p. 52 sq. ; Id., *Org. fin.*, p. 237 sq. ; CICCOTTI, *Il proc. di Verre*, p. 60 sq., et J. CARCOPINO, *La loi de Hiéron*.

mis à l'obligation de fournir au gouvernement romain 1/10, — la *decima* — de tous les produits agricoles (1), laquelle n'était pas d'ordinaire levée directement par l'état, mais indirectement par des fermiers publics. Tous les autres, au nombre, semble-t-il, de 26, — parmi lesquels fut comprise, après la seconde guerre punique, la grande Syracuse, et sur lesquels on comptait au moins 8 colonies grecques (2), — se trouvaient lamentablement au bas de l'échelle provinciale et étaient appelés cités *ensoriæ*. Leur sol, devenu *ager publicus qui a censoribus locari solet*, avait été ensuite donné à bail à leurs anciens propriétaires, mais à la suite d'une permission obtenue normalement des censeurs de Rome, peut-être afin que les concurrents et les occupants fussent en majorité romains (3).

La plus grande partie de la Sicile était donc soumise à la *decima*. Mais si onéreuse que fût cette condition, les Siciliens n'en obtenaient pas pour si peu la tranquillité. L'état souverain pouvait avoir besoin de nouvelles contributions, à moins que ce ne fût le tour du gouverneur et de ses nombreux attachés. La Sicile était par suite forcée de fournir de nombreux chargements de

(1) CIC., *In Ver.*, A. II, 3, 7, 18.

(2) La difficulté pour fixer le nombre des colonies grecques de Sicile provient de l'état fragmentaire de nos renseignements touchant leur destruction et les fondations ultérieures. Cf. PAIS, *Alcune osservaz. sulla storia e sull'amministr. della Sic. durante il dominio rom.*, Palerme, 1883, p. 108.

(3) De vives discussions se sont déroulées (cf. HOLM, *Storia della Sicilia*, trad. it., t. III, p. 153, n. 33) sur la question de savoir si l'objet du fermage était la terre ou les impôts. La plus forte difficulté contre la seconde hypothèse, que nous avons implicitement écartée, réside dans le fait, reconnu par ses partisans-mêmes (HOLM, *op. cit.*, t. III, p. 153), que les cités en question n'auraient pas été dans une situation pire que les cités *decumanes*, tandis que, presque certainement, elles avaient été conquises par la force (PAIS, *op. cit.*, p. 63). Du reste, cette façon de poser la question nous semble très peu acceptable. CICÉRON (*In Ver.*, A. II, 3, 6, 13) parle expressément du bail de territoire (« is ager a censoribus locari solet »), et la restitution de ce territoire, à laquelle il fait peu auparavant allusion, peut fort bien être comprise comme la conséquence d'une véritable location, l'une des bizarres et prétendues formes de restitution auxquelles Rome se plaisait.

blé, qui, dans les premiers cas, s'appelait *frumentum emptum*, dans le second *frumentum in cellam* ou *aestimatum*. Et si le nouveau *frumentum emptum* ne contentait pas non plus les exigences du peuple romain, on recourait à quelque chose comme une troisième dîme, ce qu'on appelait le *frumentum imperatum*, parfois plus lourde que les deux autres et s'appliquant non pas seulement aux territoires *decumanes*, mais aussi aux cités exemptes de l'impôt ordinaire (1).

Telle était la triste théorie : « Une dîme, disait Cicéron, a été en effet prélevée en vertu des lois et des coutumes, et à cette première dîme on en a ajouté une seconde pour les besoins de notre ravitaillement et en vertu d'un règlement ultérieur ; comme, chaque année, on achète des grains au nom de la République et qu'on en exige quotidiennement pour les magistrats et leurs agents, quelle part de la récolte, si menue soit-elle, croyez-vous qu'il reste au paysan ou au propriétaire sicilien dont ceux-ci puissent disposer pour leur consommation ou pour la vente ? (2) »

Mais, d'ordinaire, la façon dont les gouverneurs avaient coutume de traduire en pratique ces règles techniques était beaucoup plus terrible que le contenu idéal de celles-ci. On avait voulu très probablement faire à la Sicile, la première jadis des provinces romaines, une condition de faveur. En Sicile, ainsi qu'il ressort de tous les renseignements se rapportant à l'administration de l'île, l'impôt principal, la dîme, n'était pas affermée et n'était pas levée par les toutes puissantes sociétés romaines de publicains. Elle était affermée par le prêteur à divers individus du lieu, citoyens romains ou non, ceux qu'on nommait les *decumani*. On avait délibérément voulu prolonger le régime fiscal préromain, auquel l'île était depuis longtemps habituée (3). Mais cette si libérale concession mettait la province dans les mains du gouver-

(1) MARQUARDT, *Org. fin.*, p. 239-240.

(2) CIC., *In Ver.*, A. II, 3, 98, 227.

(3) CAROPINO, *op. cit.*, p. 86 sq.

neur, en dehors du contrôle et des réserves que pouvait exercer à son endroit le Sénat ou le censeur romain. Ce sera au gouverneur seul à présider aux adjudications et à accorder les contrats à qui il voudra ; et si, ailleurs, parfois, les publicains l'emportent sur le proconsul ou sur le propréteur, en Sicile celui-ci tient entre ses mains le sort des cités tributaires, et entre, aux dépens de celles-ci, en accord avec les *decumani* qu'il pourra choisir à son gré (1). Voilà pourquoi nous commettons une grave erreur en croyant que l'administration de Verrès en Sicile, entre 73-71 avant le Christ, a été un fait transitoire et exceptionnel, l'aberration monstrueuse d'un magistrat et d'un homme. Au contraire, comme l'observe finement un historien de cette période, « considérée dans son ensemble, malgré toutes ses fautes et en dehors de tous ses intérêts inavouables », cette administration « semblait dominée par un critère directif, celui d'affirmer dans toute son extension et sous une forme absolue la domination romaine, de réserver entre les mains du gouverneur toute la direction de la vie administrative et juridique de la province (2) ».

Il ne s'agit pas de l'œuvre individuelle de Verrès, mais d'une pratique organiquement liée au régime administratif spécial de la Sicile, d'une pratique, dès lors, constante et uniforme, de sorte que les renseignements épars que nous possédons sur la malheureuse époque de son administration doivent avoir et ont en effet une signification plus large et plus impersonnelle que celle qu'on leur donne vulgairement, et doivent être considérés comme une précieuse mine d'illustrations touchant les vexations et les procédés étonnants du gouvernement.

La dîme ! La dîme n'était en réalité qu'un prétexte ou un

(1) CARCOPINO, *op. cit.*, p. 106-7.

(2) CICCOTRI, *op. cit.*, p. 231. Du reste, dans ses *Verrines*, Cicéron était forcé de conclure : « Si vous voulez ensuite faire croire que mes accusations tombent sur plus d'un préteur et intéressent plus d'une province, je ne serai pas épouvanté par votre système de défense, mais je me déclarerai le protecteur de toutes les provinces » (*In Ver.*, A. II, 3, 93, 217 ; cf. 89, 207).

lamentable paravent destiné à cacher des choses autrement plus graves. Parfois, elle atteignait le double du chiffre légalement fixé, parfois la moitié de ce qui avait été semé, et il n'était pas impossible que le cultivateur n'eût à recueillir, par suite d'un renversement facile des termes, que le dixième de sa récolte ! (1) Dans le district d'Hybla, pendant l'administration de Verrès, on préleva une quantité de grain six fois plus forte que ce qui avait été semé. D'Herbita, dont la dîme avait été fixée une année à 18.000 médimnes (environ 9.000 hl.), et une autre à 25.800 (12.500 hl. environ), les *decumani* avaient su tirer 59.800 médimnes et par surcroît 2.000 sesterces. Du seul municipe d'Etna, ils tiraient 300.000 muids (25.000 hl. environ) et 450.000 sesterces (10.000 francs) de revenus (2).

Mais la douceur des demandes n'était due qu'à la modération des percepteurs de l'impôt. Le fermier de la dîme, le *decuman* avait la faculté, selon ce qu'en avait décidé Verrès, de se mettre en possession de la quantité de blé qu'il estimait juste, sauf au cultivateur à lui intenter un procès : conseil cyniquement dérisoire ! Car les membres du tribunal compétent étaient recrutés parmi les satellites et les complices du gouverneur, le siège du tribunal restait au choix du *decuman*, ce qui forçait les cultivateurs à abandonner les champs et la charrue et à suivre la *via crucis* des tribunaux et des procès... (3)

« Il fallait, écrit Cicéron, dans l'un de ses admirables dialogues, tout gonflés de sarcasmes, des *Verrines*, grâce auxquelles l'auteur cherchait à mettre en évidence toute l'infamie du gouverneur romain, il fallait donner à Apronius (l'un des plus durs caudataires de Verrès) tout ce qu'il demandait.

— Même s'il demandait plus que la récolte ?

— Sûrement, et les magistrats auraient dû y forcer l'agriculteur.

(1) CIC., *op. cit.*, A. II, 3, 63, 147.

(2) *Id.*, *op. cit.*, A. II, 3, 43, 102 ; 32, 75, 76 ; 45, 106.

(3) *Id.*, *op. cit.*, A. II, 3, 10, 25.

— Mais était-il permis de réclamer ?

— Sans doute, mais auprès du juge Artémidore, l'*alter ego* d'Apronius.

— Et si l'agriculteur avait donné moins que ce que demandait Apronius ?

— Il aurait été condamné à une amende quadruple de son obligation.

— Par qui ?

— Par les très intègres membres de l'honorable cohorte du préteur.

— Et puis ?

— Puis on l'aurait accusé d'avoir déclaré une propriété inférieure à la propriété réelle, et invité à choisir de nouveaux juges pour décider sur son infraction à la loi.

— De nouveaux juges ? Et pris où ?

— Toujours parmi les très intègres membres de l'honorable cohorte du préteur... (1) »

Et ce n'est pas qu'une fois, en effet, que les cultivateurs aient tenté la fortune des procès (2), mais, hélas ! ils avaient trop souvent subi la dure épreuve des sentences du tribunal prétorien ou d'autres encore non moins éloqu岸tes...

Un Sicilien, accusé de n'avoir pas fait la déclaration complète de ses biens, était condamné à remettre non seulement le dixième, mais tout le blé de ses aires (3). Trois autres paysans étaient forcés de verser, à titre de dîme, une quantité de denrées supérieure à leur récolte entière, et comme cette peine avait paru inconcevable au point d'éliminer la volonté même d'obéir, leurs propriétés avaient été mises à feu et à sang, et lorsque l'un d'eux essaya de protester, le décumain n'hésita pas à pendre l'audacieux ! Des expédients analogues vinrent à bout de la témérité

(1) Crc., *In Ver.*, A. II, 3, 29, 70.

(2) *Id.*, *op. cit.*, 3, 13, 33.

(3) *Id.*, *op. cit.*, A. II, 3, 21, 53-4 ; 23, 57 ; 56.

de ses deux compagnons d'infortune. Et l'on pensait à Rome que c'était cela lever les dîmes !

Mais si les gouverneurs, les juges et les publicains adoptaient à l'égard des simples citoyens des procédés si expéditifs et si irréfutables, non moins éloqu岸te était la méthode pratiquée avec les cités. Plusieurs fois, celles-ci cherchèrent à réaliser ce qu'on appelait la *redemptio tributorum*, c'est-à-dire à racheter le tribut, en se chargeant par là-même du fermage des dîmes. Mais ces si généreuses intentions se trouvaient annulées par l'avidité des protégés du gouverneur, lesquels, — et le cas se renouvelle avec une fréquence scandaleuse, — demandaient, pour s'éloigner, des sommes et des compensations fabuleuses. Les citoyens de Therma, — nous citons de préférence des exemples tirés des colonies grecques, — qui avaient voulu racheter la dîme urbaine, dans le dessein d'empêcher l'heureux concurrent Venuleius de se rendre à son poste, — avaient été forcés de lui fournir 7.000 muids de blé (600 hl.) et 2.000 sesterces (500 fr.). Le très misérable district de Lipari était satisfait de racheter pour 30.000 sesterces (6.500 fr.) sa dîme, qui montait à 600 médimnes de blé seulement (300 hl.). Enfin les gens d'Enna, après avoir affermé les dîmes moyennant 8.200 médimnes (4.000 hl.), devaient verser au célèbre Apronius 18.000 muids de blé (1.500 hl.) et 3.000 sesterces (600 fr.) (1), comme pot-de-vin inévitablement destiné au concessionnaire.

Et il ne s'agit là que de la première dîme ! La seconde et la troisième, comme les contributions pour le préteur, étaient par bonheur levées par le trésor. Mais le montant n'en était pas librement débattu par les deux contractants, et, — nous l'avons noté et il faut y revenir, — les obligations théoriques de la République romaine ne différaient pas extrêmement de celles que le lion de la fable exerçait traditionnellement à l'égard des animaux plus faibles. Le *frumentum emptum* ou *imperatum* pouvait être faci-

(1) Crc., *op. cit.*, 3, 42, 99 ; 37, 84 sq. ; 42, 100.

lement refusé sous le prétexte de mauvaise qualité, et comme il fallait en tout cas qu'il fût fourni, les cités étaient forcées de racheter les grains versés par elles en excédant lors de la première dîme et à solder en monnaie sonnante et trébuchante le prix des hectolitres réclamés au maximum des prix courants, que le gouverneur préférerait naturellement établir (1). Mais où trouver l'argent nécessaire ? Il fallait hypothéquer l'avenir, se mettre dans les dettes et précisément chez l'usurier romain, lequel prêtait à 2, à 3, souvent à 4 % par mois, c'est-à-dire de 24 à 48 % par an. Et il fallait alors vendre les bœufs, la charrue, les instruments de travail ; se vendre soi-même, — ou fuir (2).

Mais il n'en allait pas toujours ainsi. On était parfois plus généreux : on acceptait le blé et l'on payait. On payait au prix fixé d'une façon stable par le gouvernement romain, de légères déductions à part. On déduisait les droits de visite, de change, — oui, de change, dans un pays où n'existait point de change ! — les droits, plus mystérieux encore, *pro cerario*, « noms, s'écriait Cicéron, qui ne correspondent point à des droits réels, mais à des vols éhontés », enfin 2 % pour les *scribae* (3).

Et que dire du *frumentum in cellam*, c'est-à-dire du blé destiné au gouverneur ou à sa suite, et dont la République payait le montant ? Le gouverneur, cela se conçoit, aurait payé ; mais il savait aussi imaginer les moyens de ne pas payer, et même de se faire payer. Il avait le droit d'imposer le transport du grain là où il croyait le plus avantageux, le droit, par exemple, d'imposer aux contribuables du Lilybée l'envoi des chargements requis à Palerme ou à Syracuse ; à ceux de Syracuse l'expédition à Palerme ou au Lilybée. Avec la perspective d'un transport si onéreux, les sujets préféraient fournir les céréales gratuitement ou même en payer la valeur à des prix fantastiques (4).

(1) CIC., *In Ver.*, A. II, 3, 73-77, 170-9.

(2) PERSON, *op. cit.*, p. 178-9.

(3) CIC., *In Ver.*, A. II, 3, 78, 181.

(4) ID., *ibid.*, 3, 81, 189. Cf. PERSON, *op. cit.*, p. 179-181.

« J'aurais besoin, dit par exemple le gouverneur au paysan, dans un des dialogues rapportés par les *Verrines* de Cicéron, j'aurais besoin d'acheter chez vous du blé... ; je pourrais le payer 4 sesterces le muid.

— Votre Excellence est généreuse ; je ne pourrais, en effet, le vendre moins.

— Mais, vous l'avez bien compris, je n'ai pas besoin de blé ; j'ai besoin d'argent.

— Vraiment, répliquait le paysan interdit, j'avais espéré gagner quelque chose ; mais s'il est nécessaire de payer, je paierai, pourvu que Votre Excellence me fasse payer le prix courant du grain.

— Le prix courant est deux sesterces seulement le muid.

— Quel gain veut donc faire Votre Excellence sur moi, puisqu'elle a touché 4 sesterces par muid ?

— Quel gain ? Je mettrai de côté pour moi les 4 sesterces du Sénat, et toi, tu me verseras 8 sesterces par muid.

— Huit sesterces par muid ! Et pourquoi ?

— Pourquoi ? Tu veux discuter ; moi, je veux de l'argent.

— Votre Excellence badine.

— Je ne badinerai pas : le Sénat veut que tu me donnes de l'argent et que je te vende du grain. Ça te suffit-il ? (1) »

Telle est l'âpre logique des administrateurs provinciaux.

Mais tout cela n'épuisait pas la série des charges imposées par Rome à la malheureuse île, et celles que nous rapporterons encore ne constituaient qu'une petite part de celles sur lesquelles nous sommes renseignés.

La dîme préexistait à la conquête romaine. Le malheur était que, jadis, elle avait subvenu aux besoins locaux, tandis que, maintenant, elle était tout entière utilisée pour la lointaine métropole du Latium, et qu'il était dès lors nécessaire, en vue des exigences locales toujours existantes, d'imposer de nouvelles

(1) CIC., *loc. cit.*, 3, 85, 196-7.

taxes. Et c'est dans cette catégorie qu'il semble que doive rentrer une taxe sur la fortune payée indistinctement par tous les Siciliens, et dont nous parle encore Cicéron (1). Aux impôts directs s'ajoutaient les impôts indirects. La Sicile était un territoire fermé par des barrières douanières. Tout ce qui en sortait pour l'exportation était frappé d'une taxe de 5 % (2), et non seulement tout ce qui partait pour l'étranger, mais tout ce qui passait d'une commune à l'autre. Il semble que des barrières commerciales s'élevaient entre toutes les villes de l'île, et il est licite d'admettre que, d'une façon analogue, les transferts de propriétés foncières et les changements de possesseurs étaient, comme toutes les autres formes d'activité économique, limités ou purement prohibés (3).

Mais aux impôts, sur lesquels nous savons, tant bien que mal, quelque chose, il faut ajouter les autres, directs ou indirects, dont nous ne connaissons rien en détail, au nombre, semble-t-il, d'au moins six, parmi lesquels, peut-être, ne sont pas calculés les droits de Rome sur les pêcheries, les salines, les mines (4), les pâturages (5), etc. (6).

L'organisation économique n'était pas la seule camisole de force que le gouvernement romain employât pour mâter ses sujets de Sicile. Les conséquences de cette organisation étaient aggravées par le régime politique et judiciaire. Ce que fut ce régime, nous l'avons vu pour la Grèce : il n'était pas différent, il était pire en Sicile.

Après la prise, en 212, et le pillage de Syracuse, où on trouva

(1) Cic., *ibid.*, 2, 53, 131 ; 56, 139.

(2) CAGNAT, *Les impôts indirects chez les Romains*, Paris, 1882 (trad. ital. dans *Bibl. stor. econ.*, t. V), p. 81.

(3) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 77-8.

(4) *Id.*, *op. cit.*, p. 65-6.

(5) MARQUARDT, *Organ. pol.*, t. II, p. 317.

(6) Sur l'organisation financière de la Sicile, cf. HOLM, *op. cit.*, t. III, p. 136 sq.

un immense butin, plus élevé que celui de Carthage elle-même (1), après la première et la seconde occupation d'Agrigente, en 262 et 210, qui eurent des conséquences plus lamentables que celles de Syracuse, après le massacre d'une partie des habitants, la vente comme esclaves des autres (2), après le massacre des Ennéens (3) et la destruction de plusieurs cités (4), après le désarmement général, après un demi-siècle de guerres presque ininterrompues, les municipes de l'île reçurent, en 132 (5), de la générosité de Rome, un régime communal, d'où était écarté tout esprit d'indépendance et d'autonomie. Les procédés pour élire les magistrats locaux furent, le plus souvent, réglés par le gouverneur romain, et si celui-ci pouvait être parfois prêt à dicter de sages dispositions, il était beaucoup plus naturel qu'il laissât libre la voie aux interventions illicites et aux actes arbitraires. Et il y eut aussi des violences et des usurpations de pouvoirs légalement définis. Le droit de *veto* du gouverneur n'avait pas de limites et arrivait à mettre presque entièrement dans ses mains le sort des élections (6). Mais même dans les cas où il n'en était pas ainsi, la qualité-même et la pratique ordinaire de ses fonctions changeaient toute disposition libérale en une effroyable ironie. Avant tout (c'est Cicéron lui-même qui le remarque), l'organisation donnée à la province n'avait point, comme le croyaient inexactement les provinciaux (7), valeur de loi, et les règlements ultérieurs du Sénat, qui semblaient régler le sort de la province, n'avaient à l'égard du gouverneur aucune efficacité coercitive. Celui-ci, en outre, possédait le *jus edicendi* suprême, qui, beaucoup plus que les règles générales du lointain gouvernement de la République, avait en fait la valeur d'une véritable autorité gouver-

(1) Liv., 25, 31, 11 ; cf. HOLM, *loc. cit.*, p. 105-6.

(2) Cf. HOLM, *loc. cit.*, p. 110.

(3) Liv., 24, 39, 1 sq.

(4) Diod., 23, 9, 5.

(5) PERSON, *op. cit.*, p. 10-1 ; MARQUARDT, *Org. pol.*, t. II, p. 49.

(6) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 66 sq.

(7) Cic., *In Ver.*, A. II, 2, 13, 32.

nementale et législative (1). Ainsi Verrès, qui, répétons-le, ne peut-être considéré comme un exemple isolé, mais comme le représentant, peut-être le plus remarquable, de tout un système, Verrès avait facilement pu transformer toutes les règles et les habitudes électorales de la Sicile en d'admirables outils de lucre et d'oppression.

A Halaesa, où l'on ne pouvait être sénateur qu'à l'âge de trente ans, on créa moyennant finances, — expédient célèbre des tyrannies, — des sénateurs de seize ou dix-sept ans, sans faire autrement état des conditions censitaires ou personnelles des « élus (2) ». A Agrigente, où les sénateurs établis devaient être également distribués entre les anciens et les nouveaux colons, on mêla, toujours pour des raisons d'argent, et on confondit indifféremment les proportions (3). Partout les censeurs, dont la désignation, par suite de leurs fonctions de rédacteurs des rôles d'impôts, avait pour les provinciaux un intérêt très grand (4), furent créés directement par Verrès, leur élection étant mise tout simplement à l'encan. Et, sortis du marché de Syracuse, où ce nouveau système d'enchères fut établi, les nouveaux censeurs, stimulés par l'aiguillon des énormes dépenses engagées par eux pour acheter leur charge, ne tardèrent pas à vouloir trouver une compensation dans l'exploitation de leurs concitoyens (5).

Il en était de même en ce qui touche l'organisation judiciaire.

Il est inutile, encore à ce sujet, d'insister sur les détails théoriques du système judiciaire, informe et obscur, de la Sicile avant la domination romaine, qui, dit-on, le respecta. La théorie ne comptait plus ; c'est la pratique qui l'emportait, et la pratique de la Rome républicaine fut, d'ordinaire, fort peu exemplaire. Le gouverneur pouvait ce qu'il voulait, ou, mieux, jugeait *a priori*

(1) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 75-6.

(2) CIC., *In Ver.*, A. II, 2, 49, 122.

(3) CIC., *op. cit.*, 2, 50, 124.

(4) Id., *op. cit.*, 2, 53, 131.

(5) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 116-8 ; HOLM, *op. cit.*, t. III, p. 272 sq.

à la place de ceux qui en avaient le droit, imposant à ceux-ci sa propre sentence, qui, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, servait à satisfaire ses intérêts ou ceux de ses acolytes. Mais sa fertile imagination savait inventer quelque chose de mieux : il trouvait le moyen, dans l'édit solennel, de menacer de pénalités quiconque s'attribuerait la fonction de juge (1), sauf à faire dépendre sa décision touchant la légalité de cette charge, des actes, des dispositions de celui-ci. Il pouvait même davantage : si la sentence, par un fâcheux hasard moins qu'habituel, n'était pas de son goût, le gouverneur invitait de nouveau les absous et les condamnés à venir par devant lui (2). C'est le comble, mais c'était, par malheur, la réalité !

La Sicile fut gouvernée de façon atroce ; mais elle fut aussi, avec l'Asie-Mineure et la Grèce, le pays où la concurrence des dominateurs avec les indigènes fut la plus cruelle et la plus profitable pour les premiers. Ce n'est pas en vain que les comices centuriates de 242, inspirés par la timocratie romaine, eussent délibérément forcé le Sénat romain à en commencer la conquête ! Ainsi, tout ce qui s'était épanoui de vitalité morale, intellectuelle, économique fut rapidement étouffé par la conquête romaine, brisé, ou confisqué au profit des envahisseurs.

Cette invasion étrangère ne fut pas moins fatale à l'île que l'exploitation qu'en fit le gouvernement. Le transfert des domaines et des entreprises agricoles des indigènes aux plus considérables citoyens romains aboutit directement au latifondisme, à l'emploi sur une large échelle du travail servile, c'est-à-dire à un épuisement accentué du sol, au pâturage, à la naissance de conflits obscurs et sanglants, parmi lesquels, et ce ne seront pas les derniers, on notera les *Guerres serviles*.

De la décadence de la Sicile et, par suite, des cités grecques qui s'y élevaient et y avaient glorieusement brillé, nous possédons des preuves éloquents. En trois années seulement, de 73 à 71

(1) CIC., *In Ver.*, A. II, 2, 13, 33.

(2) Cf. HOLM, *op. cit.*, t. III, p. 153 sq. ; CICCOTTI, *op. cit.*, p. 109 sq.

avant le Christ, d'après Cicéron, les cultivateurs de Leontiini étaient tombés de 84 à 32, ceux de Mutycra de 187 à 80, ceux d'Agryrium de 250 à 80, ceux d'Herbita de 252 à 120 (1). En quatorze ans, depuis le gouvernement de C. Norbanus à celui de Verrès, la production de l'île était tombée au point de rendre impossible, même par des moyens extraordinaires, la levée de tout ce qu'on avait pu obtenir jadis par la douceur et la légalité (2). « Le pays semblait désormais désolé par les troubles d'une guerre longue et cruelle. Les plaines et les collines, naguère si florissantes et si riantes, étaient plongées dans l'abandon et la dévastation. La terre elle-même paraissait pleurer et réclamer ses cultivateurs disparus... Le territoire d'Etna, autrefois bien cultivé et source principale du ravitaillement de Rome, et la plaine de Leontiini, qui n'avait jamais su ou fait savoir ce que signifiait le mot disette, apparaissaient alors si stériles et défigurées qu'on cherchait en vain dans ces régions, — parmi les plus fertiles de Sicile, — l'aspect de la Sicile elle-même... » Toute une armée de cultivateurs s'était enfuie, renonçant non seulement à leur terre, mais à leur patrie (3). « L'incendie attisé par la violence des *decumani* avait détruit non seulement les propriétés, mais tous les biens des paysans ; des biens, on avait passé à la violation des garanties des hommes libres... Certains avaient été pendus, d'autres frappés des verges, d'autres emprisonnés... d'autres condamnés par l'Esculape ou l'huissier du préteur... La furie d'esclaves rebelles et en fuite n'en aurait jamais osé autant ! (4) »

LES AUTRES CITÉS GRECQUES. — Tout ce qui a été dit de la Sicile doit être répété pour l'Asie grecque, car toutes deux sont également les territoires classiques de la dîme et de la dévastation romaine (5). Ici, nous l'avons noté, il n'y eut pas de limite à la

(1) CIC., *In Ver.*, A, II, 3, 51, 120.

(2) ID., *ibid.*, 3, 49, 117 ; 53 ; 124.

(3) CIC., *op. cit.*, 3, 18, 46-7.

(4) ID., *ibid.*, 3, 26, 66.

(5) MARQUARDT, *Org. pol.*, t. II, p. 242.

foule des spéculateurs, Romains et Italiens, petits et grands, qui vinrent (1) : les massacres ordonnés par Mithridate en 88 coûtèrent la vie à 80.000, peut-être même à 150.000 Italiens (2), et beaucoup durent échapper à la tuerie. Ici, la conduite des magistrats de la République fut même plus coupable qu'en Sicile, et comme le butin était plus abondant, le mécanisme de l'exploitation fut plus subtil, les manigances des clientèles plus intenses (3).

Ces malheureuses terres, qui, sous le talon de Rome, arrivaient d'un seul coup à pâtir pour la félicité conquise sous le gouvernement des Séleucides ou de leurs successeurs, eurent aussi la mauvaise fortune d'être, dans la longue période de la République romaine, le théâtre de plusieurs des plus grandes guerres du temps : la triple guerre de Mithridate, la seconde et la troisième guerre civile, qui, si elles apportèrent au trésor romain ou au trésor de certains généraux romains d'immenses richesses, déterminèrent dans ces pays la plus terrible des catastrophes. Mais, encore à cette occasion, ce furent les conquérants la plupart du temps, à organiser, consciemment cette catastrophe.

C'est ici, dans la terre vouée aux grandes *Vêpres asiatiques* de 88 avant le Christ, qu'une taxe extraordinaire imposée par Sylla, quatre ans après (84), et dont le montant lui fut avancé par les capitalistes romains, s'éleva au bout de quelques années, par suite des intérêts payés au cours d'un temps assez court, au sextuple du montant initial (4). Pour la payer, les cités durent céder aux créanciers les édifices publics, les réserves métalliques, les œuvres d'art, les esclaves, les objets précieux, et les citoyens, après avoir subi pendant de longues années tortures, échafauds, prison, forcés de coucher en plein air, brûlant au soleil de l'été ou claquant des dents l'hiver, en pleine boue ou en pleine glace, durent sacrifier à l'avidité romaine leurs maisons, leurs terres,

(1) HATZFELD, *op. cit.*, p. 45 sq., 101 sq., 160 sq.

(2) VAL. MAX., 9, 2, 3 ; PLUT., *Sulla*, 24, 5.

(3) Cf. CIC., *Ad Q. fr.*, 1, 14, 40 ; PL. JOS., A. J., 16, 2, 2.

(4) PLUT., *Luc.*, 20, 4.

jusqu'à la liberté de leurs femmes, de leurs enfants, jusqu'à la leur propre (1). Rappelant tout ce qu'ils avaient souffert, Plutarque s'écrie que l'esclavage marquait pour eux une heure de trêve et de paix ! (2) Plus tard, en 63, la province subit la tyrannie du préteur L. Valerius Flaccus. Il imposait, aux cités, dit-on, des sommes énormes pour l'équipement de flottes imaginaires et à chacune d'autres sommes pour ses besoins personnels (3). La renommée de son gouvernement diminua celle du gouvernement de Verrès en Sicile, mais il lui fut possible de trouver pour plaire en sa faveur l'implacable accusateur-même du célèbre préteur Sicilien, et d'obtenir le pardon des tribunaux romains ! Plus tard encore, Brutus et Cassius se firent payer par toutes les cités d'Asie le tribut d'au moins dix années, et le triumvir Antoine, plein d'enthousiasme pour ce précédent suggestif, réclamera aussitôt après, comme une obligation due, une nouvelle avance décennale (4).

Cicéron, qui avait cependant plus d'une fois participé au pillage des provinces d'Asie (5), n'en était pas moins forcé de reconnaître les responsabilités terribles qui pesaient sur les méthodes romaines. « Je sais, écrivait-il à son frère, proconsul de la province d'Asie, aussitôt après son client L. Flaccus, je sais que l'opinion publique apprécie et loue ton grand désintéressement. Les cités ne font plus de dettes, et beaucoup sont, grâce à toi, libérées de l'énorme fardeau des anciennes. Un très grand nombre, presque désertes, parmi lesquelles l'une est la plus glorieuse de l'Ionie, l'autre de la Carie, — Samos et Halicarnasse, — te doivent leur propre résurrection... L'honneur, la fortune et la tranquillité des citoyens les plus aisés ont cessé d'être à la merci des dénonciations calomnieuses, affreuses servantes des avis

(1) PLUT., *ibid.*, 20, 1-2 ; APP., *Mithr.*, 63.

(2) ID., *op. cit.*, 20, 2.

(3) Cf. CIC., *Pro Flac.*, 12, 27 sq ; 15, 34 sq ; 18, 42 sq.

(4) APP., *De bello civ.*, 5, 5.

(5) Cf. *Ad fam.*, 13, 56, 1 sq. ; 65, 1 et *passim* ; *Ad Att.*, 2, 16, 4.

des préteurs. Les charges sont également réparties... Immense est le bénéfice que tu as assuré à l'Asie par l'abolition de l'inique et lourd tribut qu'elle payait aux édiles... Un haut personnage s'est publiquement plaint à Rome que ton édit contre toute perception d'impôts extraordinaires à titre de jeux publics l'ait empêché de réaliser un bénéfice de 200.000 sesterces (50.000 fr.). Qu'on imagine un peu le montant de l'impôt, lorsque quiconque célébrait à Rome des jeux pouvait se permettre une pareille exaction ! [Je m'explique les éclats de colère et les protestations de ta première année de gouvernement]. L'iniquité, l'avidité, l'insolence avaient franchi toutes les bornes et te faisaient bondir d'indignation (1). »

Mais la réalité était plus éloquente que la prose enflammée de Cicéron. Nous avons rapporté plus haut l'impôt extraordinaire au moyen duquel Sylla voulut châtier le pays et les énormes profits que purent en tirer les financiers romains. En dehors de leurs versements usuraires, les Asiatiques ne seront pas, plus tard, en état de payer l'impôt normal et régulier institué, d'ailleurs provisoirement, par Sylla lui-même. Le mal s'était enraciné au point d'empêcher que les victimes triomphassent du chancre qui les dévorait.

On trouve une situation analogue dans les autres cités, éparées dans les territoires qui constituèrent plus tard la province de Bithynie et du Pont, et plus tard encore, celle de Thrace. Et encore qu'elles eussent été alors traitées parfois avec une certaine douceur, jusqu'à recevoir le titre de cités *libres* (2), — sans être par là-même d'ailleurs, exemptes, le plus souvent, du tribut (3), — les besoins de Rome et les exigences de la politique étrangère de Rome ne parvinrent pas à en améliorer le sort. Plus intéressante est, dans la série de nos observations, la destinée des villes grecques de Crète et de Cyrénaïque, dont la première, encore

(1) *Ad Q. fr.*, 1, 1, 8-9, 25-6 ; 13-4, 39-40.

(2) MARQUARDT, *op. cit.*, 1, 114.

(3) CAGNAT, *op. cit.*, 79-80.

que bien déchue, à l'ère historique, de sa primitive grandeur, ne glissa jamais aussi bas comme après la conquête romaine, consécutive à une période de haineuse protection. Après une belle et tenace résistance, les principales cités tombèrent, l'une après l'autre, aux mains des conquérants, (67 avant le Christ) (1) et la dévastation, le pillage qui accompagnèrent leur occupation empêchèrent qu'elles se relevassent jamais. Des cités crétoises, Cnossos seule put encore à l'avenir se dire digne de ce nom ; mais en 36 avant le Christ, sa population était faible au point de devoir être renforcée par la colonisation romaine (2).

La Cyrénaïque, dont l'histoire est en quelque sorte à part des autres pays grecs, et dont le développement et la décadence eurent des causes différentes, fut, en 96 avant le Christ, donnée en héritage à Rome par les princes d'Égypte, les Ptolémées. Les heureux héritiers ne crurent pas nécessaire, pour des motifs qui leur appartenaient, d'en faire une nouvelle province ; il se hâtèrent cependant de confisquer, en faveur du domaine public, les biens des anciens souverains (3), d'établir un impôt sur les principaux produits du pays (4), d'imposer aux habitants les réquisitions militaires habituelles (5). Plus tard, la région devint tout bonnement une province, et précisément une province *stipendaria* (6). Mais le pays fut vite dévasté, avant les barbares, par les publicains, Le *sylphium*, qui avait jadis constitué sa richesse et sa spécialité, avait, à l'époque de Pline (1^{er}-11^e siècle après le Christ), disparu : les publicains l'avaient remplacé par les cultures servant à l'élevage, et plus tard, les habitants eux-mêmes, incapables de résister aux charges fiscales (« ob intolerandam

(1) HÖCK, *Creta*, Göttingen, 1823-9, t. III, p. 506 sq.

(2) STRAB., 10, 4, 9.

(3) MARQUARDT, *op. cit.*, t. II, p. 429.

(4) Nous voyons en effet lever sur les pâturages de Cyrène la taxe connue sous le nom de *scriptura* (MARQUARDT, *Organ. fin.*, p. 317).

(5) ROSSBERG, *Quaest. de reb. Cyren. prov. rom.*, Frankeberg, p. 15.

(6) MARQUARDT, *Org. fin.*, p. 243. Elle payait non la dîme, mais un tribut fixe en argent (*stipendium*).

vectigalis nimietatem») (1), arrachèrent les derniers échantillons du précieux produit local.

C'est la même chose qui se passa, ou au moins, dans l'obscurité épaisse qui nous entoure, que nous pouvons estimer qu'il se passa pour les anciens domaines royaux confisqués en Cyrénaïque. Ceux-ci furent d'abord concédés à bail aux publicains, lesquels y introduisirent l'élevage comme dans le reste du pays. Puis, oubliés par le gouvernement, ils devinrent la proie du premier occupant, et nous pouvons être sûrs que ce furent, bien plus que les Cyrénéens eux-mêmes, les envahisseurs barbares et les citoyens romains (2).

Mais comme les provinces-sœurs, l'heureuse Cyrène eut à souffrir non seulement des publicains, mais de la tyrannie des magistrats. La guerre civile entre César et Pompée causa à la province des désastres incalculables. L'administration du triumvir Antoine, qui suivit, fit tout ce qu'elle pouvait pour les aggraver, et peu après, une fois que le pays eut passé du gouvernement d'Antoine à celui d'une fille de Cléopâtre, c'est aux ministres égyptiens que revint le triste avantage d'en compléter la ruine (3). L'Empire lui-même n'y introduisit pas la paix. En 21 après le Christ, le proconsul de Cyrénaïque, Cesium Cordus, fut accusé et condamné pour concussion. Trente-huit ans plus tard, en 59, un certain Pedius Blesus, renouvelant, à ces débuts, relativement tranquilles, de l'ère impériale, les gestes de Verrès, osa violer le trésor d'Esculape et tenir boutique d'enrôlements militaires. Onze ans encore après, nous trouvons un certain Antonius Flamma condamné pour défauts analogues à l'exil et à la restitution des biens volés (4).

Chypre aussi, comme Cyrène, possession ancienne des Ptolémées, fut occupée en 58 par Rome et réunie à la province de Cilicie. M. Porcius Caton, qui l'avait conquise, put, par la confis-

(1) SOLINUS, 27, 48, éd. Mommsen (1895).

(2) ROSSBERG, *op. cit.*, p. 17-9.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 52 sq.

(4) ROSSBERG, *loc. cit.*

cation et la vente à l'encan du trésor royal, mettre de côté 7.000 talents (40 millions de francs) (1). Mais l'annexion à la Cilicie coûta à Chypre davantage. En 56 avant le Christ, les habitants de Salamine, n'étant plus en état de payer par eux-mêmes leurs impôts, durent recourir à des prêteurs romains, qui ne manquèrent pas de faire monter leur créance à des hauteurs vertigineuses. Les 106 talents (environ 700.000 fr.) auxquels s'élevait en effet, en 52-51, la dette sexennale, compris les intérêts légaux, représentaient, au jugement des créanciers, à peine la moitié de la somme due. Le paiement en devenait impossible (2). Mais les créanciers ne se découragèrent pas, et, ayant obtenu du gouvernement de l'île un escadron de cavalerie, bloquèrent le sénat et firent mourir de faim cinq des membres de cette auguste assemblée (3). Le nouveau gouverneur romain, Cicéron, arriva à temps pour interrompre cette orgie de rapacité et de férocité. Mais il n'eut point par là-même le bonheur d'imposer le respect de la loi. Les créanciers, craignant que leur inexécutable dette fût annulée en vertu de la loi Gabinia, obtinrent un décret du Sénat romain, qui rayait d'un seul coup les articles de cette loi. Et, comme si cela n'eût pas suffi à garantir le paiement des intérêts revendiqués, ils en obtinrent un second qui régla le caractère inconstitutionnel du premier. Et c'est M. Junius Brutus, le futur vengeur de la majesté des lois romaines outragées par César, qui fut l'intercesseur et même le promoteur de ces décrets.

A la lecture des décrets sénatoriaux, Cicéron ne retrouva point l'énergie qu'il fallait pour y résister, mais ne se sentit pas en état de remettre aux usuriers, pieds et mains liés, une cité au nom de laquelle était associée une si grande partie de la gloire hellénique acquise dans l'épique guerre nationale contre les Perses, quatre siècles auparavant. Il demanda un adoucissement : on paierait la dette, mais les intérêts ne dépasseraient pas le taux légal. Les

(1) PLUT., *Cato*, 38, 1.

(2) CIC., *Ad Att.*, 5, 21, 12.

(3) ID., *ibid.*, 6, 1, 6 ; 2, 8.

créanciers, forts de leurs appuis métropolitains, n'acceptèrent pas ; les personnages les plus considérables de l'aristocratie romaine se déchaînèrent contre le projet de Cicéron, et l'affaire demeura en l'état. Évidemment, tous les gouverneurs n'auraient point eu les scrupules de Cicéron, et son prochain départ aurait résolu la difficulté d'une façon bien différente de celle qu'il avait espérée (1).

C'est ainsi que, grâce à la volonté et aux actes des hommes, périssait la Grèce ancienne. Appien, le plus délicat des historiens de l'ère classique, raconte comment, pendant la campagne d'Afrique, César, campé au pied des ruines de Carthage, vit en songe une armée infiniment nombreuse de malheureux et, s'étant soudainement réveillé, l'œil encore plein de cette vision symbolique, confia à ses tablettes le projet de coloniser Carthage (2). « Cette armée en larmes, commente un écrivain moderne à l'âme exquise, Amédée Thierry, cette armée, qui dans le songe, réel ou imaginaire, implorait pitié, c'était l'armée infinie des nations conquises (3). » Recréer Carthage, recréer l'Italie, recréer la Grèce, la Sicile, l'Occident, l'Orient, voilà la grande réparation dont Rome était débitrice à l'égard de la civilisation humaine. Et ce fut la très noble tâche que l'Empire recueillit, en expiation, de la République et qu'il accomplit admirablement.

(1) Sur Chypre, cf. ENGELS, *Kypros*, Berlin, 1841, t. I, p. 451 sq. ; BARDT, *Der Zinswucher d. M. Brutus*, Berlin, 1898 (progr.) ; STERNKOPF, *Der Zinswucher d. M. Brutus*, Dortmund, 1900 (progr.).

(2) APP., *Pun.*, 136.

(3) *Tableau de l'Emp. rom.*, Paris, 1876, p. 65-6.

CHAPITRE VII

« FINIS GRÆCIÆ »

LE MONDE GREC AU DÉBUT DE L'ÈRE VULGAIRE. — Nous avons jusqu'à présent étudié les conséquences les plus directes des faits et des processus historiques auxquels, dans la décadence fatale de la Grèce antique, nous avons attribué la part principale. Mais ce n'est point des effets isolés de chacun de ces faits, mais bien de leurs combinaisons multiples, infinies et réciproques, que le lecteur doit attendre l'explication de la disparition de ce pays, et nous allons dans ces dernières pages en rechercher les causes.

Le régime servile pouvait être entraîné vers une rapide et heureuse transformation ; contrebalancés par d'autres influences, les effets pernicioeux de l'impérialisme et de la guerre incessante pouvaient devenir des sources de prospérité, matérielle et morale ; le bouleversement économique du monde ancien pouvait inspirer aux Hellènes de la Grèce classique de nouvelles audaces, réveiller les séculaires énergies endormies de la race, jusqu'à la conquête étrangère qui pouvait être brisée ou rachetée. En somme, chacune des causes que nous avons tour à tour étudiées pouvait trouver en elle ou hors d'elle une limite à son action dissolvante propre. Mais cette action devait se vérifier complète et inéluctable, lorsque le péril vint de tous les côtés et que le peuple qui l'affrontait en vit les effets les plus simples et les plus immédiats croître en force et en virulence, suscitant et propageant de nouvelles et interminables séries de malheurs.

Quel est donc le sort que procurèrent à la Grèce de telles infortunes, pendant les années où ces dernières se coalisèrent pour la battre en brèche comme une croulante muraille ? Quelles sont, en un mot, les conditions, morales et matérielles, du monde hellénique au dernier siècle, ou plus tard, à l'ère chrétienne, alors qu'on peut dire achevé le processus de décadence de la Grèce ?

C'étaient les premières années de l'Empire, la bataille d'Actium avait marqué un terme aux horreurs des guerres civiles, et le géographe Strabon, au retour d'un triste pèlerinage en beaucoup des pays qui avaient constitué l'empire vaste et varié de la civilisation hellénique, écrivait sur ses tablettes de cire les souvenirs dans lesquels il devait nous faire parvenir les plus intéressants renseignements sur la Grèce ancienne (1).

L'Épire, jadis florissante d'hommes et de produits naturels, est maintenant en majeure partie déserte, et sur les villages qui parsèment les ruines dispersées des anciens centres urbains, le silence tombe, jusque sur l'oracle de Dodone, déjà muet comme tout le reste. Désertes aussi sont les régions montagneuses entre la Macédoine, la Thessalie et l'Épire (2) ; déserte, la région sacrée de l'Olympe, empire indiscuté de bandes de malfaiteurs (3) ; désertes, l'Atamanie et la Dolopie (4). L'Étolie et l'Acarnanie sont traversées, au lieu d'hommes, par des troupeaux apeurés de chevaux paissant, et la glorieuse Ambracie, élevée au rang de capitale par Pyrrhus, réussit à peine avec les centres urbains limitrophes à former une seule cité (5). Parmi les villes de Phocide,

(1) Sur la chronologie de l'œuvre de Strabon, cf. E. PAIS, *Straboniana*, dans *Riv. di filol. e d'istruz. class.*, 1887, t. XV, p. 216 sq. D'autre part, la présence du géographe grec dans plusieurs des régions helléniques décrites dans notre texte (STRAB., 2, 5, 11) n'est pas niée même par les plus sceptiques critiques modernes (ID., *ibid.*, p. 116-117, 163 ; DUBOIS. *La géog. de Strab.*, Paris, 1891, p. 71 sq.).

(2) STRAB., 7, 7, 3 ; 9.

(3) 12, 8, 8-9.

(4) 9, 4, 17. Cf. PAUS., 10, 8, 2.

(5) STRAB., 7, 7, 6. 10, 2, 3 ; 23.

moissonnées par le malheur, le souvenir de Delphes est un témoignage éloquent de la ruine des grandeurs humaines (1). En Béotie, Tanagra, Thespies, Thèbes, avant tout ne sont plus que des bourgs à peine dignes d'être mentionnés (2). Les décombres des villettes et des anciennes cités riantes soulignent en Attique la transformation survenue. Le Pirée est un village aux habitations dispersées (3), visité par les étrangers en raison seulement de ses admirables collections de chefs d'œuvre, mais dont il est rare que quelque grand bâtiment égyptien tente de troubler les eaux. La Messénie, toujours malheureuse, n'est plus. Ce à quoi la cruauté de Sparte n'était pas arrivée, le Destin omnipotent et qui détruit tout l'a réalisé : « Le pays est maintenant dans sa très grande partie abandonné par les hommes (4). » Mais si Messène pleure, Lacédémone ne rit point. Des cent villes de la Laconie, il y en a bien soixante qui gisent à terre ou désertes. Une bonne partie de l'Argolide et de l'Arcadie, jadis célébrées par l'oracle pour leur abondante population, — Orchomène, Mantinée, Ménale, Metidrios, Caphyes, Cineta, — leurs murs, leurs temples ne sont plus, comme la grande Mégalopolis, qu'un grand désert, consacré aux troupeaux et aux ruines (6).

(1) STRAB., 9, 3, 4 ; 8.

(2) 9, 2, 5.

(3) 9, 1, 15.

(4) 8, 4, 11.

(5) *Loc. cit.*

(6) 8, 8, 1-2. En ce qui touche Mantinée, on a cru pouvoir démentir ce passage par ceux de Pausanias, 8, 9, 3 ; 46, 1. On n'a pas pris garde que Strabon, après avoir énuméré les localités les plus célèbres de l'Arcadie, ajoute textuellement : « ou bien elles n'existent plus, ou bien il en reste à peine quelques traces », rien donc qui s'oppose à ce qu'il est permis de tirer de Pausanias. Le fait que sur certaines des cités que Strabon considère comme détruites, on possède des renseignements postérieurs (Cf. E. KUHN, *Die städt. u. bürgerl. Verfass. d. röm. Reichs.*, Leipzig, 1865, t. II, p. 76 sq.) n'a pas, d'autre part, grande signification. Le nom de la localité a parfois survécu, mais non l'importance de la ville ; parfois le nom de la localité a été transféré à une autre ; parfois encore, la cité détruite a été plus tard reconstruite et remise en état.

A l'image du continent européen apparaissent les îles et les métropoles d'Asie, jadis glorieuses. Les anciennes cités d'Eubée soupirent en vain après leur grandeur perdue (1). La Crète est morte sous les coups des Ciliciens et des Romains (2). Les habitants de la petite Gyaros n'arrivent point, à eux tous, à payer le tribut annuel, qui n'est que de 150 francs (3). Les centres les plus fameux de l'Ionie vivent sur le souvenir de leur passé (4). La gloire de Chio, Clazomène, Smyrne n'est plus (5). Milet est l'ombre d'elle-même (6). Pesos, Astyra, Pyrrha et « avec elles, plusieurs des anciennes cités éoliennes » constituent un triste souvenir des beaux jours (7) ; la mer qui les ceint est un dangereux nid de corsaires (8).

L'Occident grec n'a rien à envier à l'Orient. Parmi les cités de la côte orientale de la Sicile, celles qui se trouvaient entre Catane et Syracuse ont péri. Naxos et Mégare Hybléenne ne sont plus (9). Leontini avec son fertile territoire est une ruine ; jusqu'à la grande Syracuse qui est en majeure partie déserte et qu'a dû ranimer une colonie romaine (10). La côte méridionale, du Pakinos au Lilybée, est couverte de ruines. Camarina, Gela, Sélinonte (11) n'arrêtent plus le regard et ne sollicitent plus l'admiration des visiteurs. Au Nord, Éryx n'a plus d'habitants (12) ;

(1) STRAB., 10, 1, 10.

(2) 10, 4, 9.

(3) 10, 5, 3.

(4) 14, 1, 9.

(5) 14, 1, 35-7. Sur Chio : « Jadis, les gens de Chio eurent une grande puissance navale et aspirèrent à l'empire des mers » ; sur Clazomène : « Après Ipocremne, il y a Chytrios, où se trouvait naguère Clazomène » ; sur Smyrne : « Dolabella... a détruit une grande partie de la ville. »

(6) 14, 1, 7.

(7) 13, 1, 19 ; 23, 2, 4.

(8) 14, 1, 7 ; 32.

(9) 6, 2, 2.

(10) 6, 2, 4.

(11) 6, 2, 5 ; 6.

(12) 6, 2, 6. Cf. MOMMSEN, *C. I, L*, t. X, p. 746-7.

Himère et Therma ont disparu : dans l'intérieur, les anciennes cités sont devenues des repaires sauvages de pâtres ; Eubée et Callipolis sont mortes (1).

Comme la Sicile grecque, la Grèce d'Italie n'est plus qu'un souvenir historique. Cumes est presque entièrement détruite (2) ; en Campanie, en Apulie, en Lucanie, dans les Abruzzes, tout est tombé aux mains des barbares (3). Petelia et Thurioi sont revenues samnites (4), Temesa est bruttienne (5), Hipponios romaine (6), Caulonia, Sybaris, Métaponte ont disparu (7). Mais que dire de Rhegion, Tarente, Naples elles-même, les seules qui aient réussi à sauver en partie leur hellénisme ? L'une est vide d'habitants (8), les autres ne gardent de leur ancienne grandeur que la muette mélancolie des signes extérieurs (9).

Voilà ce que nous raconte, avec une voix parfois brisée d'émotion, le plus grand géographe de l'ère d'Auguste. Mais il n'est pas le seul. Il y a toute une foule d'hommes qui ont vu, qui ont entendu, et qui viennent à leur tour nous parler de la fin de la Grèce. C'est Polybe, qui, un siècle et demi avant l'époque d'Auguste, écrit qu'en Béotie, on ne vit plus, qu'on ne gouverne plus les cités, qu'on ne rend plus la justice, mais que les hommes s'amuseaient follement, comme des gens qui savent qu'ils vont mourir, et qui veulent vider, en une hâte nerveuse, tout le calice de la vie qui fuit (10). C'est Cicéron qui, quarante-cinq ans avant le Christ, cinglant pour la Grèce évanouie, médite sur la caducité des

(1) STRAB., 6, 2, 6. Strabon a dû parcourir la Sicile. Cf. DUBOIS, *op. cit.*, p. 84-5, 153 sq.

(2) 5, 4, 4. Cf. VELL. PAT., I, 4, 2 ; JUVÉN., *Sat.*, 1, 3, v. 2.

(3) 5, 1, 2.

(4) 6, 1, 3 ; 13.

(5) 6, 1, 5.

(6) *Loc. cit.*

(7) 6, 1, 10 ; 13. Cf. PAUS., 6, 19, 11.

(8) 6, 1, 6.

(9) 6, 3, 1. Cf. VELL. PAT., 1, 4, 2.

(10) POL., 20, 6 (*Geog. Gr. min.*, t. I, p. 103. éd. Didot).

destinées humaines : « C'est là que jadis s'élevèrent des cités toutes florissantes ; aujourd'hui, elles gisent toutes sous nos yeux, abattues et détruites. » Ce sont les écrivains du premier siècle de l'Empire qui nous font savoir que les îles de la mer Égée, jadis admirables par leurs marbres, leurs verdure, leurs parfums, sont maintenant des rochers solitaires, asiles mélancoliques des exilés politiques (1). Ce sont les premiers apôtres du christianisme qui nous apprennent, sans le vouloir, que leur religion, qui enseigne qu'un jour les heureux de ce monde seront humiliés et les malheureux exaltés, n'a trouvé en aucun lieu comme dans les pays de l'Hellade ancienne une armée aussi serrée et aussi ardente de fidèles (2). C'est Pausanias, qui vit dans la première moitié du II^e siècle après le Christ, et qui nous répète que la grande Thèbes n'est plus qu'un désert et que la Cadmée seule est habitée, usurpant le nom de la ville qui fut jadis la métropole de la Béotie (3), que la Phocide n'a plus qu'une ville, Élatée (4). Et plus tard encore, c'est Dion Chrysostome, le dernier orateur de l'hellénisme, qui nous parle à plusieurs reprises, d'une voix angoissée, de la Thessalie déserte, de l'Arcadie dépeuplée (5), de Tarente, Métaponte, Crotone muettes, solitudes solennelles (6), qui nous décrit avec un art exquis l'Eubée, déserte et dépeuplée de son temps, dont personne ne cultive les champs, où non seulement l'élevage élimine l'agriculture, mais où les pâtres errants se changent en chasseurs nomades et féroces, l'Eubée, l'île aux villes mortes, où les moissons mûrissent dans l'enceinte des glorieuses murailles, où les statues des Dieux et des Héros gisent ensevelies dans les hautes herbes, et des troupeaux de bestiaux paissant profanent

(1) SÉN., *Ad Helv. mat.*, 6, 4 ; TAG., *An.*, 3, 68 ; 69 ; 4, 13 ; 21 ; 30.

(2) Cf. *Act. Apost.*, 13, 14, 16, 17, 18, 20 ; *Apoc.*, I, 4 ; 9 ; 11 ; *I Petr.*, 1, 1, les *Épîtres de Paul*. Cf. A. HARNACK, *Miss. e propagaz. del cristian.*, trad. ital., Turin, 1906, p. 421 sq.

(3) 8, 33, 1 ; 9, 7, 4-5.

(4) 10, 34.

(5) *Orat.*, XXXIII, p. 461 (t. II, p. 11 de l'éd. Reiske).

(6) *Ibid.*, p. 401 (p. 12).

les antiques édifices urbains (1). La Grèce a jadis existé ; maintenant, « les pierres et les débris des monuments sont seuls à rappeler à ceux qui ont survécu la splendeur et la grandeur perdues (2) ».

LA DÉCADENCE MORALE. — Quelles étaient les conditions morales ?

Le divin esprit politique de la Grèce classique a disparu. L'homme n'est plus un citoyen ; l'individu se sépare de sa cité, de l'état ; la recherche des avantages personnels isolés prévaut absolument sur les soucis publics. A Argos, où les troupes de la Ligue achéenne avaient pénétré pour la délivrer de l'étranger, les citoyens, spectateurs indifférents d'une lutte qui touchait cependant à leurs intérêts les plus sacrés, applaudissaient ou sifflaient les combattants du haut de leurs maisons, comme s'ils assistaient, s'écrie un ancien (3), en qualité d'arbitres et de distributeurs de récompenses, à l'exécution des jeux de Némée !

Le centre du monde n'est plus la nation, la cité, mais l'individu (4). Ruinant tous les systèmes du passé le plus glorieux, l'individualisme le plus grossier, le plus myope, le plus intéressé se déchaîne dans tous les domaines de l'existence sociale, et le monde hellénique se remplit de ce type d'homme, « l'homme de Guichardin », dont mourra la lumineuse Italie de la Renaissance, dont meurt maintenant la Grèce, et dont les idées fermentent avec la même nocivité dans nos veines de faibles êtres humains du xx^e siècle.

Cet homme surchargé d'histoire, d'expérience, de douleurs, de désillusions, n'a plus de foi, de sentiments héroïques, de grandes passions, et il considère même tout cela comme des aberrations d'imbéciles, de gens grossiers, de fous. Pour lui, vivre, ce

(1) ORAT., VII, p. 105-6 (t. I, p. 232-3).

(2) ORAT., XXXI, p. 358 (t. I, p. 650).

(3) PLUT., *Arat.*, 27, 1.

(4) Cf. J. KÄRST., *Gesch. d. hellen. Zeitalters*, Leipzig-Berlin, 1909, t. II, p. 85 sq., 305 sq.

n'est que « tourner à son profit personnel toutes les choses divines et humaines, spirituelles et temporelles, animées et inanimées (1) ». Pour lui, connaître le droit chemin, cela ne veut pas dire se déranger et se mettre en branle pour le suivre. A son avis, on peut penser comme on veut, mais la science de la vie enseigne qu'il faut agir seulement selon ses intérêts. Aucun effort, par suite, n'est à tenter en faveur du bien commun, dès lors que le résultat ne sert pas immédiatement à celui qui l'a commencé, et il est par suite préférable de se conduire de façon à se rendre agréable aux puissants du jour qui passe. De même, il n'appartient qu'aux fous d'agir au nom d'une raison noble ; la règle de la vie, au contraire, c'est l'intrigue, l'astuce, la dissimulation utile. C'est ainsi qu'en ce cycle d'années a mûri en Grèce le type vil, faux, misérable, du *graeculus*, que nous ont rapporté Cicéron (2), Virgile (3), Lucien (4). Déjà, vers la fin du v^e siècle, l'œil de lynx de Thucydide avait comme percé le voile de l'avenir, et son style âpre et implacable, avait gravé, dans son œuvre, éternelle, ce qui sera un jour le triste tableau de la décadence morale de la Grèce : « On changea arbitrairement la signification habituelle des mots... La témérité fut définie comme l'abnégation valeureuse à l'égard de ses propres amis politiques ; la prévoyance, comme la pusillanimité évidente ; la modération, comme un subterfuge de l'incapacité ; la prudence, comme une lâcheté. La violence devint virilité, la prudence et la pondération ne furent plus que de captieux prétextes pour changer d'avis. Ceux qui s'emportaient passèrent pour des personnes dignes de confiance ; leurs contradicteurs, comme des hommes sujets à caution. Quiconque savait tendre des embûches à autrui passait pour prudent ; pour remar-

(1) C'est la phrase magistrale par laquelle F. DE SANCTIS (*L'uomo del Guicc.*, dans *Saggi crit.*, Milan, 1904, t. III, p. 42) résume la philosophie pratique de l'homme de la Renaissance en Italie, tel que Guichardin nous le décrit.

(2) *Pro Flac.*, 4, 9 sq.

(3) *Aenels*, 2, vv. 57 sq.

(4) Cf. le dialogue *Le parasite*.

quablement prudent, quiconque arrivait à prévenir les embûches des autres. Quiconque cherchait à ne point recourir à ces expédients violait l'amitié et craignait ses adversaires. On louait en somme celui qui devançait autrui dans l'injustice et y entraînaient ceux qui, autrement, n'y auraient jamais recouru. Aux liens du sang, on substitua ceux du coude à coude, parce que les complices étaient les plus énergiquement disposés à oser n'importe quoi. Et, en effet, on ne contractait pas des alliances pour atteindre les avantages accordés par la loi, mais pour consommer la violation même de celle-ci. Ce qui les cimentait ensuite et les rendait sacrées, ce n'était pas le lien de la religion, mais celui de la complicité ! Si quelqu'un proposait quelque chose de bien, les adversaires y acquiesçaient, non par esprit de générosité, mais pour pouvoir être de cette façon mieux garantis. Chacun préférait pouvoir se venger des offenses que d'éviter d'en être l'objet. Si certaines gens se réconciliaient, leur serment ne tenait que jusqu'au jour où l'un d'eux arrivait à l'emporter sur l'autre. Si l'on surprenait, au premier incident, l'adversaire distrait, on se hâtait de saisir, sous la cuirasse de l'amitié, une vengeance d'autant plus joyeuse qu'était plus épaisse l'ombre dont se voilait l'agression. C'était la méthode la plus sûre et en outre, comme l'on vainquait par la trahison, celle qui donnait les meilleurs titres à récompenser l'habileté... »

« Le scrupule et la religion furent bannis des rapports sociaux, et à leur place se faulxèrent les charmes vulgaires du premier légiste qui donnait un lustre d'honnêteté à des méfaits qu'on s'en-viait mutuellement... L'ingénuité, compagne habituelle de la noblesse d'âme, périt étouffée sous les moqueries universelles. L'autorité des mots ou la religion du serment ne servit plus à accorder les cœurs. Les individus inquiets de tout et de tous, étaient plus disposés à rechercher de quelle façon se défendre des dangers possibles qu'à se fier à personne. Et l'on vit les gens de rien recueillir bien souvent le fruit de la victoire, car, sans confiance dans leurs propres ressources, craignant les discours circonspects

et la finesse des autres et recourant immédiatement aux embûches, ils s'élançaient audacieusement vers toutes les perfidies. Les autres, par contre, se croyant prêts à prévenir leurs trames, certains qu'il ne s'agissait pas d'agir méchamment dès lors qu'il suffisait d'employer l'habileté, périssaient, désarmés, faciles victimes des adversaires... (1) »

Le tableau est parfait et complet. Polybe et Cicéron n'auront qu'à y ajouter quelques touches. « Prêtez, dira le premier des Grecs de son temps, prêtez un talent, faites faire dix expéditions, mettez-y autant de sceaux ; demandez le double de témoins ; vous n'en récupérerez pas davantage votre argent... (2) » Et Cicéron : « Les Grecs n'ont jamais tenu compte de la correction et de la bonne foi... Est-ce que ce proverbe n'est pas tout entier à eux : « Témoinne en ma faveur, et je ne manquerai pas d'en faire de même pour toi ? » Ils considèrent le serment comme une plaisanterie ; le témoignage, comme un simple jeu ; votre estime, pour moins que rien ; ils cherchent et trouvent la louange, le crédit, les approbations seulement grâce aux impudents mensonges... » Ils ne se sont jamais fait scrupule de sacrifier à la légère les documents privés et publics (3). La Grèce grandiose est morte pour toujours ; il lui survit le grec, revendeur vulgaire, faux et astucieux, vaniteux et lâche, docile comme un esclave, humble comme un parasite, dangereux comme un serpent, et que Rome méprisera et subira en même temps.

La pauvreté de l'état et des citoyens, l'abaissement du niveau moral, la participation dégoûtée aux affaires publiques et au contrôle de celles-ci (4) provenaient d'autre part de cette triste

(1) THUC., 3, 32, 4 sq. Comme l'on sait, c'est un des passages les plus difficiles de Thucydide. Pour l'interprétation, j'ai suivi chaque fois que je l'ai pu DION HAL., *De Thucyd.*, 29 sq.

(2) 6, 56, 13.

(3) *Pro Flac.*, 4, 9-10 ; 5, 12 ; 9, 20.

(4) POL., 20, 4, 1 sq. ; 6 sq. C'était du reste le reproche habituel de Démosthène (*In Phil.*, 1, 7, *passim*) à ses contemporains, bien meilleurs que les contemporains de Polybe.

insuffisance à l'égard de la vie publique, insuffisance dont les effets devaient se révéler si désastreux à l'époque qui correspond aux derniers siècles de la République et aux premiers de l'Empire romain.

Déjà vers la fin du iv^e siècle avant le Christ, la coutume négligente et ignominieuse s'était implantée d'employer les recettes publiques et les honneurs publics à glorifier les imbéciles, les indignes (1), les tyrans, qualifiés par un déplorable euphémisme, de *Sauveurs*. Rien qu'à Athènes, on éleva à Démétrius de Phalère trois cent soixante statues en pied, équestres ou sur un char (2) ; les témoignages de reconnaissance à l'égard des empereurs romains descendirent au niveau de l'adulation la plus humiliante (3), et Néron lui-même, avant son décret pour affranchir l'Hellade, fut comblé d'honneurs inouïs : ambassades universelles, concours de musique, couronnes de victoires, suspension de jeux publics, jusqu'aux jeux qui n'avaient jamais été ajournés même pour cause de guerre, suppliques d'auditeurs, cérémonies payées par les Grecs en monnaie sonnante et trébuchante et en dignités (4).

Déjà au temps de Démosthène, dans la ville d'Athènes, la corruption de l'administration des finances était telle que, tandis qu'il n'y avait plus dans les caisses d'argent pour payer l'armée une seule journée, les individus spéculaient sur les malheurs de la nation, et les généraux, ayant perdu tout sentiment de responsabilité, gaspillaient dans des orgies folles les fonds destinés à la défense de la patrie (5). Il y eut quelque chose de pis

(1) DÉMOSTH., XIII (*De rep. ord.*), 20, 21; XXIII (*In Arist.*), 118, 130, 141 sq., 202-3.

(2) DIOG. LAERT., 5, 75.

(3) Cf. C. I. G., 478, 1300, 1323; PAUS., I, 40, 2; II, 8, 1; III, 22, 7; V, 20, 5; VI, 19, 7; 25, 1; X, 8, 4.

(4) SUÉT., *Ner.*, 22.

(5) DÉMOSTH., XIII (*De rep. ord.*) 30 *passim*; III (*Olynt.*, III), 29; XXIII (*In Arist.*), 209; ISOCR., *De pace*, 124 sq.; ÆSCH., *De mala leg.*, 71; 161. Cf. БÖCKH, *op. cit.*, t. I³, p. 362-4.

plus tard. Les magistrats crurent administrer avec sagesse en distribuant l'argent de l'état entre les pauvres (1). Le droit de cité, les fonctions publiques, sacerdotales, honorifiques commencent à être vendues à prix d'argent (2). Toutes les cités en faisaient inévitablement un frauduleux trafic. On confiait la magistrature, non pas d'après le mérite, mais à proportion du montant des revenus et de la générosité des candidats (3). Malgré cela, les caisses publiques étaient en proie à des gênes continues (4) parce que les seules dépenses pour élever des monuments honorifiques aux gouverneurs, aux empereurs, aux sénateurs romains, ou à l'occasion des soi-disant ambassades de fidélité étaient devenues un chancre rongeur pour les finances publiques. Byzance était grevée, comme si c'eût été une dépense normale, de plus de 3.000 fr. par an pour l'envoi aux empereurs d'une députation augurale périodique, de plus de 800 fr. pour l'envoi d'une autre ambassade au gouverneur de Mysie, et nulle province de l'Empire n'attribuait autant d'argent que la plus misérable de toutes, la Grèce, à des objets si bas (5).

C'est ainsi que, si le régime de la tutelle tuait la Grèce, le maintien ou la reprise de l'ancienne autonomie communale devenait d'un jour à l'autre une nouvelle cause de ruine. Aussi, quand, en 196, Titus Quintus Flaminius proclame les Grecs de nouveau libres, l'expérience de cette soudaine liberté se révéla-t-elle bien vite très fâcheuse. Et quand Néron, deux siècles après, détacha la Grèce du système provincial, il éclata en Grèce de tels désordres que Vespasien, peu de temps après, fut forcé, non seulement de rétablir le régime ancien, mais de réduire aussi en provinces quelques territoires, qui avaient continué à garder une allure d'in-

(1) POL., 20, 6, 3.

(2) MOMMSEN, *Prov. rom.*, p. 256.

(3) ID., *op. cit.*, p. 267-8; POL., 20, 6, 2-3; cf. DÉMOSTH., XIII (*De rep. ord.*), 24.

(4) MOMMSEN, *op. cit.*, p. 256.

(5) MOMMSEN, *op. cit.*, p. 267-8.

dépendance (1). Les Grecs, d'après le sage empereur, avaient irrémédiablement désappris à vivre en hommes libres !

LA DÉCADENCE INTELLECTUELLE. — En même temps que l'honnêteté dans les rapports sociaux et les facultés de diriger l'administration publique, tombait et se réduisait progressivement en valeur et en profondeur la culture hellénique.

Pour que l'art fleurisse dans toute sa puissance et sa gloire, il est nécessaire que, en même temps que l'âme de l'artiste, vibre l'âme du peuple auquel appartient celui-ci, que l'artiste ne soit pas un pur virtuose, mais l'interprète de grands sentiments. Il faut que l'art, au lieu d'étouffer dans d'étroits cénacles, dans des académies stériles et silencieuses, se développe à l'air libre et trouve son aliment dans tous les courants de la vie, que les artistes, enfin, soient en état de renouveler chaque jour leurs propres inspirations dans les eaux baptismales de l'existence.

Toutes ces possibilités avaient disparu dans la Grèce des III^e-I^{er} siècles avant le Christ, comme elles disparaîtront dans l'Italie des XVI^e-XVIII^e siècles, au point que la merveilleuse littérature grecque de l'ère classique n'est plus désormais qu'un souvenir, douloureux et vain, du passé. En outre, l'art que nous nous rappelons sous le nom d'art hellénique, avait eu ses exigences spéciales. Le grand art des VIII^e-V^e siècles avant le Christ revêtait un caractère public ; il supposait, par suite, un régime heureux, un trésor rempli, une cité sereine, le goût et l'amour du beau et par là, le désir de le posséder, de le représenter, de le célébrer comme pour remplir une dette publique d'honneur (2). C'est ainsi qu'avait existé l'art grec, incarné dans les divines rapsodies épiques, dans les chœurs, dans le lyrisme guerrier de Tyrtée et de Solon, jaillissant du sein-même de la vie ; c'est ainsi qu'avait vécu le grand art dramatique d'Eschyle et d'Euripide, reflétant et idéalisant merveilleusement la variété infinie des types et des formes spiri-

(1) SUÉT., *Vesp.*, 8.

(2) E. CURTIUS, *Griech. Gesch.*, Berlin, 1878-81, t. III, p. 526, 532.

tuelles de l'humanité. De même, pour l'architecture et la sculpture antiques, incapables de se développer isolément, sans les concours qui leur viennent de la cité, sans une main supérieure pour les guider d'en haut, dans une vue d'unité (1). De même pour l'historiographie, qui n'était pas la recherche érudite, prétentieuse et sophistique, des détails morts, mais une vivante leçon de civilisation donnée à l'avenir ; de même pour la philosophie, qui tirait de la vie ses propres problèmes et les discutait, tentant de les résoudre au moyen de la vie-même ; de même, pour l'éloquence, entraînée nous ne saurions dire plus par la valeur de l'orateur qui parlait que par la multitude immense, agitée, vibrante, qui l'écoutait et qui était aussi son critique, son censeur, son admirateur, le modérateur de son goût et de sa parole (2).

Maintenant, cette belle floraison intellectuelle est chaque jour davantage démolie par une bourrasque incessante de malheurs. A mesure qu'elle se vidait d'hommes, de forces, de vertus civiques, la Grèce se vidait de poètes, d'artistes, d'orateurs. Avec la disparition de la sérénité, de la noblesse, de la profondeur dans les esprits, l'art, la philosophie, la science se rencognent dans les silencieux cabinets de leurs pâles praticiens. L'art dramatique et l'art plastique perdent leur plus large théâtre : la vie publique ; les lyriques ne chantent plus, et leurs poèmes ne servent plus qu'à illustrer les anthologies ; l'histoire néglige son ancienne fonction, nationale et sociale ; l'art oratoire tombe et n'est plus que rhétorique ; comme une floraison maligne et dévastatrice, la casuistique envahit tout, et les masses populaires, redevenues grossières et ignorantes, descendent les pentes qui les mèneront aux violences des cirques et au byzantinisme.

« L'ignorance et la faute, avait écrit l'auteur de *La Républi-*

(1) CURTIUS, *op. cit.*, t. II, p. 213.

(2) Sur la valeur et la participation du public à l'art athénien, cf. E. CICCOTTI, *Le retribuiz delle funz. pubbl. civ. nell' antica Atene.*, dans *Rendic. del R. Ist. lomb.*, sér. II, 1893, t. 30, p. 265 sq., reproduit dans *Bibl. stor. econ.*, t. I, 2, App. II, p. 544 sq. GROTE, *op. cit.*, t. VII, p. 389-395.

que athénienne, sont les filles premières-nées de la pauvreté (1) », et *Alexandre ou le marchand de prodiges* de Lucien montre, dans un tableau très suggestif, l'extension progressive de la superstition. La clarté cristalline de la vie et de la culture hellénique se macule et s'assombrit avec les cultes les plus vulgaires, les préjugés orientaux les plus stupides. La foi dans la magie et dans le miracle envahit les esprits et règle les actes les plus insignifiants de la vie. Tout tombe en pourriture, même ce qui n'était pas corrompible, et, tandis que le silence de l'histoire s'étend et voile les hontes de la scène, Dion Chrysostome récite sur le gouffre où s'écroulent ces ruines l'épécède de la nation brisée (2) : « Jadis, beaucoup de peuples ont tenu en Grèce la première place : vous, ô Rhodiens, les Athéniens, ceux de Sparte, ceux de Thèbes, un instant les Corinthiens, et il y a plus longtemps les Argiens. Maintenant, toute cette gloire a disparu. Les uns ont entièrement péri ; les autres se gouvernent... en déshonorant la gloire acquise, et s'estimant heureux de ne point trouver d'obstacles à leurs crimes... Il n'y a que vous, ô Rhodiens, qui restiez, et il n'est possible que pour vous de penser que tout ce qui fut grec n'est pas mort ou n'est pas devenu entièrement digne de moquerie. Quant aux autres, on peut dire, en vérité, que le nom de Grecs est désormais plus méprisable que celui de Phrygiens ou de Thraces... Toute leur gloire est morte, et toutes leurs choses sont honteusement, misérablement corrompues. A considérer l'œuvre des hommes d'aujourd'hui, personne ne pourrait comprendre la splendeur du temps passé. Les pierres et les ruines expriment davantage la grandeur et l'ancienne gloire. Ceux qui habitent maintenant en Grèce et qui s'y gouvernent, ne pourraient pas même être qualifiés de descendants de Mysiens. Moins lugubre est le sort des cités détruites, par rapport aux autres. Car il reste, intact, le souvenir... et la renommée des belles entreprises de jadis n'a pas été tachée. Mieux vaut brûler les cadavres que de les laisser pourrir !... »

(1) 1, 5.

(2) *Orat.*, XXXI, p. 358 (t. I, p. 648-9, éd. Reiske).

APPENDICE

(AU CHAPITRE II)

LE TRIBUT DES ILOTES DE SPARTE

Quelles étaient les obligations tributaires des malheureux ilotes de la Messénie et de la Laconie à l'égard des Spartiates leurs maîtres ? Le passage le plus communément cité à ce sujet est celui de Plutarque (*Lyc.*, 8, 4), où il dit que, dans la division primitive faite par Lycurgue du territoire de la Laconie, « le lot de terre de chaque Spartiate était assez étendu pour permettre une récolte de 70 médimnes d'orge par père de famille, de 12 pour sa femme et d'une quantité proportionnelle de liquides et de fruits ». Comme il ressort clairement de la phrase, il n'est pas fait mention des ilotes, et le passage indique seulement le produit moyen de chacun des lots spartiates en Laconie à l'époque de Lycurgue. Par suite, on peut difficilement admettre qu'on en puisse tirer la moindre conclusion touchant les obligations des ilotes à l'égard des Spartiates qui les dominaient.

Deux autres passages, non moins fréquemment cités, sont ceux de Plutarque, *Inst. Lac.*, 41 et *Lyc.*, 24, 3, où l'historien antique note que les ilotes payaient un « tribut » (*apophorà*) déterminé, c'est-à-dire, « fixe depuis ses origines, et qu'il était impie d'exiger davantage ». On a voulu tirer de ces deux passages la conclusion que les ilotes versaient chaque année à leurs maîtres une quantité numériquement fixe et inchangée de mesures de céréales ou d'autres produits, c'est-à-dire, pour nous expliquer plus clairement, un nombre fixe d'hectolitres ou de litres de solides et de

liquides. Mais ces deux passages n'imposent point une conclusion si précise. Ils autorisent seulement à conclure que la prestation ou le tribut des ilotes, quelles qu'en fussent la nature ou la forme, c'est-à-dire leur obligation contractuelle à l'égard des Spartiates, *avait été fixé dès le début et était immuable*.

Il faut donc, pour plus de clarté, recourir à d'autres témoignages. Ceux-ci existent en effet et nous indiquent que les passages de Plutarque ne peuvent être compris selon l'interprétation habituelle. C'est ce que nous montre avant tout le témoignage d'un contemporain de la seconde guerre messénienne, c'est-à-dire d'un personnage de l'époque très reculée à laquelle faisait allusion Plutarque, le poète Tyrtée, qui, en parlant des Messéniens, réduits, après la première conquête, à la condition de demi-libres ou, plutôt, d'hommes libres sans droits politiques (1), les décrit :

« Sous de lourdes charges rompus tout comme des ânes,
Forcés par la lamentable nécessité à leurs maîtres.

De donner la moitié de tout ce que les champs produisent (2). »

Ce passage est explicite et n'admet pas de discussion : les Messéniens payaient aux Spartiates le « tribut fixe et immuable » de la moitié des produits des domaines qu'ils cultivaient. Cette fixité, dès lors, ne se référerait pas à un chiffre absolu, *mais à une proportion déterminée*. Un autre écrivain grec de l'antiquité, Pausanias, lui aussi de la première période de l'Empire, comme Plutarque, en se basant sur Tyrtée et d'autres sources, estimait également qu'il ne fut « imposé aux Messéniens aucun tribut déterminé, mais qu'ils versaient à leurs maîtres la moitié de la récolte sur tous les produits de la terre (3) ». Cela veut dire que, tandis que les modernes en général conçoivent les rapports économiques, — et non les rapports politiques, — entre Spartiates et ilotes comme des rapports entre locataires et propriétaires, les

(1) Cf. PAUSANIAS, 4, 14, 3 sq., et particulièrement 4 : « D'abord, les Spartiates leur font jurer de ne jamais faire défection et de ne tenter aucun changement. » Cette expression paraît se référer aux rapports d'un état dominant avec une population civilement libre.

(2) *Poet. gr.*, éd. Bergk, II, f. 6 ; trad. ital. dans FRACCAROLI, *Lirici gr.*, Turin, t. II, p. 90.

(3) PAUS., 4, 14, 4.

premiers payant un loyer en nature, Tyrtée et Pausanias nous ramènent au contraire à un rapport, plus ou moins volontaire, de métayage, ou, pour employer la terminologie juridique romaine, de *colonia partiaria* (1).

Cette stabilité constante non dans la *quantité*, mais dans la *proportion du tribut* des serfs de la glèbe ou des colons demi-libres, n'est pas particulière à Sparte; elle est commune à tout le monde gréco-romain et à la législation impériale romaine, ainsi qu'à celle du haut moyen-âge, fondée sur le droit romain. Et, en effet, tous les documents de la période de l'empire romain, relatifs aux *colonies partiaires* de l'époque, renferment des clauses parfaitement analogues à celles que nous avons retrouvée dans les passages des auteurs anciens qui se rapportent à Sparte et aux ilotes primitifs : les unes et les autres ayant pour objet d'empêcher toute espèce de changement dans les conditions contractuelles originelles.

(1) Pausanias parlait des Messéniens avant la grande révolte de la fin du VII^e siècle avant le Christ, après laquelle, ajoute-t-il, ils « passèrent dans la catégorie des ilotes » (4, 23, 1 ; 24, 5). Doit-on, dans cette phrase, admettre encore un changement de leurs obligations tributaires dans le sens qu'au lieu d'un tribut proportionnel, les nouveaux ilotes, comme les anciens, auraient payé un tribut fixe en nature ? Cette déduction serait arbitraire et même invraisemblable, en tant que l'aggravation de la condition matérielle des Messéniens rendait impossible ce changement (cf. p. 30-6). Il doit s'agir beaucoup plus simplement ici de leur transformation de colons libres ou semi-libres en serfs de la glèbe. L'effort des modernes pour concilier les passages de Plutarque et de Pausanias, après les avoir interprétés de façon à en rendre les contenus inconciliables, est curieux. Dans son excellent livre *Le travail dans la Grèce ancienne* (p. 112-3), Glotz imagine que la condition des ilotes de Messénie était différente de celle des ilotes de Laconie : complication peu admissible, que les textes ne permettent pas ou démentent, car Pausanias, on l'a vu, signalait que même les Messéniens furent inscrits au nombre des ilotes. BELOCH, dans sa *Griech. Gesch.* (2^e éd., t. I, 1, p. 304, n. 1), suppose de son côté que la condition des ilotes a été d'abord celle que nous décrivait Tyrtée et Pausanias, puis celle qui nous est fournie par l'interprétation habituelle de Plutarque. Le malheur est que Plutarque faisait allusion à l'ère de Lycurgue et d'avant Lycurgue... Le même historien, nous le notons implicitement, tombe dans une autre inexactitude. Il considère les Messéniens avant la grande révolte du VII^e siècle, comme les serfs de la glèbe (p. 206) et interprète l'expression ἀποφορά, par laquelle Plutarque indique le tribut général des ilotes, comme le mot technique qui rend l'idée de « loyer constant » (p. 304, n. 1).

La loi d'Hadrien, qui réglait la situation des colons des domaines impériaux en Afrique, défendait tant aux procurateurs qu'aux fermiers de leur demander une plus grande quantité de contributions ou de prestations que celle qui aurait été établie à l'origine : « Kapite legis Hadrianæ, quod supra scriptum est, ademptum est... ius etiam procuratoribus, nedum conductori *adversus colonos ampliandi partes agrarias aut operarum præbitionem jurgorumve*, etc. (1) »

Et comme, plus d'un demi-siècle plus tard, en 180-83 environ, cette règle a été violée, les colons du « Saltus Burunitanus » en appellent à l'empereur, invoquant la *lex Hadriana* qui les avait institués. Et l'empereur Commode leur donne raison, légiférant à son tour : « Procuratores... curabunt ne quis per injuriam *contra perpetuam formam* a vobis exigatur. »

Encore soixante ans plus tard, vers 244-46, dans une région de l'Empire romain bien différente, dans la Phrygie gréco-orientale, les colons d'un autre domaine impérial ont également recours à l'empereur, presque dans les mêmes termes que l'inscription africaine citée plus haut, contre les violations infligées à leurs pactes contractuels originels, et l'empereur leur donne raison (2). Mais on peut dire avec une certitude presque absolue, qu'il ne s'agit pas de cas particuliers, mais d'une règle générale. La fameuse inscription d'Henrich Mettich (3), laquelle est le plus ancien document touchant le colonat romain, et remonte à l'ère de Trajan (116 ou 117 ap. Chr.), rappelle à son tour une *lex Manciana* antérieure à la loi qui avait primitivement organisé le domaine et en répète et renouvelle mot à mot les prescriptions (4). Il en est de même d'une loi de l'ère d'Hadrien touchant les colons d'un domaine impérial non désigné d'Afrique (5). L'inscription célèbre

(1) *C. I. L.*, t. VIII, 2, n. 10. 570, § 3 (inscription de Suk el Kmîs) (dans RICCOBONO, BAVIERA et FERRINI, *Fontes juris rom.*, Florence, 1909, p. 362 sq.).

(2) *Ibid.*, § 4.

(3) Cf. *Journ. of. hell. stud.*, 1897, p. 418 sq. Toutefois l'inscription, gravement mutilée, ne nous éclaire pas, au moins dans les mots, d'une façon aussi complète que celle de Suk el Kmîs.

(4) RICCOBONO, etc., *op. cit.*, p. 352 sq., (coll. 1, ll. 6-7, 9, 12, 24 ; coll. 2, l. 29 et *passim*).

(5) *Ibid.*, p. 357 sq. (col. 1, l. 8 ; col. 4, l. 9).

d'Aïn-Oussel, de l'ère de Septime Sévère (209-11), rappelle à son tour, elle aussi, la *lex Hadriana* ci-dessus citée (1). Et toute la législation impériale nous autorise à conclure qu'il s'agit de colonats partiels, emphytéotiques, parfois héréditaires, et, dès lors, comportant *des conditions immuables* (2).

Des clauses identiques se rencontrent, non plus dans les inscriptions, mais dans les dispositions postérieures plus variées, en temps et en lieu, du Code Justinien, selon lesquelles les colons demi-libres ou les véritables serfs de la glèbe payaient en nature et en argent, mais plus spécialement en nature (et c'est en cela que consiste l'essence de la transformation du bail libre en colonat ou en servage de la glèbe (3)), *d'après une proportion immuable*.

Une disposition de Constantin le Grand établit : « quisquis colonus plus a domino exigitur *quam ante consueverat et quam in anterioribus temporibus exactus est* adeat iudicem... et facinus comprobet... ut ille qui convincitur amplius postulare quam accipere consueverat, hic facere in posterum prohibeatur (4). » Cette interdiction est sanctionnée par Constance (5), et, un peu plus tard (365 après le Christ), par Valentinien et Valens : « Domini prædiorum id quod terra præstat accipiant ; pecuniam non requirant... *nisi consuetudo prædii hoc exigat* (6). » Et, plus explicitement, deux siècles plus tard environ, Justinien redisait : « *Sancimus colonos nulla deteriore condicione prægravari*... Caveant autem

(1) *Ibid.*, p. 539 sq. (col. 1, ll. 2 sq. ; col. 2, l. 10).

(2) E. BEAUDOUIN, *Les grands dom. dans l'emp. rom.*, dans *Nouv. Rev. hist. de droit*, 1898, p. 556 sq.

(3) *Cod. Just.*, 11, 48 (47) 5 : « Domini prædiorum id quod terra præstat accipiant, pecuniam non requirant » ; cf. FUSTEL DE COULANGES, *Rech.*, p. 1-82 ; *Id.*, *Instit. pol.*, *L'invasion germ.*, p. 142-3 ; *Id.*, *L'all. et le dom. rural* (Paris, 1899), p. 77-9, 406 ; *Id.*, *Le dom. rural*, dans *Rev. des Deux-Mondes*, 1886, p. 855-6 ; MITTEIS, dans *Hermes*, 1895, p. 606 ; E. COSTA, dans *Bul. Ist. dir. rom.*, 1901, p. 50 sq. ; SCHULTEN, *Colonus*, dans *Dtz. epig.* de DE RUGGIERO, p. 459-460 ; E. BAUDOUIN, dans *Nouv. Rev. hist. de droit*, 1897, p. 703, 70, n. 1-2 ; 1898, p. 56-7 ; G. LUZZATTO, *I servi della gleba nelle grandi propr. eccles.*, Pise, 1910, p. 143 sq., 179 sq.

(4) *Cod. Just.*, 11, 49 (50).

(5) *Ibid.*, 41, 47 (48) 1 (a. 326).

(6) *Ibid.*, 11, 48 (47), 5.

possessionum domini, in quibus tales coloni constituti sunt, aliquam innovationem eis inferre... Si enim hoc approbatum fuerit et per judicem pronuntiatum, ipse provinciæ moderator... omni modo provideat... veterem consuetudinem in redivisibus præstandis eis observare (1) ».

La stabilité des pactes contractuels ne se limite point aux rapports entre propriétaire et colon, mais doit s'étendre à tous les descendants de ce dernier. « Et hoc, continuait Justinien, tam in ipsis colonis quam in subole eorum sancimus, ut et ipsa semel in fundo nata remaneat in possessione sub iisdem modis condicionibusque sub quibus etiam genitoribus ejus manere definivimus (2). »

L'expression habituelle des inscriptions pour indiquer le tribut en nature des colons est, comme l'on a vu, celle de *partes*, ou *partes fructuum*, ou *partes agrariæ* (3). Ce semble être la traduction littérale de l'expression d'un ancien qui nous parle précisément des ilotes de Sparte, Myron de Priène (dans Athénée, 14, 14), lequel s'exprime textuellement ainsi : (Les Spartiates) « confiant la terre (aux ilotes), ont établi que ceux-ci devaient fournir immuablement une part des fruits » (ἔταξαν μοίραν ἥν αὐτοῖς ἀνοίσουσιν ἀεὶ), indiquant ainsi, avec plus de précision que Plutarque, un rapport économique de métayage, ou, comme nous dirions, de *colonia partiaria*.

Il est dès lors licite de conclure : s'agit-il d'une simple analogie de hasard entre le monde grec et le monde romain, ou de quelque chose de plus intime ?

D'après Schulten, le savant qui connaît le mieux le colonat, la *colonia partiaria* de l'Empire romain est un simple dérivé de l'institution grecque (4). Mais, sans même admettre une descendance aussi rigide pour des phénomènes juridiques, il est hors de doute que l'influence du droit grec et hellénistique s'est exercée profon-

(1) *Ibid.*, 41, 47 (48), 23, 1-2.

(2) *Ibid.*, § 3.

(3) Cf. aussi l'inscription d'Henrich Mettich, dans RICCIBONO, *op. cit.*, p. 374 sq., ll. 11 sq. ; BEAUDOUIN, *loc. cit.*, p. 708-9, n. 1 ; *Cod. Just.*, 11, 48 (47), 8, 1, etc.

(4) *Die Lex Manc.*, dans *Ab. lungen d. könlgl. Gesellsch. d. Wiss. zu Gött. phil. hist. Klass.*, n. s. t. II, 3 (1897), p. 46 et *passim* du tirage à part.

dément sur l'institution romaine de la *colonia partiaria* (1) et que, dès lors, les formes d'un des phénomènes ont dû rénover les formes préexistantes de l'autre.

D'après ce que nous sommes donc amenés à admettre, les obligations des ilotes à l'égard des Spartiates devaient consister en un tribut en nature, proportionnel au produit du sol. Avons-nous à notre disposition quelque autre argument qui nous autorise à cette interprétation ?

Imposer à des colons un tribut fixe au lieu d'une rente proportionnelle à la récolte, ce n'est pas le résultat d'un caprice individuel du propriétaire éminent : c'est une nécessité, déterminée à son tour par la condition du sol et du cultivateur. Dans une lettre bien connue sur cette question, Pline le Jeune expliquait à un ami pourquoi il était forcé de transformer en métayage le bail d'une de ses propriétés, dont les paysans avaient jusqu'alors payé un bail en argent : « Dans les cinq dernières années, écrit-il, malgré les nombreuses annulations de dettes, l'arriéré est allé en s'accumulant. Aussi la plupart ne se préoccupent point de réduire leur dette, désespérant de pouvoir jamais la payer ; ils détruisent et gaspillent même le produit, convaincus qu'ils n'ont rien à épargner pour eux-mêmes. Il faut donc remédier aux maux qui s'aggravent chaque jour. Et il n'y a qu'un remède : *ne pas louer à bail, mais à moitié*... Du reste, il n'y a aucune espèce de gain plus juste que celui qui provient seulement de la fertilité de la terre, du climat et de la suite des saisons (2) ».

Donc, d'après Pline, lorsqu'il s'agit de paysans ruinés ou appauvris, imposer un loyer fixe, cela signifie qu'on s'interdit de toucher quoi que ce soit. Ce danger était prévu dans les contrats grecs. C'est ce qui ressort d'un très significatif contrat de la période classique (345-44 avant le Christ), entre le dème d'Aixôn et deux citoyens athéniens. Aux clauses normales de la location, en vertu desquelles les locataires auraient dû payer un loyer fixe en argent (152 drachmes par an), on ajoute que, si, par malheur,

(1) Cf. BEAUDOUIN, *loc. cit.*, 1898, p. 517 sq.

(2) PLIN., *Ep.*, 9, 37, 2 sq. Cf. *Dig.*, 19, 2, 25, 6 : « Partiarus colonus quasi societatis jure et damnus et lucrum cum domino fundi partitur. »

pendant la période du bail, le territoire est dévasté par les ennemis ou si la culture en est empêchée par eux, la location se transformera en bail à moitié, et les propriétaires ne toucheront que la moitié du produit de la terre (1) : « Si les ennemis empêchent la culture du sol ou viennent détruire le produit, ceux d'Aixôn auront droit à la moitié du produit de la terre. »

Si c'est ainsi que raisonnent les anciens, la science moderne s'accorde à penser que le métayage ou bien est « une transformation du bail, imposée par l'appauvrissement des locataires », ou est déterminé par la pauvreté du sol et de ses cultivateurs directs (2).

On ne devait donc, *on ne pouvait* donc imposer à des colons ruinés et appauvris, — c'était le cas des ilotes de Laconie après la seconde guerre messénienne, — un loyer annuel fixe, sauf à vouloir en même temps la ruine des locataires du sol. C'est donc avec la relative certitude, qui est admissible dans des questions de cette espèce, que nous pouvons conclure : *l'obligation des ilotes laconiens à l'égard de leurs maîtres consistait, non pas dans un tribut fixe en argent, mais en un tribut en nature, en rapport constant avec le produit annuel de leurs champs.*

(1) DARESTE, HAUSSOULIER, REINACH, *Inscr. jurid. gr.*, t. II, p. 238, XIII^{bis}, § 3.

(2) G. ROSCHER, *Tr. d'écon. polit. rurale*, trad. fr., Paris, 1888, p. 235 sq.